



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

PAOT **du Doubs**

**Plan d'action opérationnel
territorialisé**

2022-2027

NOUAILLES



Le département du Doubs se caractérise par un riche patrimoine de milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, nappes karstiques...) mis à mal depuis plusieurs années par les activités humaines directement (pollutions urbaines, industrielles et agricoles, atteintes à la continuité et à la géomorphologie, prélèvements...) ou indirectement (changement climatique). Ceci se traduit au travers de l'état des lieux établi en 2019 en préparation du SDAGE qui ne reconnaît pour le Doubs que seuls 24 % des milieux aquatiques sont en bon état. Ceci se traduit également par les assècs réguliers du Doubs par sa partie supérieure constatés depuis 2018.

Pour faire face à ces enjeux et progresser vers une gestion plus durable de l'eau, l'État, les collectivités territoriales et les différents usagers de la ressource en eau mettent en place des politiques et des programmes d'actions pour protéger la qualité et la quantité de l'eau.

En particulier, le programme de mesures, arrêté fin 2021 par le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée, recense les mesures dont la mise en œuvre par tous ces acteurs est nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pendant la période 2022-2027, troisième cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE) : non dégradation, atteinte du bon état, réduction ou suppression des émissions de substances, respect des objectifs des zones protégées (zones de captage, zones de baignade, sites Natura 2000) et inversion des tendances à la dégradation de l'état des eaux souterraines.

Le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) est la déclinaison départementale de ce programme de mesures. Ce plan permet de définir pour le Doubs les priorités d'action, les moyens et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés de reconquête de la qualité et quantité de l'eau sur le territoire, mobilisant ainsi tous les acteurs locaux autour d'un projet commun. En ce sens, il constitue le socle indispensable des actions qui seront portés par les partenaires.

Le précédent PAOT 2016-2021 comprenait 442 actions dont un quart a été terminé et un quart engagé. Il est nécessaire pour le présent PAOT, qui comprend 411, d'aller plus loin pour reconquérir l'« excellence environnementale de la Loue et des rivières comtoises » auquel nous appelait le rapport VINDIMIAN en 2016.

Pour sa mise en œuvre, le PAOT implique donc la participation et la coordination actives des différents acteurs durant les 6 années du SDAGE de 2022 à 2027. La DDT et les services pilote du PAOT, par le biais de la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN), veillent à sa déclinaison locale, sa compréhension auprès des nombreux acteurs, son appropriation, sa mise en œuvre et son suivi régulier.

Ensemble, je sais que l'objectif ambitieux de restaurer la qualité et la quantité des ressources en eau durant le cycle 2022-2026 est atteignable.

Laurent KOMPF



Directeur Départemental
des Territoires
par intérim





SOMMAIRE

Editorial.....	3
I. Présentation du département.....	7
II. Pourquoi un Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) ?.....	13
D'où vient-il ?.....	13
Ambition du SDAGE et programmes de mesures.....	14
Enjeux associés à l'élaboration du PAOT.....	15
III. L'état des eaux dans le Doubs.....	17
Pourquoi suivre la qualité des masses d'eau ?.....	17
Présentation des unités hydrographiques du Doubs.....	19
Eaux superficielles.....	20
Eaux souterraines.....	22
Pressions qui s'exercent.....	24
Bilan du PAOT 2016-2021.....	26
IV. Élaboration du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2022-2027 du Doubs.....	28
Présentation du PAOT.....	28
Spécificités	30
Principaux enjeux « Eau » identifiés.....	31
Stratégie d'élaboration du PAOT.....	32
Leviers	
Organisation du suivi.....	33
V. Déclinaison opérationnelle.....	35
Milieux Aquatiques.....	36
Assainissement.....	40
Agriculture.....	42
Industrie.....	44
Ressource.....	46
Annexes.....	49
Annexe 1 : Tableau des actions 2022-2027.....	50
Annexe 2 : Cartographies départementales.....	73
Annexe 3 : Cartographie par Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).....	92



I. PRESENTATION DU DEPARTEMENT

Le Doubs est un département de la région Bourgogne-Franche-Comté qui tient son nom de la rivière Doubs. Il est situé en tête du grand bassin Rhône Méditerranée et dépend de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dont le siège est à Lyon avec une délégation à Besançon.



Le département partage près de 170 km de frontière avec la Suisse et la majeure partie de son territoire est incluse dans le Massif du Jura. Son point culminant est le Mont d'Or (1 463 m) et les six principaux cours d'eau qui l'irriguent sont le Doubs, l'Ognon, la Loue, l'Allan, le Dessoubre et le Lison. Il compte en outre 718 hectares de plans d'eau dont le lac de Saint-Point, le lac de Remoray et le lac de Chaillexon.



La géologie du département lui confère un caractère particulier en termes de gestion qualitative et quantitative de l'eau. Les bassins versants karstiques présentent une grande sensibilité aux pollutions et aux pressions anthropiques. A cela, s'ajoutent les effets du changement climatique illustrés par 4 années de forte sécheresse de 2018 à 2022.

Ce contexte spécifique du karst et la dégradation de la qualité des eaux due aux activités humaines ont engendré dans les années de 2010 de fortes mortalités piscicoles. Dès lors, de nombreuses actions ont été mises en œuvre sous l'impulsion d'une forte volonté politique en vue de reconquérir la qualité des milieux aquatiques.



Le Plan Rivières Karstiques 2022-2027 fédère les différents acteurs de l'eau autour de deux mêmes objectifs :

1. l'amélioration de la qualité des eaux dans les différents compartiments et
2. la préservation de la ressource en eau face aux enjeux liés du changement climatique.

Le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du Doubs s'inscrit dans les objectifs du Plan Rivières Karstiques et constitue la déclinaison locale et opérationnelle du programme de mesures du SDAGE 2022-2027 au niveau de chaque bassin versant.

Ce plan d'action est la feuille de route de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (Misen) recensant des actions identifiées comme nécessaires à la préservation ou à la restauration des masses d'eau.

Si les évolutions réglementaires ont permis de mettre en place presque partout une structuration plus efficiente de l'exercice des compétences par les collectivités, celles-ci auront besoin de plusieurs années avant de disposer de services techniques structurés nécessaires au bon exercice de ces compétences, parfois sur des territoires sur lesquels ces compétences n'étaient auparavant pas exercées.

Les principaux enjeux du département :

■ en matière de qualité d'eau

La géologie karstique du département confère une grande vulnérabilité qualitative des ressources à destination de la consommation humaine ou pour la préservation des écosystèmes aquatiques.



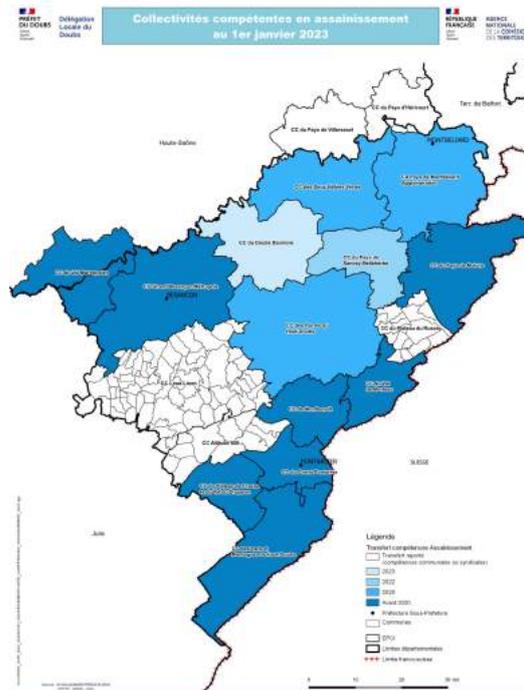
■ en matière de biodiversité

La présence sur le territoire d'espèces rares et menacées, d'habitats remarquables et d'espèces emblématiques pour lesquels le territoire porte une responsabilité particulière vis-à-vis de leur préservation.

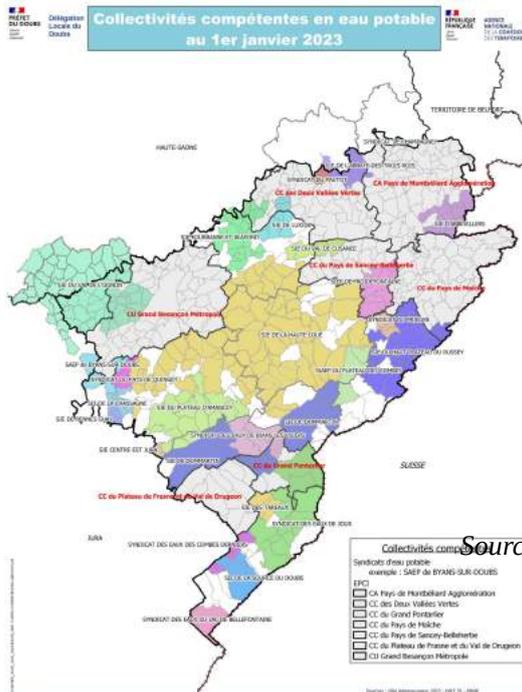




L'état de l'exercice des compétences dans le Doubs



compétence « assainissement »



compétence « eau potable »



compétence « Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations »

Source du Lison



Ces cartes sont à retrouver en grand format en annexe

Compétences dans le domaine de l'eau

Plusieurs évolutions réglementaires ont permis d'obtenir des intercommunalités atteignant une taille suffisante permettant d'assurer des moyens techniques et financiers nécessaires à une bonne gestion des missions en lien avec l'eau (assainissement, gestion de l'eau potable, entretien des cours d'eau) :

- la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014,
- la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015,
- Le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) élaboré en 2017 en lien avec les deux lois précédentes. Si le maillage territorial est désormais fixé avec 1 communauté urbaine, 1 communauté d'agglomération et 13 communautés de communes (plus 3 autres dont le siège est en Haute-Saône), la prise des compétences correspondantes par ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme la structuration des services au sein de ces EPCI n'est pas encore complètement aboutie,
- Les compétences « eau » et « assainissement » ont été transmises aux communautés urbaines et d'agglomération au 1^{er} janvier 2020, mais pour les communautés de communes, l'obligation de transfert de compétence a été reportée à l'échéance 2026. Certaines Communautés de communes ont déjà pris les compétences eau et assainissement (voir bilan ci-dessous),
- La compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques) est exercée obligatoirement par les EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018.

Sur certains territoires, les compétences sont exercées par des syndicats. Certains se restructurent et d'autres ont encore besoin d'assistance dans la prise de compétence.

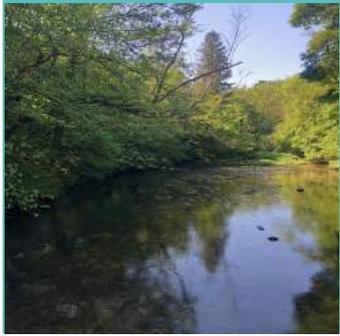


L'enjeu pour ce nouveau cycle est donc de poursuivre l'accompagnement de ces nouveaux maîtres d'ouvrages dans leur structuration tout en les mobilisant dès à présent sur des actions concrètes nécessaires à la reconquête de la qualité des eaux.

P



A



O



T

II. POURQUOI UN PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL TERRITORIALISÉ (PAOT) ?

D'où vient-il ?

Comme le prévoit la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les objectifs assignés aux masses d'eau et leurs échéances sont définis dans les plans de gestion français que constituent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dans chacun des grands districts hydrographiques français.

Les programmes de mesures (PDM), qui accompagnent ces SDAGE, identifient les mesures requises (i.e. techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles) et les moyens (i.e. coûts, échéanciers) pour l'atteinte des objectifs.

Au niveau du département, le PDM se concrétise quant-à-lui à l'échelle du territoire au travers de la déclinaison de toutes ses mesures dans le PAOT. Celui-ci permet, sous cette forme, de consolider la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des actions locales, à l'échelle départementale.

C'est le respect d'objectifs environnementaux définis dans un plan de gestion à l'échelle des masses d'eau dans chacun des bassins qui guide le choix et la mise en œuvre des actions locales requises dans le domaine de l'eau pour atteindre les objectifs fixés. Les actions à entreprendre, qu'il s'agisse d'actions réglementaires, contractuelles ou financières, sont guidées par l'état actuel des masses d'eau, la liste détaillée des pressions qui s'y exercent, le principe de non dégradation de cet état, l'atteinte du bon état ou du bon potentiel ainsi que les objectifs de réduction ou de suppression de diverses substances polluantes.



De l'union européenne à l'échelle locale, la réglementation instaure quatre documents "cadres" visant à reconquérir la qualité de l'eau :

DCE

1

La directive cadre sur l'eau (DCE) émanant de l'union européenne engage tous les états membres à reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La DCE du 23/10/2000 vise le bon état de l'eau en Europe. Le cycle 2022-2027 est le dernier pour y parvenir.

SDAGE

2

Pour répondre à la DCE, les objectifs assignés aux masses d'eau (petits bassins versants) et leurs échéances sont définis dans des plans de gestion français que constituent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le Doubs est couvert par le SDAGE Rhône Méditerranée signé le 21 mars 2022

PDM

3

Les programmes de mesures (PDM) qui découlent des SDAGE donnent les grandes orientations en matière d'actions à réaliser au niveau de chaque bassin. Ils sont validés par le préfet de bassin et prévus pour 6 ans

Le PDM décline 376 grandes orientations pour le département du Doubs et 139 grandes orientations en inter-départemental incluant le département du Doubs.

PAOT

4

Localement le PDM se concrétise par la déclinaison de toutes ces mesures dans le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) élaboré pour 6 ans par la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) sous l'autorité du préfet de département

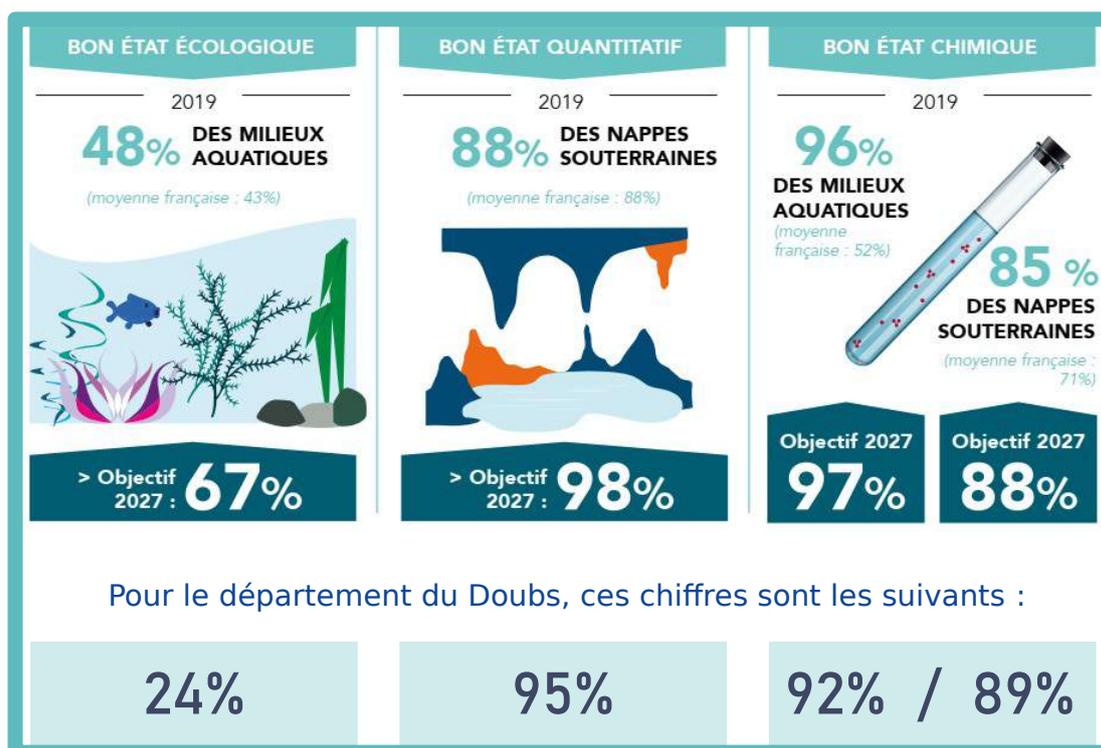
Dans le Doubs, le PAOT 2022-2027 a été approuvé fin 2022.

Les ambitions du SDAGE et programmes de mesures

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 ainsi que son programme de mesures ont été approuvés le 18 mars 2022 par le comité de bassin et arrêtés le 21 mars 2022 par le préfet coordonnateur.



Sur l'ensemble du bassin Rhône méditerranée,
un objectif de 67 % des masses superficielles
en bon état écologique est visé.
Concernant l'état chimique des eaux souterraines,
l'ambition est d'atteindre 88 % de bon état à l'horizon 2027.



Les principales mesures identifiées dans le PDM 2022-2027 du bassin concernent :

- L'atteinte et le maintien des objectifs de **bon état des eaux** ;
- La **restauration de la continuité écologique** et de la **morphologie** des rivières ;
- La mise en place de **plans d'actions** et la pérennisation des bonnes pratiques sur les captages ;
- L'amélioration de la **qualité des rejets d'assainissement** ;
- La **réduction** des émissions de substances dangereuses.

Les enjeux associés à l'élaboration du PAOT

Le PAOT est un document élaboré de manière concertée au sein de la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) sous l'autorité du Préfet de département.

Il programme les actions en déclinant localement l'ensemble du contenu du PDM pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE. Les thèmes abordés dans le PAOT sont donc similaires à ceux du PDM (assainissement, industrie, hydromorphologie, agriculture).

L'approche se veut opérationnelle sur l'intégralité du cycle PDM, de 2022 à 2027. Cela implique dès lors que les masses d'eau affichent un objectif de restauration de la qualité. Ciblées par le PDM, elles doivent ou devront faire l'objet d'actions dans le PAOT sur les paramètres ou facteurs déclassant l'état de la masse d'eau.

Le travail d'identification des actions précises relève de la responsabilité de la MISEN. Sa formalisation dans un PAOT illustre le fruit d'une large concertation avec ses partenaires. Ce travail collégial s'ouvre également à une large diversité d'acteurs locaux tels que le conseil départemental, etc.. Par cette démarche, le PAOT a vocation à intégrer l'ensemble des appréciations utiles à la mise en œuvre de la DCE, dans un souci de convergence des politiques publiques.

Le PAOT est ainsi le reflet de la définition partagée par les acteurs locaux des principaux enjeux environnementaux, des zones géographiques concernées et des priorités thématiques (assainissement, dépollution industrielle, milieu, agriculture, etc.) à mettre en œuvre.

Afin de renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre, le PAOT se positionne comme la feuille de route de l'ensemble des acteurs de l'eau mais également comme l'élément majeur de priorisation de l'action réglementaire des divers services déconcentrés et établissements publics de l'État en région et en département (instruction, contrôle) et du levier financier.

En résumé, ce PAOT rassemble des listes d'actions concrètes relevant principalement de :



- l'amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et de la protection des zones humides,
- la réduction des pollutions industrielles (notamment substances dangereuses),
- la réduction de la pollution domestique.

Il constitue un vecteur de communication essentiel vis-à-vis des acteurs locaux chargés de mettre en œuvre les priorités des PDM (collectivités territoriales, industriels, agriculteurs, etc.).



MASSES D'EAU

Une masse d'eau est un découpage hydrographiquement cohérent.

Elle peut être de surface (cours d'eau, plan d'eau, canal) ou souterraine.

Les masses d'eau de surface

Elles sont dites en "bon état" si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état écologique**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Pour le Doubs, on dénombre 99 masses d'eau "cours d'eau" et 4 masses d'eau "plans d'eau".

Les masses d'eau souterraines

Elles sont dites en "bon état" si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état quantitatif**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

Pour le Doubs, on dénombre 9 masses d'eau "souterraines".

III . L'ETAT DES EAUX DANS LE DOUBS

Pourquoi suivre la qualité des masses d'eau ?

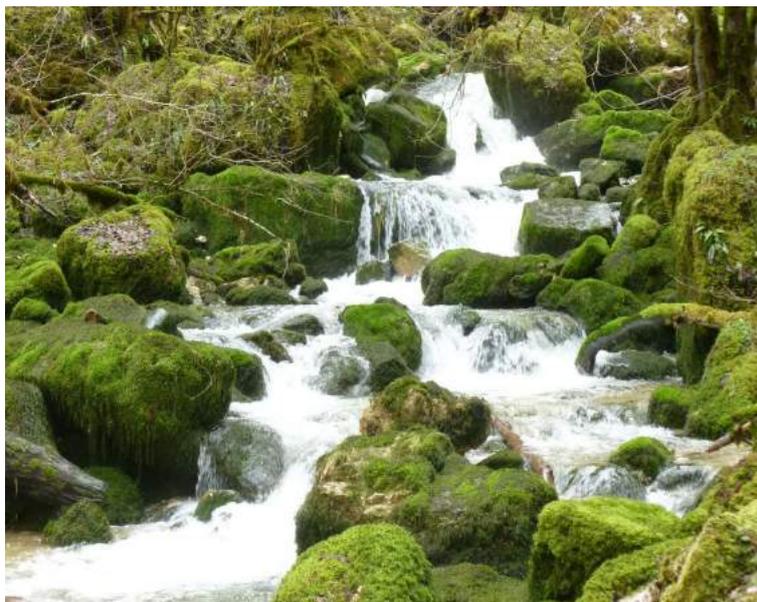
La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 engage tous les pays de l'Union Européenne à reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle fixe non seulement des objectifs écologiques et chimiques sur l'ensemble des milieux aquatiques (rivières, lacs, eaux souterraines, eaux côtières et eaux de transition), mais aussi une méthode de travail reposant sur une gestion par grands bassins hydrographiques et par des cycles d'actions et d'évaluation de ces actions.



Les obligations de résultats portent sur 3 volets :

- stopper toute dégradation des eaux et respecter tous les objectifs assignés aux zones protégées (zones de captage, zones de baignade, zones NATURA 2000) ;
- parvenir en 2015 au bon état quantitatif et qualitatif des eaux superficielles, souterraines et côtières ;
- réduire les rejets des substances prioritaires et supprimer à terme les rejets des substances « prioritaires dangereuses ».

L'échéance de retour au bon état des masses d'eau, est désormais fixée à 2027. Si ce bon état ne peut être atteint, la définition d'objectifs moins stricts doit être justifiée par des motifs d'ordre technique (absence de technique suffisamment efficace), naturel (délai de réaction du milieu) ou économique (coûts jugés disproportionnés) et soumise à consultation du public.





Source bleue



Source bleue



Trevillers



Barchet



Barrage d'Oye-et-Pallet



Le Doubs



Passé à Poissons sur l'Ognon



Le Lison

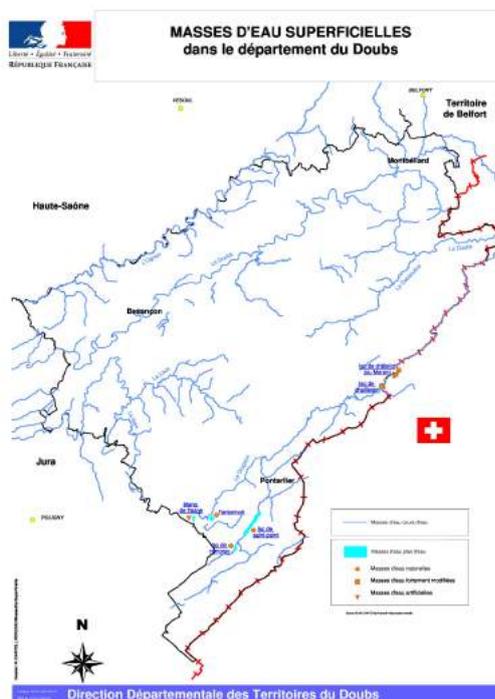
Présentation des unités hydrographiques du Doubs

Pour définir l'état des eaux au niveau européen et national, l'unité élémentaire de suivi est la « masse d'eau », celle-ci pouvant être :

■ de surface :

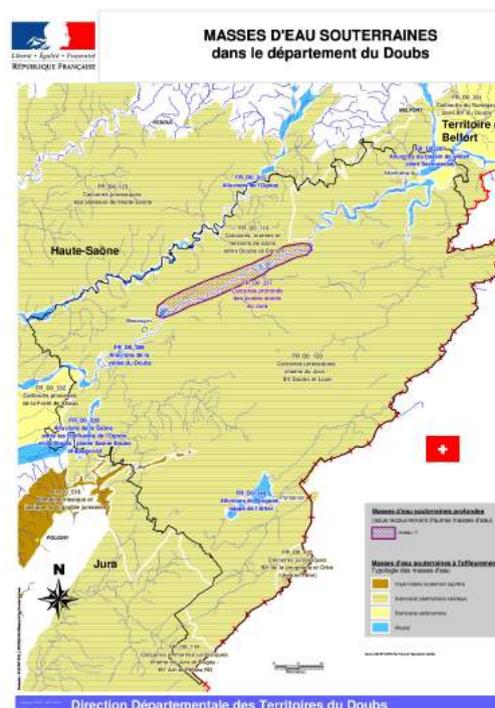
Masse d'eau
« cours d'eau » : 103
tout ou partie dans le
département

Masse d'eau
« plan d'eau » : 6
tout ou partie dans le
département



■ souterraine :

Masse d'eau
« souterraine » : 9
concernant tout ou
partie du département

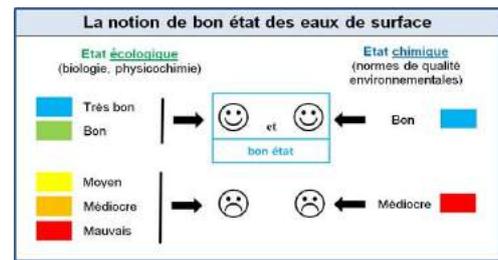


Ces cartes sont à retrouver en grand format en annexe

Eaux superficielles

Notion de bon état des eaux de surface

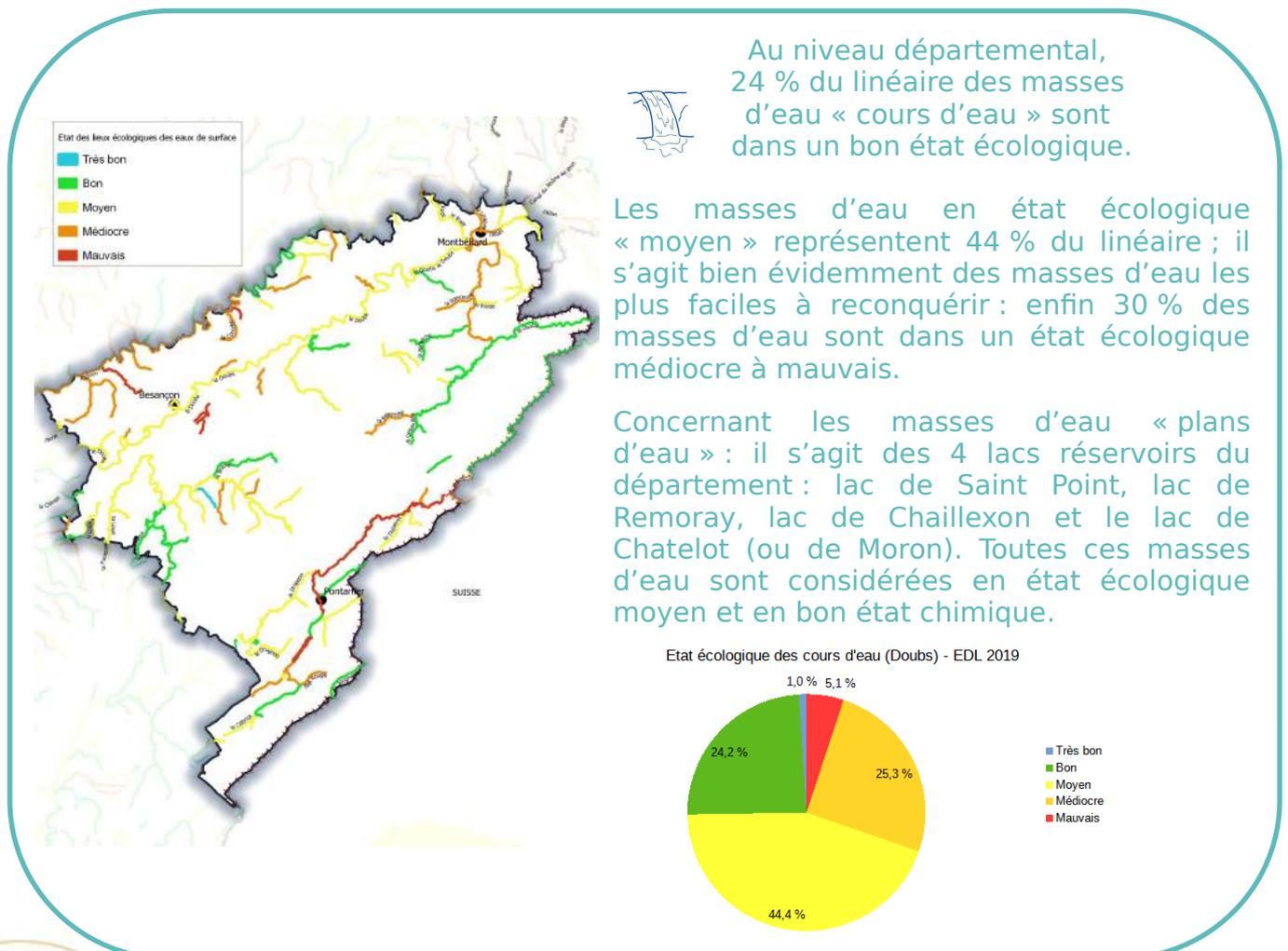
La DCE définit le « bon état » d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins de niveau « bon ».



État écologique

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

Pour chaque type de masse d'eau, il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.



Etat chimique

L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales par le biais de valeurs seuils.

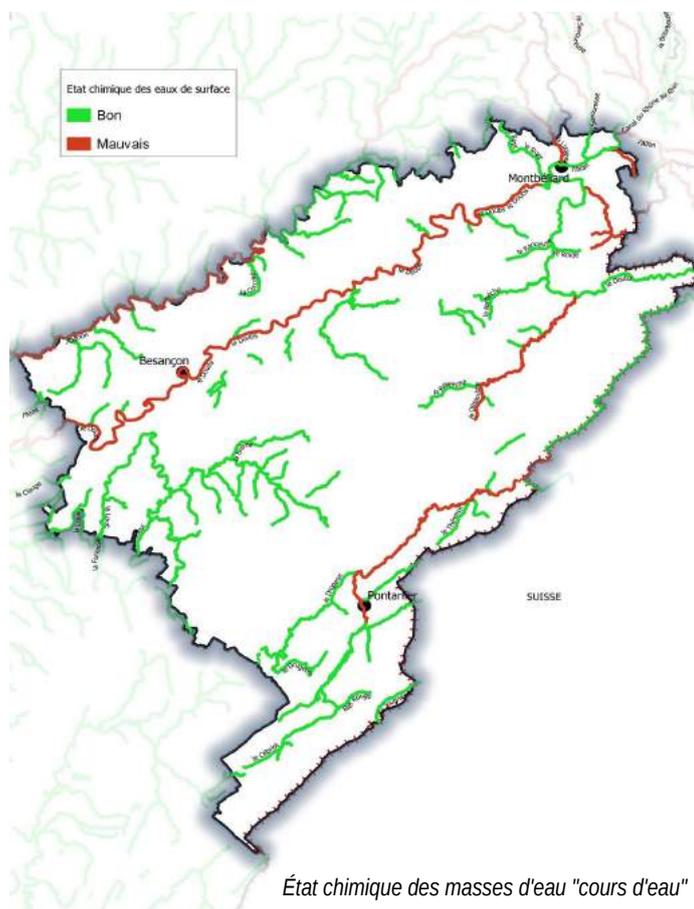
- Deux classes sont définies : **bon** (respect) et **mauvais** (non-respect).

Parmi les 50 substances contrôlées, on retrouve les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). Ils proviennent de la combustion incomplète de matière organique à haute température (combustion du carburant automobile, combustion domestique (charbon, bois...), production industrielle ou incinérateurs). La gestion de ces substances dites « ubiquistes » ne relève pas directement de la politique de l'eau.



D'après l'état des lieux de 2019 :

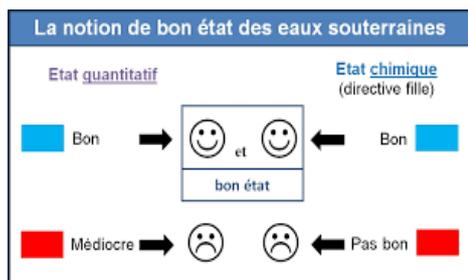
Seules 8 masses d'eau sur 109 présentent un mauvais état chimique dans le département.



Eaux souterraines

Le bon état d'une eau souterraine est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

- Deux classes sont définies : **bon** (respect) et **mauvais** (non-respect).



- Le bon **état quantitatif** est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.
- L'**état chimique** est bon lorsque les concentrations en polluants dus aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

D'après l'état des lieux de 2019 pour le Doubs, pour les 9 masses d'eau souterraines :



- 1 masse d'eau souterraine présente un mauvais état quantitatif :

Alluvions de la Savoureuse (FRDG362)

- 2 masses d'eau souterraine présentent un état chimique médiocre :

Calcaires jurassiques

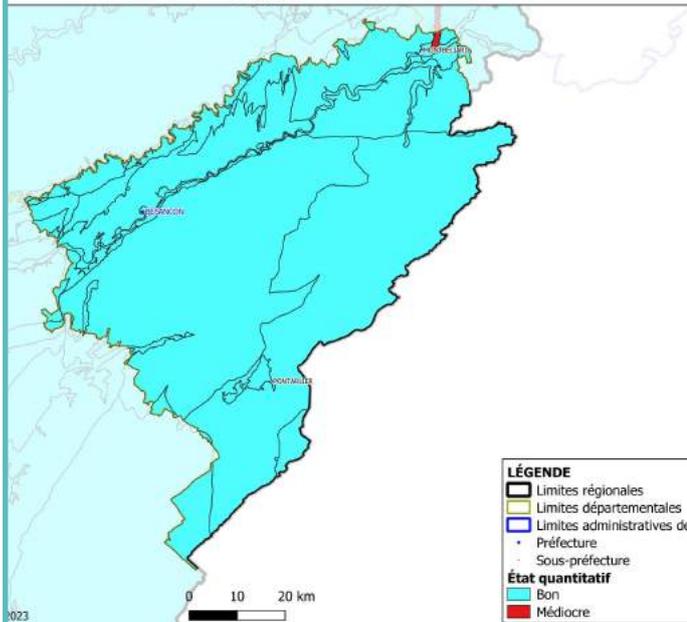
des plateaux de Haute-Saône (FRDG123)

et des Avants-Monts (FRDG150)

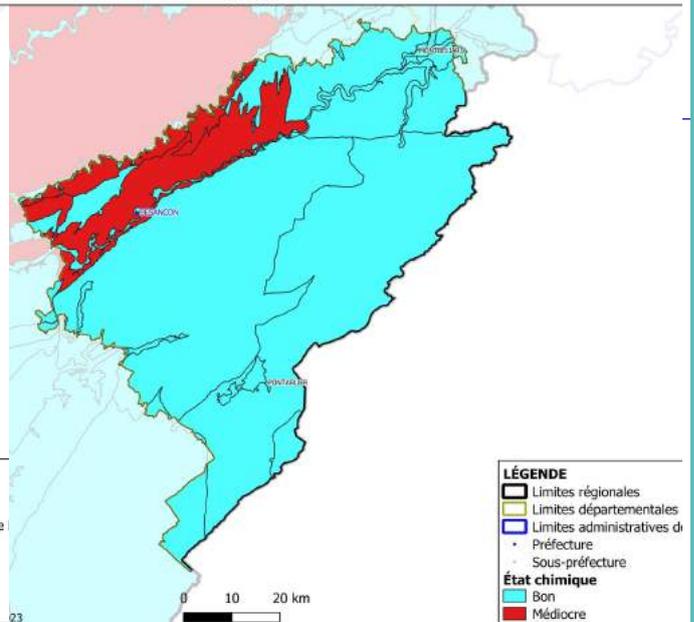
D'après l'état des lieux de 2019 :

3 masses d'eau souterraines présentent un mauvais état

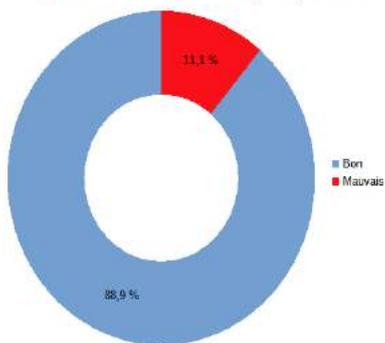
État quantitatif des eaux souterraines
Doubs



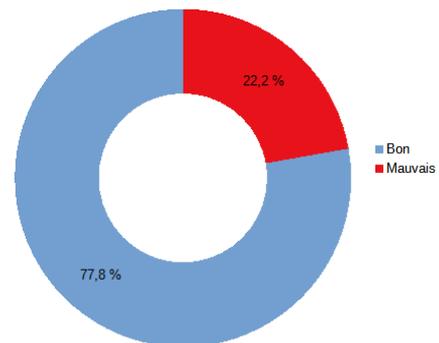
État chimique des eaux souterraines
Doubs



Etat quantitatif des eaux souterraines (Doubs) - EDL 2019



Etat chimique des eaux souterraines (Doubs) - EDL 2019



Ces cartes sont à retrouver en grand format en annexe

Pressions qui s'exercent



Les principales pressions subies par les masses d'eau sont :

- l'altération hydromorphologique des cours d'eau ;
- les pollutions en substances toxiques et les pollutions diffuses d'origine agricole ;
- l'utilisation des ressources en eau ;
- les rejets des collectivités et des industries : certaines stations de traitement des eaux usées présentent des rejets non conformes ;

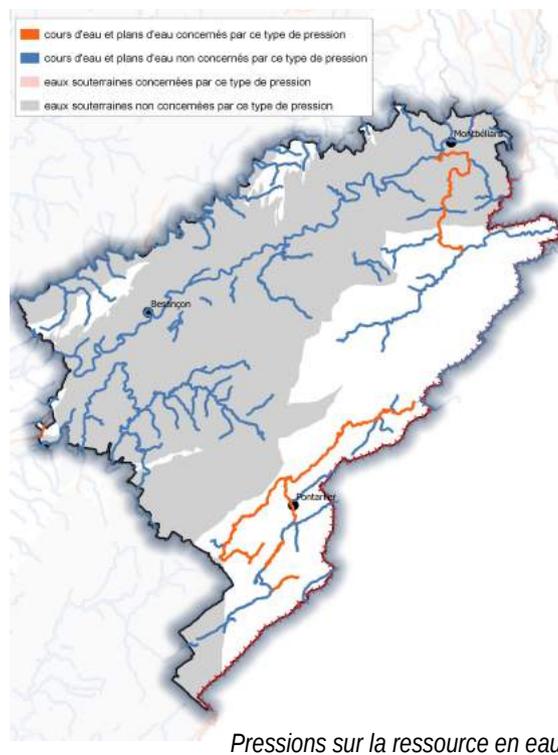
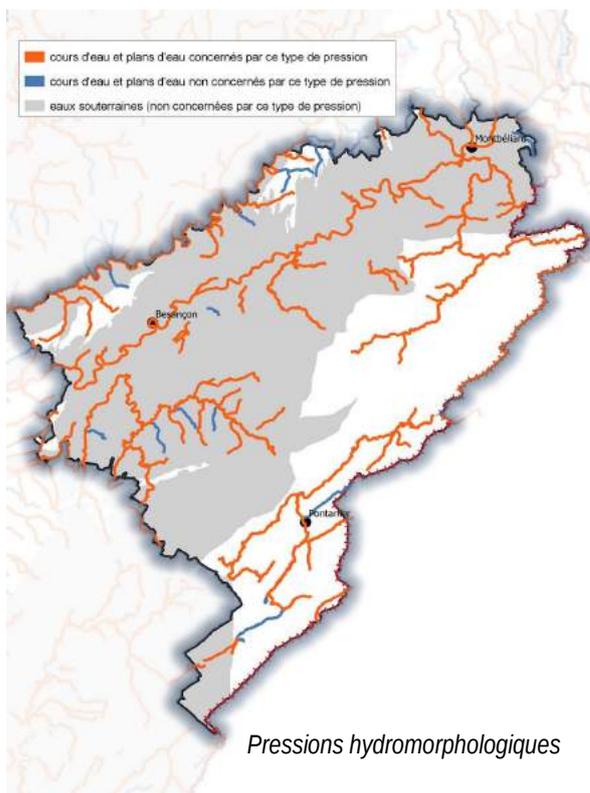


Les masses d'eau souterraines subissent aussi des pressions de type rejets ou pollutions diffuses, mais cela n'est pas toujours à l'origine d'un déclassement de la masse d'eau.

Les cartes suivantes présentent les pressions s'exerçant sur les masses d'eau de surface, et qui provoquent un déclassement de la masse d'eau.



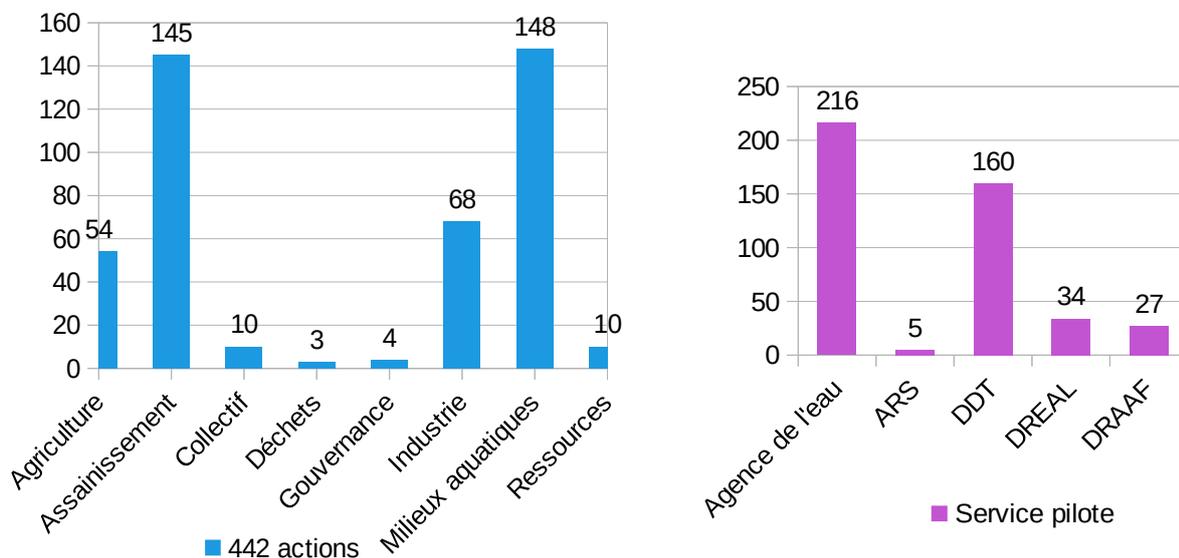
*Les cartes de la page suivante
sont à retrouver en grand format en annexe*



Bilan du PAOT 2016-2021

L'établissement d'un nouveau PAOT passe nécessairement par la réalisation d'un bilan du cycle précédent.

Pour le département du Doubs, le nombre d'actions du 2nd cycle du SDAGE décliné dans le PAOT 2016-2021 est de 442 actions réparties et pilotées comme suit :



Il est important de garder à l'esprit les difficultés de mettre en œuvre l'ensemble des actions. D'une part, les blocages sont nombreux (intervention de nombreux acteurs, priorisation des acteurs au regard du coût, etc.) et d'autre part, il apparaît délicat de lancer une opération et de la finaliser dans un cycle de 6 ans.

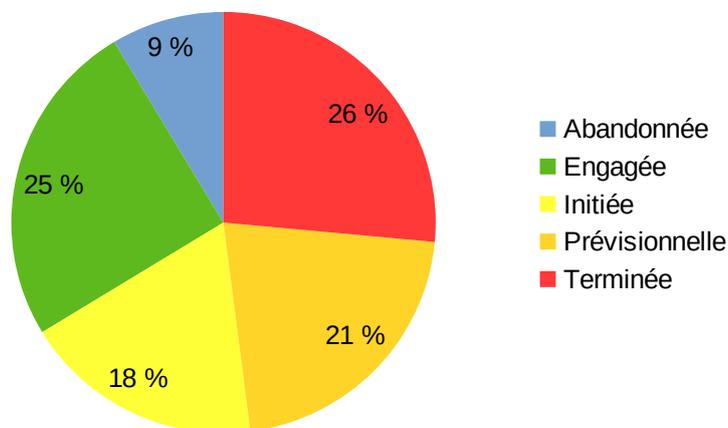
Une action terminée est une action pour laquelle il n'y a plus d'action à réaliser : ce stade correspond à une réalisation complète des travaux.



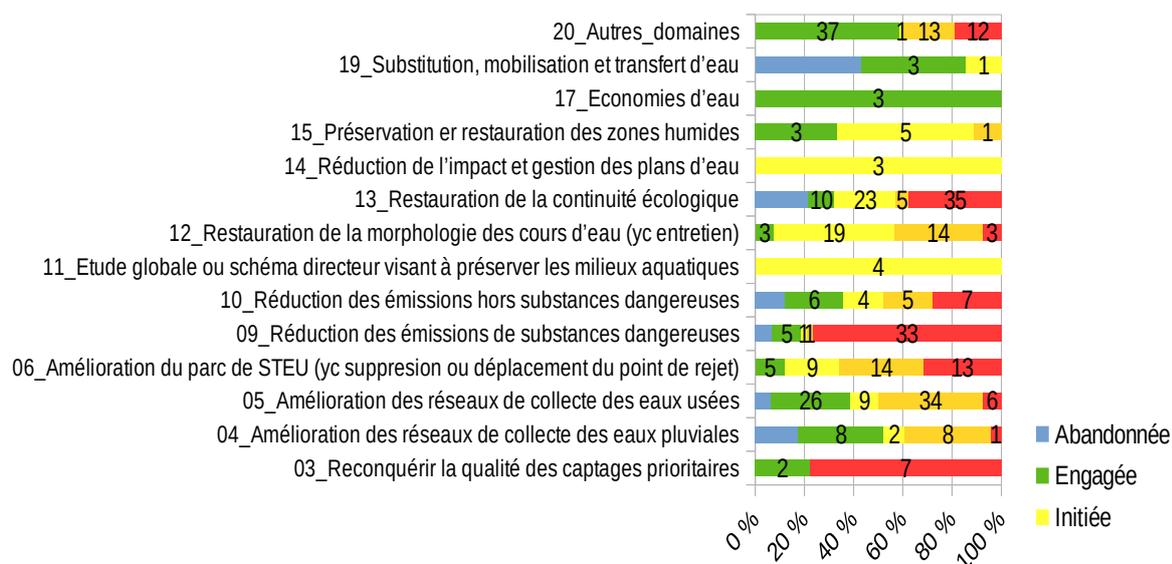
A la fin du cycle, le **bilan** des actions est **positif** :
l'état d'avancement des actions
en fin de cycle montre que
69% des actions ont pu être enclenchées
(engagées + initiées) ou terminées.

Le bilan est le suivant :

■ Bilan de l'avancement des actions du PAOT 2016-2021 :



■ Bilan de l'avancement des actions du PAOT 2016-2021 par catégorie de mesures :



Précisions :

- *Prévionnelle* : action que l'on juge nécessaire de programmer (inscrite au PAOT ou non), mais pour laquelle rien n'a commencé.
- *Initiée* : Ce niveau d'avancement débute dès que les négociations ont commencé, que les études avant travaux sont lancées. Cela inclut la mobilisation des maîtres d'ouvrage.
- *Terminée* : L'objectif fixé par l'action est atteint (ex : STEP en eau, ROE aménagé...), les études et les différentes et éventuelles tranches de travaux sont finalisées.

- *Engagée* : Ce niveau d'avancement débute dès que les travaux sont lancés (les financements ont donc été accordés). Concernant les actions ne débouchant pas directement sur des travaux comme les études de type acquisition générale de connaissances, les animations...
Le niveau d'avancement « Initié » n'est pas utilisé. L'action passe directement au niveau d'avancement « Engagé » dès que l'étude, l'animation, etc. est lancée.

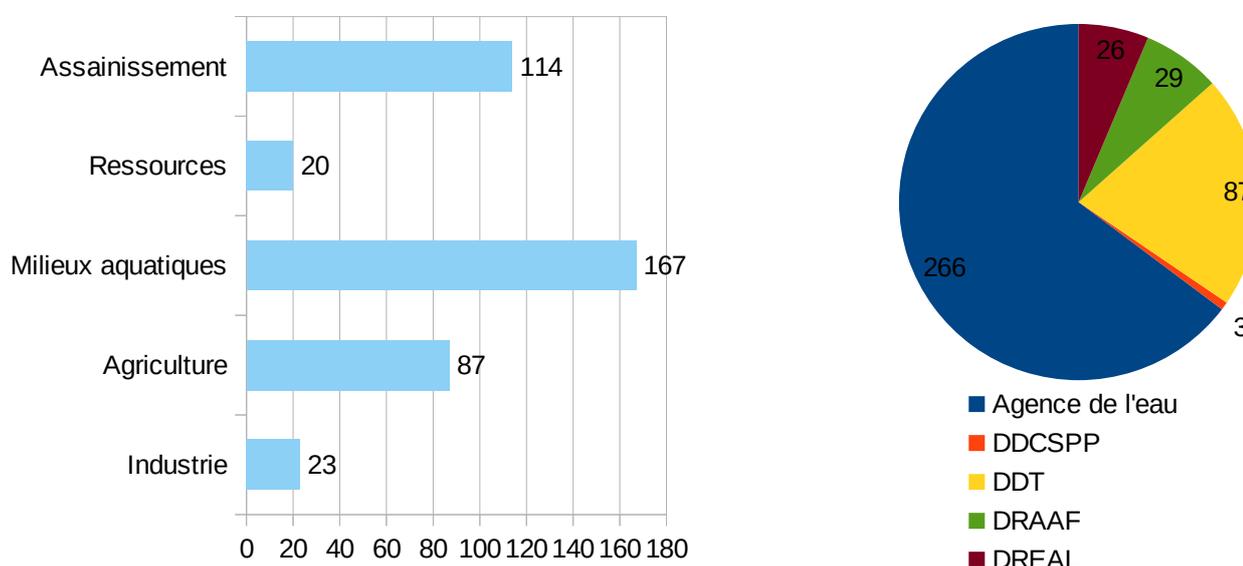
IV . ÉLABORATION DU PLAN ACTION OPÉRATIONNEL TERRITORIAL (PAOT) 2022-2027 DANS LE DOUBS

Présentation du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

Le PAOT 2022-2027 comporte **411 actions** pilotées et réparties de la manière suivante :



Répartition des 411 actions inscrites au PAOT 2022-2027 par thématiques et par pilotes

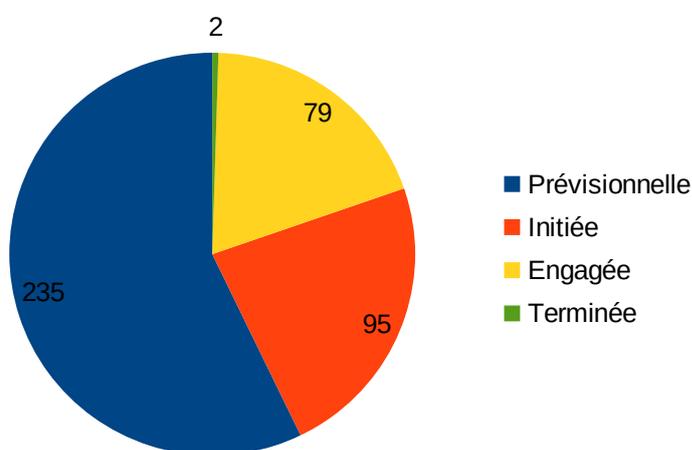


La répartition des actions met en lumière plusieurs points :

- un nombre d'action légèrement inférieur à celui du PAOT précédent ;
- une **augmentation du nombre d'actions « Agriculture »** portant essentiellement sur les mesures de gestion des effluents d'élevage sur l'ensemble des communes concernées par le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue et sur la limitation d'apport de substances dangereuses type pesticides ;
- la suppression des « Gouvernance » et « Déchets » qui sont repris respectivement dans les thématiques « **Milieux Aquatiques** » et « **Industries** » compte tenu de leur caractère opérationnel ;

- une **augmentation du nombre d'actions « Ressource »**, qui s'explique à la fois par une poursuite de l'amélioration des rendements des réseaux AEP et des réflexions de limitation de la consommation d'eau mais également par une meilleure gestion collective des ressources en eau ;
- un **nombre comparable d'actions** dans le domaine des **milieux aquatiques** en vue de restaurer notamment la continuité écologique des cours d'eau et la restauration de zones sensibles (cours d'eau, zones humides et tourbières) ;
- une **diminution du nombre d'actions « industrie »** ciblant les sites et sols pollués, les opérations collectives de réductions des pollutions toxiques, les suites de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) pour les stations d'épuration des eaux usées (STEU) comme pour les industriels et le système de traitement des sites industriels.

Avancement des actions inscrites au PAOT 2022-2027



Le PAOT 2022-2027 sera abordé annuellement en MISEN afin de suivre son avancée par les différents acteurs.

Les 5 services pilotes seront en charge de ce bilan.

Spécificités

Le présent PAOT couvrira le dernier cycle de la DCE (dans sa forme actuelle), d'où une exigence accrue de résultats afin d'atteindre les objectifs environnementaux. Cette exigence se combine également à des pressions de plus en plus fortes sur les milieux auxquelles s'ajoutent les effets du changement climatique.

Pour cela, il faudra plus encore réussir à mobiliser les maîtres d'ouvrages et à cet effet, il sera donc particulièrement important :

- d'amplifier le pilotage, le suivi et le rendu compte pour être au rendez-vous de 2027 ;
- d'assurer la communication pour que les territoires intègrent les actions des PAOT dans leurs projets.

Le PAOT sera décliné sur l'intégralité des 6 années du cycle. Cela permettra de concentrer les efforts à mener sur l'émergence et l'accompagnement des actions.



Afin de séquencer les actions à réaliser sur les 6 ans un bilan annuel (N-1) sera présenté en réunion MISEN.

Cela consistera à :

- Inscrire les actions à réaliser en priorité (Année N), en fonction de ce qui aura été mené lors des années précédentes ;
- Archiver les actions terminées ou à abandonner (car devenues non pertinentes).

L'objectif du PAOT est bien de décliner toutes les mesures prévues au Programme de Mesures 2022-2027.

Il faut donc rester ambitieux dans les actions et les bilans.

Principaux enjeux « Eau » identifiés

La définition des principaux enjeux relatifs au domaine de l'eau permet d'appuyer la définition des actions du PAOT.

Dans le département, les enjeux sont :

■ l'adaptation au changement climatique :

Les épisodes de sécheresse désormais récurrents et de plus en plus intenses montrent l'importance de s'adapter dès à présent à cette situation nouvelle, en agissant sur tous les domaines du PAOT :

- la renaturation des cours d'eau et la restauration de zones humides, permettant une meilleure rétention naturelle de l'eau ;
- la gestion des eaux pluviales en privilégiant l'infiltration à la parcelle ;
- la réduction des prélèvements industriels et agricoles ;
- l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable des collectivités ;
- le traitement des eaux usées d'origine domestiques ou industrielles : les étiages ne favorisent pas la dilution des rejets au milieu naturel, et impactent davantage la qualité de l'eau. Les traitements doivent être rendus plus performants ;

■ la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique des rivières :

Les rivières ont subi de nombreux aménagements (rectification, recalibrage, construction d'ouvrages) par le passé. Or la bonne fonctionnalité d'un cours d'eau et de ses zones humides est source de nombreux services : prévention des inondations, meilleure rétention de l'eau, meilleure capacité épuratoire, réserve de biodiversité...

■ la réduction des pollutions domestiques :

Cette dernière implique la mise en conformité des systèmes d'assainissement des collectivités, tant au regard de la collecte que des performances épuratoires. Outre l'impact environnemental, les situations de non-conformité peuvent engendrer des contentieux communautaires, lesquels font courir des risques financiers importants à la France et aux collectivités compétences (action récursoire) ;

■ la préservation des zones humides :

Elles assurent des fonctions nombreuses et indispensables telles que l'épuration des eaux, la prévention des inondations, le soutien des étiages et constituent aussi des réservoirs de biodiversité ;

■ la réduction des pressions phytosanitaires et des nitrates :

Ces deux pressions sont sources d'une dégradation de la qualité des eaux notamment en milieu naturel et par conséquent de coût de potabilisation ;

■ la réduction voire la suppression des rejets de substances chimiques issues des activités industrielles et artisanales :

De nombreuses installations classées pour l'environnement (ICPE) rejettent des substances ayant un impact direct sur l'état chimique des cours d'eau. L'identification et le suivi des rejets est un enjeu majeur pour l'atteinte du bon état chimique.

Le travail de construction du présent document a été mené en s'appuyant sur :

- le guide national pour la déclinaison des programmes de mesures en plan d'actions opérationnel territorialisé V.2 de septembre 2021, traduit en une « Note d'orientation pour la déclinaison du PDM Cycle 2 en PAOT » sur chaque bassin.
- un document régional pour l'élaboration des PAOT par la DREAL Bourgogne-Franche Comté, amendé par les trois grands bassins hydrographiques qui composent la région.

Le PAOT 2022-2027 du Doubs s'appuie sur les actions non terminées et non abouties du PAOT précédent et sur les nouvelles mesures identifiées dans le PDM 2022-2027.

Le choix des actions s'est fait en prenant en compte une multitude de données :

- la connaissance des enjeux départementaux ;
- la nécessité de répondre aux exigences réglementaires ;
- le bilan de l'ancien PAOT ;
- la connaissance du niveau d'engagement des actions : certaines actions « engagées » n'ont pas toujours été reconduites (actions orphelines pour lesquelles les travaux sont presque finalisés par exemple) ;
- l'étude des pressions s'exerçant sur chacune des masses d'eau ;
- pour les actions orphelines, la connaissance du territoire qui permet de justifier leur inscription au PAOT ;
- les programmes de financements de l'Agence de l'eau en vigueur.

L'ensemble de ces données ont été prises en compte lors des réunions de déclinaisons du programme de mesures, durant lesquelles le maintien ou l'abandon des actions présentes au précédent PAOT 2016-2021 ont été examinées. Elles associaient les services pilotes mais également les acteurs locaux. Ces réunions ont permis de déterminer les mesures à mettre en œuvre mais également de prédéfinir les actions répondant à ces mesures.



Le PAOT 2022-2027 est donc la superposition d'un travail d'actualisation du PAOT précédent avec l'ensemble des acteurs (services pilote, EPAGE, EPCI, Syndicats de rivière, etc.) et le travail d'ajout de nouvelles actions en considérant les nouvelles données utilisables, le tout s'appuyant sur les PDM 2022-2027.

Leviers

Pour chaque action identifiée au PAOT, un ou plusieurs leviers peuvent exister et permettent la réalisation de l'action. Cette identification de leviers est nécessaire d'une part pour préciser la répartition des rôles des membres de la MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature) pour chaque action ou type d'action, et d'autre part, pour définir la coordination des acteurs nécessaires à la réalisation de l'action.

Ces leviers sont d'ordre :

- **réglementaire** : réglementation territoriale sur des zones à enjeux, révision des prescriptions individuelles existantes, contrôles renforcés sur les masses d'eau dégradées et suites données aux manquements et infractions constatés, directives ERU, etc.
- **financier** : programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, aides du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'État, etc.
- **gouvernance** : dispositif d'animation, prise de compétence, contrats, etc.

La politique de contrôle annuelle devra s'articuler avec les priorités définies dans le PAOT, et le choix des contrôles portera ainsi préférentiellement sur les actions du PAOT.

Organisation du suivi

L'ensemble du PAOT est importé et suivi dans l'application nationale nommée « OSMOSE ». Un référent « OSMOSE » est nommé au sein de la Direction Départementale des Territoires (DDT) : il a pour rôle de suivre la bonne corrélation entre les actions PAOT et la base de suivi.

Pour chaque action, un service pilote est identifié. Le service pilote est chargé de : veiller à l'avancement des actions, engager les démarches nécessaires à cet avancement, rendre compte de l'avancement, alerter la MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature) en cas de blocage d'une action. Le référent OSMOSE fait le lien en interne et en externe avec les services pilotes.

La mise à jour des niveaux d'avancement des actions sera faite par les agents du service pilote qui sont en charge du suivi de la thématique, avec l'appui du référent « OSMOSE ».



Lors d'une réunion de la MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature) en comité permanent ou en comité stratégique, un point annuel est réalisé sur la feuille de route annuelle et les éventuels blocages sont discutés afin de trouver des leviers d'actions.



Le Dessoubre



Réhabilitation d'une zone humide avec reméandrement

V. DECLINAISON OPERATIONNELLE



MILIEUX AQUATIQUES



ASSAINISSEMENT



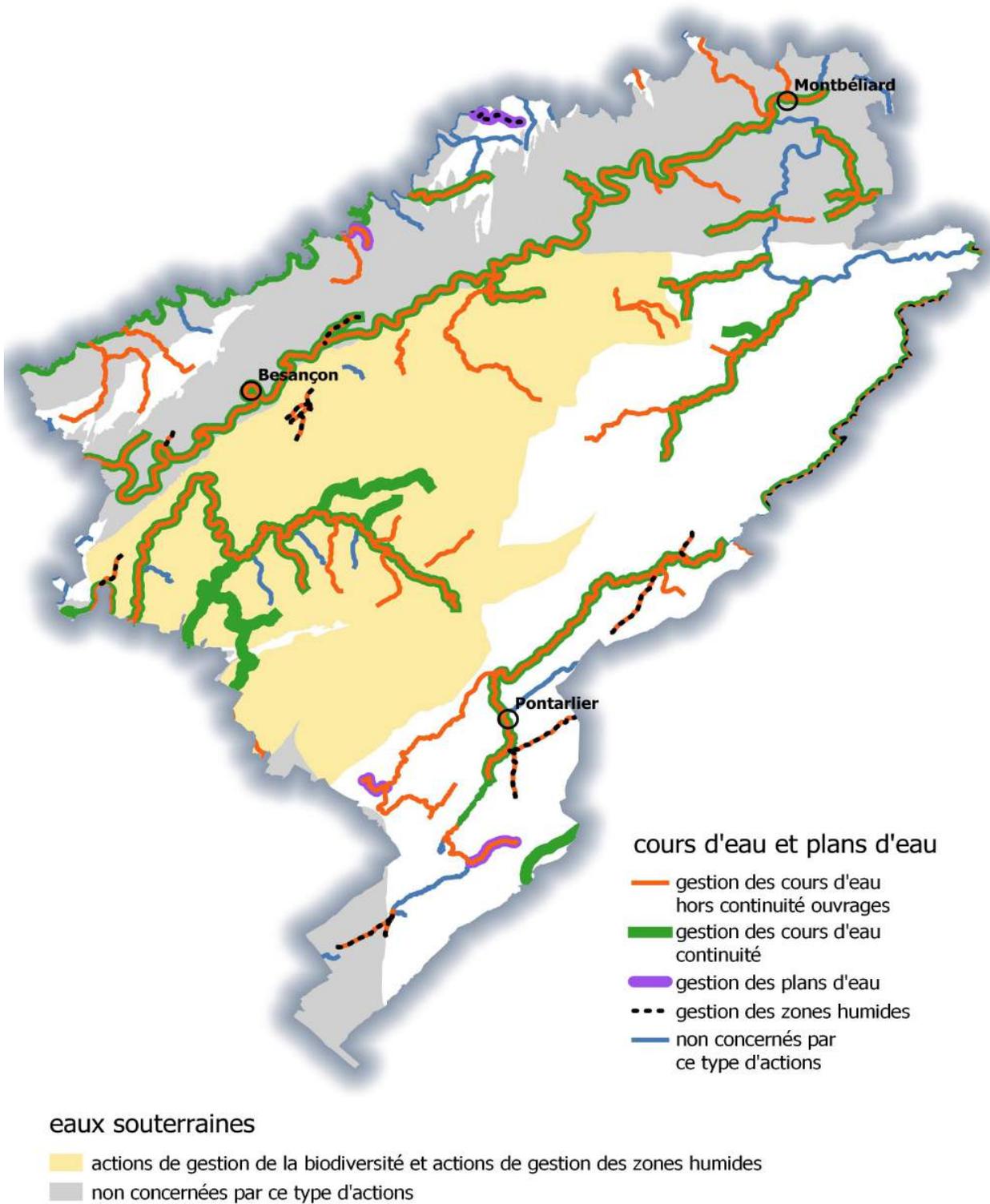
AGRICULTURE



INDUSTRIE

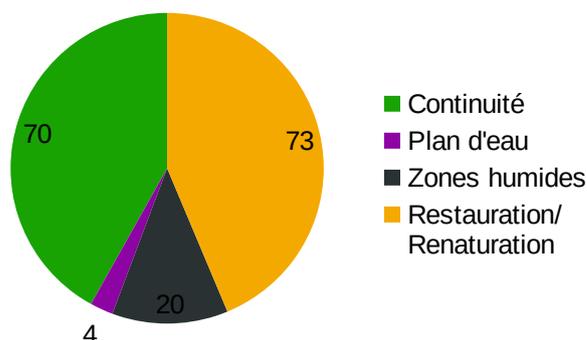


RESSOURCES



Milieux Aquatiques

Les actions retenues au PAOT 2022-2027 relatives au domaine des milieux aquatiques sont les plus nombreuses avec 167 actions. Ces actions se répartissent de la façon suivante :

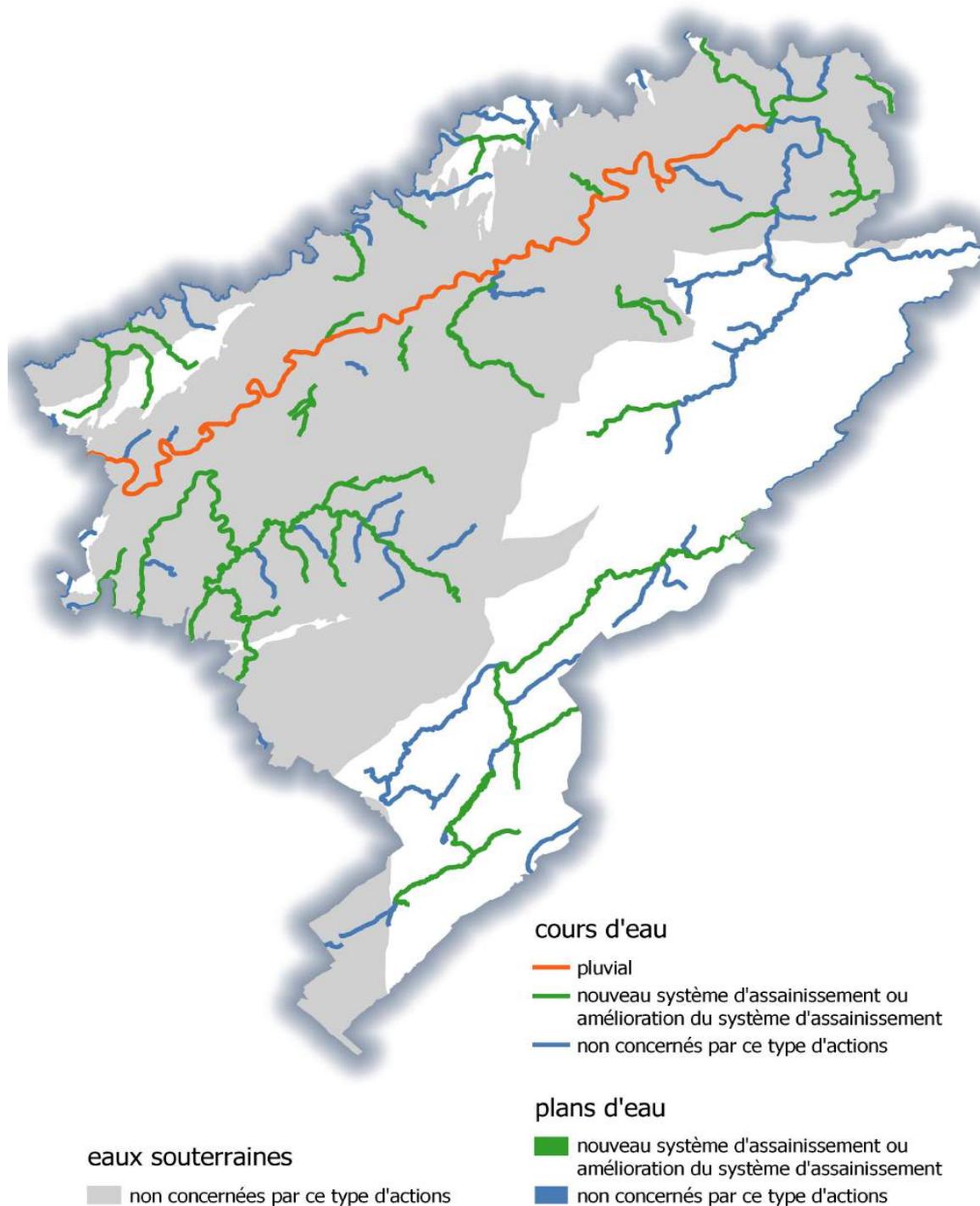


- la **renaturation ou la restauration des cours d'eau** (= gestion des cours d'eau hors continuité). Pour reconquérir la qualité d'une masse d'eau, il est parfois nécessaire de mener une opération de restauration ou de renaturation. Celle-ci peut consister à un reméandrage, la création d'un lit d'étiage ou encore une restauration de la ripisylve, etc. ;
- la **continuité écologique** (= gestion des cours d'eau en termes de continuité). Le rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire constitue un des enjeux majeurs actuels de l'atteinte du bon état des cours d'eau. En application de la loi sur l'eau, les cours d'eau ont été classés au titre de la continuité : la liste 1 ou la liste 2. Tout ouvrage devra donc être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative en concertation avec le propriétaire ;
- les **plans d'eau**. Les plans d'eau de bonne qualité servent d'exutoire aux rejets d'eaux de mauvaise qualité essentiellement des stations d'épuration, nécessitent de préserver la qualité des eaux sur du long terme ;
- les **zones humides**. La restauration des zones humides est un enjeu de plus en plus important dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Les sécheresses dont la fréquence et l'intensité augmentent dans le département mais aussi les inondations poussent à chercher des solutions fondées sur la nature : les zones humides et leurs nombreuses fonctionnalités sont une de ces solutions. Elles sont également des réservoirs de biodiversité primordiaux à préserver.

Le choix des actions s'est fait au regard des critères énoncés plus haut (impact sur la masse d'eau, connaissance du territoire, obligation réglementaire...).



La liste exhaustive des actions ainsi que les feuilles de route sont disponibles en annexe.



Assainissement

Les 114 actions retenues au PAOT 2022-2027 relatives au domaine de l'assainissement concernent 3 axes différents :

■ **l'amélioration de la collecte.** Le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées. Les réseaux vieillissants et les mauvais branchements sont fréquemment à l'origine d'une non-conformité et un important travail doit être mené.

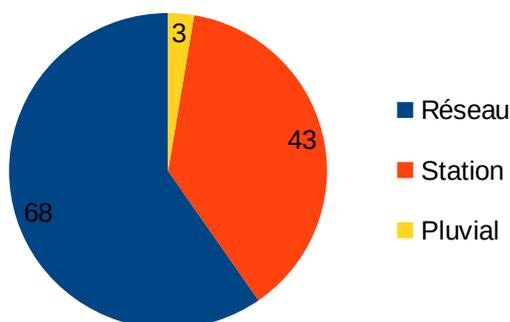
■ **l'amélioration des performances des stations de traitement.** Le parc est vieillissant ou a atteint sa capacité de traitement, avec des rendements épuratoires qui diminuent ou sont à adapter à un milieu récepteur qui évolue sous l'effet du changement climatique (débits d'étiage plus sévères), des stations qui deviennent obsolètes...

Il apparaît ainsi nécessaire de travailler sur les stations de traitement, en parallèle de l'amélioration de la collecte.

■ **la gestion du pluvial :** le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées peut représenter une pression importante pour les grandes communes ou les grandes infrastructures.



Les choix des actions assainissement s'est fait au regard des critères énoncés plus haut (impact sur la masse d'eau, connaissance du territoire, coût financier...).



Les actions « **réseau** » concernent les collectivités et consistent en la réhabilitation ou la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) (agglomérations de toutes tailles) ;

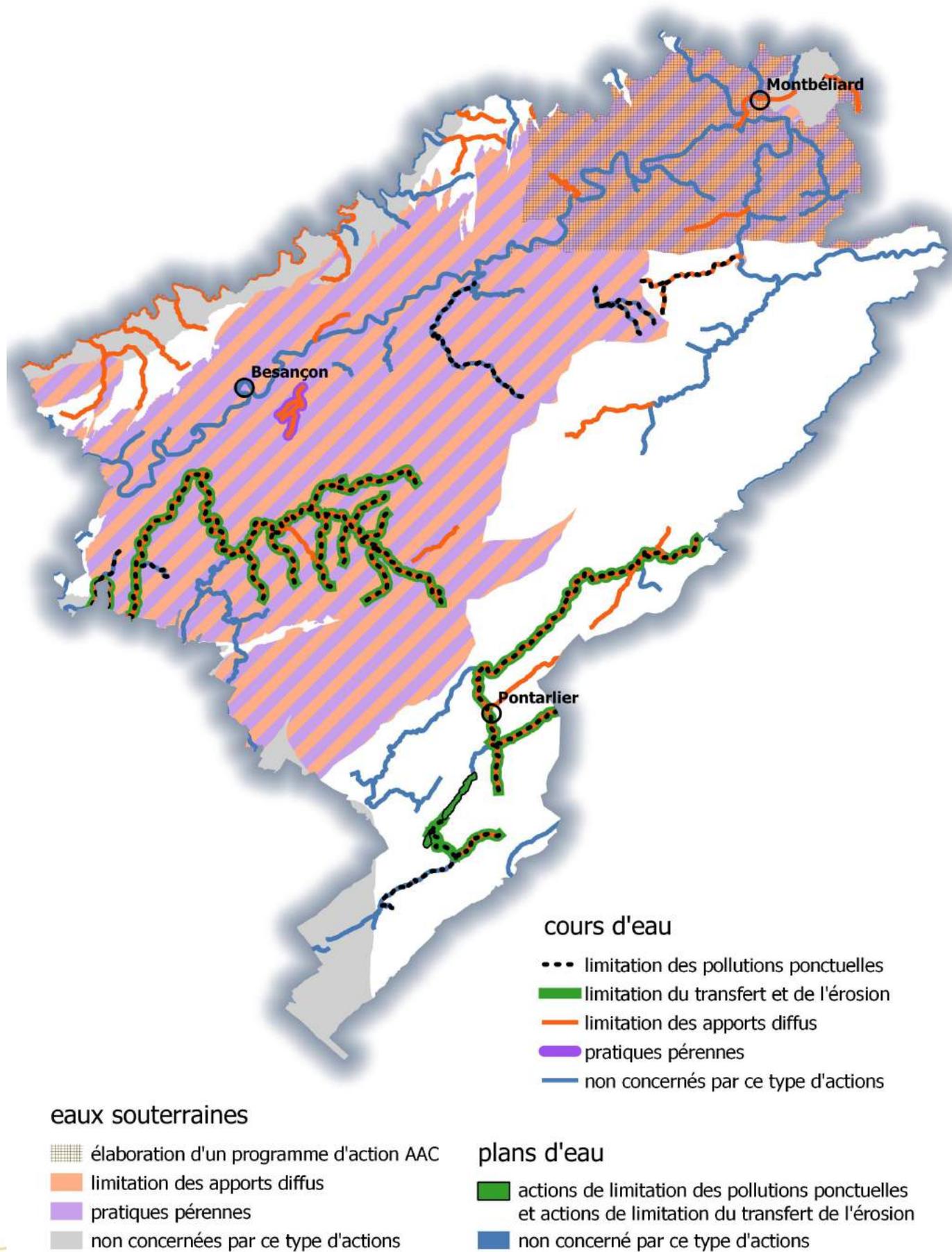
Les actions « **station** » visent la création d'une nouvelle Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) ou l'équipement de la STEU d'un traitement suffisant (hors Directive DERU mais soumise à la doctrine « karst » régionale) ;

Finalement, les actions « **pluviales** » sont peu nombreuses et concernent la réalisation de travaux d'amélioration, la gestion ou le traitement des eaux

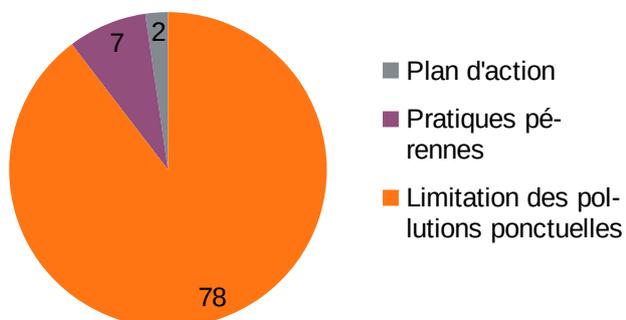


La liste exhaustive des actions ainsi que les feuilles de route sont disponibles en annexe.

Agriculture



Dans le domaine de l'agriculture, les actions à mener pour la reconquête de la qualité des masses d'eau sont diverses et s'articulent autour de trois grands types d'actions :



■ **l'élaboration de plans d'actions sur les captages prioritaires.** Cette action consiste en la réalisation d'une étude dite « Aire d'Alimentation de Captages » conduisant à l'élaboration d'un plan d'action pour permettre la reconquête de la qualité de l'eau du captage.

■ **la pérennisation des bonnes pratiques.** Pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole, il convient de travailler à l'amélioration des pratiques sur les secteurs à enjeux (captages et masses d'eau dégradées). Les bonnes pratiques peuvent être la remise en herbe, et la réduction des produits phytosanitaires ou des intrants (nitrates). Elles peuvent notamment être mises en œuvre via une maîtrise foncière par la collectivité, ou par la mise en place de filières agricoles à bas niveaux d'intrants.

■ **la limitation des pollutions ponctuelles et apports diffus, comme les produits phytosanitaires ou les pesticides.** Il convient donc de trouver des alternatives et de lutter contre l'utilisation systématique de produits phytosanitaires ou des pesticides, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages touchés.

Le choix des actions s'est fait au regard des critères énoncés plus haut (impact sur la masse d'eau, connaissance du territoire, obligation réglementaire...).

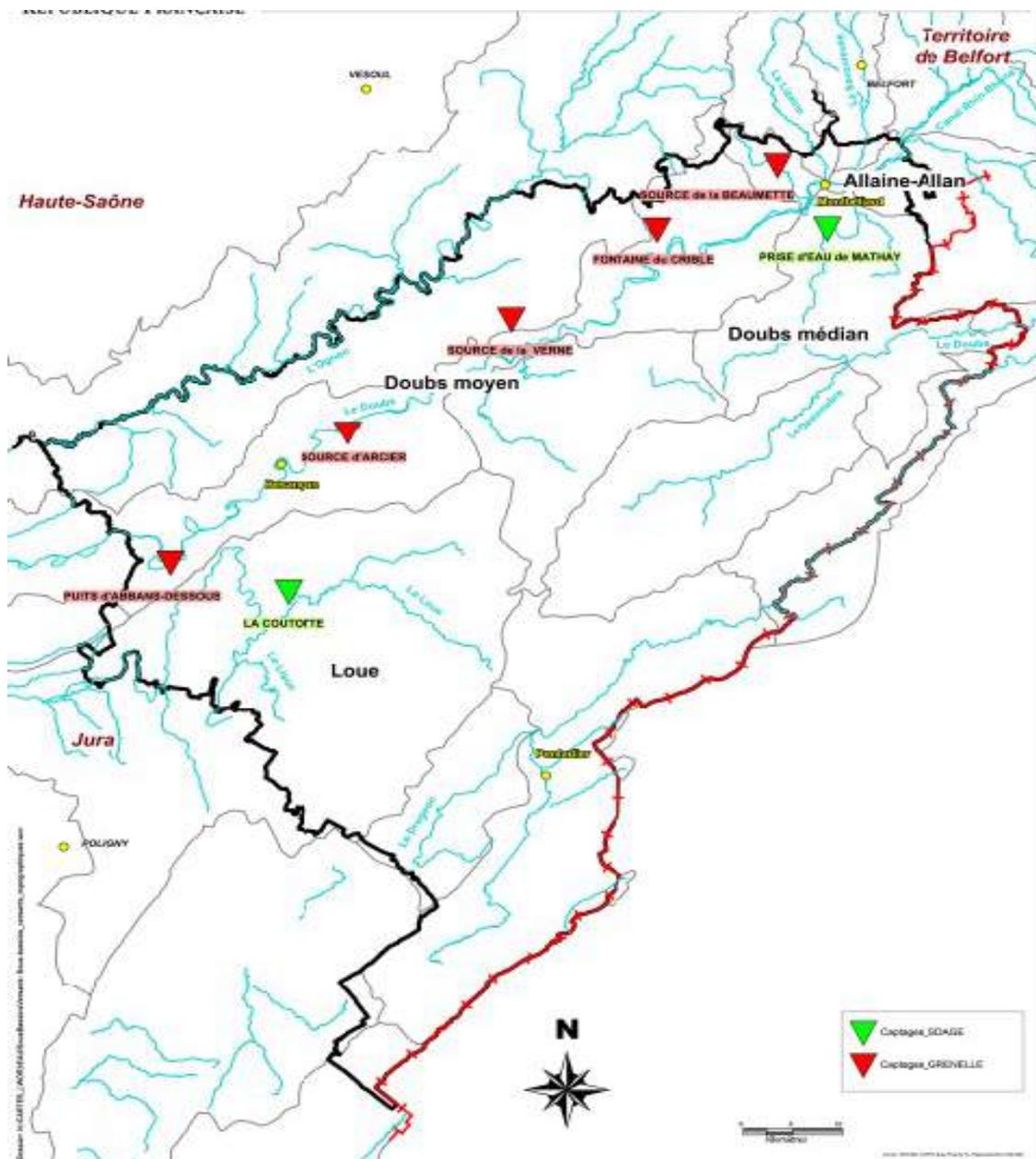


La liste exhaustive des actions ainsi que les feuilles de route sont disponibles en annexe.



CAPTAGES PRIORITAIRES

Pour le Doubs, on recense 7 captages prioritaires



L'objectif de la démarche « captages prioritaires » est d'obtenir une qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions diffuses avant la distribution de l'eau.

La qualité de l'eau potable est menacée par la dégradation des ressources en eau. Cette dégradation est principalement causée par les nitrates et les pesticides, qui se propagent de manière diffuse.

Il est donc essentiel de restaurer la qualité des eaux brutes provenant des captages afin de garantir une eau potable de bonne qualité et de réduire autant que possible le besoin de traitement avant sa distribution.

Les mesures prévues dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ont pour objectif de préserver la ressource en eau et d'assurer à long terme la qualité sanitaire de l'eau utilisée notamment pour l'alimentation humaine. Cela implique les actions suivantes :

- Lutter contre les pollutions diffuses dans les zones d'alimentation des captages et dans les zones à préserver pour répondre aux besoins actuels et futurs.
- Prévenir les pollutions ponctuelles et accidentelles.
- Combattre la pollution d'origine microbiologique.
- Protéger la ressource en eau.

La démarche se déroule en 4 étapes :

1. Délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC)
2. Réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP)
3. Élaboration d'un plan d'action
4. Mise en œuvre du plan d'action.

La démarche « captages prioritaires » vise à obtenir une qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions en nitrates et en pesticides avant la distribution de l'eau potable.

Le déploiement du plan d'actions est en cours dans le Doubs

Différences entre l'aire d'alimentation du captage (AAC) et les périmètres de protection :

Aire d'alimentation du captage (AAC)

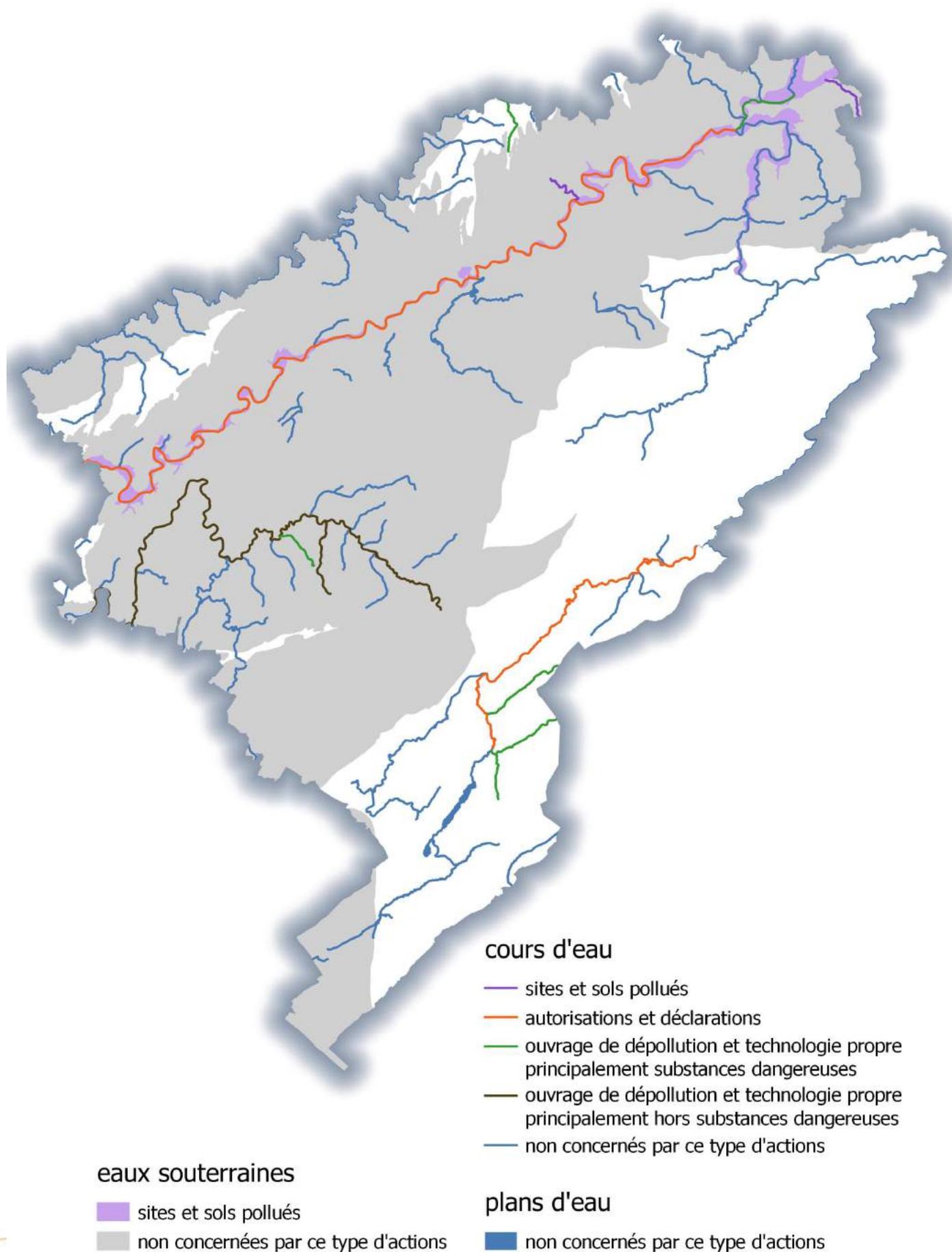
Cette aire correspond à la surface totale sur laquelle la goutte une goutte d'eau tombée sur le sol rejoint le captage.

Dans cette AAC, des zones de protection sont définies et correspondent à des secteurs les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses. Ces zones correspondent à des secteurs d'intervention réalistes pour améliorer la qualité de l'eau du captage.

Périmètres de protection réglementaires

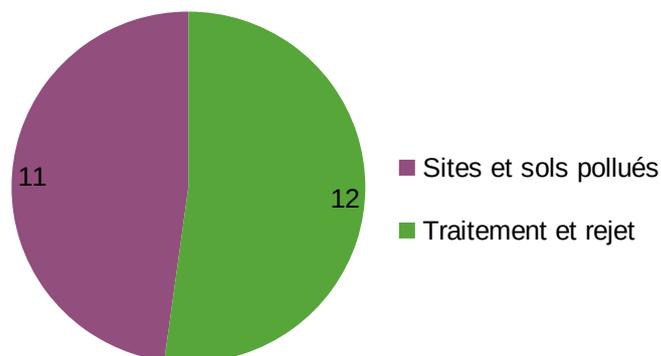
Ces périmètres de protection sont instaurés pour protéger le captage des pollutions accidentelles et ponctuelles. Leur rôle n'est pas de régler le problème des pollutions diffuses car les surfaces concernées ne le permettent pas.

Ces périmètres sont au nombre de 3 : périmètre de protection immédiat, périmètre de protection rapprochée et périmètre éloigné.



Industrie

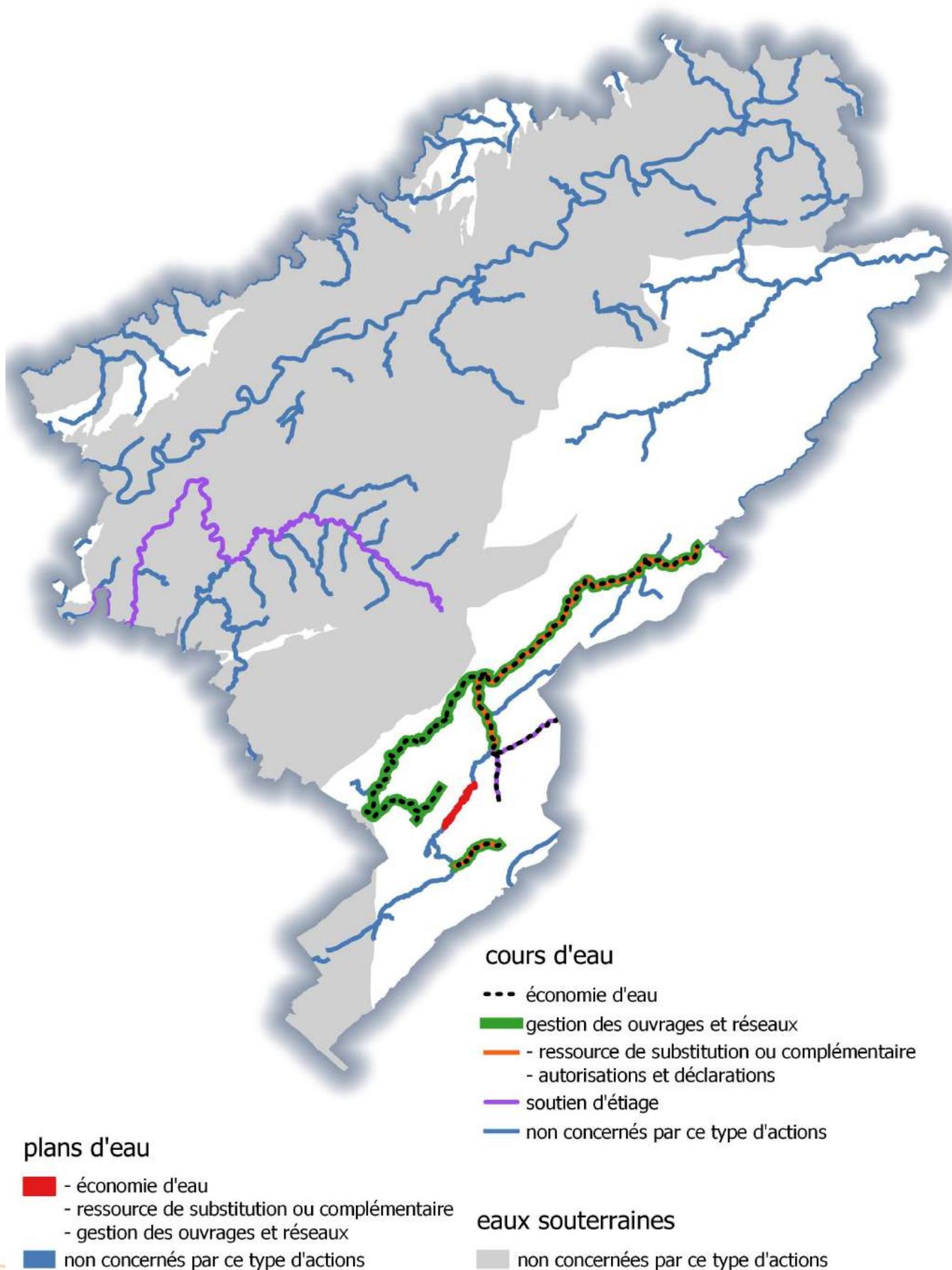
Dans le domaine de l'industrie, les 23 actions inscrites au PAOT se concentrent sur deux thématiques :



- Les **sites et sols pollués**, sur lesquels il faut mener des actions de dépollution et de mise en conformité ;
- les **rejets** de « substances dangereuses » ou « hors substances dangereuses ». Les actions ciblent des industries qui doivent mettre en place des procédés permettant de réduire ou de supprimer les pollutions ;

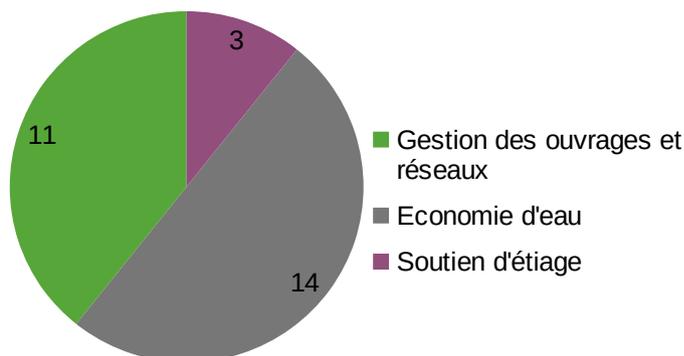


La liste exhaustive des actions ainsi que les feuilles de route sont disponibles en annexe.



Ressource

Dans le domaine de la ressource en eau, les 20 actions inscrites au PAOT se concentrent sur trois thématiques :



Les économies d'eau se traduisent par 5 actions : amélioration des rendements en alimentation d'eau potable (AEP), remplacement des réseaux les plus défaillants, optimisation de gestion du partage de l'eau, la recherche de nouvelles ressources et la limitation des consommations d'eau dans différents secteurs.



La gestion des ouvrages et réseaux par la structuration d'une gestion collective des ressources en eau dont le transfert de compétences et la mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).



La gestion du soutien d'étiage : La récurrence des phénomènes liés au changement climatique s'intensifie et s'étend sur de nombreux territoires. Cet impact lié au changement climatique, s'ajoute au contexte karstique du Doubs, donc à la ressource quantitative de l'eau (pertes, restitutions dans un autre bassin hydrogéologique et hydrographique, etc.). Le respect des débits réservés la gestion des ouvrages hydrauliques



La liste exhaustive des actions ainsi que les feuilles de route sont disponibles en annexe.



Annexe 1 : Tableau des actions 2022-2027

Annexe 2 : Cartographies départementales

Annexe 3 : Cartographie par établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Annexe 1 : Tableau des actions 2022-2027

MILIEUX AQUATIQUES

Code type action	Titre action	Code(s) Libellé(s) Masse d'eau
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration morphologique sur les secteurs prioritaires du territoire PMA, intégrant ZH, expansion de crues...	DR10948-le rupt
Cours d'eau - Restauration	Restaurations d'une annexe hydraulique sur la commune de Bart	DR627-L'Allan de la Savoureuse au Doubs
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage des Neufs Moulins	DR627-L'Allan de la Savoureuse au Doubs
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage des Breviers	DR627-L'Allan de la Savoureuse au Doubs
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage Ludwigsburg	DR627-L'Allan de la Savoureuse au Doubs
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration sur l'Audeux et ses affluents dont le tronçon de Creuse (secteur du Moulin)	DR11271-l'audeux
Cours d'eau - Restauration	Diversification du lit mineur sur le linéaire du ruisseau l'Audeux	DR11271-l'audeux
Cours d'eau - Restauration	Diversification du lit mineur du ruisseau de la Baume sur la traversée de Sancey le Long	DR11925-ruisseau de la baume
Cours d'eau - Renaturation	Reméandrement du ruisseau de la Baume secteur Sancey l'Eglise	DR11925-ruisseau de la baume
Cours d'eau - Renaturation	Restauration de la Raie de Jeanmoulot	DR11925-ruisseau de la baume
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration morphologique sur tronçons à identifier	DR626-Le Cusancin
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage des Pipes	DR626-Le Cusancin
Zones humides - Restauration	Restauration de ZH, marais et tourbières (mesure C4 du DOCOB du site Natura 2000)	DG154-Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs
Fréquentation et usages	Gérer les usages et la fréquentation sur le site Natura 2000	DG154-Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Scierie les Noues	DR10164-ruisseau de vaclusotte
Cours d'eau - Renaturation	Renaturation, remise au gabarit compatible avec les débits	DR10425-ruisseau de vacluse
Cours d'eau - Renaturation	Restauration de la reverotte	DR10873-rivière la reverotte
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage de Belvoir	DR634-Le Dessoubre
A0301-Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	La Voyèze	DR634-Le Dessoubre
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Moulin Girardot amont	DR634-Le Dessoubre

ouvrage		
MIA0301-Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage amont pont neuf	DR634-Le Dessoubre
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Moulin Girardot aval	DR634-Le Dessoubre
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration sur le Dessoubre et ses affluents non masses d'eau	DR634-Le Dessoubre
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Restauration de la continuité écologique sur le canal de dérivation du moulin de Belvoir	DR634-Le Dessoubre
Cours d'eau - Restauration	Réaliser une opération classique de restauration sur la rançonnière	DR10307-ruisseau la rançonnière
Zones humides - Restauration	Restauration des tourbières sur les communes de Noël Cerneux, Bizot, Narbief	DR635-Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage du Theusseret	DR635-Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration des affluents non masses d'eau dont le bief de Fuesse	DR635-Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage du moulin du Plain	DR635-Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Gestion coordonnée des ouvrages	Actions complémentaires d'amélioration sur l'hydrologie : travail sur les TCC	DR635-Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Gestion coordonnée des ouvrages	Coordonner la gestion des 3 ouvrages par le biais de l'application du nouveau règlement d'eau binational	DR635-Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Gestion coordonnée des ouvrages	Coordonner la gestion des éclusées	DR635-Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Zones humides - Maîtrise foncière	Obtenir la maîtrise foncière des tourbières sur les communes de Noël Cerneux, Bizot, Narbief	DR635-Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration du Gland amont sur secteurs à identifier	DR10823-ruisseau le gland
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage Faurecia à Herimoncourt	DR10823-ruisseau le gland
Cours d'eau - Restauration	Diversification des écoulements dans la partie aval (secteur Hérimoncourt)	DR10823-ruisseau le gland
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	SEUIL DE L'ECOLE PRIMAIRE	DR10823-ruisseau le gland
Cours d'eau - Renaturation	Restauration physique du ruisseau de Mauchamps	DR10858-ruisseau la ranceuse
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Aménagement de seuils en lien avec la restauration morphologique ROE22151 ancienne usine Vermondans	DR10858-ruisseau la ranceuse
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Aménagement de seuils en lien avec la restauration morphologique ROE22152 ancien moulin Remondans Vaivre	DR10858-ruisseau la ranceuse
Cours d'eau - Renaturation	Restauration physique du ruisseau de Neuchatel Uretiere	DR10858-ruisseau la ranceuse
Cours d'eau - Renaturation	Restauration physique de l'amont de la Ranceuse à l'aval de la STEU de Dambelin	DR10858-ruisseau la ranceuse
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration sur les tronçons prioritaires dont tronçon aval sur 3 km (PMA)	DR10906-ruisseau la barbèche
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage de la Douve	DR10906-ruisseau la barbèche

Cours d'eau - Renaturation	Restauration de tronçons prioritaires : tronçons amont et partie médiane et affluents dont ru du moulin brûlé	DR10906-ruisseau la barbèche
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Ancien moulin	DR10906-ruisseau la barbèche
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Scierie Simon Feule	DR10906-ruisseau la barbèche
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration sur secteurs à identifier	DR11798-ruisseau le roide
Gestion coordonnée des ouvrages	Gestion des ouvrages EDF Vaufrey et Grosbois, en cohérence avec les habitats du Doubs en lien avec les propriétaires d'ouvrages de la masse d'eau aval FRDR633b	DR633A-Le Doubs de la frontière suisse à la confluence avec le Dessoubre
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration de la fonctionnalité du Doubs secteur Glère (amont Vaufrey)	DR633A-Le Doubs de la frontière suisse à la confluence avec le Dessoubre
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration sur les affluents (dont ruisseaux de Bremoncourt et Glère)	DR633A-Le Doubs de la frontière suisse à la confluence avec le Dessoubre
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration sur les zones de confluence (dont Bremoncourt et Glère)	DR633A-Le Doubs de la frontière suisse à la confluence avec le Dessoubre
Cours d'eau - Restauration	Restauration d'annexes du Doubs (bras mort aval de la papeterie de Mandeuire, zone de confluence Doubs Allan à Voujeaucourt).	DR633B-Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Aménagement d'une dizaine d'ouvrages hydro-électriques	DR633B-Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Aménagement de l'ouvrage prise d'eau de Mathay ROE21416	DR633B-Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration de la fonctionnalité du Doubs aval Barbèche, Pont de Roide	DR633B-Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan
Gestion coordonnée des ouvrages	Gestion concertée des ouvrages hydro-électriques en cohérence avec les habitats du Doubs en lien avec les propriétaires d'ouvrages	DR633B-Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan
Cours d'eau - Restauration	Restauration des berges et ripisylve sur l'ensemble du ruisseau du Bief	DR10303-ruisseau du bief
Cours d'eau - Restauration	Restauration du ruisseau du Bief à Colombier Fontaine et St Maurice Colombier	DR10303-ruisseau du bief
Zones humides - Restauration	Acquisition foncière et restauration de 3,15 ha de milieu humide dans le marais de Tarcenay	DR10862-ruisseau des marais de saône
Cours d'eau - Restauration	Restauration du lit mineur et diversification des écoulements sur les 3 ruisseaux du marais de Saône	DR10862-ruisseau des marais de saône
Zones humides - Restauration	Restauration de la zone humide (diversification, bouchage de drains) du Marais de Saône	DR10862-ruisseau des marais de saône
Zones humides - Restauration	Restauration de ZH sur Montferrand le Château	DR10959-ruisseau de grandfontaine
Cours d'eau - Renaturation	Restauration du ruisseau de Grandfontaine	DR10959-ruisseau de grandfontaine

Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration morpho sur les tronçons prioritaires	DR11328-ruisseau le gour
Cours d'eau - Restauration	Restauration du ruisseau de Soye dont secteur traversée du village de Pompierre	DR11422-ruisseau de soye
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Seuil du moulin du bas - barrage de Pompierre	DR11422-ruisseau de soye
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Seuil du moulin d'Aillon	DR11422-ruisseau de soye
Cours d'eau - Restauration	Restauration de l'affluent rive gauche du ruisseau de Soye (tronçon n°14)	DR11422-ruisseau de soye
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Seuil du moulin du haut - pisciculture	DR11422-ruisseau de soye
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration morpho en lien avec projet autoroute (HAP)	DR11674-ruisseau de blussans
Zones humides - Restauration	Restauration de ZH sur Amagney	DR11761-ruisseau des longeaux
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Ouvrages : entre station Long 1 et long 2 : seuil prise d'eau pour plans d'eau 1 et 2 / Ouvrages : entre station Long 5 et long 6 : plan d'eau 3 et 4, obstacles avec seuil	DR11761-ruisseau des longeaux
Cours d'eau - Renaturation	Reméandrement partie médiane du ruisseau des Longeaux entre Amagney et Novillars et autre tronçons	DR11761-ruisseau des longeaux
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Seuil du moulin Benusse ROE124029 en lien avec la restauration morpho	DR11936-Ruisseau de Bénusse
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Seuil du moulin Ringard à Routelle ROE124030 en lien avec la restauration morphologique	DR11936-Ruisseau de Bénusse
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration du ruisseau de Bénusse	DR11936-Ruisseau de Bénusse
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage de Chaux-les-Clerval	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Ancienne scierie de Torpes	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Avanne	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration morphologique sur le Doubs moyen sur les secteurs de Torpes (lien contournement seuil) et Osselle (Moulin de Nevoui)	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Renaturation	travaux de restauration morphologique des petits affluents non ME dont Lougres, Mancenans, Mouillère	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration morphologique et EBF sur le Doubs moyen sur le secteur compris entre Blussangeaux et Laissey	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage de Montferrand	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Aménagement d'un	Barrage de Boussières	DR625-Le Doubs de la confluence

ouvrage		avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage de Clermoulin à Roche-les-Clerval	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Microcentrale et barrage de Cour	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Renaturation	Restauration d'annexes du Doubs (dont bras mort du Gué de l'épine à Longevelle)	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration du lotaud dans le secteur du Pont de Paroi et autres tronçons prioritaires	DR11026-ruisseau la raie du lotaud
Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau	Projet de contournement de l'étang du moulin ROE13024	DR11026-ruisseau la raie du lotaud
Cours d'eau - Restauration	Amélioration de la morphologie sur le tronçon amont/aval Bonnevaux pour améliorer la continuité et l'hydrologie (assecs liés aux pertes)	DR2024-Le Drugeon
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Aménagement de la continuité des petits affluents (sentier du tour du lac)	DL12-lac de saint-point
Gestion coordonnée des ouvrages	Gérer la hauteur d'eau du lac, notamment par les travaux sur le barrage	DL12-lac de saint-point
Zones humides - Maîtrise foncière	Obtenir la maîtrise foncière des zones humides dans le lit majeur de la morte amont	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Zones humides - Restauration	Restauration de la tourbière de La Cluse et Mijoux - programme LIFE	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Cours d'eau - Renaturation	Restauration de la Morte secteur Verrières de Joux	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Zones humides - Maîtrise foncière	Obtenir la maîtrise foncière de la zone humide de la tuilerie à la Cluse et Mijoux	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Cours d'eau - Renaturation	Restauration de la Morte secteur Cluse et Mijoux	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Zones humides - Restauration	Restauration des ZH dans le lit majeur de la morte amont	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Zones humides - Restauration	Restauration de la tourbière de la tuilerie La Cluse et Mijoux - programme LIFE Climat	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Cours d'eau - Renaturation	Restauration physique du ruisseau du Théverot	DR10323-ruisseau le théverot
Zones humides - Maîtrise foncière	Zone Humide aval Gd Combe Chateleu, plaine de Morteau (Life climat)	DR10323-ruisseau le théverot
Zones humides - Restauration	Zone Humide aval Gd Combe Chateleu, plaine de Morteau (Life climat)	DR10323-ruisseau le théverot
Zones humides - Maîtrise foncière	Maîtrise foncière des ZH prioritaires de la Tanche	DR11507-ruisseau de la tanche
Zones humides - Restauration	Travaux de restauration du marais de la Tanche à définir suite à étude à prévoir	DR11507-ruisseau de la tanche
Cours d'eau - Renaturation	Restauration physique du ruisseau de la Tanche	DR11507-ruisseau de la tanche
Cours d'eau - Renaturation	Reméandrement de la partie aval Rau Cornabey	DR11873-ruisseau de cornabey
Zones humides - Restauration	Restauration des ZH prioritaires du Cébriot (Life climat)	DR11884-ruisseau le cébriot

Zones humides - Maîtrise foncière	Maîtrise foncière des ZH prioritaires du Cébriot (Life climat)	DR11884-ruisseau le cébriot
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration morphologique du ruisseau du cébriot	DR11884-ruisseau le cébriot
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration morphologique : secteur Metabief et autres tronçons prioritaires	DR11898-le bief rouge
Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau	Aménagement/suppression des étangs amont et aval Metabief	DR11898-le bief rouge
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Chaussée des forges	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Passerelle de Montbenoit	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
-Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Chaussée Arthur Besson	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Scierie maison du bois	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage d'Arçon	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage canal d'Arçon	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Taillanderie de mison du bois	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration morphologique du Doubs (à définir suite étude)	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Gestion coordonnée des ouvrages	Gestion des ouvrages (vannage des retenues)	DR639-La Jougna
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Passage en aval du Pont du moulin à la Ferrière	DR639-La Jougna
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Aménagement/suppression de l'ouvrage : ROE47349 Pont du moulin de la ferrière aux Echampés	DR639-La Jougna
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage de Oye-et-Pallet	DR642-Le Doubs de la sortie du lac de St Point jusqu'à l'amont de Pontarlier
Cours d'eau - Restauration	Restauration des affluents (ruisseau de friards)	DR642-Le Doubs de la sortie du lac de St Point jusqu'à l'amont de Pontarlier
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de reméandrement à Labergement Sainte Marie (Life)	DR643-Le Doubs du Bief Rouge à l'entrée du lac de St Point
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de reméandrement à Labergement Sainte Marie (Life)	DR643-Le Doubs du Bief Rouge à l'entrée du lac de St Point
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration sur l'ENS des prés de la Lizaine (Bethoncour)	DR1679-La Lizaine

Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration sur tronçons prioritaires : le Bief Noir et affluents sur le plateau (Amathay Vésigneux), tronçon aval dans le lit majeur de la Loue à Vuillafans, Vergetolle...	DR10067-ruisseau de raffenet
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de restauration morphologique sur la Boneille	DR10320-ruisseau de bonneille
Zones humides - Maîtrise foncière	Acquisition des terrains à proximité du cours d'eau (Rau Liesle)	DR10487-ruisseau du moulin vernerey
Cours d'eau - Renaturation	Restauration du ruisseau de Liesle (ruisseau de saumont)	DR10487-ruisseau du moulin vernerey
Cours d'eau - Restauration	Restauration des tronçons prioritaires en lien avec protection des inondations à Montgesoye.	DR10649-ruisseau de vau
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Continuité sous RD à la confluence ROE124004	DR10926-ruisseau de cornebouche
Cours d'eau - Renaturation	Travail à engager sur le profil en long (recharge et resserrement) du Lison pour rendre connectif les zones humides	DR11148-ruisseau lison supérieur
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration morphologique sur le ruisseau d'Athose et ZH associée	DR11178-ruisseau d'athose
Cours d'eau - Restauration	Travaux sur tronçons prioritaires du Norvaux	DR11535-ruisseau de norvaux
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Aménagement ouvrage radier pont départementale à l'aval du Norvaux (Commune de Cleron) ROE123547	DR11535-ruisseau de norvaux
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Aménager l'ouvrage aval qui cloisonne partie pérenne et temporaire ROE121465	DR11837-ruisseau la brême
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Moulin du Bas	DR11865-rivière le lison
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage du moulin Toussaint	DR617-La Basse Loue d'Arc-et-Senans à la confluence avec le Doubs
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Moulin de Chay	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Seuil de Rennes-sur-Loue	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage du moulin Larnaude	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	BARRAGE DE MOULIN NEUF et du MOULIN BILLEREY	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage Perrot de Rennes-sur-Loue	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Restauration	Restauration des tronçons altérés prioritaires du chevelu (non ME) : ruisseau la Champagnole à Port Lesney et autres ruisseaux prioritaires	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Restauration	Restauration des tronçons altérés prioritaires du chevelu (non ME) : ruisseau de Saint Renobert, ruisseau du lavoir de Buffard, autres tronçons altérés (Brères...) ruisseau d'Amathey	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Station de pompage	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	FORGES DE BUILLON	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage Chirac	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	BARRAGE DU MOULIN DE BRERES	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans

ouvrage		Senans
Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau	Impact majeur en amont au niveau de l'étang du Golf (Château de Bournel)	DR10198-ruisseau de l'étang
Zones humides - Restauration	Restauration de ZH sur le ruisseau de l'étang	DR10198-ruisseau de l'étang
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration Corcelles amont	DR10551-ruisseau la corcelle
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration Corcelles aval	DR10551-ruisseau la corcelle
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Barrage Chardenot	DR10699-ruisseau de crenus
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de diversification du lit, recharge sédimentaires, aménagements de berges ripisylves sur le secteur amont	DR10699-ruisseau de crenus
Cours d'eau - Renaturation	Travaux de diversification du lit, recharge sédimentaires, aménagements de berges ripisylves zone confluence	DR10699-ruisseau de crenus
Cours d'eau - Restauration	Renaturation du ruisseau de Recologne	DR10962-ruisseau de recologne
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration sur la Lanterne phase 2 secteur Pouilley les Vignes/Pelousey	DR11561-ruisseau la lanterne
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration sur la Lanterne phase 3 secteur aval Emagny/Chevigney	DR11561-ruisseau la lanterne
Cours d'eau - Restauration	Travaux de restauration morphologique sur la partie amont	DR12068-ruisseau la chazelle
Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau	Contournement de l'étang de Rigney	DR12068-ruisseau la chazelle
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	Ancien moulin de Cussey	DR656-L'Ognon basse vallée
Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	CROMARY - Pont D412	DR656-L'Ognon basse vallée
Cours d'eau - Renaturation	Restauration à Gemonval en lien avec la restauration de la zone humide et les étangs	DR660-Le Scey

ASSAINISSEMENT

Code type action	Titre action	Code(s) Libellé(s) Masse d'eau
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur le système d'assainissement de Dung.	DR10948-le rupt
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	STEU Presentvillers	DR10948-le rupt
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Presentvillers : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Presentvillers (EU,EP)	DR10948-le rupt
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Desandans : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Desandans (EU/EP)	DR10948-le rupt
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réhabiliter un réseau d'assainissement sur le système d'assainissement de Sainte-Suzanne (inclus Badevel)	DR11813-ruisseau la feschotte
Équipement d'une STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Travaux de raccordement des eaux usées de badevel sur la STEU de Ste Suzanne	DR627-L'Allan de la Savoureuse au Doubs
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	travaux de réfection des réseaux sur l'agglomération de Ste Suzanne	DR627-L'Allan de la Savoureuse au Doubs
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseaux Villers Chief	DR11271-l'audeux
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Station de Orsans	DR11271-l'audeux
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseaux Orsans	DR11271-l'audeux
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Station de Surmont	DR11925-ruisseau de la baume
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseaux de Surmont	DR11925-ruisseau de la baume
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseau de la Sommette	DR10873-rivière la reverotte
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseau de Dompriel	DR10873-rivière la reverotte
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	STEU de Avoudrey	DR10873-rivière la reverotte
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseau de Loray	DR10873-rivière la reverotte

Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	STEU Villers le Lac	DL14-lac de chaillexon;DL10-lac de châtelot (ou Moron)
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur le système d'assainissement de Villers le Lac	DL14-lac de chaillexon;DL10-lac de châtelot (ou Moron)
Equipement d'une STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Pas d'action : on est en Suisse	DR10307-ruisseau la rançonnière
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Blamont : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Blamont (EU,EP)	DR10823-ruisseau le gland
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	STEU Blamont	DR10823-ruisseau le gland
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	STEU Roches les Blamont	DR10823-ruisseau le gland
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	STEU Abbevillers	DR10823-ruisseau le gland
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Roches les Blamont : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Roches les Blamont (EU,EP)	DR10823-ruisseau le gland
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Abbevillers : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Abbevillers (EU,EP)	DR10823-ruisseau le gland
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Villars les Blamont : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Villars les Blamont (EU,EP)	DR10823-ruisseau le gland
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	STEU Dambelin	DR10858-ruisseau la ranceuse
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Dambelin : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Dambelin (EU,EP)	DR10858-ruisseau la ranceuse
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Station de Saône : amélioration du traitement puis à terme suppression de la station avec raccordement à la station de Besançon	DR10862-ruisseau des marais de saône
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseaux du système de Saône	DR10862-ruisseau des marais de saône
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Pas d'action identifiée	DR11328-ruisseau le gour
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseaux du système de Dammartin les Templiers	DR11328-ruisseau le gour
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseaux du système de Bouclans	DR11328-ruisseau le gour
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Pas d'action identifiée	DR11422-ruisseau de soye

Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseaux de Soye	DR11422-ruisseau de soye
Gestion des eaux pluviales	Gestion des eaux pluviales de l'A36 - ruisseau de Blussans	DR11674-ruisseau de blussans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	STEU d'Amagney (décanteur digesteur des Longeaux)	DR11761-ruisseau des longeaux
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Pas d'action identifiée	DR11761-ruisseau des longeaux
Gestion des eaux pluviales	Gestion des pollutions toxiques générées par les eaux pluviales (opération Preventox /désimperméabilisation/DO)	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Gestion des eaux pluviales	gestion des eaux pluviales de l'autoroute sur le Doubs	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Bassin d'orage et traitement à Malbuisson	DL12-lac de saint-point
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Pontarlier : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Doubs-Pontarlier (EU/EP)	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Travaux sur les réseaux sur Longeville, Mt d'or et Metabief	DR11898-le bief rouge
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Morteau : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Morteau (EU/EP)	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Grand Combe Chateleu : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Grand Combe Chateleu (EU/EP)	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Gilley : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Gilley (EU/EP)	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Pontarlier : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Doubs-Pontarlier (EU/EP)	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Pas de STEU impactante	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Ville-du-Pont : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Ville-du-Pont (EU/EP)	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Travaux sur le système d'assainissement (station et réseau) sur Longeville, Mt d'or et Metabief	DR643-Le Doubs du Bief Rouge à l'entrée du lac de St Point
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Mouthe : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Mouthe (EU/EP)	DR644-Le Doubs de sa source au Bief Rouge
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Mouthe : réhabilitation de la STEU de Mouthe	DR644-Le Doubs de sa source au Bief Rouge

Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Flagey : réhabilitation de la STEU de Flagey (en lien avec raccordements industriels)	DR10320-ruisseau de bonneille
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Liesle : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Liesle (EU/EP)	DR10487-ruisseau du moulin vernerey
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Pas de STEU impactante	DR10487-ruisseau du moulin vernerey
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Amancey-Fertans : réhabilitation de la STEU de Amancey-Fertans	DR11535-ruisseau de norvaux
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Amancey-Fertans : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Amancey-Fertans (EU/EP)	DR11535-ruisseau de norvaux
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Saules : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Saules (EU/EP)	DR11837-ruisseau la brême
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Saules : réhabilitation de la STEU de Saules	DR11837-ruisseau la brême
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Villers sous Chalamont : réhabilitation de la STEU de Villers sous Chalamont	DR11865-rivière le lison
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Adam les vercel : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Adam les vercel (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur le système d'assainissement de Valdahon.	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Chenecey-Buillon : réhabiliter la step de Chenecey-Buillon	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur le système d'assainissement d'Etalans.	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Réhabiliton de la STEU de Valdahon.	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Adam les Vercel : raccordement sur STEU de Vercel	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Reugney : réhabiliter la step de Reugney Est	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur le système d'assainissement de Bians les Usiers.	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Brères : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Brères (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Cessey : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Cessey (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans

Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Mouthier- Haute Pierre : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Mouthier- Haute Pierre (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Arc-et-Senans : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Arc-et-Senans (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur le système d'assainissement de Levier.	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)	Etray : réhabiliter la step de Etray	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Rantechaux : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Rantechaux (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)	Cléron : réhabiliter la step de Cléron	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Cléron : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Cléron (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Etray : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Etray (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)	Epenoy : réhabiliter la step de Epenoy	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Vanclans Nods : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Vanclans Nods (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)	Brères : réhabiliter la step de Brères	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Pugey: réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Pugey (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Epenoy : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Epenoy (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Vernierfontaine : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Vernierfontaine (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Trépôt (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
-Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)	Rantechaux : réhabiliter la step de Rantechaux	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)	Fontain : réhabiliter la step de Fontain	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Lombard : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Lombard (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Vuillafans : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Vuillafans (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans

Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Reugney : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Reugney (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Réhabilitation de la STEU de Levier.	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Trépot : réhabiliter la step de Trépot	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Ornans : réhabiliter le réseau d'assainissement du système d'Ornans (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Quingey : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Quingey (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Passonfontaine : réhabiliter la step de Passonfontaine	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Passonfontaine : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Passonfontaine (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Fontain : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Fontain (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Arc sous Cicon : réhabiliter la step de Arc sous Cicon	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Vernierfontaine : réhabiliter la step de Vernierfontaine	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Réhabiliter la step de Pugey	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Chenecey-Buillon : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Chenecey-Buillon (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Vuillafans : réhabiliter la step de Vuillafans	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Arc sous Cicon : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Arc sous Cicon (EU/EP)	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Réseaux du système de Ste Suzanne (Dambenois, Nommay, Grand Charmont et Vieux Charmont)	DR628B-La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Cendrey : réhabilitation de la STEU de Cendrey	DR10118-ruisseau la beune
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Cendrey : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Cendrey (EU/EP)	DR10118-ruisseau la beune
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Marchaux : réhabilitation de la STEU de Marchaux-Chaudefontaine	DR10551-ruisseau la corcelle

Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Marchaux : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Marchaux-Chaufontaine (EU/EP)	DR10551-ruisseau la corcelle
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Audeux : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Audeux (EU/EP)	DR10962-ruisseau de recologne
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)	Audeux : réhabilitation de la STEU d'Audeux	DR10962-ruisseau de recologne
Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)	Raccordement de Champvans les Moulins sur STEU de Pouilley les Vignes	DR11561-ruisseau la lanterne
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Pouilley-les-Vignes : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Pouilley-les Vignes (EU/EP)	DR11561-ruisseau la lanterne
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Chaucenne : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Chauenne (EU/EP)	DR11561-ruisseau la lanterne
Réhabilitation ou création d'un réseau - Hors Directive ERU	Rougemont : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Rougemont	DR11952-ruisseau de gouhelans

AGRICULTURE

Code type action	Titre action	Code(s) Libellé(s) Masse d'eau
Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes sur le captage BEAUMETTES_Issans	DG178-Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides sur le captage ISSANS BEAUMETTES	DG178-Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont
Apports de pesticides	démarche participative "l'Eau d'Ici" de reconquête de la qualité de la ressource en eau_CCST	DR11813-ruisseau la feschotte
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides agricoles sur l'Allan	DR627-L'Allan de la Savoureuse au Doubs
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Réduire la pression azotée liée aux élevages	DR11271-l'audeux
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Réduire la pression azotée liée aux élevages	DR11925-ruisseau de la baume
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides sur la reverotte - diag et sensibilisation par la chambre d'agriculture (contrat Dessoubre)	DR10873-rivière la reverotte
Apports de pesticides	Sensibilisation en lien avec le programme de restauration de la Ranceuse	DR10858-ruisseau la ranceuse
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides sur la barbèche	DR10906-ruisseau la barbèche
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Réduire la pression azotée liée aux élevages	DR10906-ruisseau la barbèche
Pratiques pérennes	Mise en place de pratiques pérennes sur le captage de Vaire Arcier	DG154-Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs;DR11528-ruisseau de nangray;DR11328-ruisseau le gour
Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes sur le captage FONTAINE DU CRIBLE_Mancenans	DG178-Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides agricoles	DG178-Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont
Plan d'action AAC	Elaboration d'un plan d'actions visant la réduction des pesticides sur l'AAC de Groisière aval	DG178-Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont
Plan d'action AAC	Elaboration d'un plan d'actions visant la réduction des pesticides sur l'AAC de Vignotte	DG178-Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides sur le captage PUIITS D'ABBANS DESSOUS	DG306-Alluvions de la vallée du Doubs
Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes sur le captage PUIITS D'ABBANS	DG306-Alluvions de la vallée du Doubs

	DESSOUS	
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Limiter les apports en fertilisants ruisseau des marais de saône dans le cadre du plan d'actions Arcier	DR10862-ruisseau des marais de saône
Pratiques pérennes	Mise en oeuvre du plan d'action du captage prioritaire GR211 Arcier dont le BAC couvre 85% de la masse d'eau superficielle	DR10862-ruisseau des marais de saône
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides sur l'AAC Vaire-Arcier	DR10862-ruisseau des marais de saône;DG154-Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs;DR11528-ruisseau de nancray;DR11328-ruisseau le gour
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides sur le ruisseau de soye	DR11422-ruisseau de soye
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Limiter les apports en fertilisants ruisseau de soye	DR11422-ruisseau de soye
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Limiter les apports en fertilisants ruisseau des longeaux	DR11761-ruisseau des longeaux
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DL12-lac de saint-point
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DL12-lac de saint-point
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DL13-lac de remoray
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DL13-lac de remoray
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau de Morte - Fontaine Ronde	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides agricoles sur le Théverot	DR10323-ruisseau le théverot
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau des lavax	DR10978-ruisseau des lavax
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau de la tanche	DR11507-ruisseau de la tanche
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11898-le bief rouge
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11898-le bief rouge
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11898-le bief rouge
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de

		Chaillexon
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR643-Le Doubs du Bief Rouge à l'entrée du lac de St Point
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR643-Le Doubs du Bief Rouge à l'entrée du lac de St Point
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR644-Le Doubs de sa source au Bief Rouge
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon;DL14-lac de chaillexon;DL10-lac de châtelot (ou Moron)
Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes sur le captage de la Coutotte sur la commune de Cademène	DG154-Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides sur le captage de la Coutotte sur la commune de Cademène	DG154-Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Limiter les apports en fertilisants sur le ruisseau du raffenet	DR10067-ruisseau de raffenet
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10067-ruisseau de raffenet
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10067-ruisseau de raffenet
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10320-ruisseau de bonneille
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10320-ruisseau de bonneille
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10320-ruisseau de bonneille
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10372-bief de caille
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10487-ruisseau du moulin vernerey
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10602-ruisseau de malans
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10602-ruisseau de malans
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10602-ruisseau de malans
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10649-ruisseau de vau
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10649-ruisseau de vau

Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10649-ruisseau de vau
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10926-ruisseau de cornebouche
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10926-ruisseau de cornebouche
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR10926-ruisseau de cornebouche
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides sur le ruisseau d'athose	DR11178-ruisseau d'athose
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11523-ruisseau de l'eugney
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11523-ruisseau de l'eugney
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11523-ruisseau de l'eugney
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11535-ruisseau de norvaux
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11535-ruisseau de norvaux
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11535-ruisseau de norvaux
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11837-ruisseau la brême
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11837-ruisseau la brême
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR11837-ruisseau la brême
Apports de pesticides	collectifs d'agriculteurs (DEPHY, 30 000) sur 0.42	DR12124-ruisseau de valbois
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Déjections animales (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Transferts d'intrants (au-delà de la Directive nitrates)	Mesures de gestion des effluents d'élevage dans la cadre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides ruisseau de l'étang	DR10198-ruisseau de l'étang
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides ruisseau la corcelle	DR10551-ruisseau la corcelle
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides ruisseau de la douain	DR10560-ruisseau de la douain
Apports de pesticides	MAEC à enjeux « pollutions diffuses » sur 0.08	DR10962-ruisseau de recologne
Apports de pesticides	Cultures bas intrants (chanvre, luzerne, sarrazin) sur 4.97 / aide aux investissements, PCAE à « enjeux pollutions diffuses » sur 1.51	DR10962-ruisseau de recologne;DR11561-ruisseau la lanterne;DR656-L'Ognon basse vallée;DR11150-Ruisseau de la Vèze

		d'Ougney;DR10468-ruisseau de montagny
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides ruisseau d'auxon	DR11160-ruisseau d'auxon
Apports de pesticides	MAEC à enjeux « pollutions diffuses » sur 0.08	DR11561-ruisseau la lanterne
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides ruisseau de peute-vue	DR11698-ruisseau de peute-vue
Apports de fertilisants (au-delà de la Directive nitrates)	Limiter les apports en fertilisants ruisseau de gouhelans	DR11952-ruisseau de gouhelans
Apports de pesticides	MAEC à enjeux « pollutions diffuses » sur 0.08	DR656-L'Ognon basse vallée
Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes sur la masse d'eau FRDG150	DG150-Calcaires jurassiques des Avants-Monts
Apports de pesticides	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire sur la masse d'eau FRDG150	DG150-Calcaires jurassiques des Avants-Monts

INDUSTRIE

Code type action	Titre action	Code(s) Libellé(s) Masse d'eau
Sites et sols pollués	Réduction des HAP sur la Feschotte	DR11813-ruisseau la feschotte
Traitement des rejets industriels - Principalement substances dangereuses	Etude Technico-economique sur la société PSA à Sochaux	DR627-L'Allan de la Savoureuse au Doubs
Sites et sols pollués	traiter le site pollué : société Bordy, à Mandeuve (0059.00397)	DG306-Alluvions de la vallée du Doubs
Sites et sols pollués	Surveillance Société Peugeot Motocycles à Mandeuve	DG306-Alluvions de la vallée du Doubs
Sites et sols pollués	Surveillance Société Faurecia à Audincourt	DG306-Alluvions de la vallée du Doubs
Sites et sols pollués	Traiter le site pollué : société ARDEA, à Roche lez Beaupré	DG306-Alluvions de la vallée du Doubs
Sites et sols pollués	Traiter le site pollué de Société Peugeot Japy Industries à Valentigney	DG306-Alluvions de la vallée du Doubs
Sites et sols pollués	Traiter le site pollué : société Peugeot, à Bart	DG363-Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse
Sites et sols pollués	Traiter le site pollué : société Charp Industrie, à Bethoncourt	DG363-Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse
Sites et sols pollués	Traiter le site pollué : société Peugeot Succursale, à Montbéliard	DG363-Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse
Mise en conformité rejet industriel avec le SDAGE - Autorisations	Opération collective PMA	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey;DR11813-ruisseau la feschotte;DR627-L'Allan de la Savoureuse au Doubs;DR10906-ruisseau la barbèche;DR10858-ruisseau la ranceuse;DR10823-ruisseau le gland
Sites et sols pollués	Recherche de l'origine des ETM sur le ruisseau de Soye	DR11422-ruisseau de soye
Traitement des rejets industriels - Principalement substances dangereuses	Étude toxique à mener pour déterminer l'origine de la pression	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Traitement des rejets industriels - Principalement substances dangereuses	Réduction de l'impact de la décharge des Etraches Entrepote	DR10978-ruisseau des lavax
Mise en conformité rejet industriel avec le SDAGE - Autorisations	Suite RSDE STEU de Pontarlier	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Mise en conformité rejet industriel avec le SDAGE - Autorisations	Opération collective Limitox	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon;DL14-lac de chaillexon;DL10-lac de châtelot (ou Moron);DR10323-ruisseau le théverot;DR635-Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière

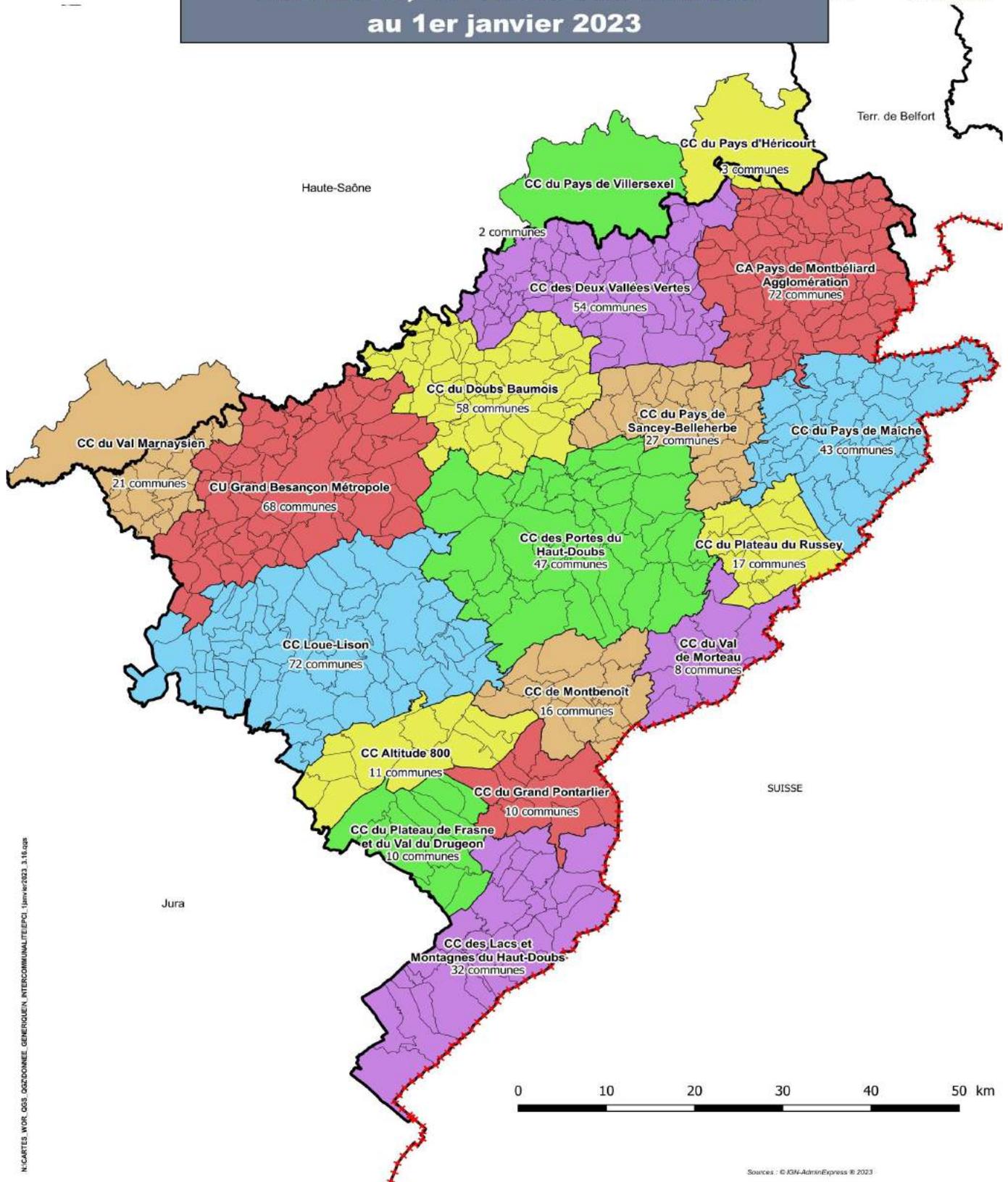
		suisse;DR11837-ruisseau la brême
Traitement des rejets industriels - Principalement hors substances dangereuses	Construction d'une nouvelle STEP de la fromagerie MONNIN à CHANTRANS	DR10320-ruisseau de bonneille
Traitement des rejets industriels - Principalement substances dangereuses	Etude toxique à mener pour déterminer l'origine de la pression	DR12124-ruisseau de valbois
Traitement des rejets industriels - Principalement hors substances dangereuses	Amélioration du traitement tertiaire (phosphore) de Fromagerie Perrin à CLERON	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Traitement des rejets industriels - Principalement hors substances dangereuses	Port lesney : coop laitière + France miel	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans
Sites et sols pollués	Traiter le site pollué : société IPM France, à Vieux-Charmont	DG362-Alluvions de la Savoureuse
Traitement des rejets industriels - Principalement substances dangereuses	Centre de stockage des déchets de Cubry II - Onyx Est	DR11121-ruisseau d'autah
Mise en conformité rejet industriel avec le SDAGE - Autorisations	Opération collective de réduction des pollutions toxiques sur le périmètre du Grand Besançon	DR625-Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey;DR656-L'Ognon basse vallée;DR10959-ruisseau de grandfontaine;DR10862-ruisseau des marais de saône

RESSOURCES

Code type action	Titre action	Code(s) Libellé(s) Masse d'eau
Révision des débits réservés	Faire respecter le débit réservé, en lien avec les rejets de la station du Locle	DR10307-ruisseau la rançonnière
Gestion stratégique	Gestion concertée des ouvrages de Vaufrey, Grosbois et Dampjoux	DR633B-Le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan
Economie d'eau - Industries et artisanat	Economie d'eau IAA Coopérative des Mont de Joux BANNANS	DR2024-Le Drugeon
Gestion stratégique	Structuration d'une gestion collective des ressources en eau	DR2024-Le Drugeon
Economie d'eau - Particuliers et collectivités	25_Amélioration des rendements AEP et du partage de l'eau	DR2024-Le Drugeon
Economie d'eau - Industries et artisanat	Limiter les consommations d'eau de l'arrosage de bois sur les plateformes de stockage	DR2024-Le Drugeon
Ressource de substitution	Ressource de substitution (PGRE Haut Doubs)	DL12-lac de saint-point
Economie d'eau - Particuliers et collectivités	Amélioration de la gestion AEP et de la gestion du partage de l'eau (PGRE Haut Doubs)	DL12-lac de saint-point
Gestion stratégique	Structuration d'une gestion collective des ressources en eau	DL12-lac de saint-point
Révision des débits réservés	Gestion des étangs sur Fontaine Ronde	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Economie d'eau - Particuliers et collectivités	Faire des économies d'eau par l'augmentation des rendements des réseaux et par un meilleur partage des eaux (sources, lacs et forages karst)	DR10180-ruisseau de Morte - Fontaine Ronde
Ressource de substitution	Recherche en eau dans le tunnel du Mont d'Or (PGRE Haut Doubs)	DR11898-le bief rouge
Ressource - Procédure d'autorisation	Actualisation du PTGE et révision des autorisations de prélèvement	DR11898-le bief rouge
Gestion stratégique	Structuration d'une gestion collective des ressources en eau	DR11898-le bief rouge
Economie d'eau - Particuliers et collectivités	Augmentation des rendements des réseaux AEP (PGRE Haut Doubs)	DR11898-le bief rouge
Economie d'eau - Particuliers et collectivités	Amélioration des rendements AEP et de la gestion du partage de l'eau (PGRE Haut Doubs)	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Ressource - Procédure d'autorisation	Actualisation du PTGE et révision des autorisations de prélèvement	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Gestion stratégique	Structuration d'une gestion collective des ressources en eau	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Ressource de substitution	Recherche d'une nouvelle ressource entre Ville-du-Pont et Morteau (PGRE Haut-Doubs)	DR638-Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
Révision des débits réservés	Optimiser et fiabiliser le fonctionnement des dispositifs de restitution des ouvrages	DR619-La Loue de sa source à Arc-et-Senans

Annexe 2 : Cartographies départementales

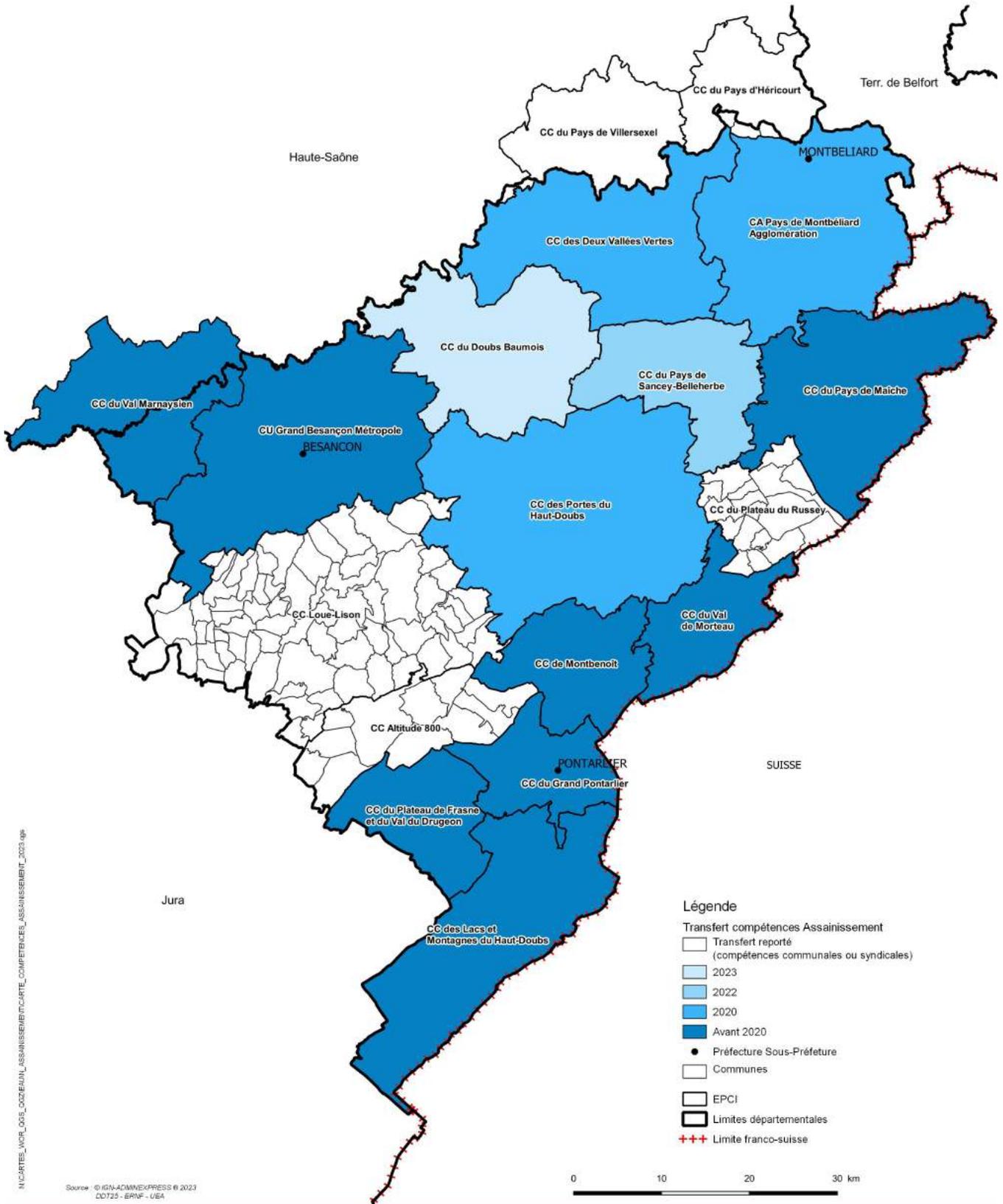
LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, URBAINES, ET D'AGGLOMERATION au 1er janvier 2023



N:\CARTES_WOR_003_000\DONNEE_GEMERQUEIN_INTERCOMMUNALITE\EPIC_1janv.01.2023_3.16.gpx

Sources : © IGN-AdrianExpress © 2023

Collectivités compétentes en assainissement au 1er janvier 2023

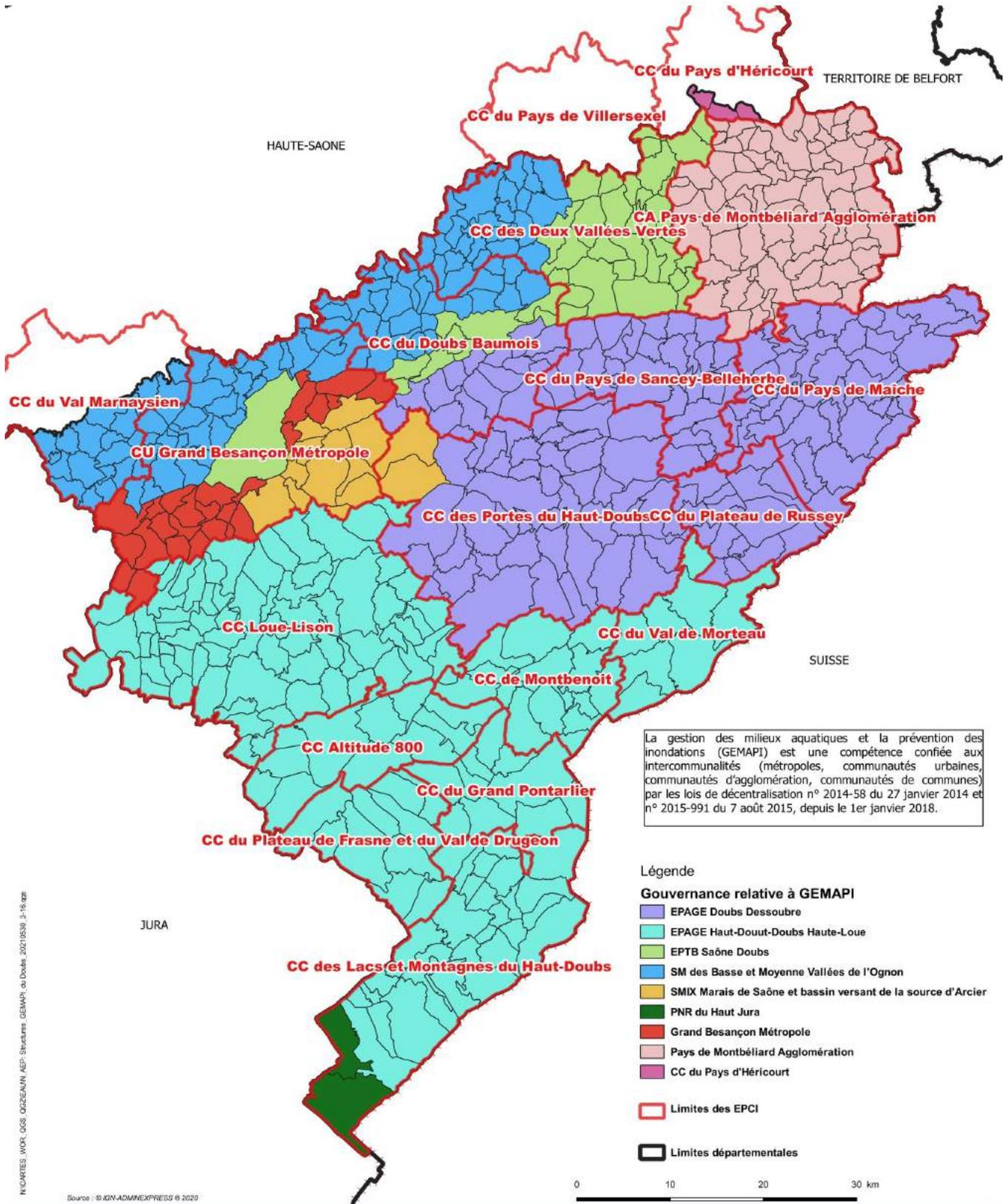


M/CARTEL_VOR_D05_LOCDEANU_LASSAINISEMB/ICARTE_COMPETENCES_ASSAINISEMENT_2023.qxd

Conception
DDT 25 - ERNF - UEA
09/03/2023
JP - 04/05/2023

Direction Départementale des Territoires du Doubs

Structures GEMAPI du Doubs (version au 01/01/2023)



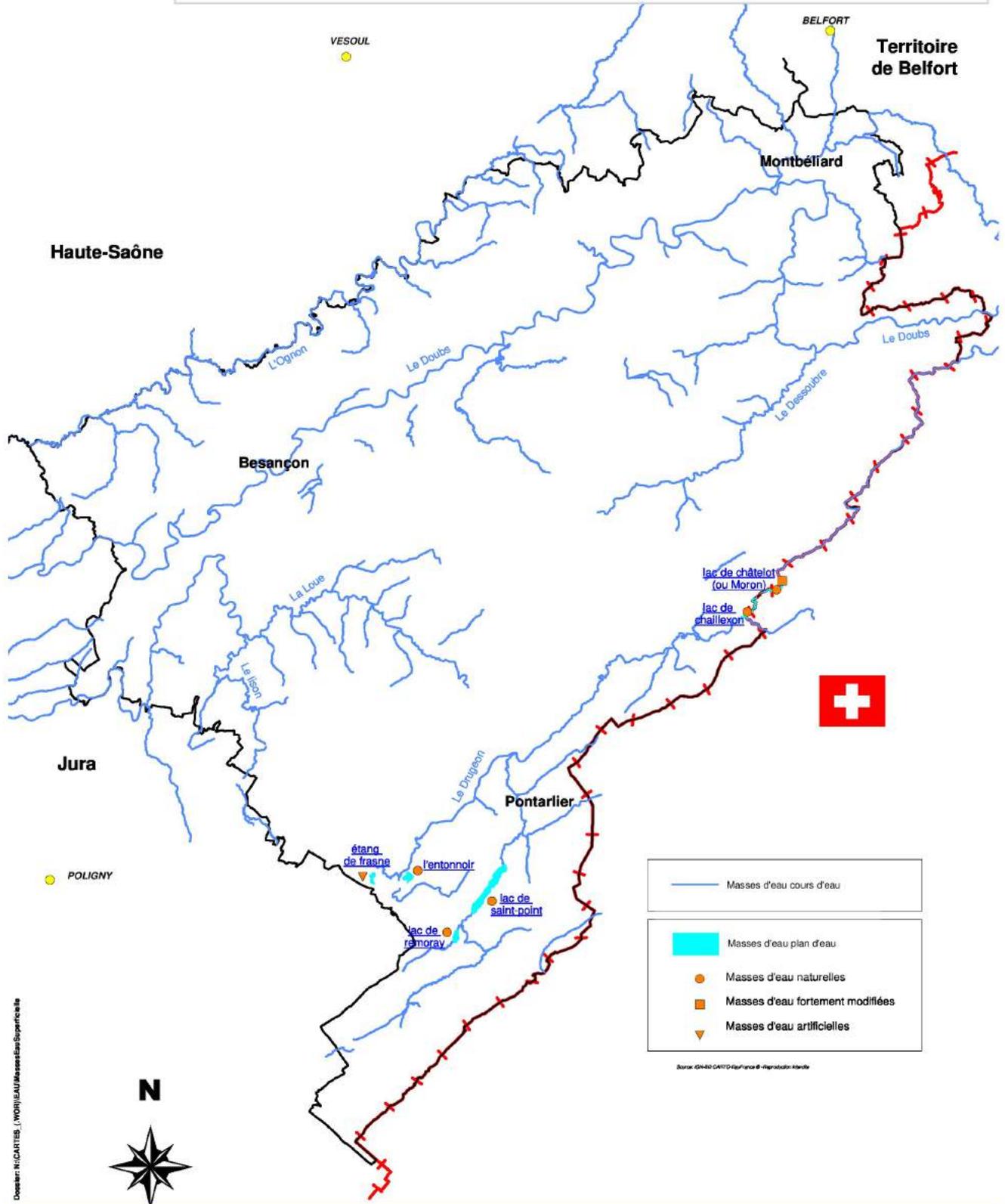
N° CARTES : WOR_002_002/AN/AEP/Structures_GEMAPI_du_Doubs_2021/05/30_2-16.qxd

Source : © IGN-ADMNEXPRESS © 2020

Conception
DDT 25 - CATU - UG
RM - 31/08/2023
JF - 27/06/2023

Direction Départementale des Territoires du Doubs

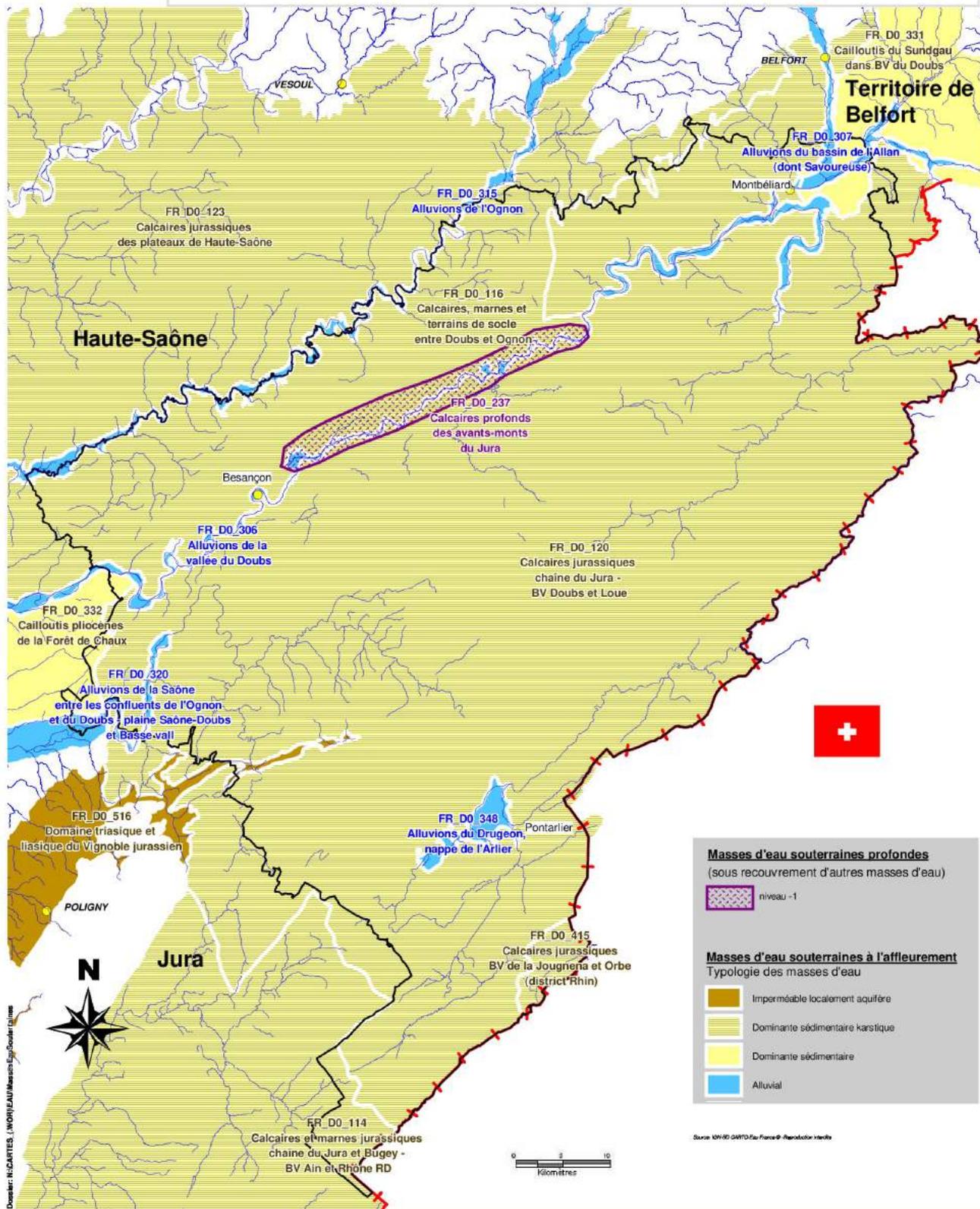
MASSES D'EAU SUPERFICIELLES dans le département du Doubs



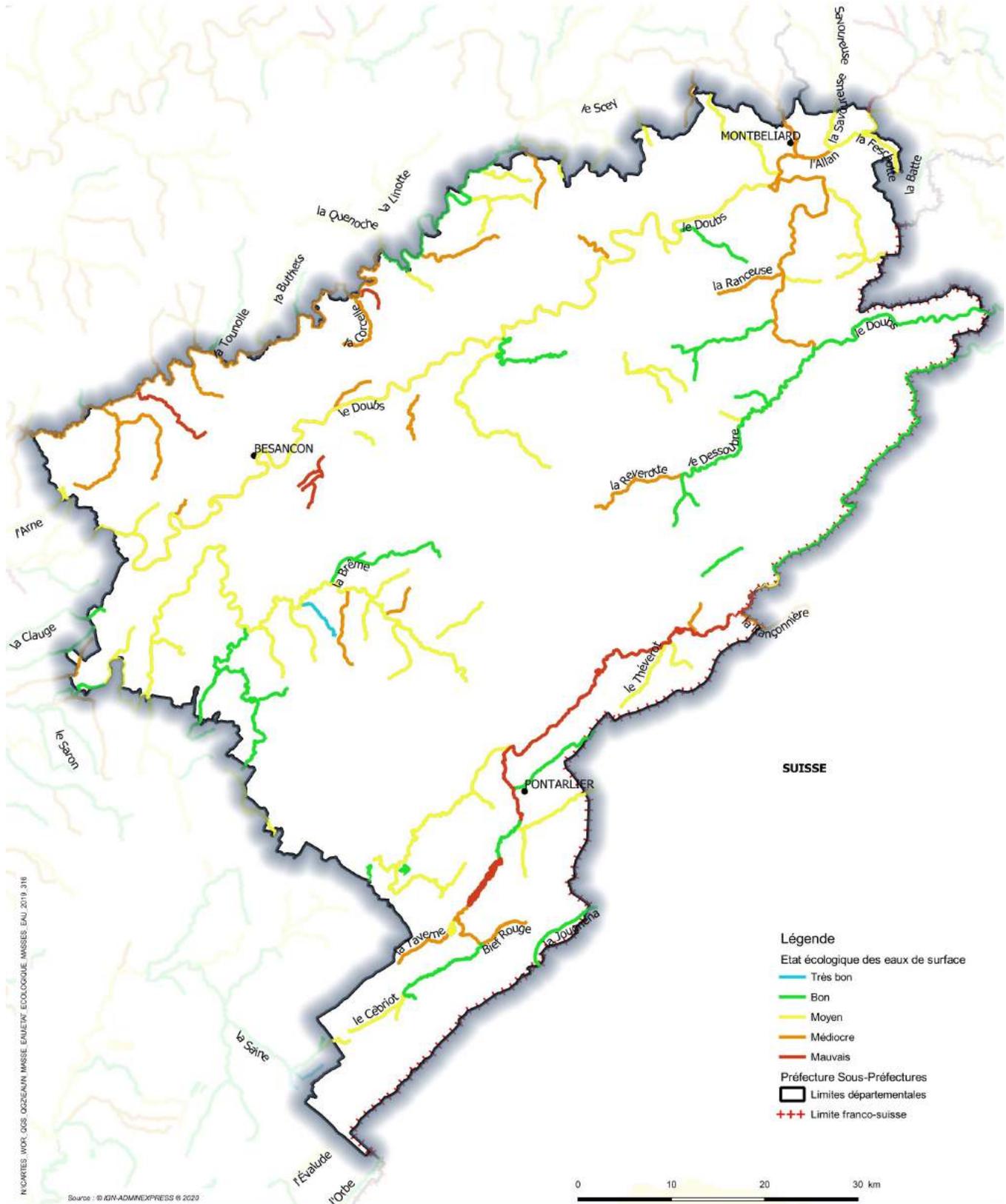
Dossier: M(CARTES)_(WOH)EAU/MassesEauSuperficielle

Création: 07/02/2012 14:43:54
RM le 12/11/2012

MASSES D'EAU SOUTERRAINES dans le département du Doubs



Etat écologique des eaux de surface 2019 dans le département du Doubs



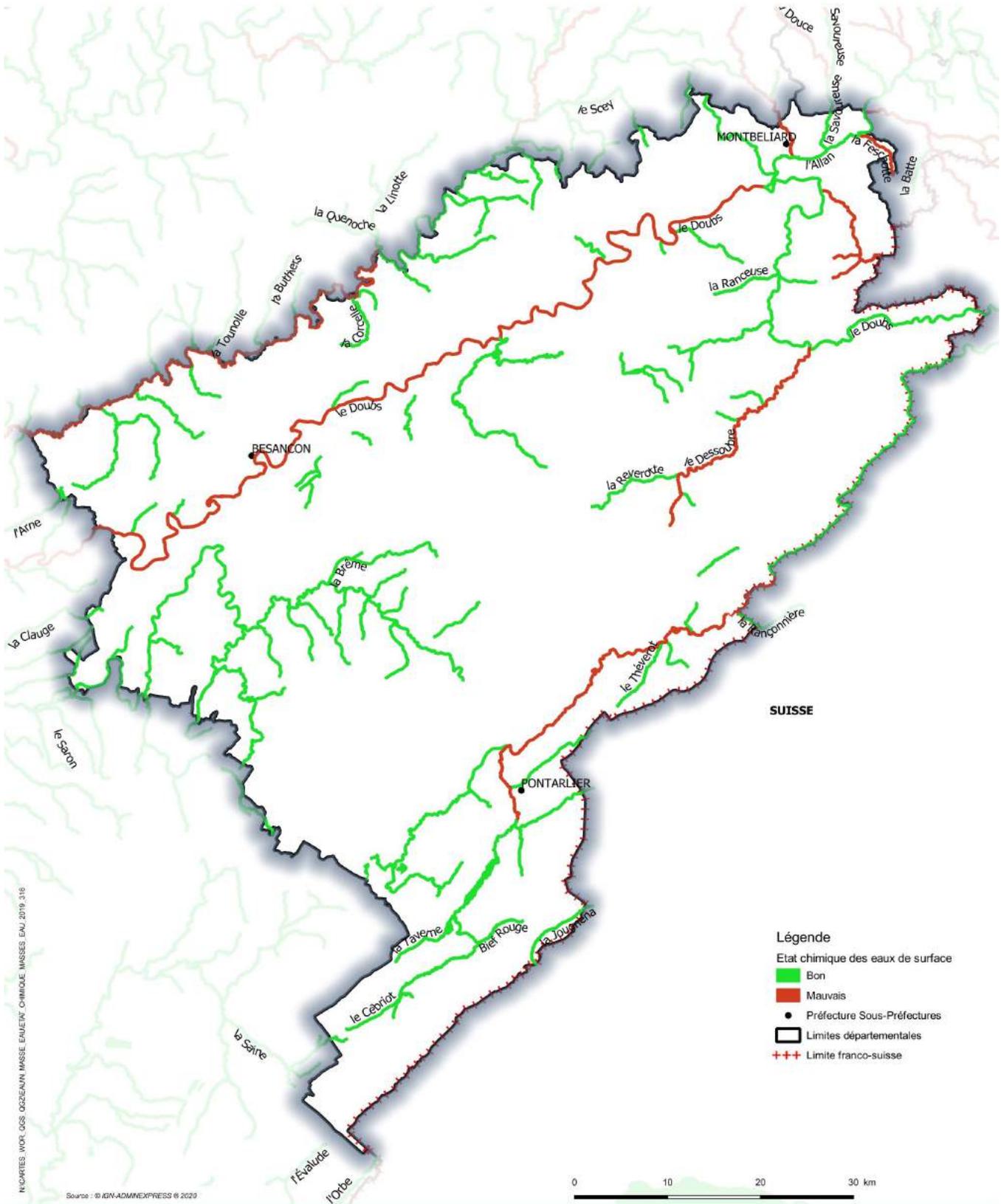
NICKRIES - WPOR - GISE - DGE/ENAVIN - MARSSE - EAUEM - ECOLOGIQUE - MARSSE - EAU - 2019 - 318

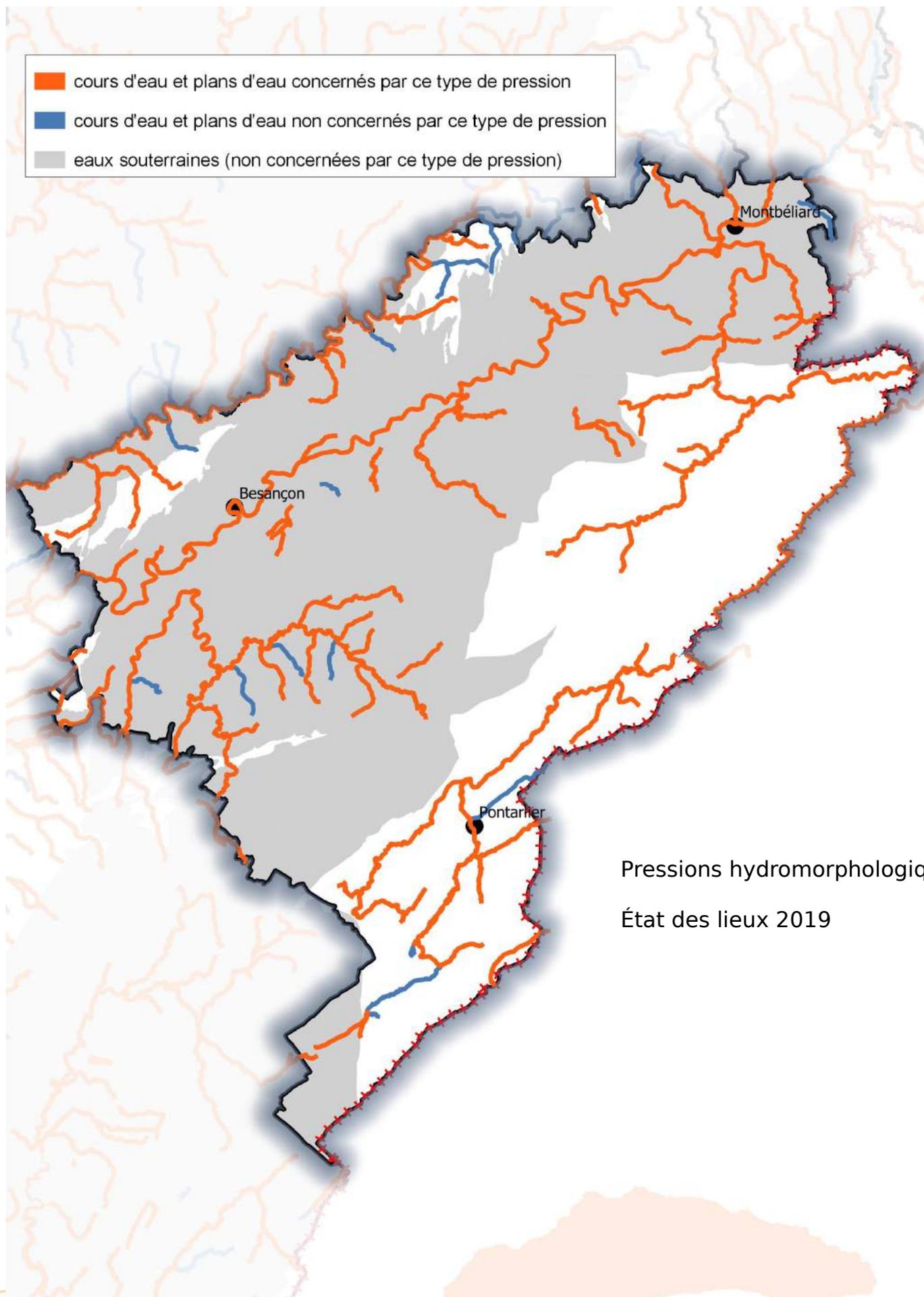
Source : © IGN-ADMINEXPRESS © 2020

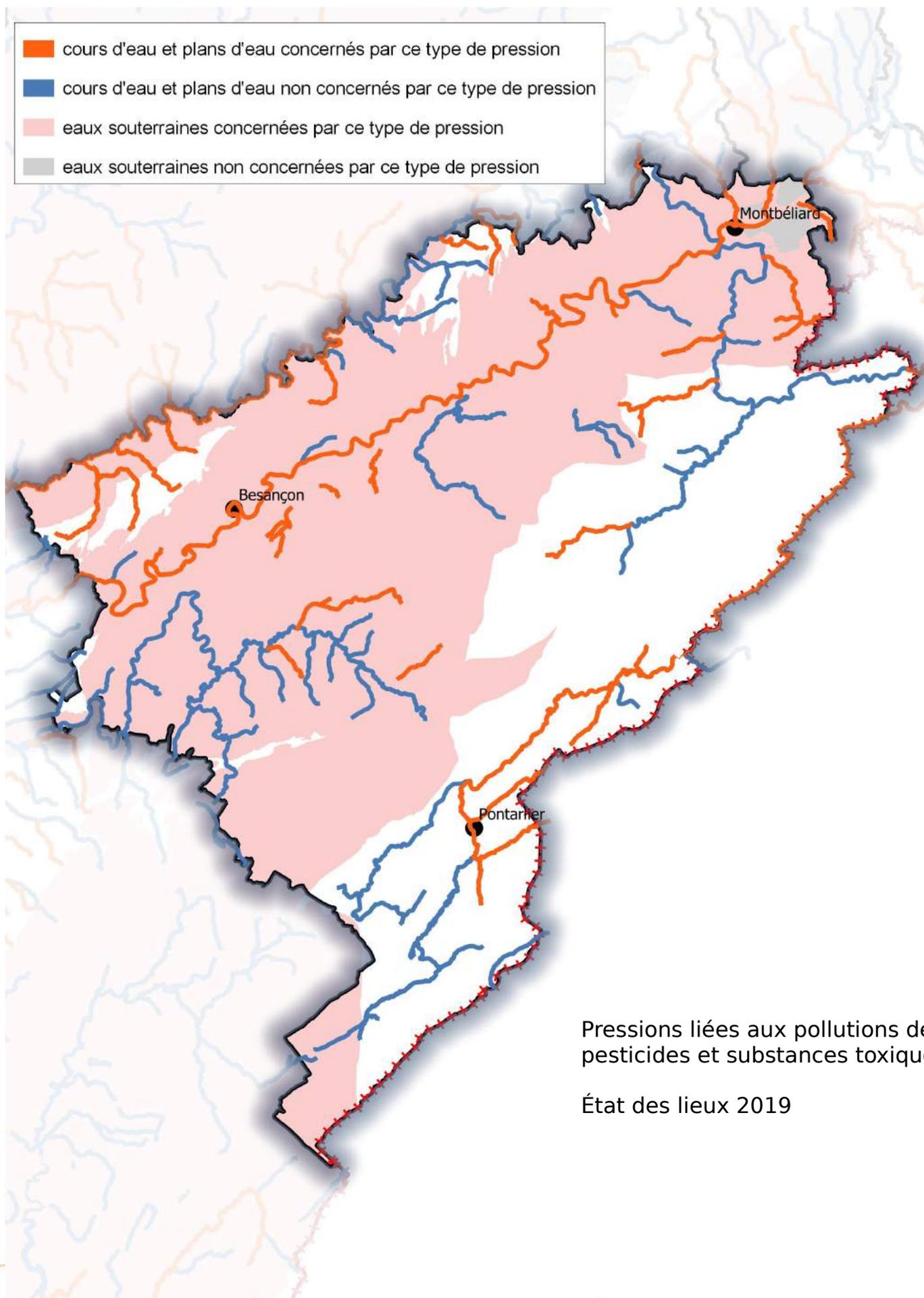
Conception
DDT 25 - CATU - UGEO
JF - 26/04/2023

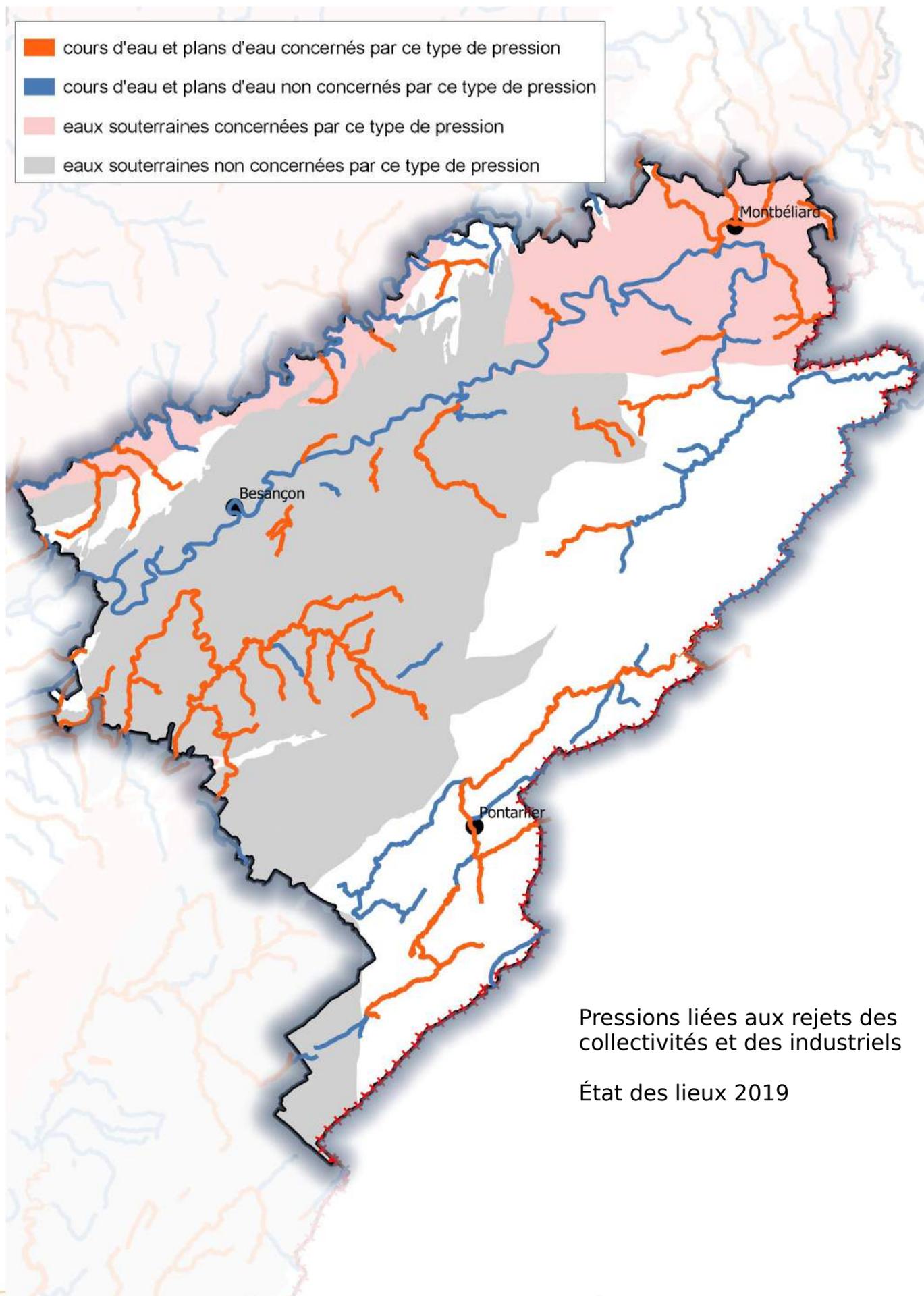
Direction Départementale des Territoires du Doubs

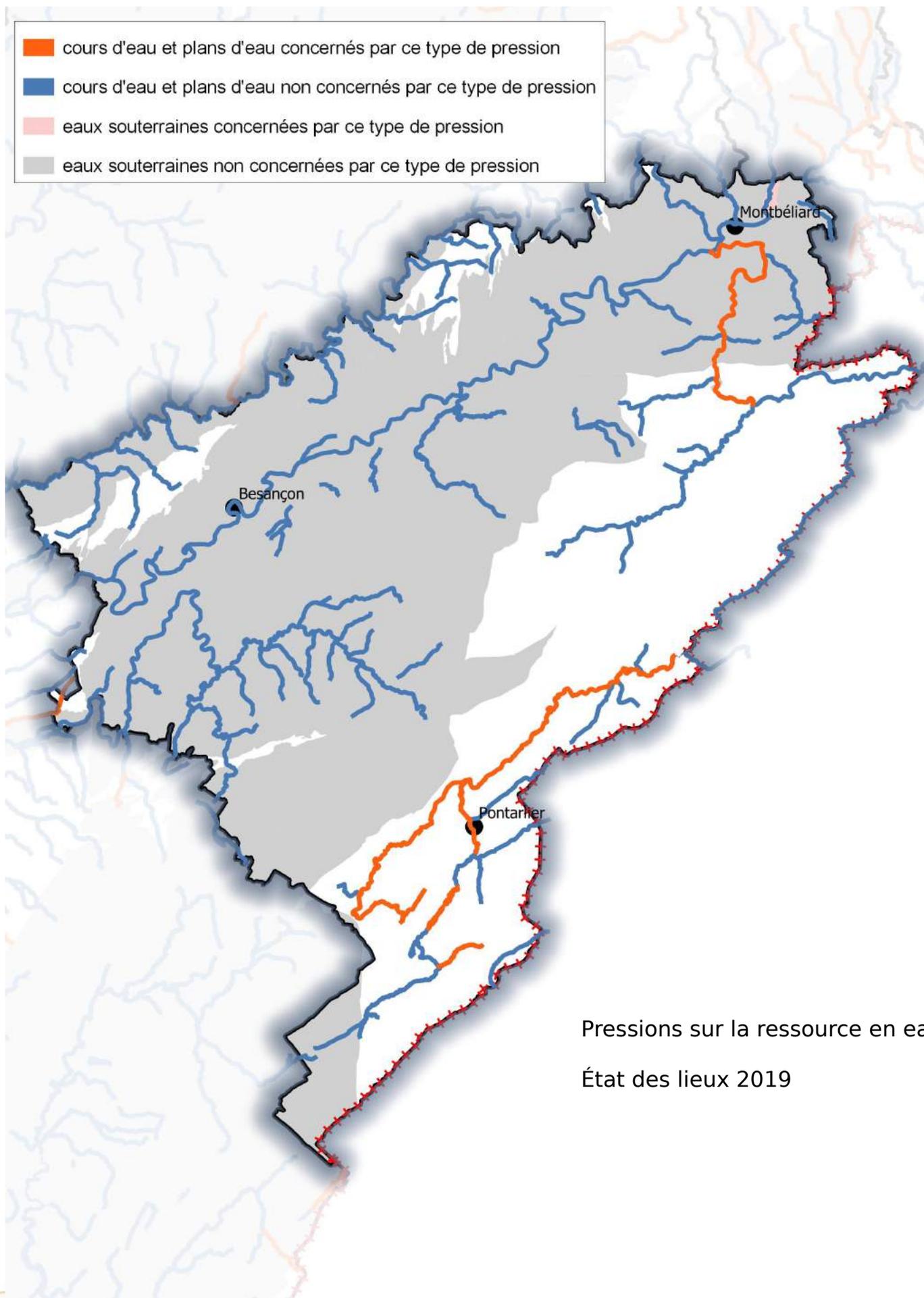
Etat chimique des eaux de surface 2019 dans le département du Doubs

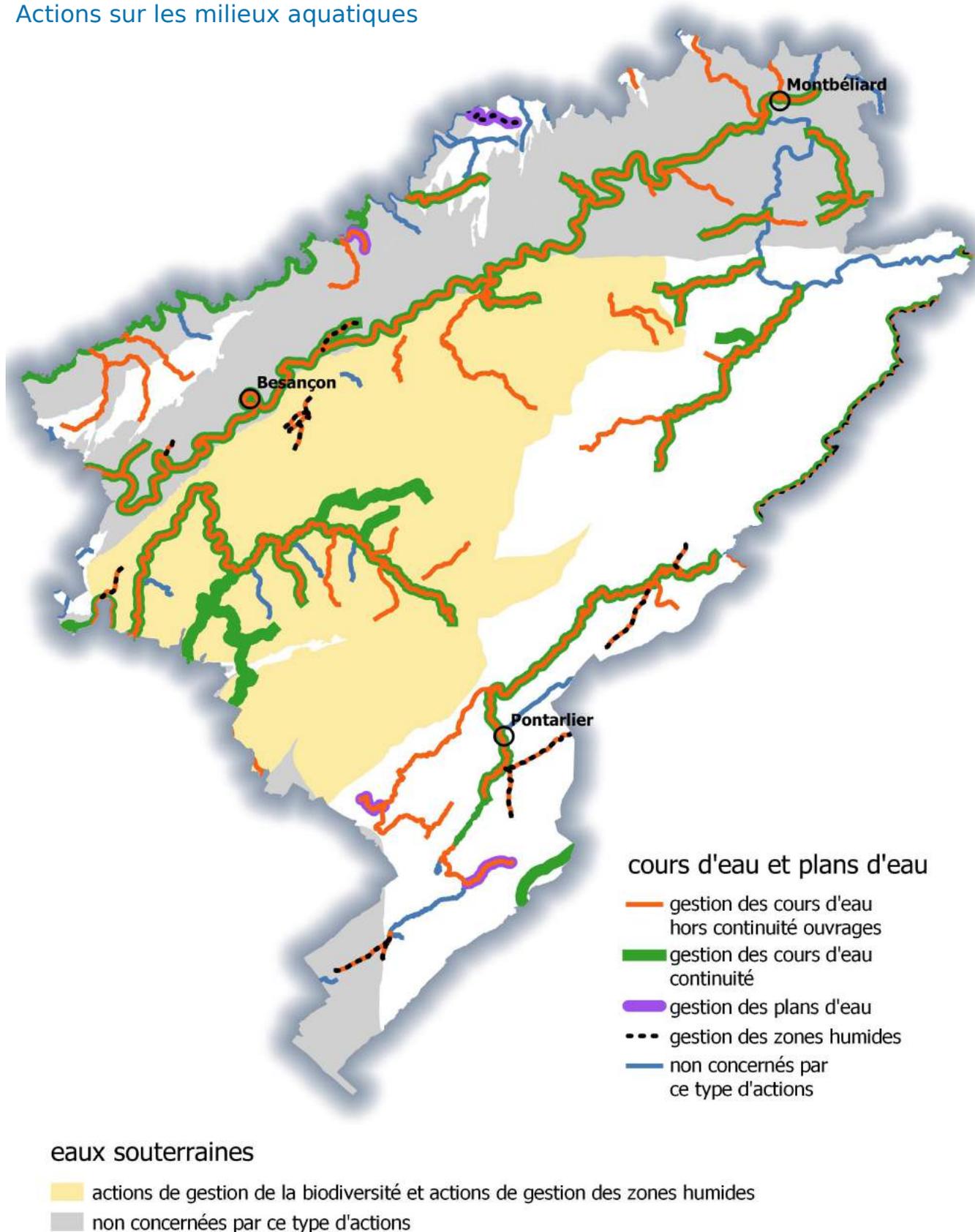


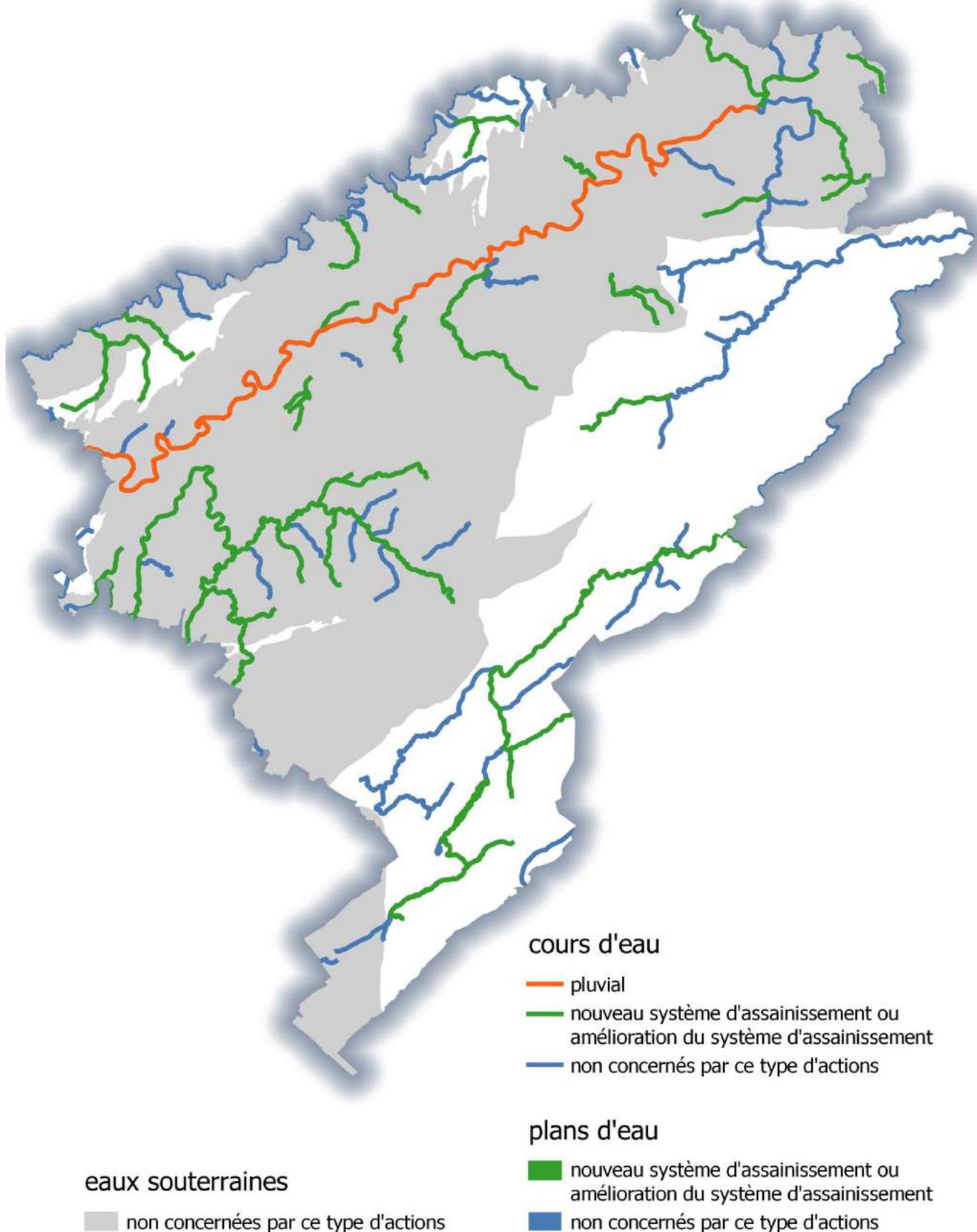


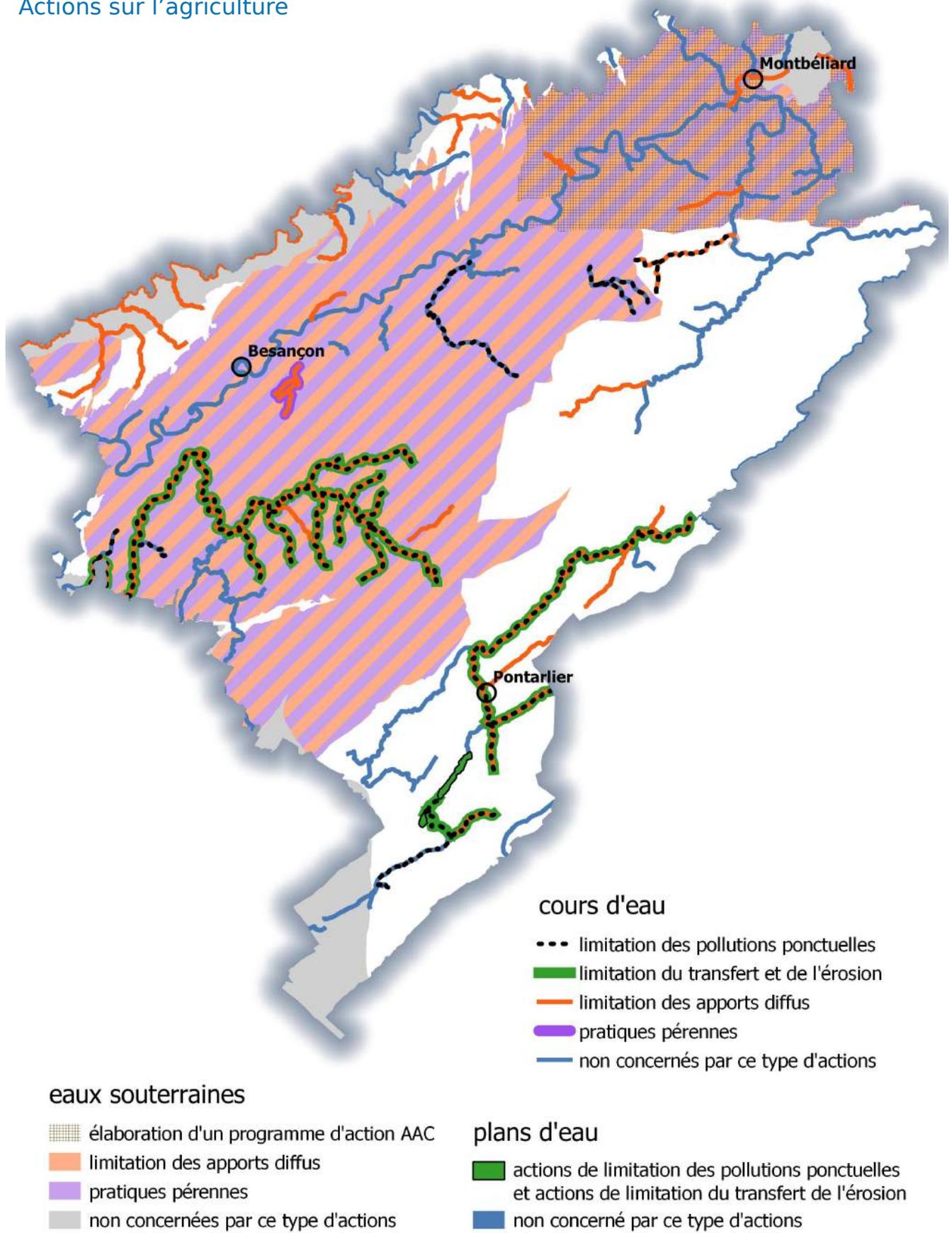


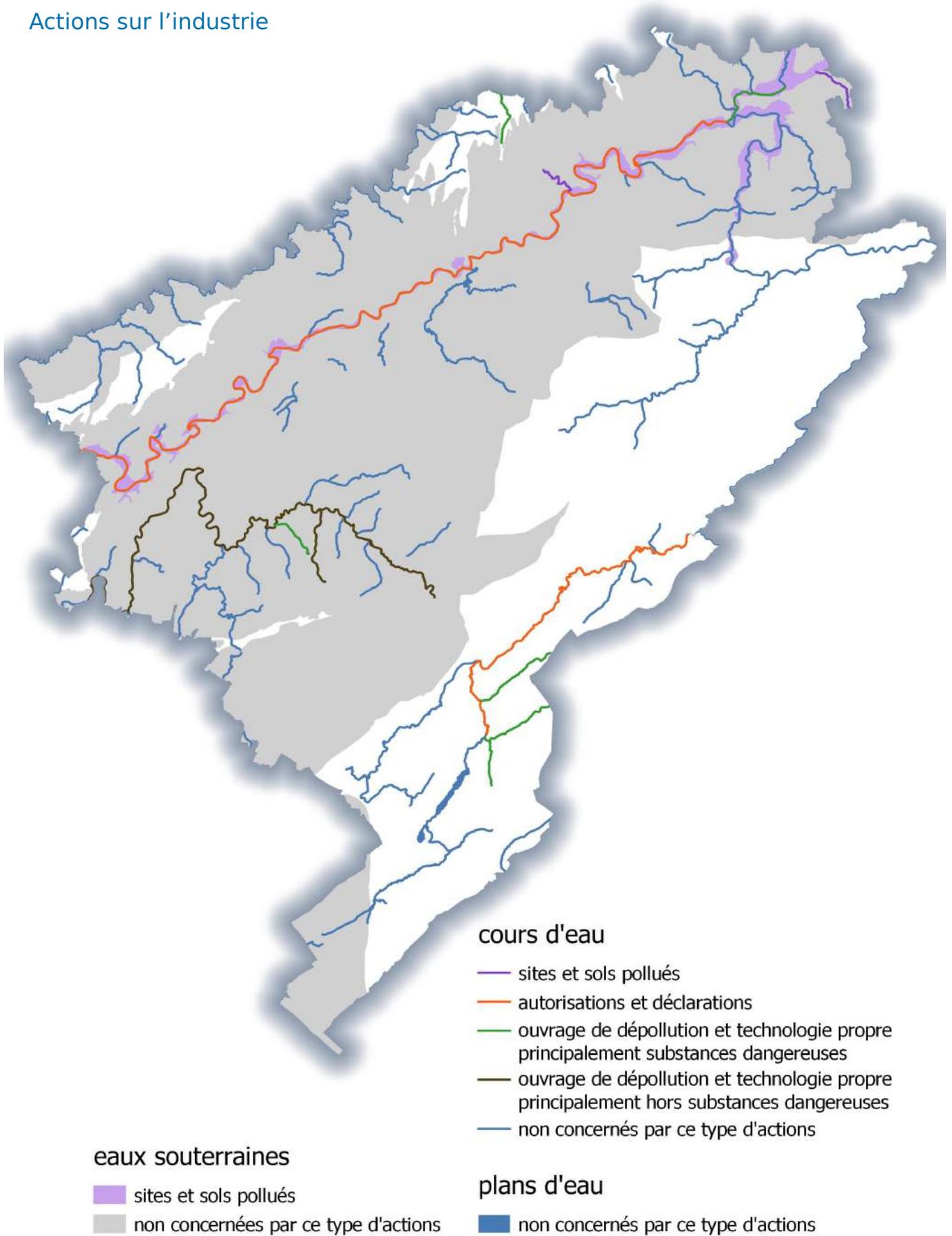


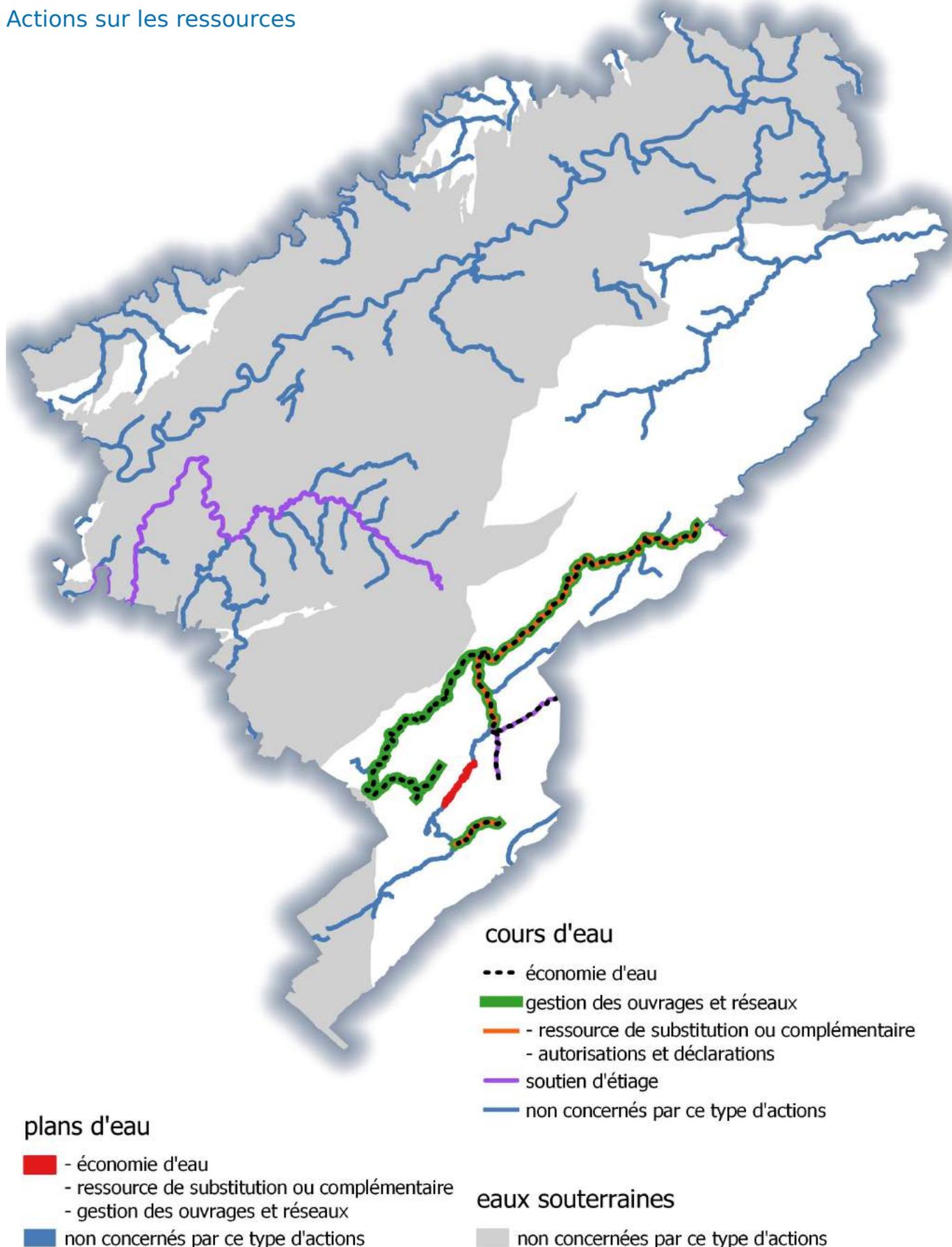














Annexe 3 : Cartographie par établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Communauté de communes Altitude 800.....	93
Communauté de communes de Montbenoît.....	100
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes.....	107
Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.....	114
Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs.....	121
Communauté de communes du Doubs Baumoins.....	128
Communauté de communes du Grand Pontarlier.....	135
Communauté de communes du Pays de Maiche.....	142
Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe.....	149
Communauté de communes du Pays de Villersexel.....	156
Communauté de communes du Pays d'Héricourt.....	163
Communauté de communes du Pays de Frasne et du Val du Drugeon.....	170
Communauté de communes du Plateau du Russey.....	177
Communauté de communes du Val de Morteau.....	184
Communauté de communes du Val Marnaysien.....	191
Communauté de communes Loue-Lison.....	198
Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole.....	205
Pays de Montbéliard Agglomération.....	212



Communauté de communes Altitude 800



Communauté de communes Altitude 800

État Écologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



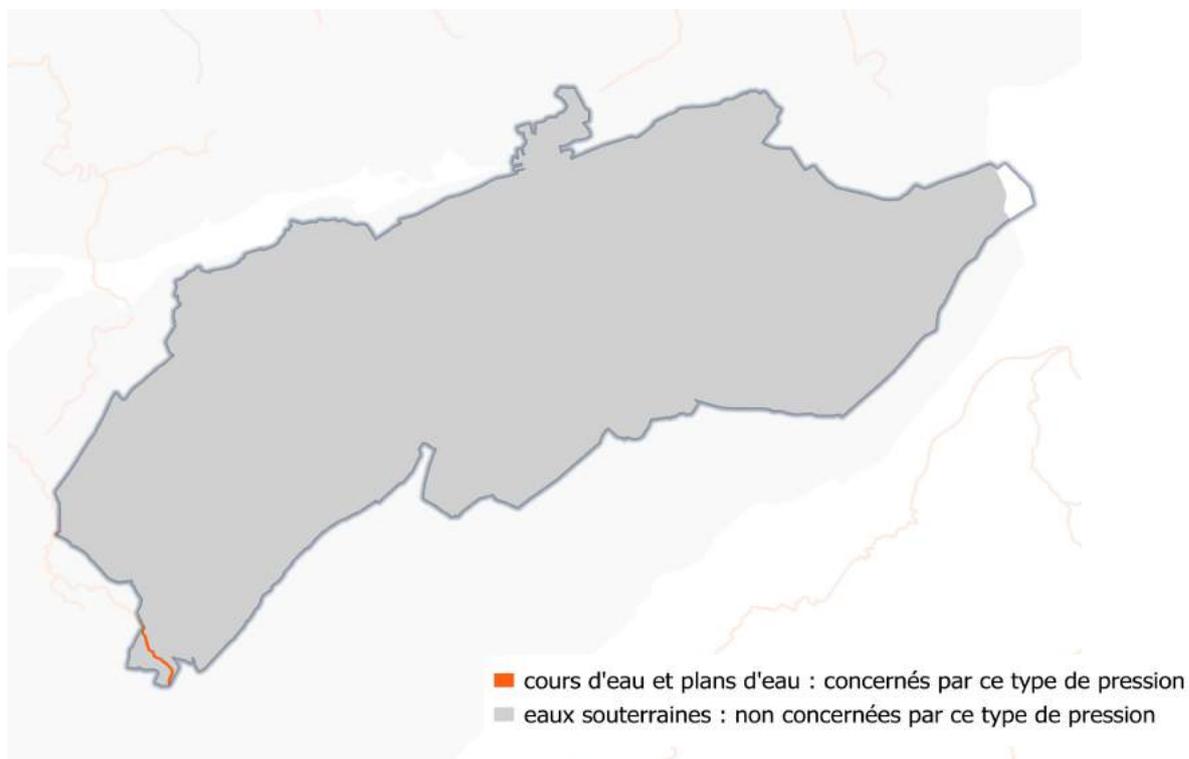
Communauté de communes Altitude 800

État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



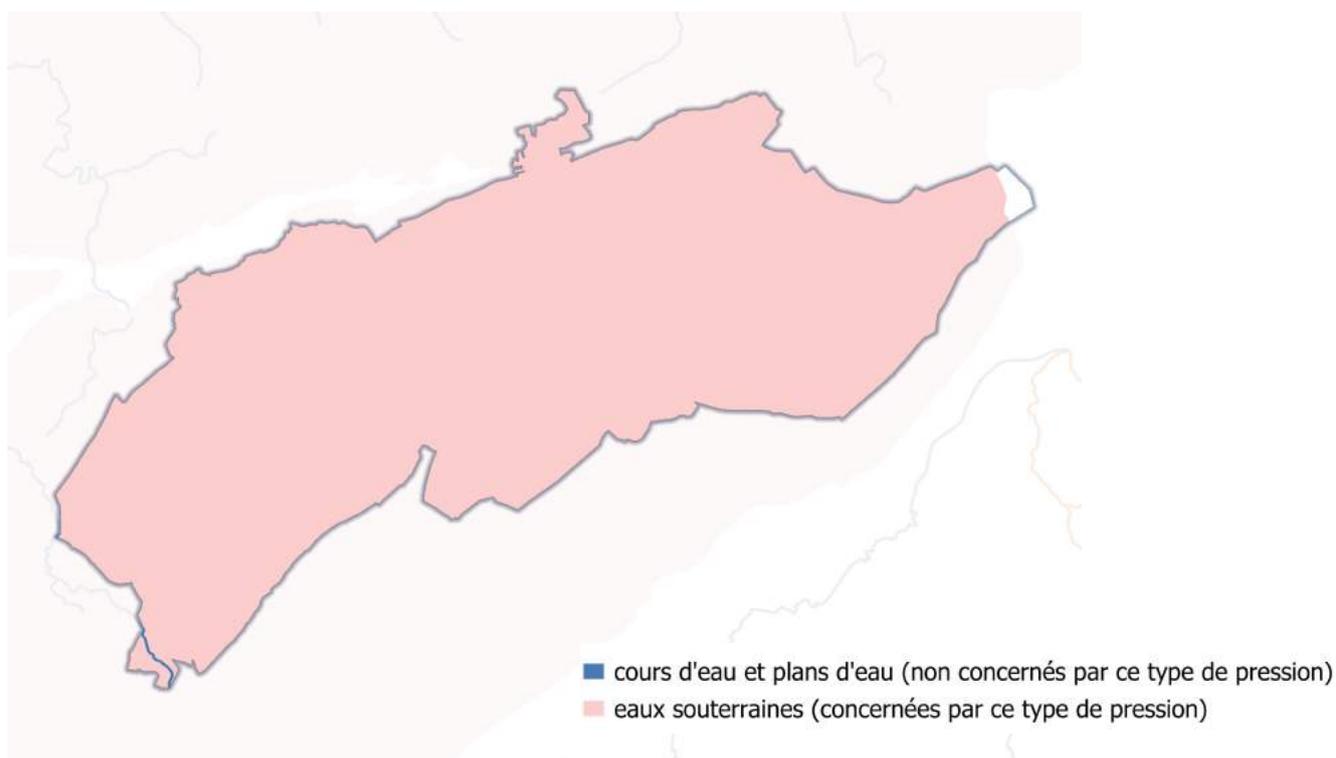
Communauté de communes Altitude 800

Pressions hydromorphologiques



Communauté de communes Altitude 800

Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



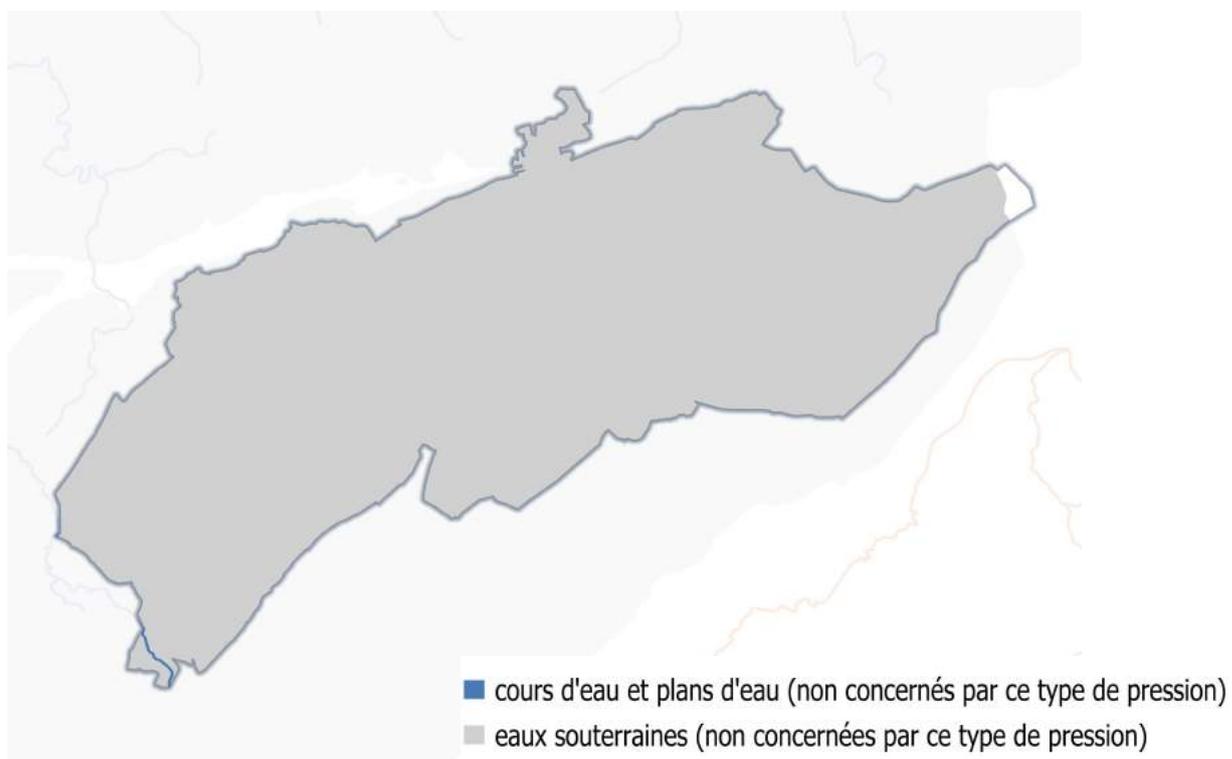
Communauté de communes Altitude 800

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



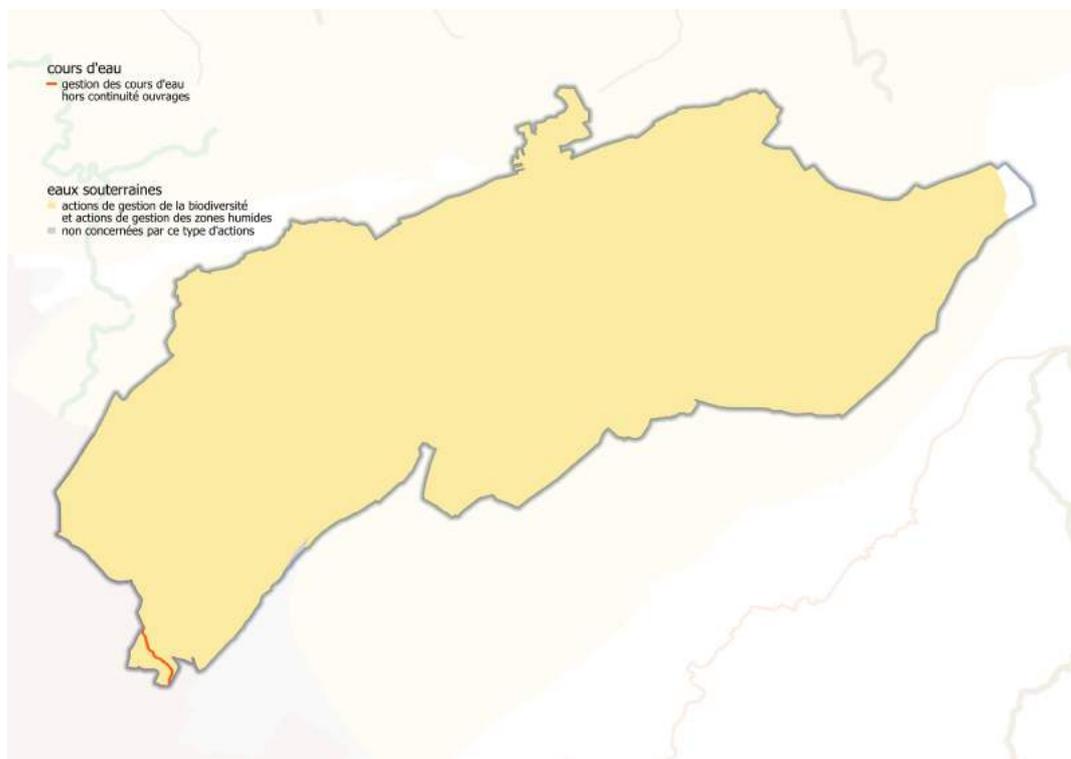
Communauté de communes Altitude 800

Pressions sur la ressource en eau



Communauté de communes Altitude 800

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



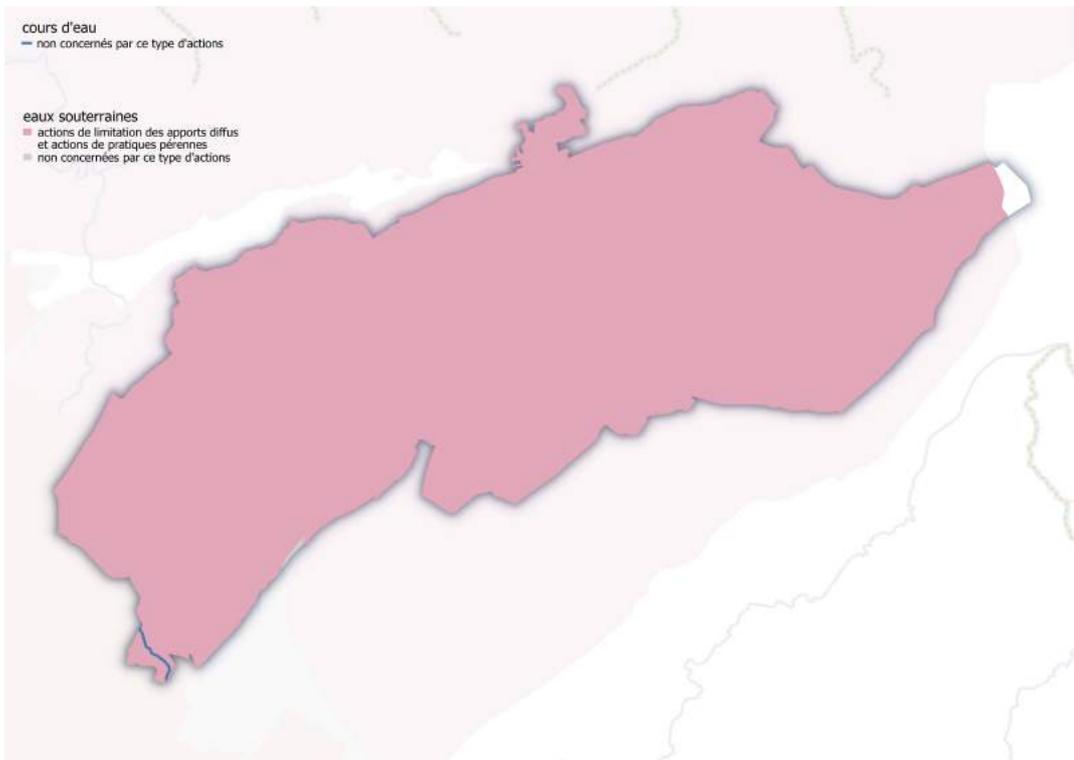
Communauté de communes Altitude 800

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



Communauté de communes Altitude 800

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture



Communauté de communes Altitude 800

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



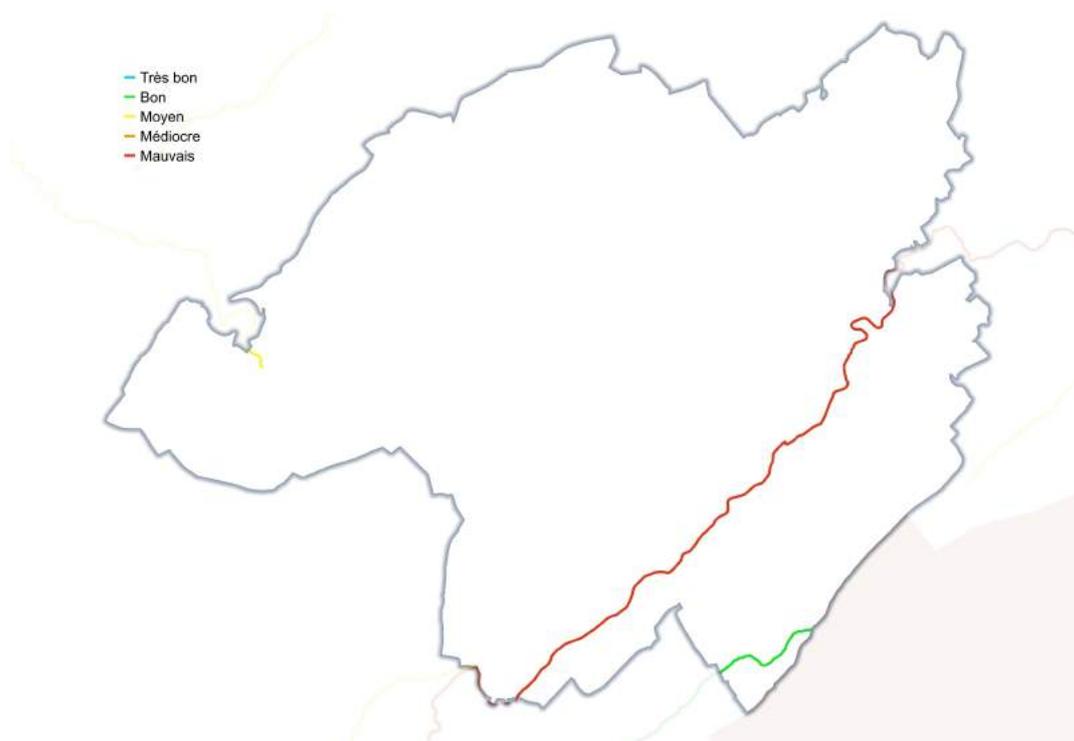
PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



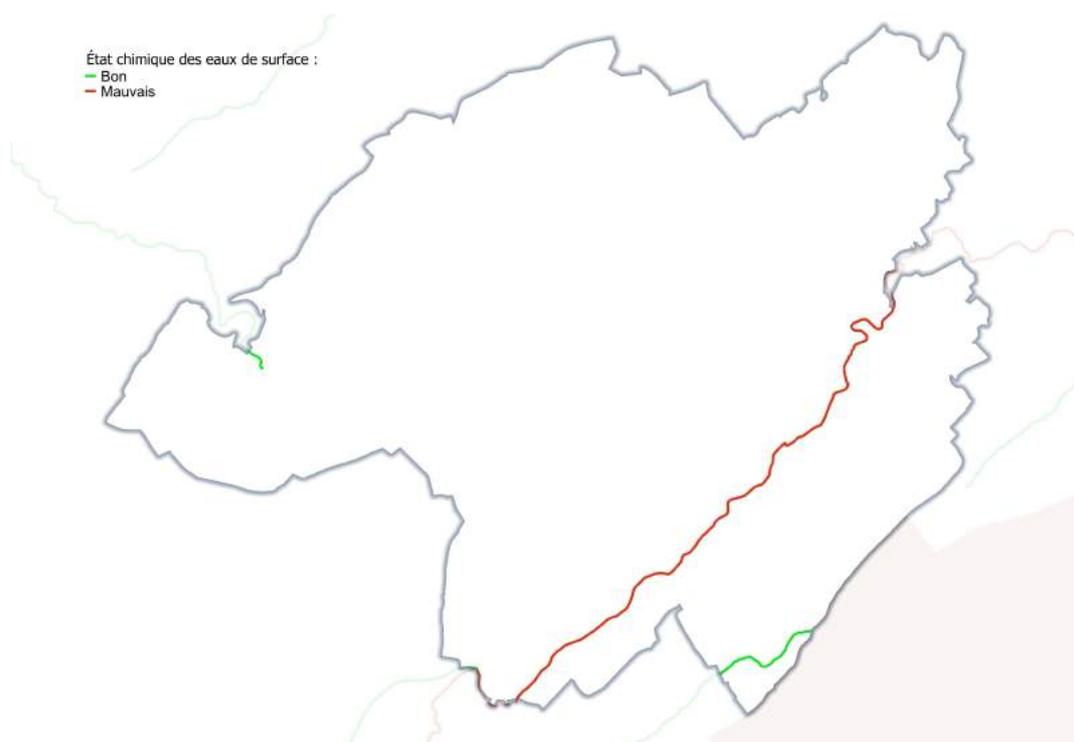
Communauté de communes de Montbenoît



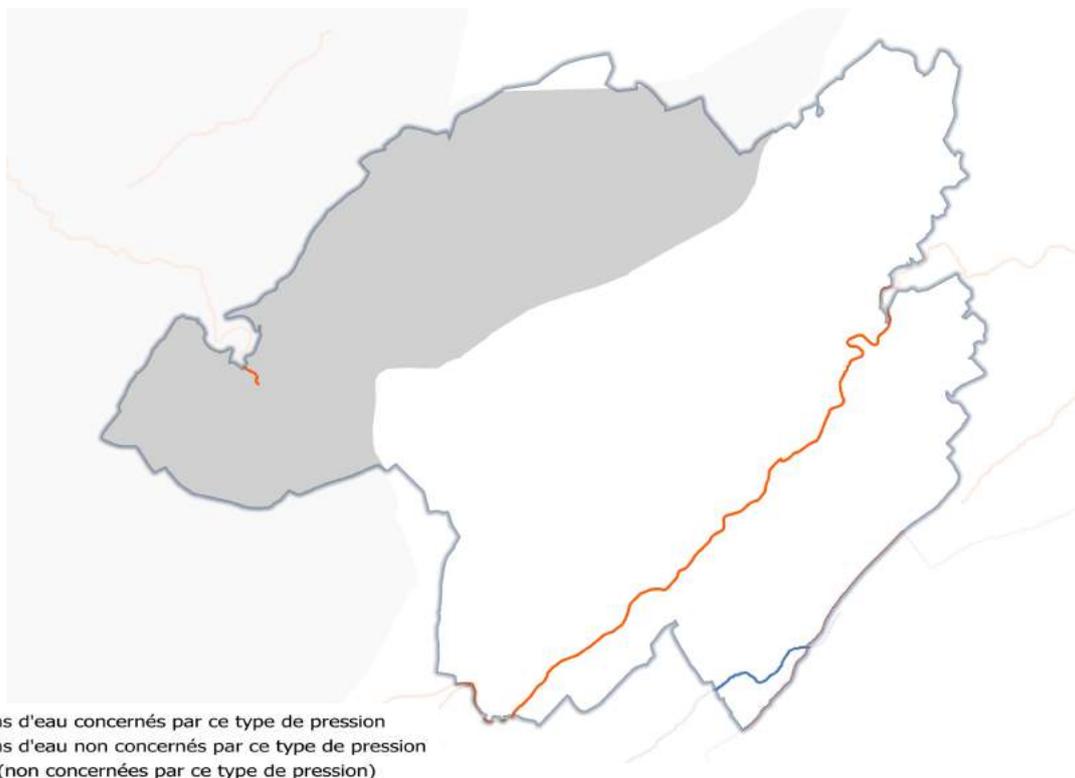
État Écologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



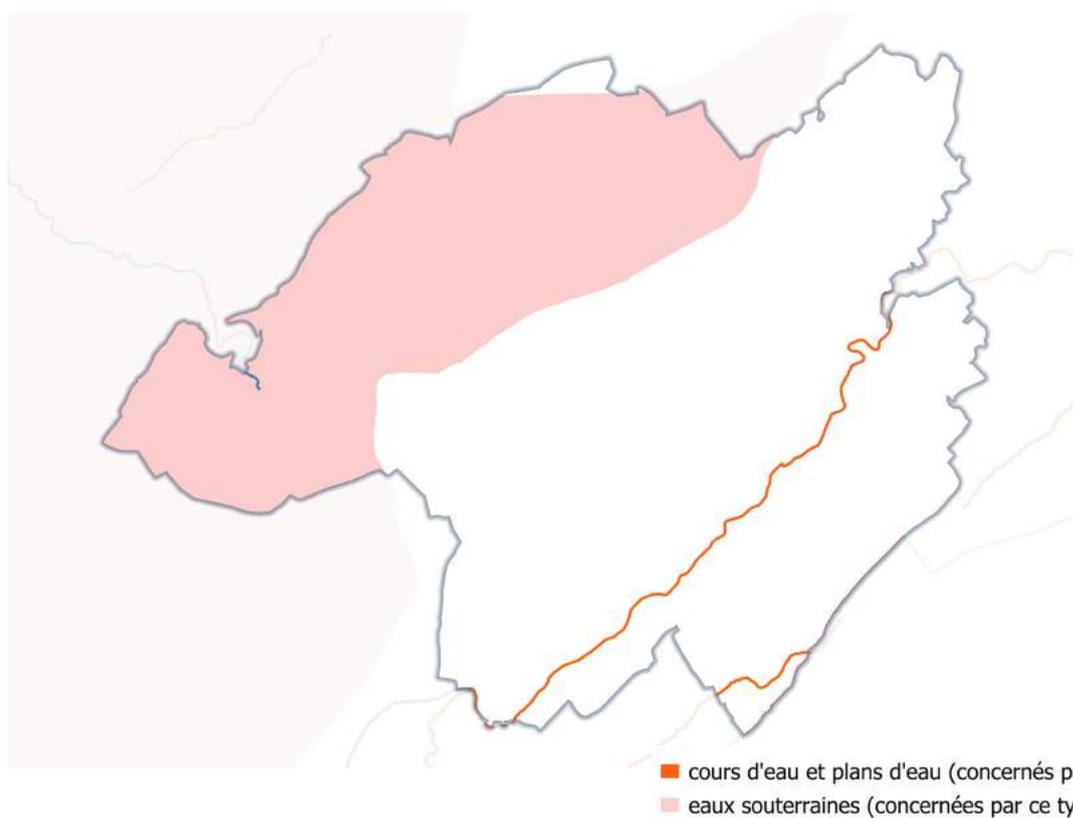
État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Pressions hydromorphologiques

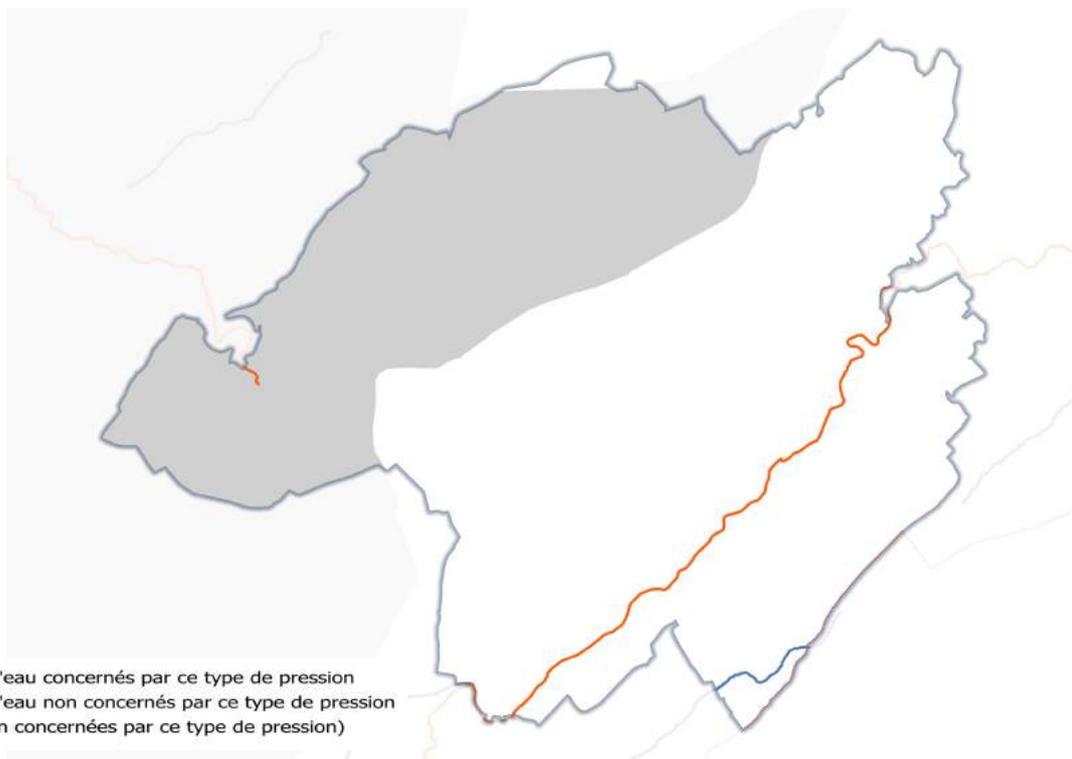


Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



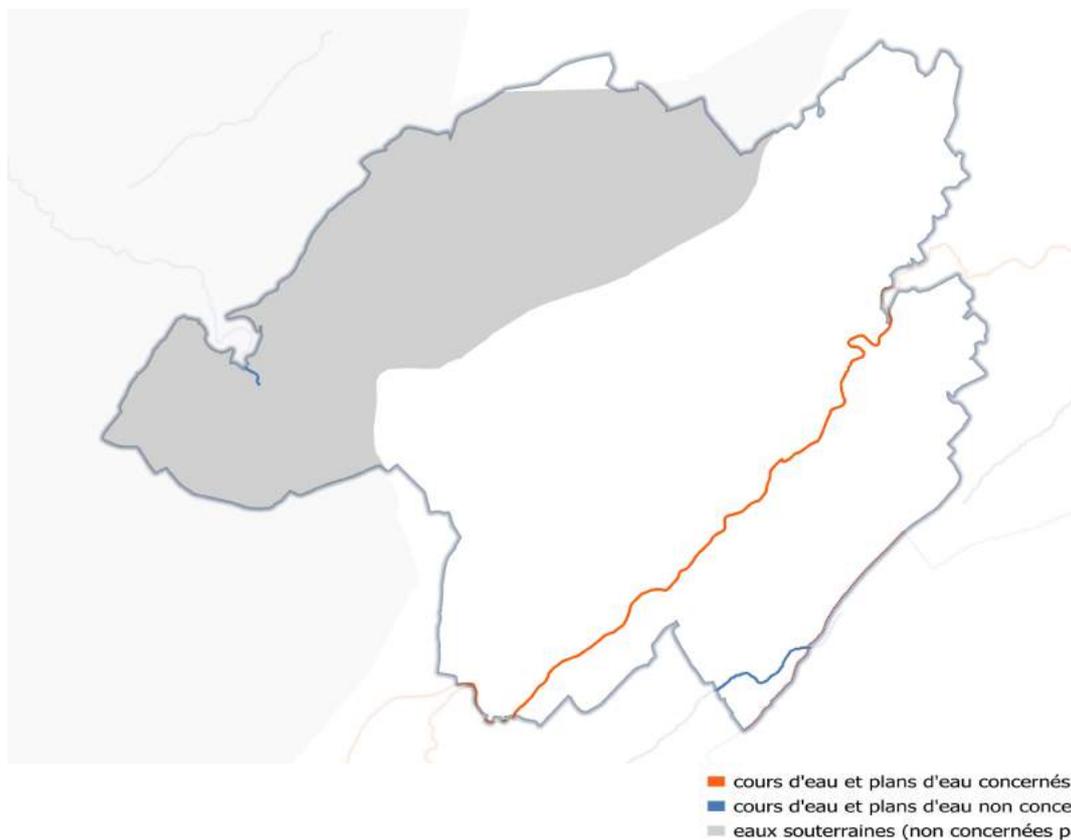
Communauté de communes de Montbenoît

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



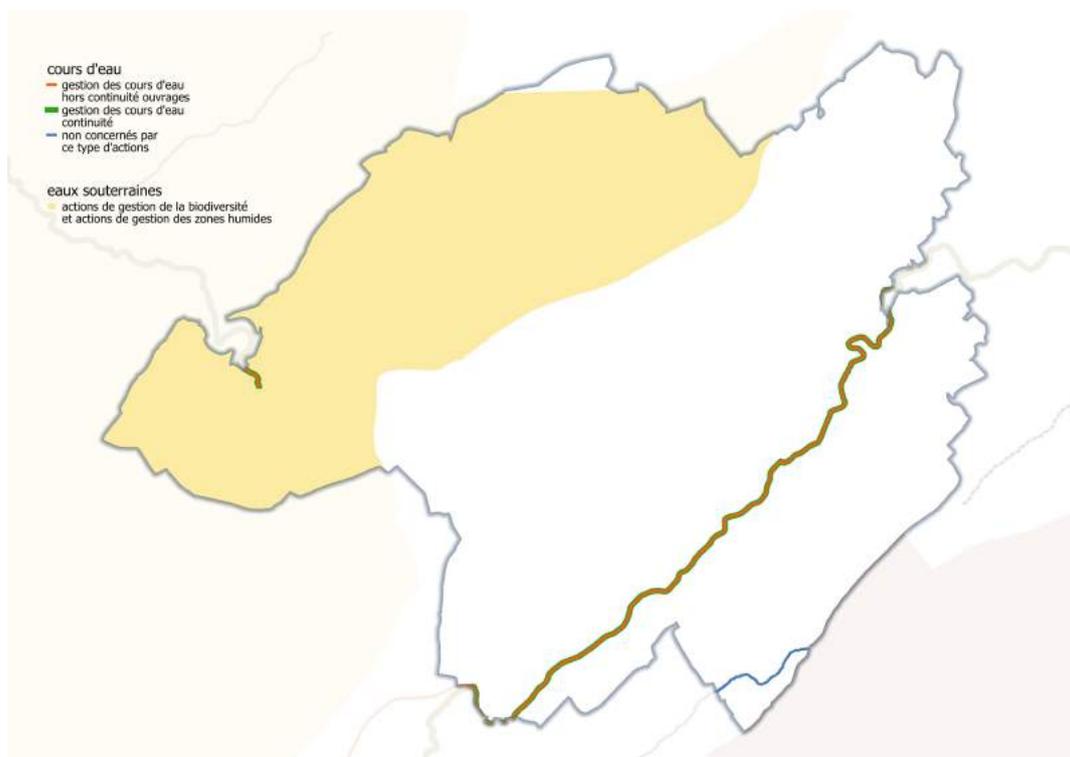
Communauté de communes de Montbenoît

Pressions sur la ressource



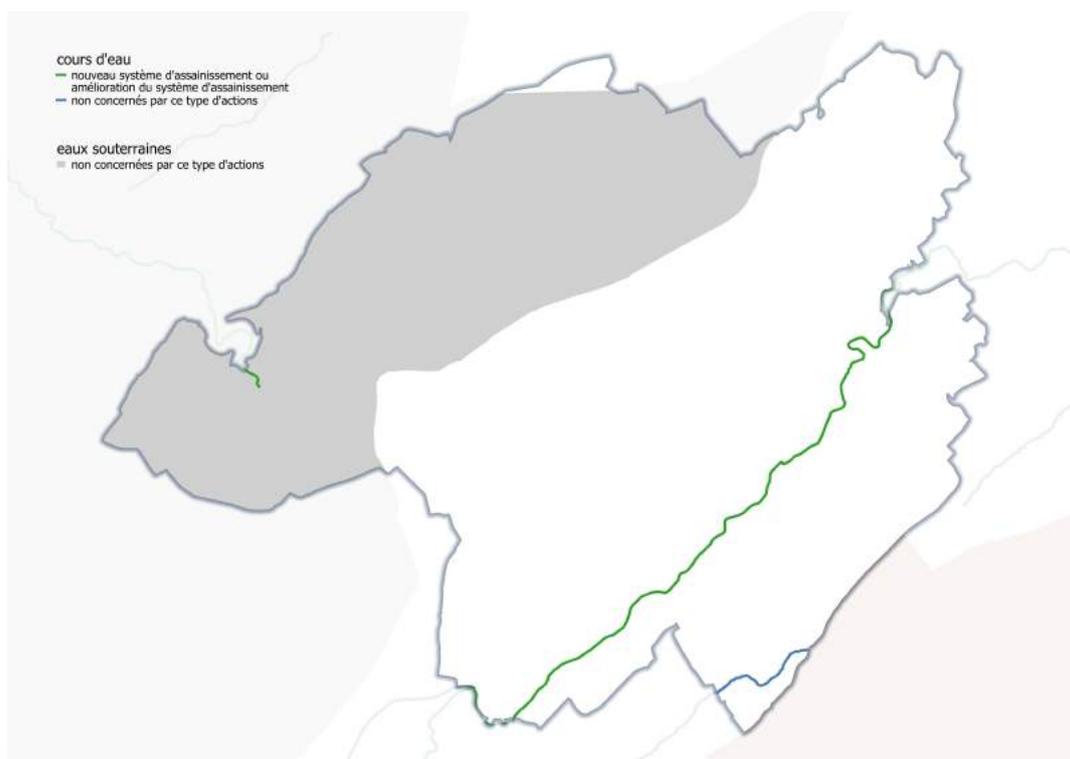
Communauté de communes de Montbenoît

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



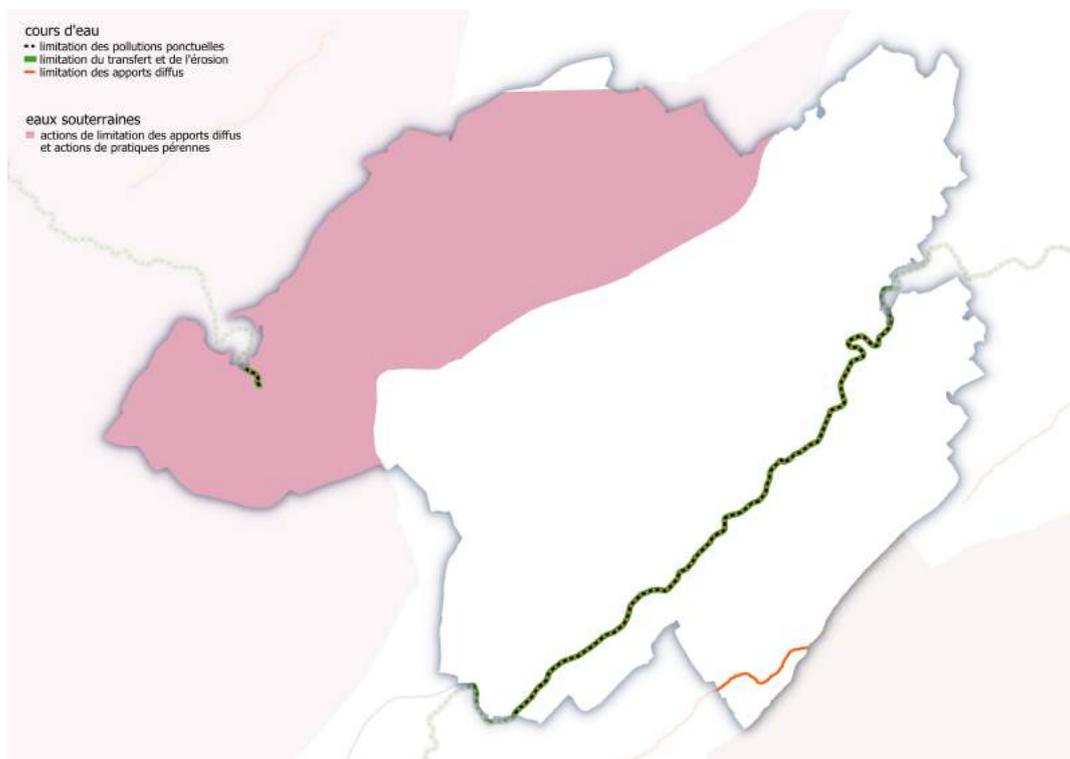
Communauté de communes de Montbenoît

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



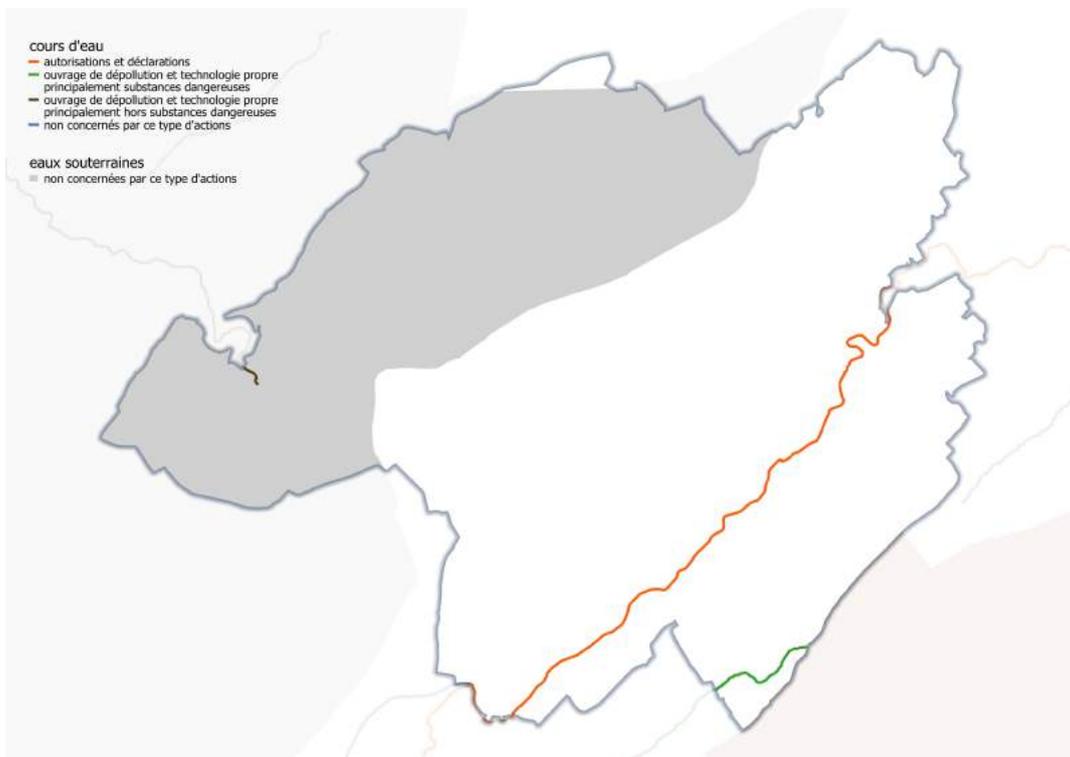
Communauté de communes de Montbenoit

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

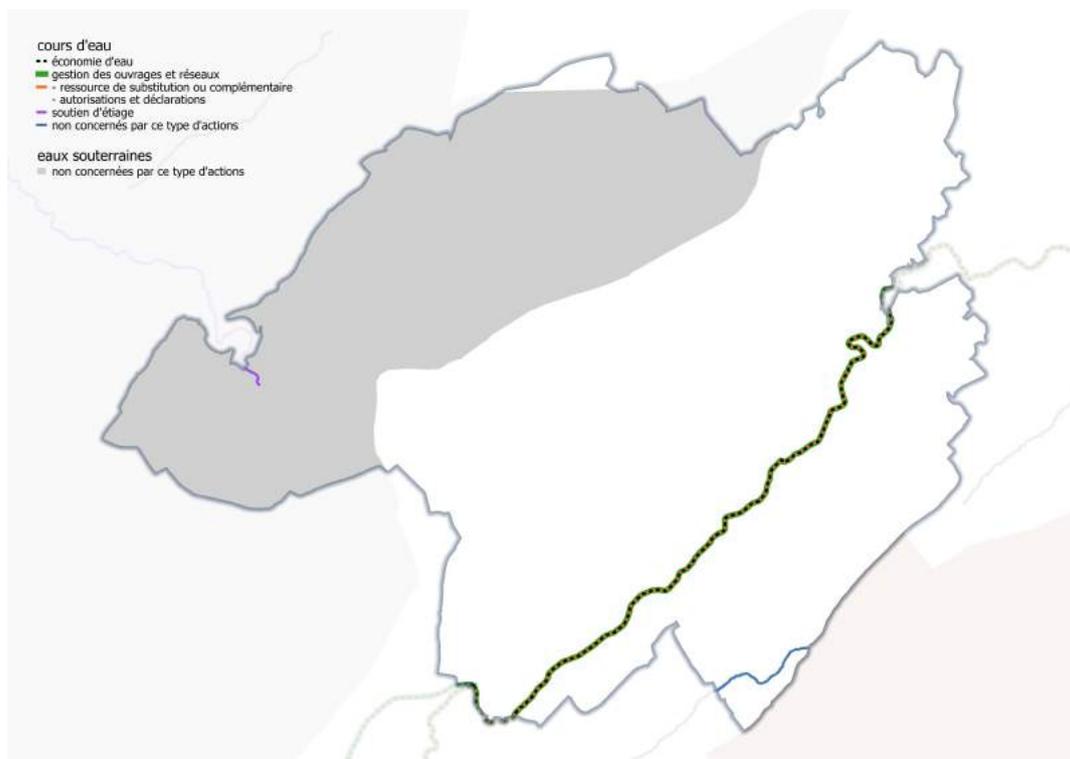


Communauté de communes de Montbenoit

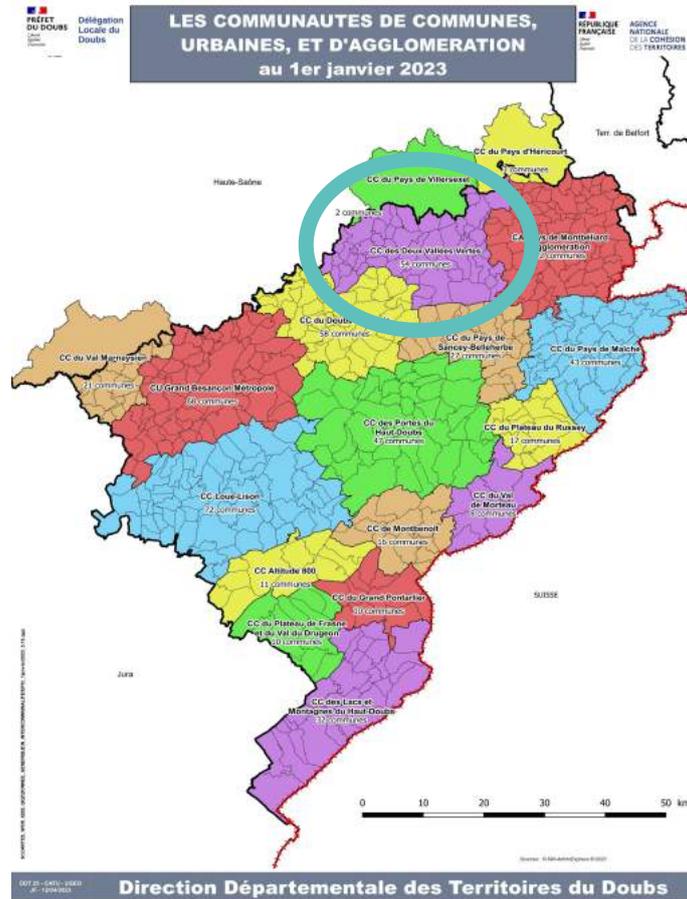
PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



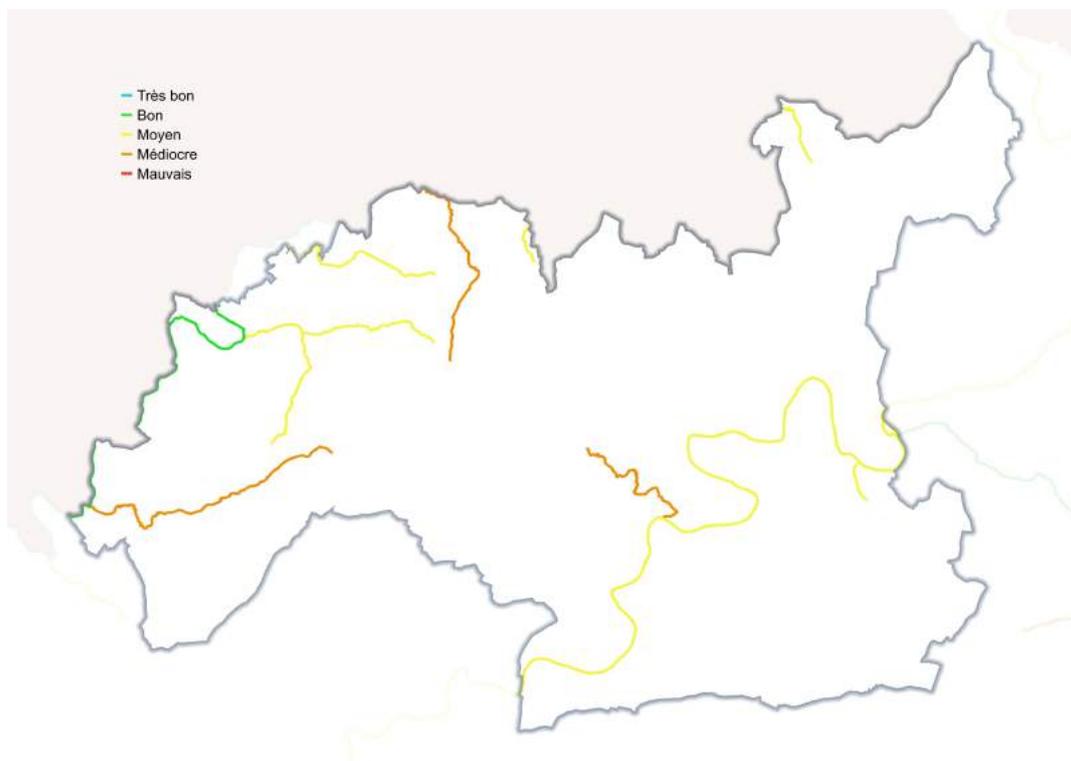
PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



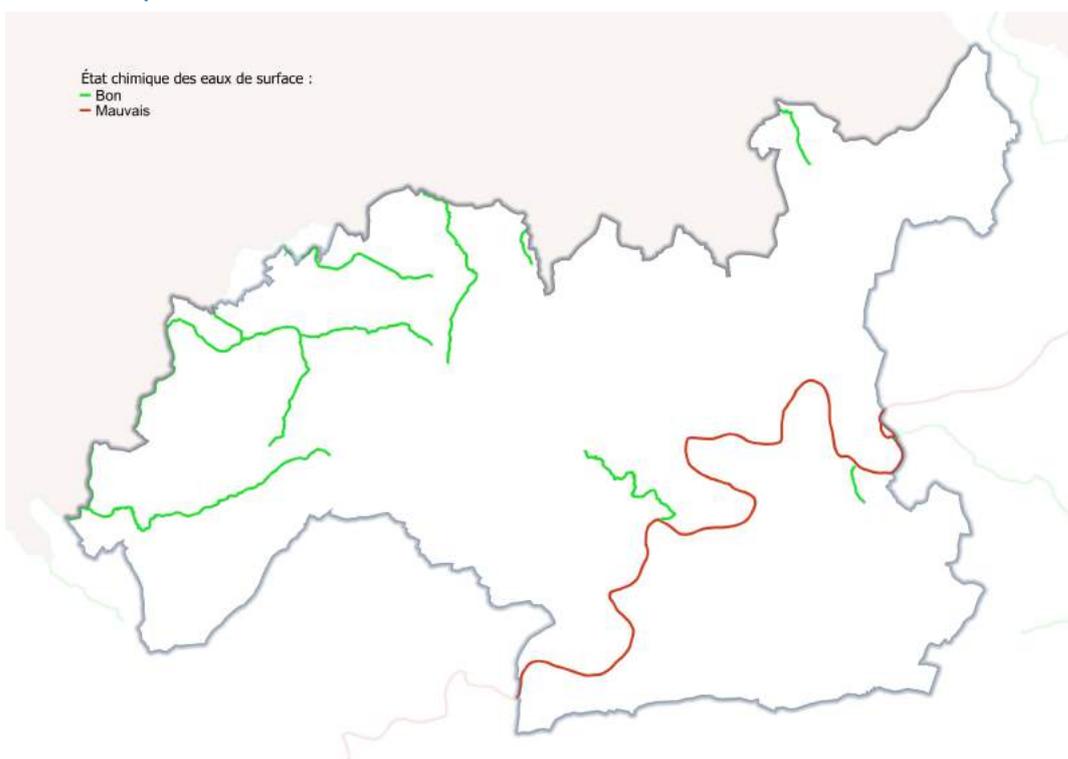
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes



État Écologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE

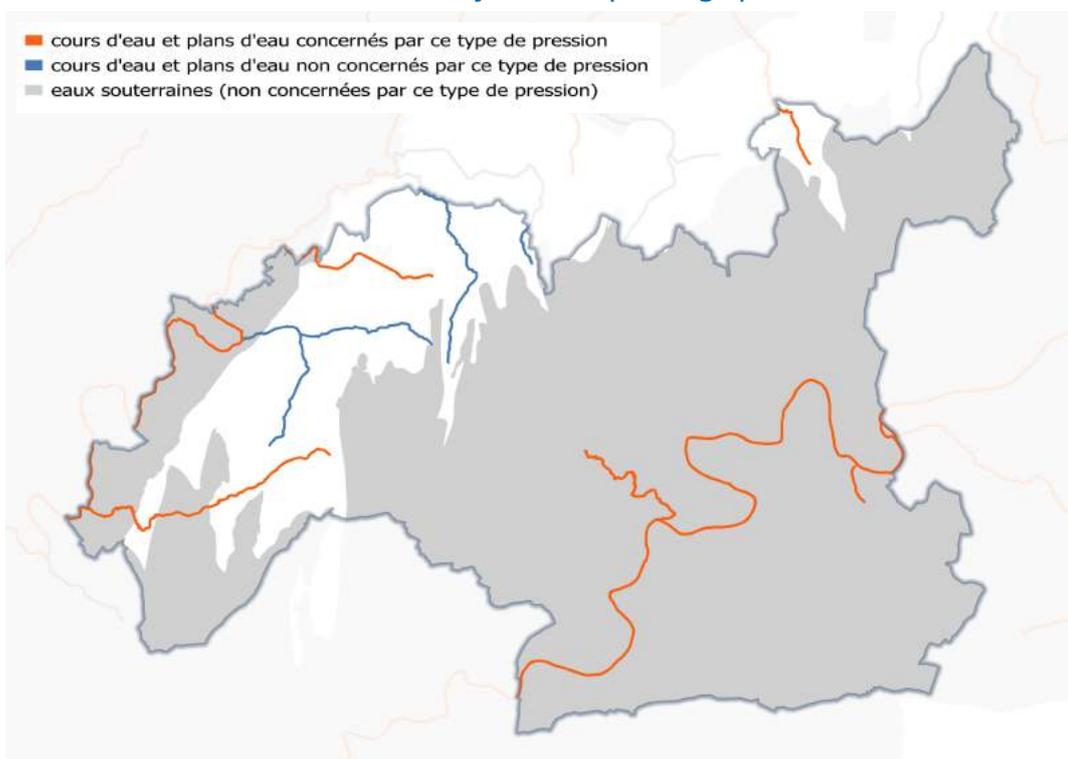


État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



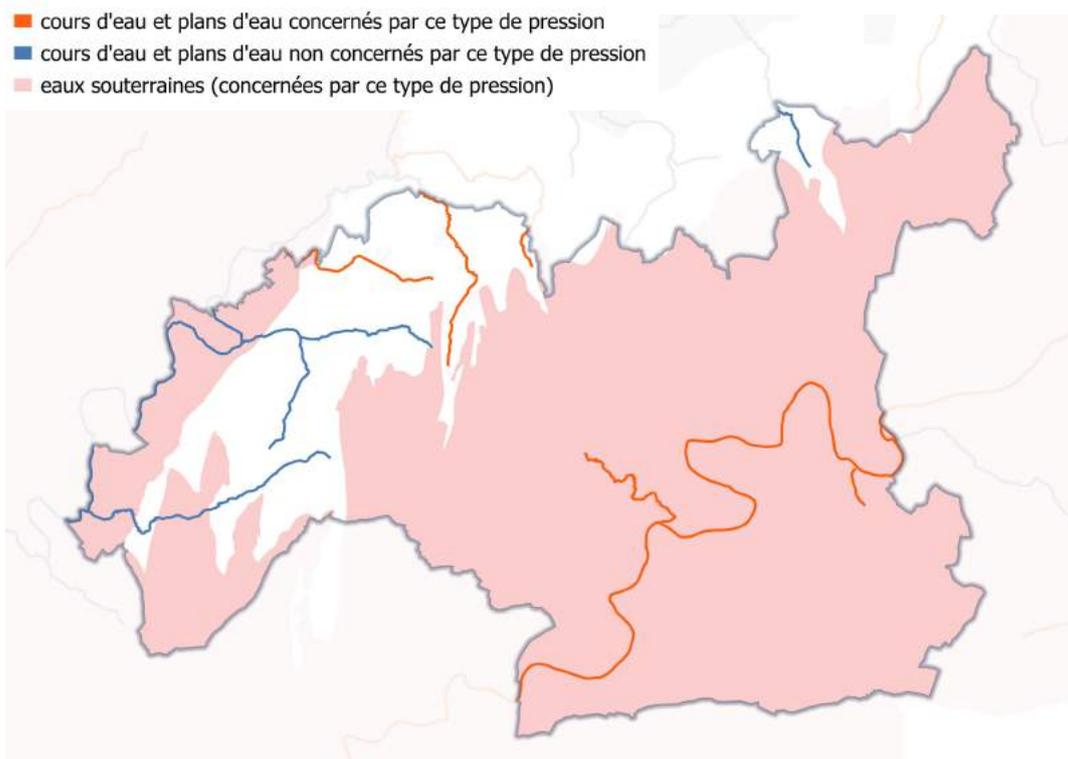
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes

Pressions hydromorphologiques



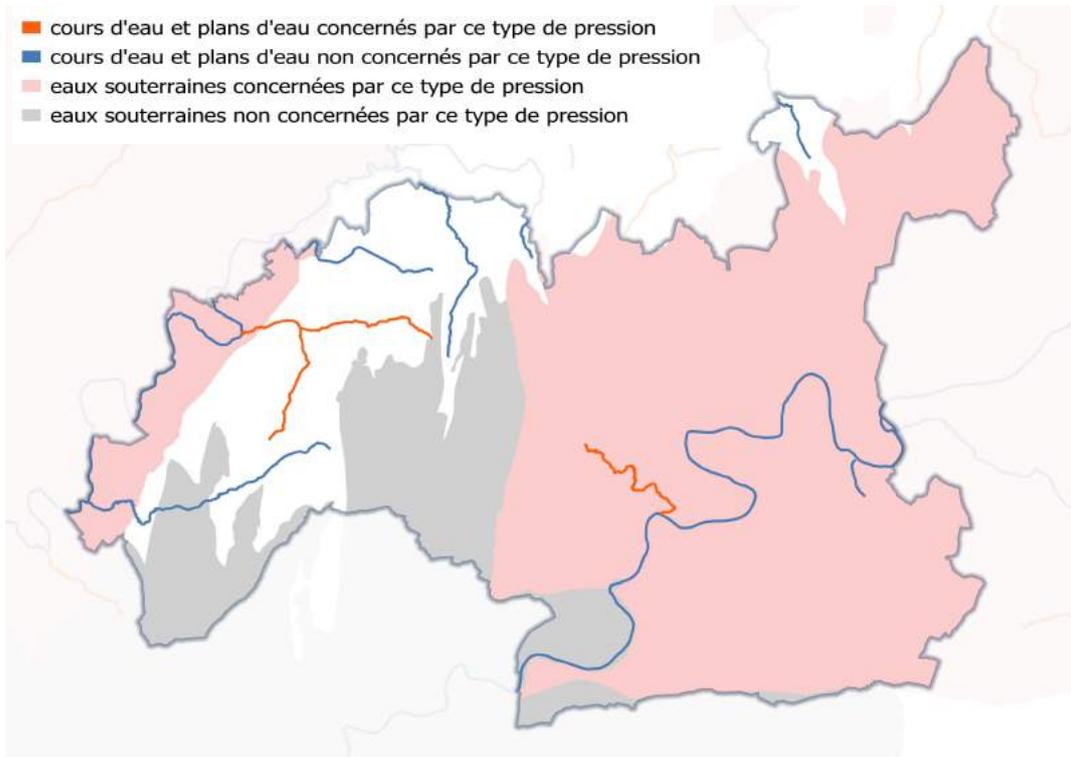
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes

Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



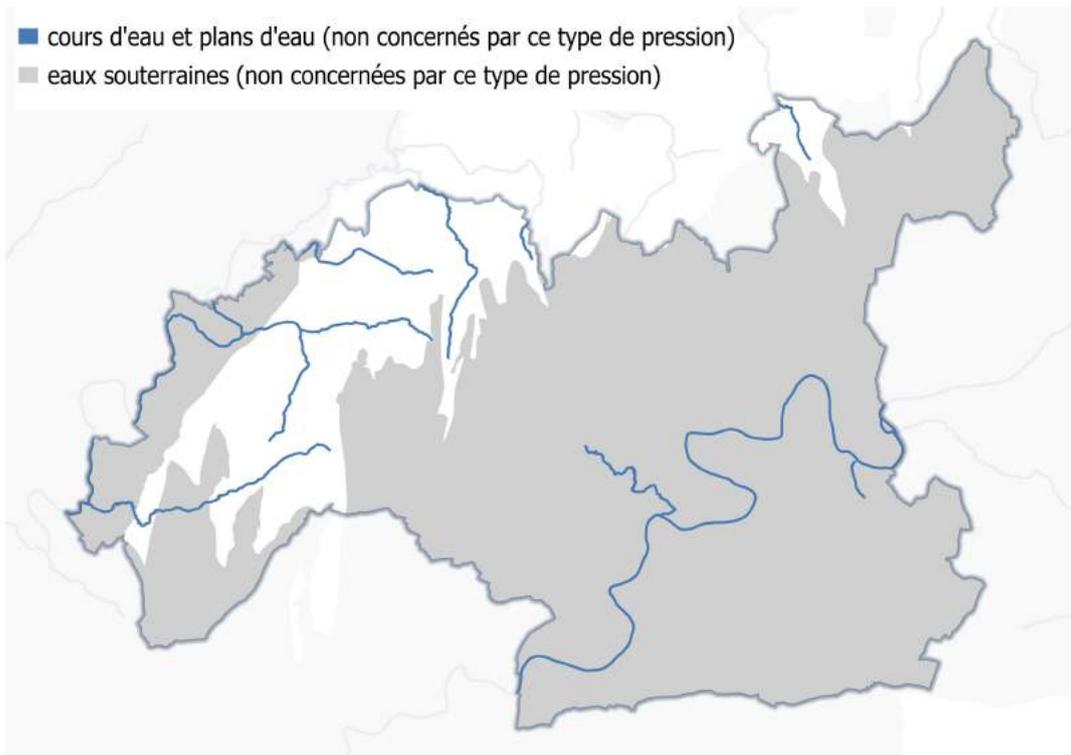
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



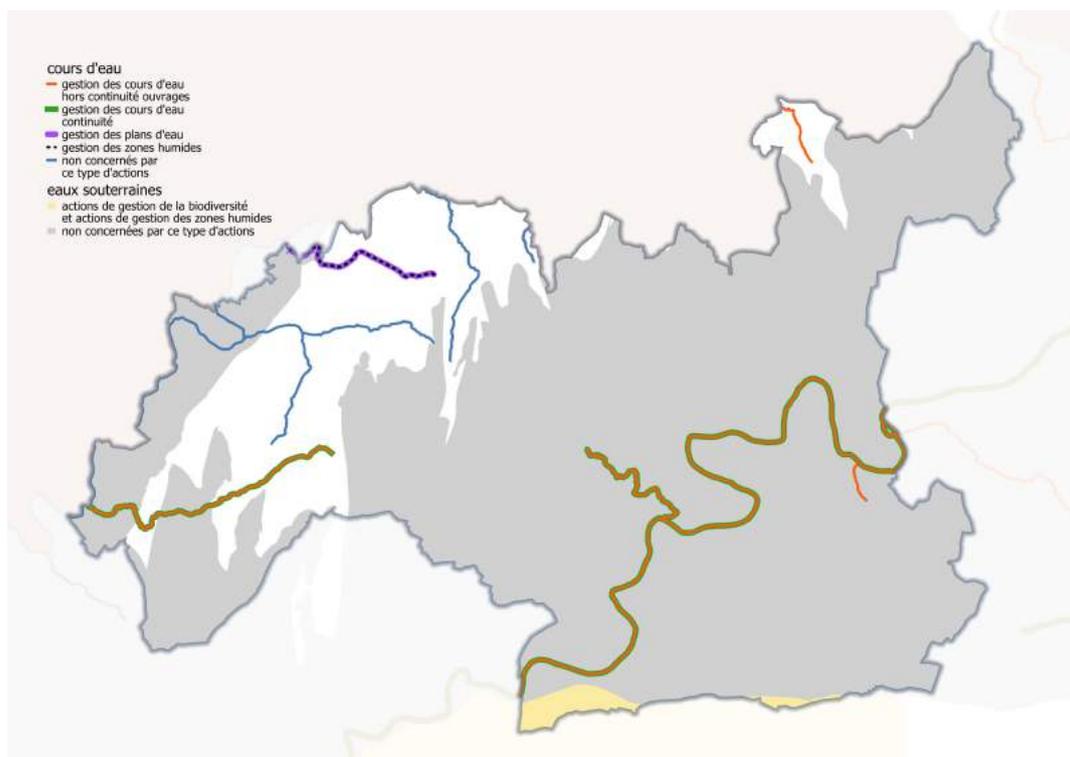
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes

Pressions sur les ressources



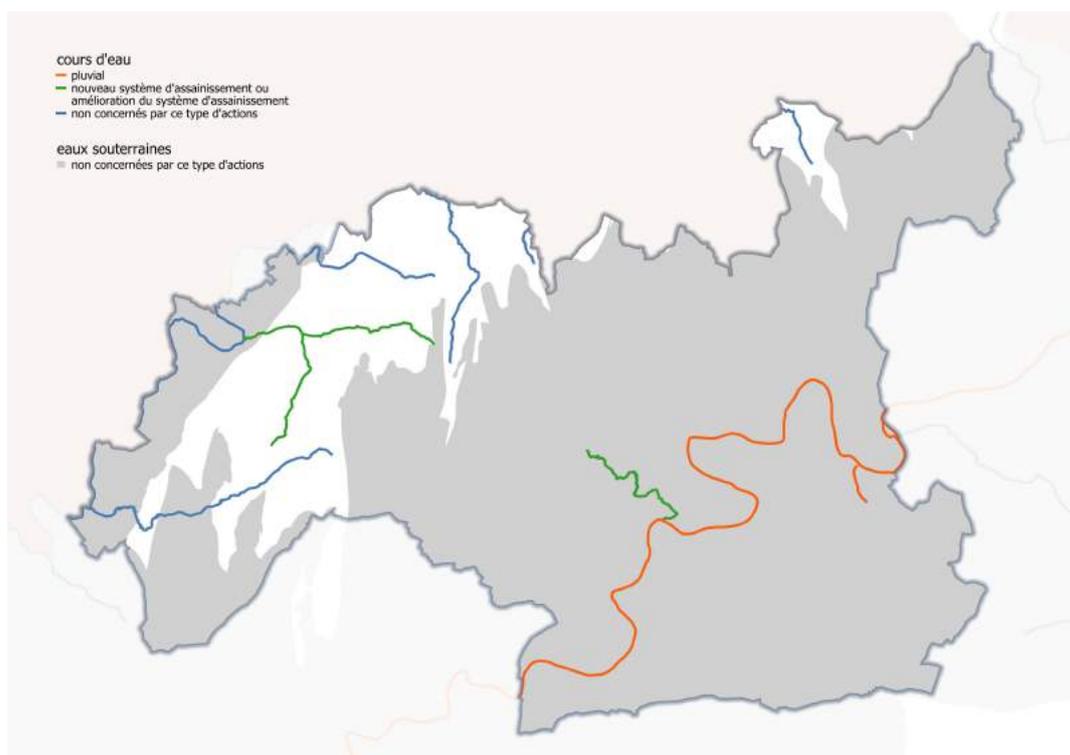
Communauté de communes de Deux Vallées Vertes

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



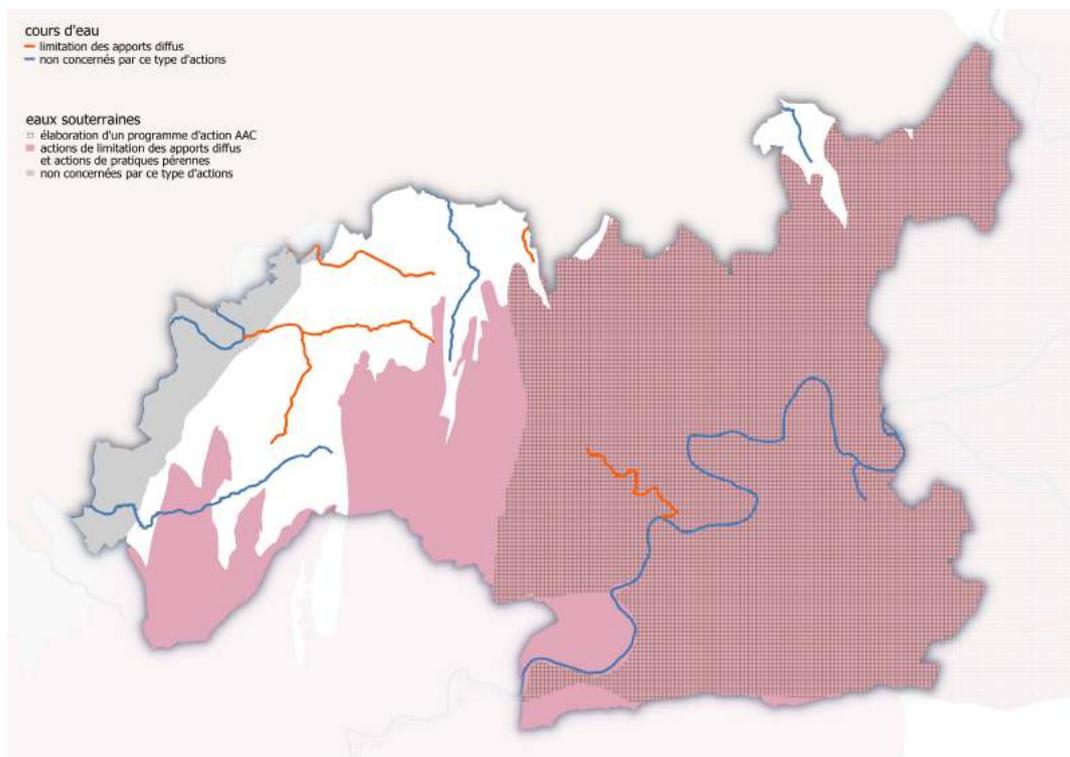
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



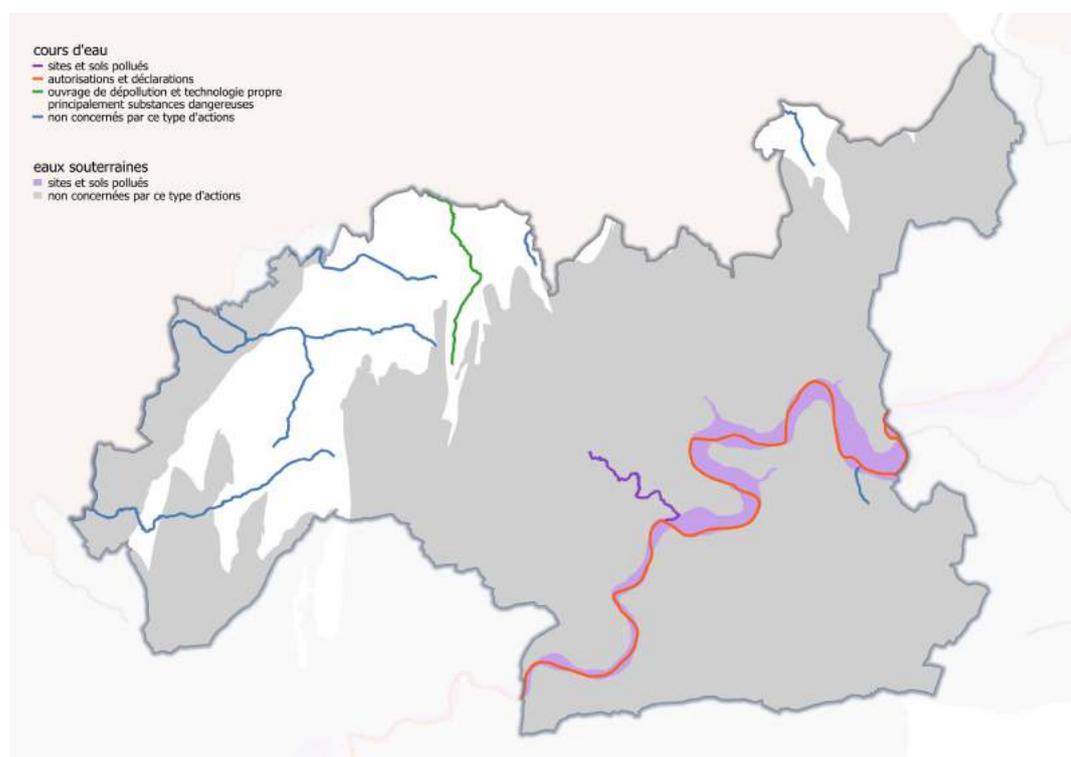
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

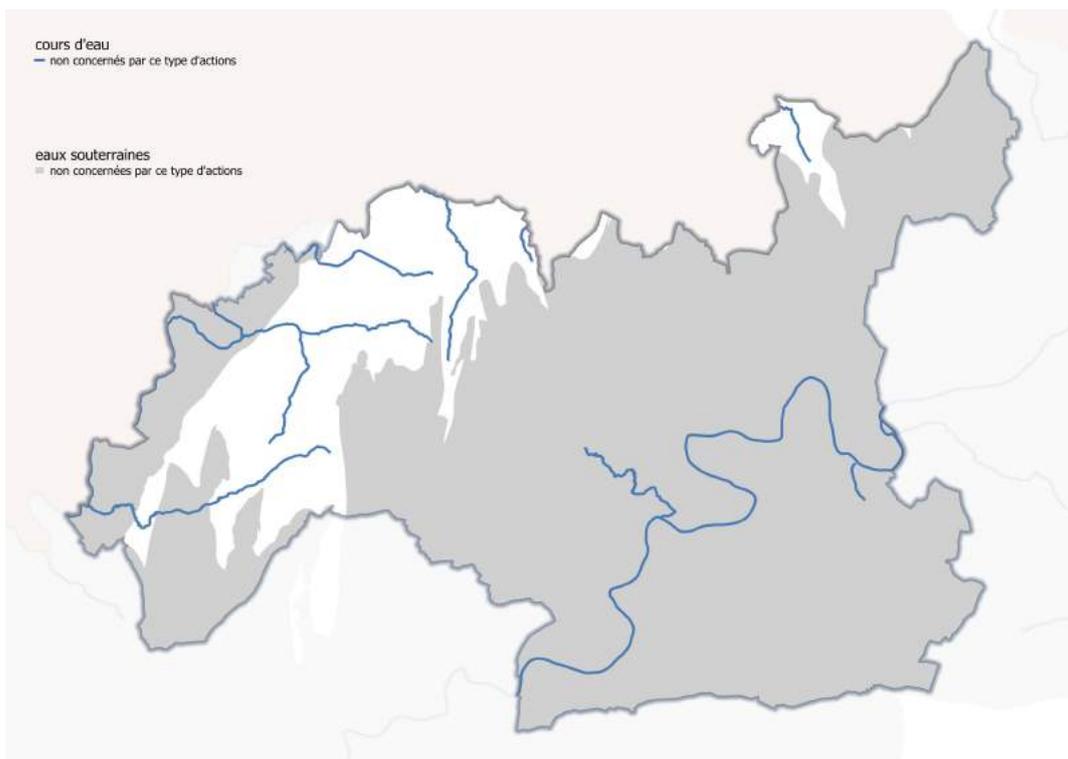


Communauté de communes des Deux Vallées Vertes

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



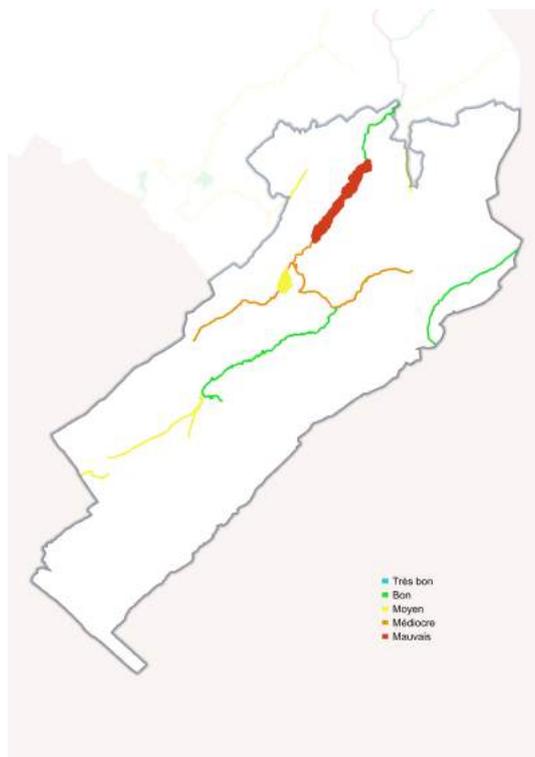
PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



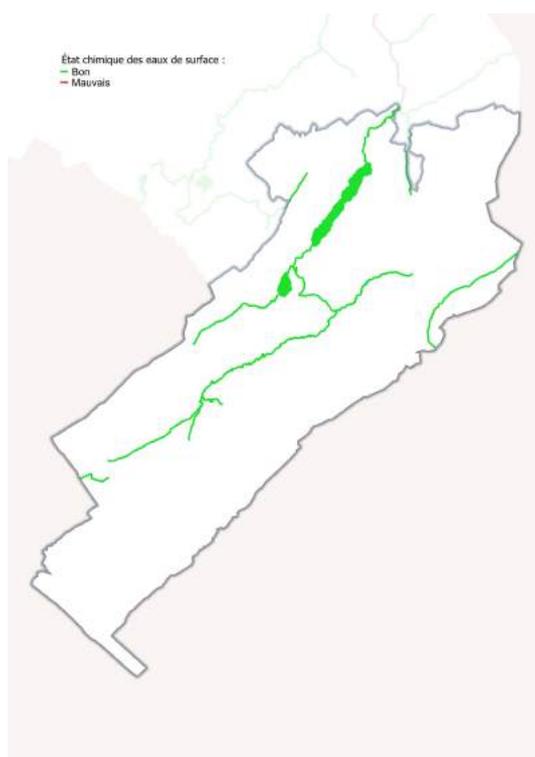
Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs



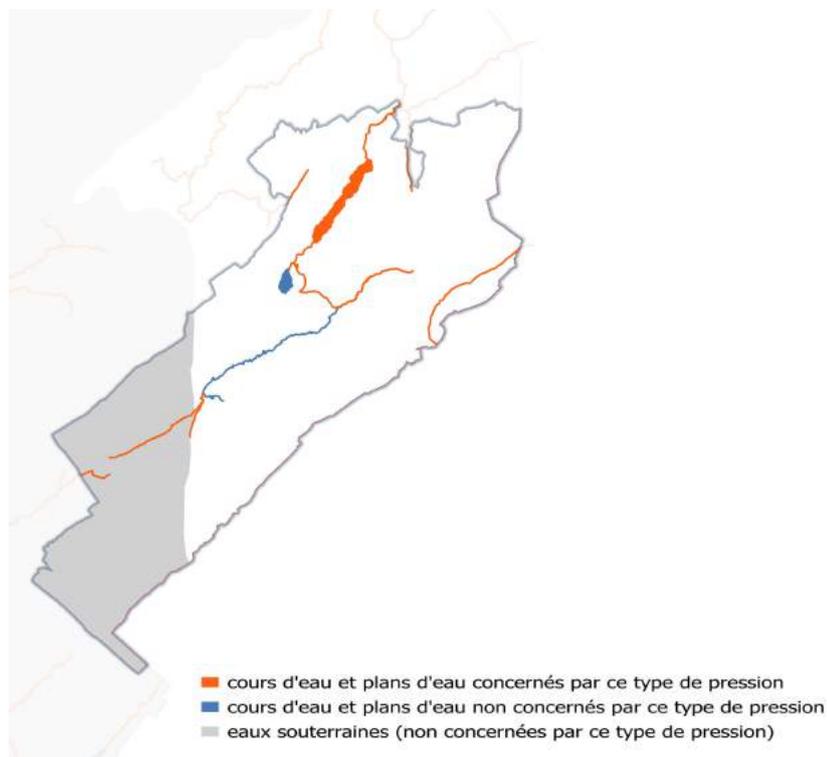
État Écologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



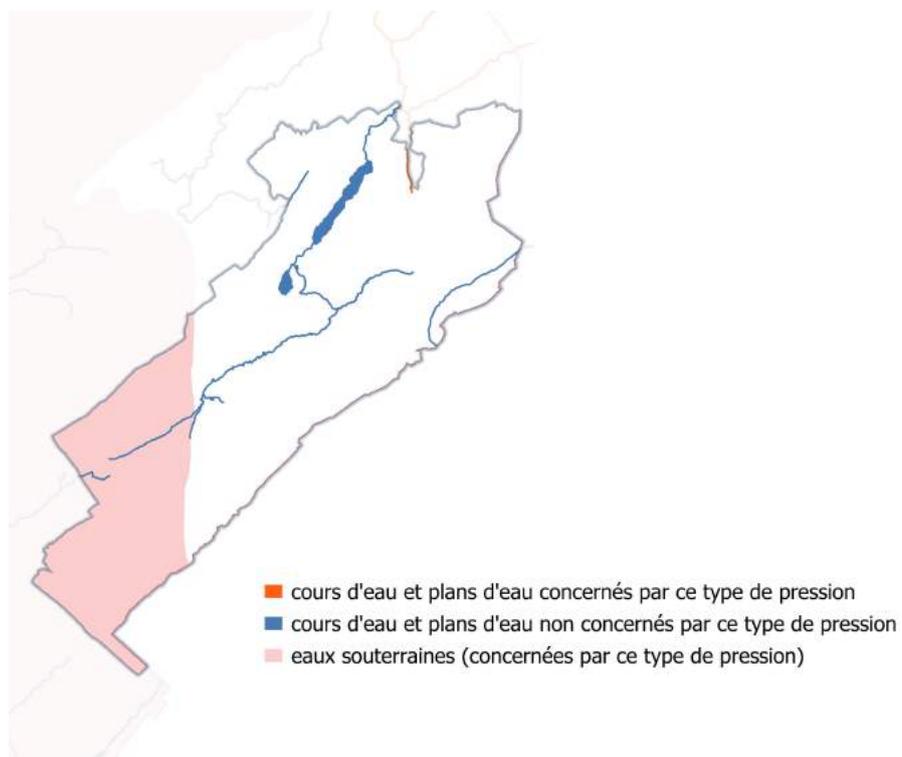
État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Pressions hydromorphologiques

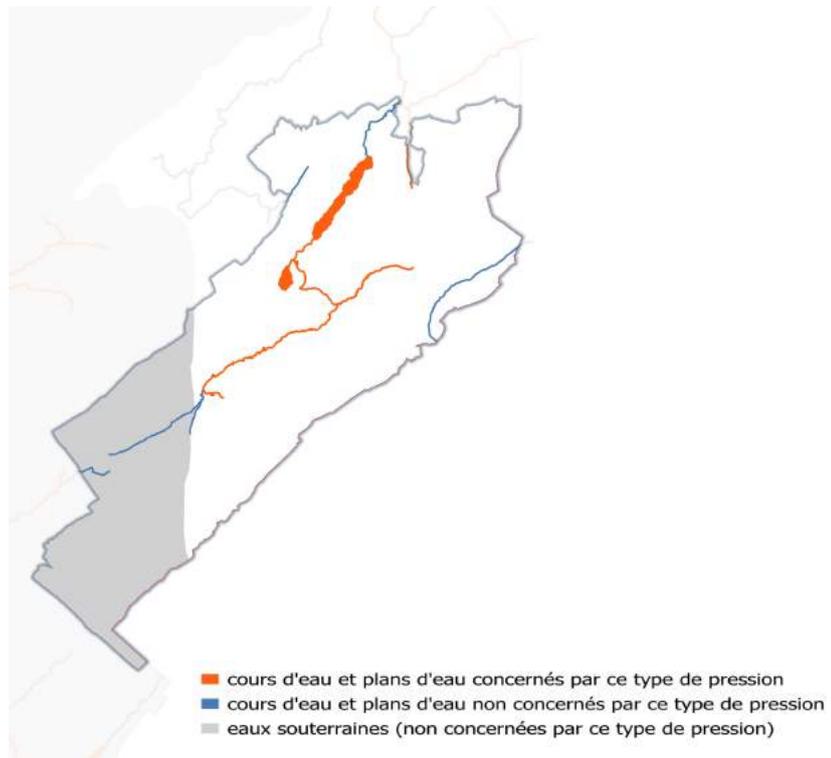


Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



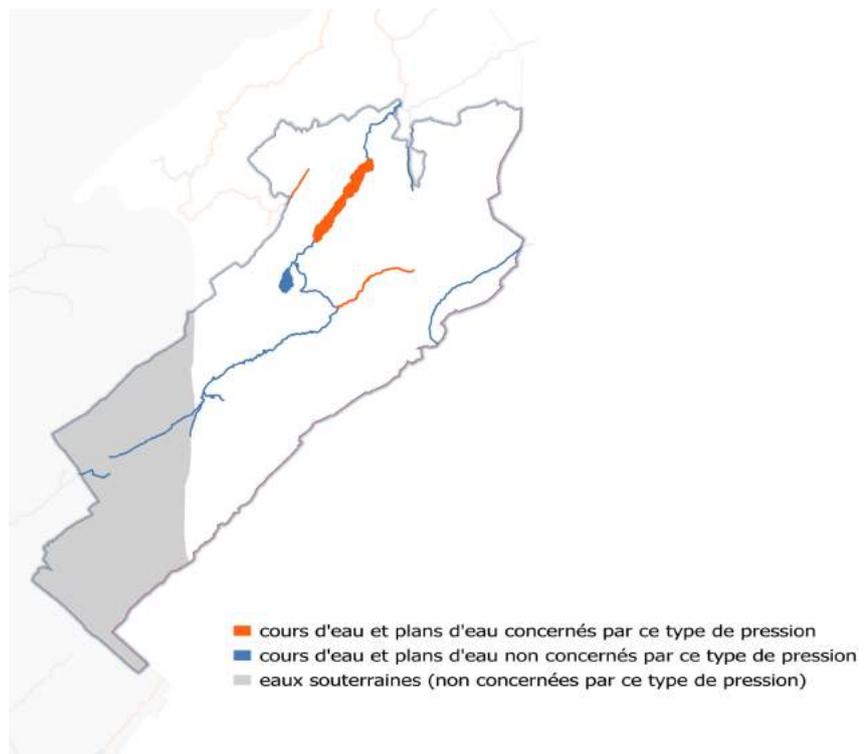
Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



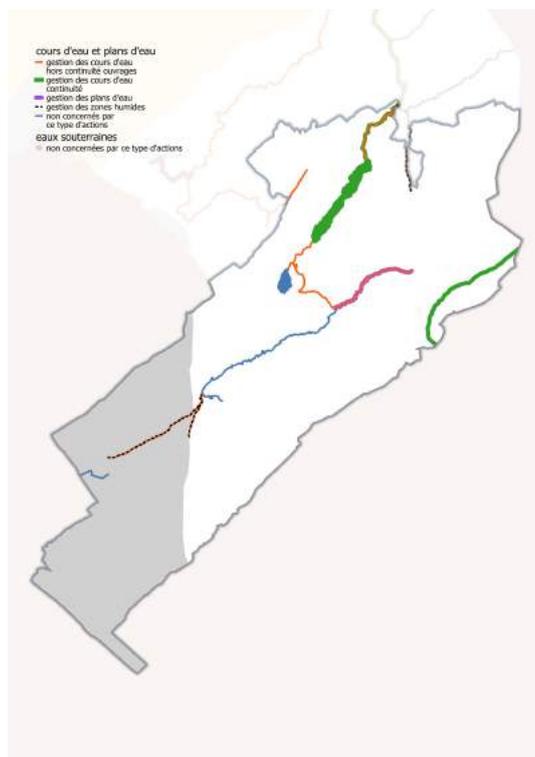
Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs

Pressions sur les ressources



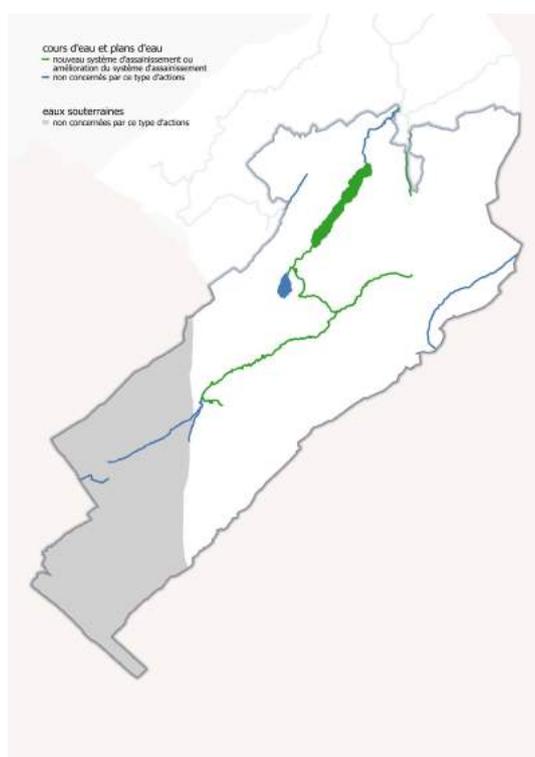
Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques

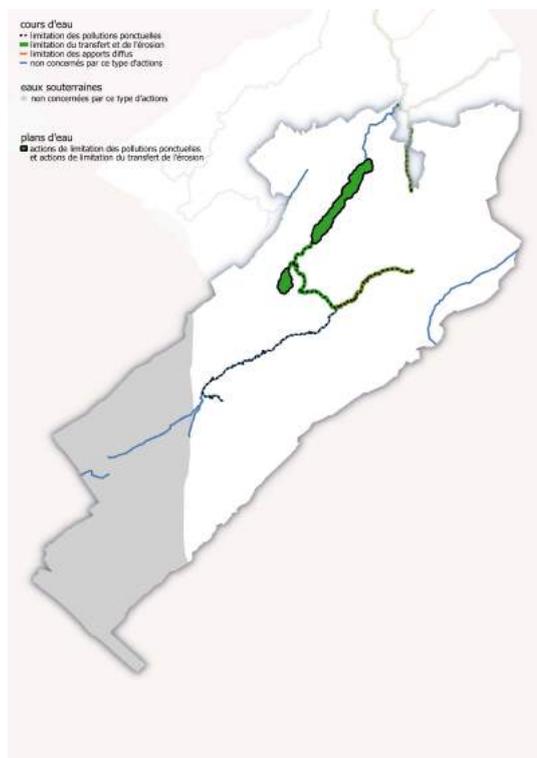


Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs

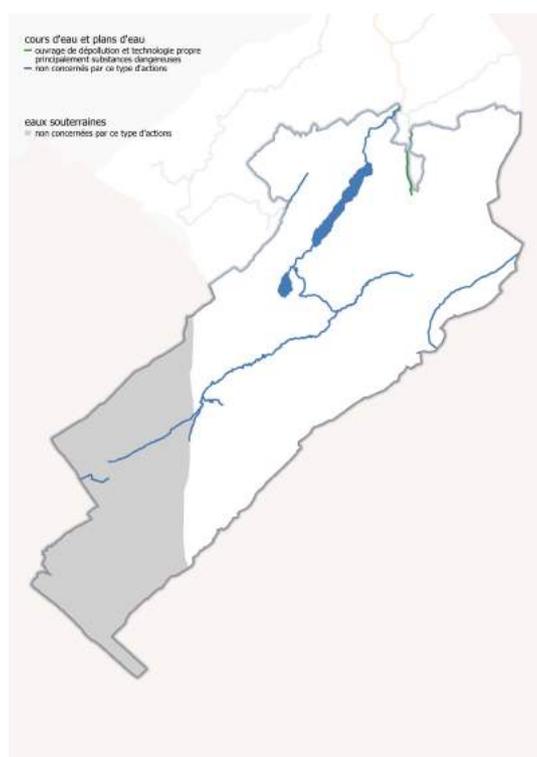
PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



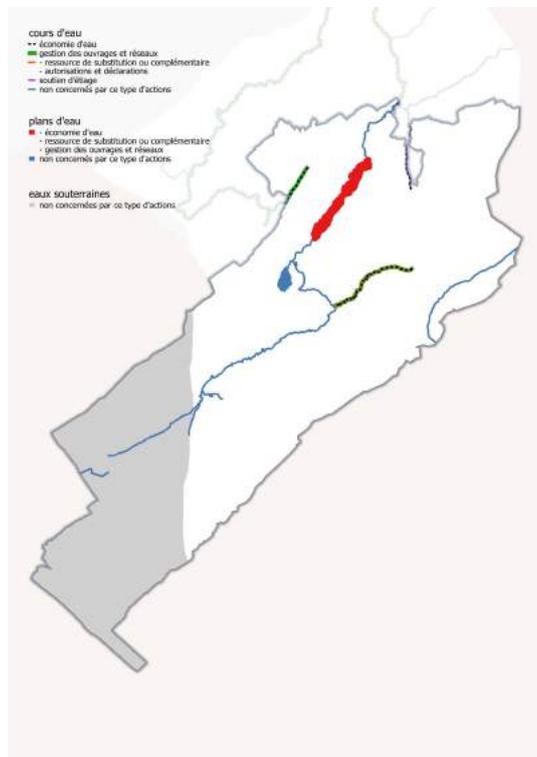
PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture



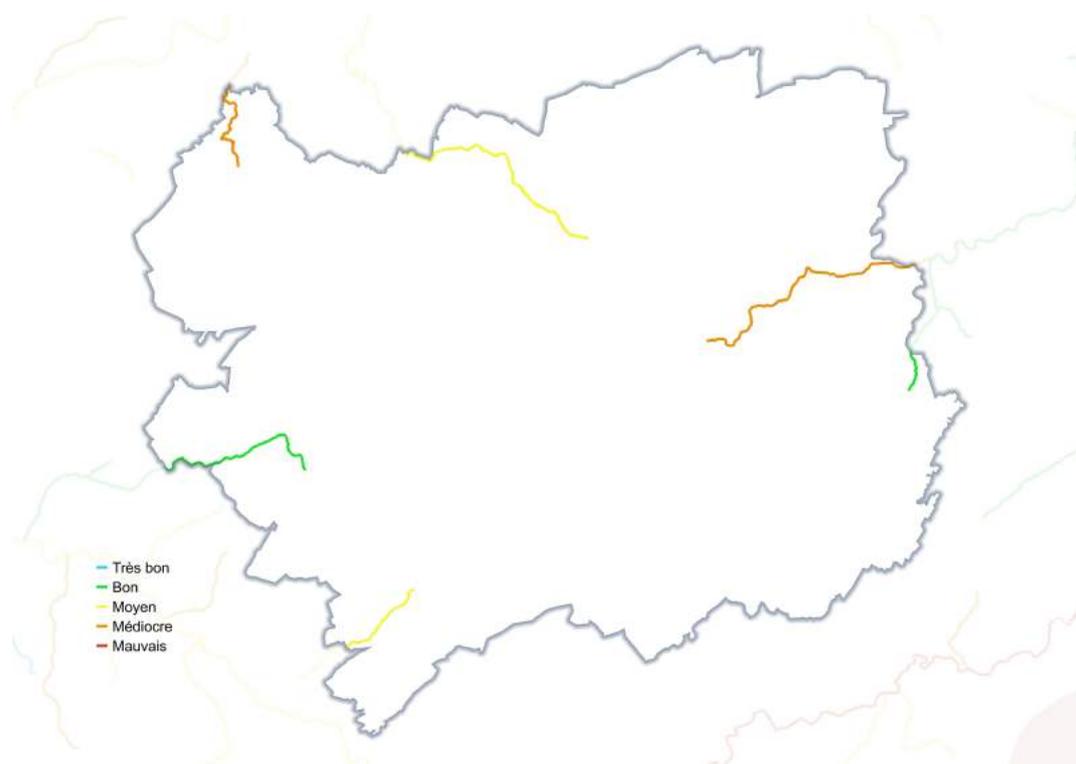
PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



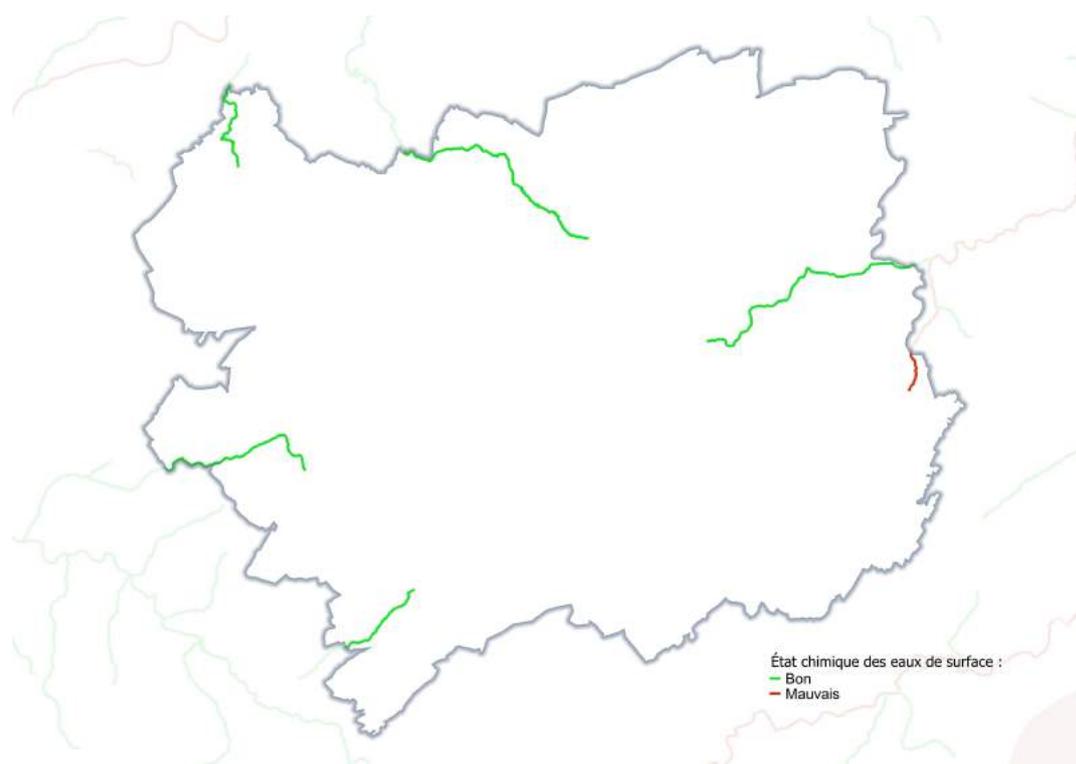
PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



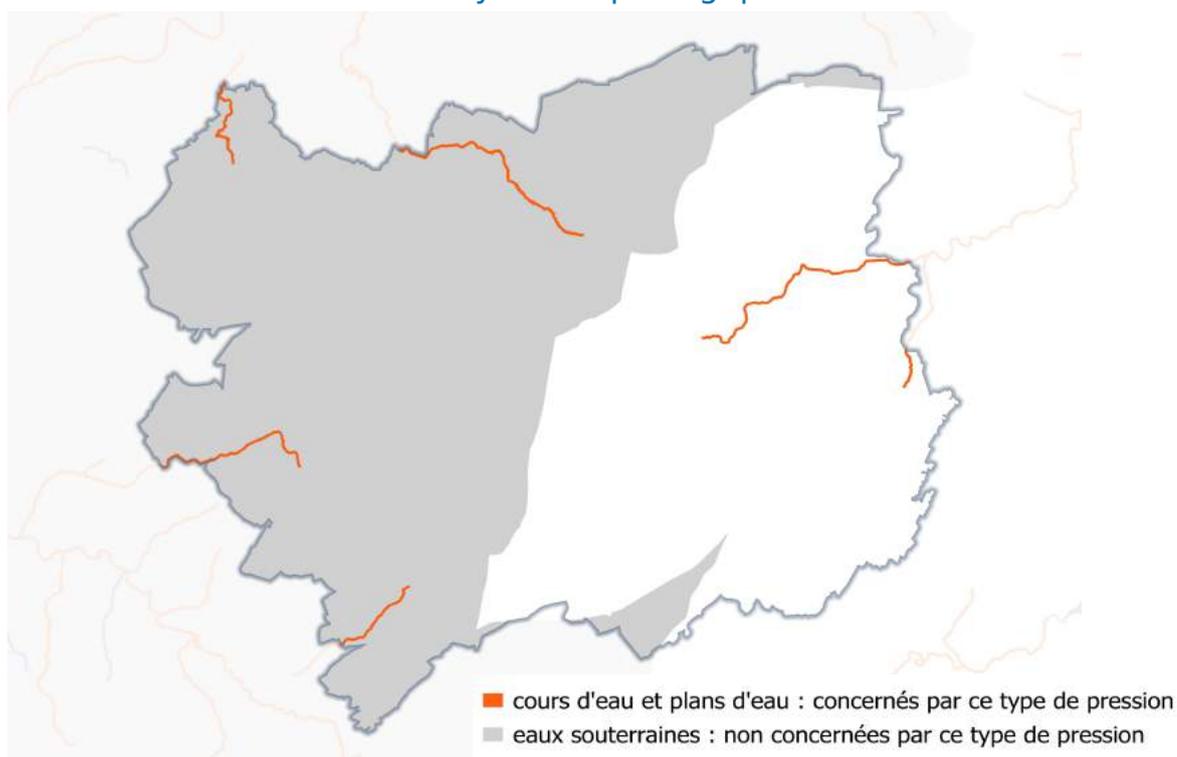
État Écologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



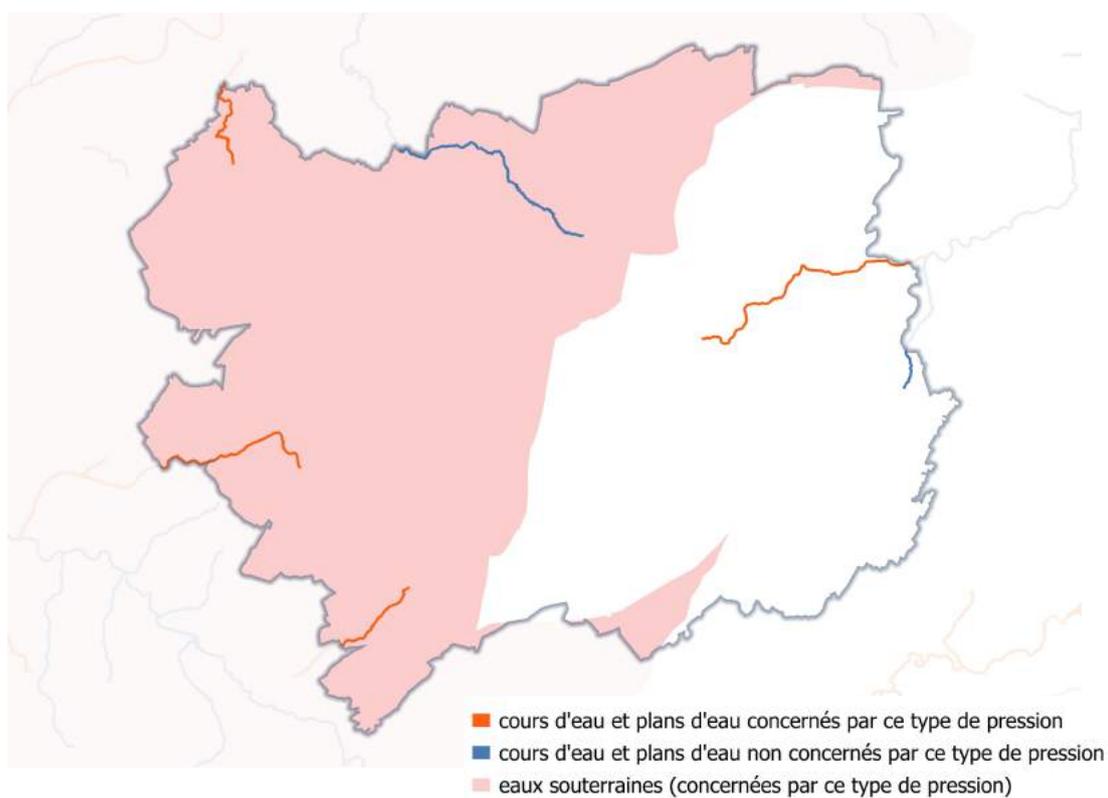
État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



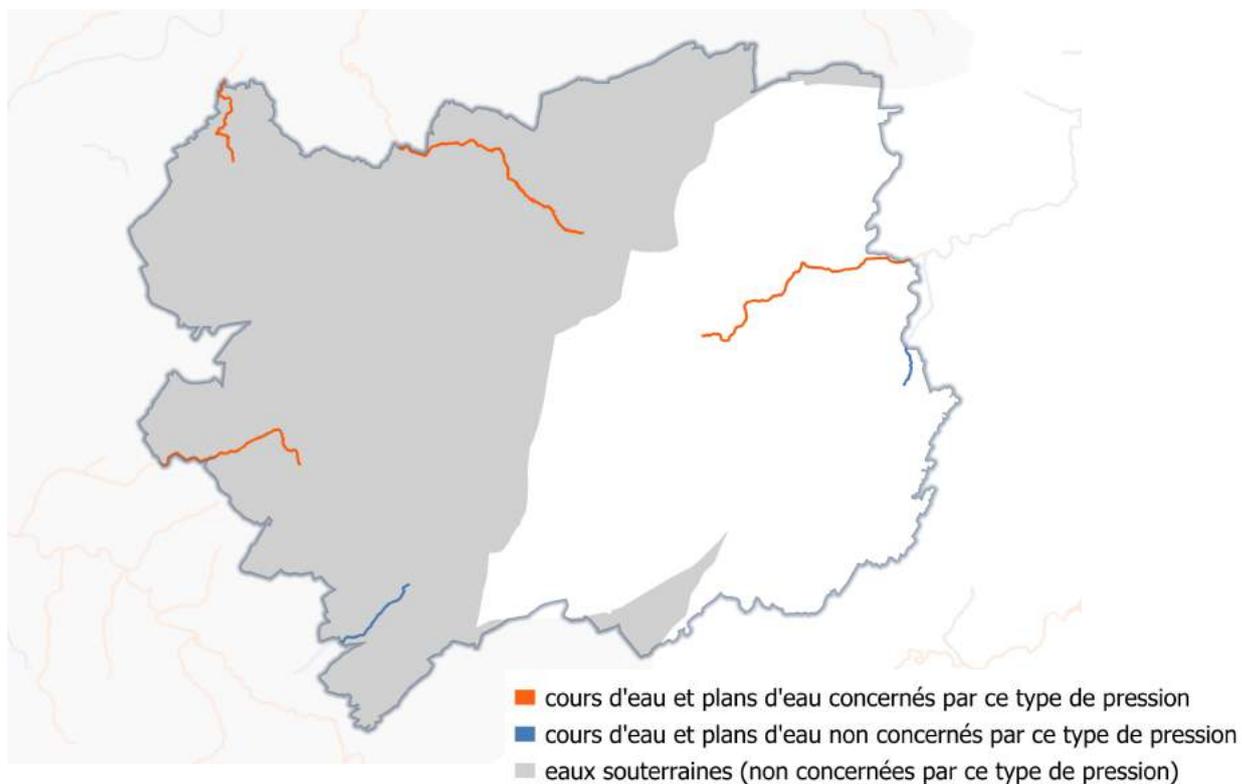
Pressions hydromorphologiques



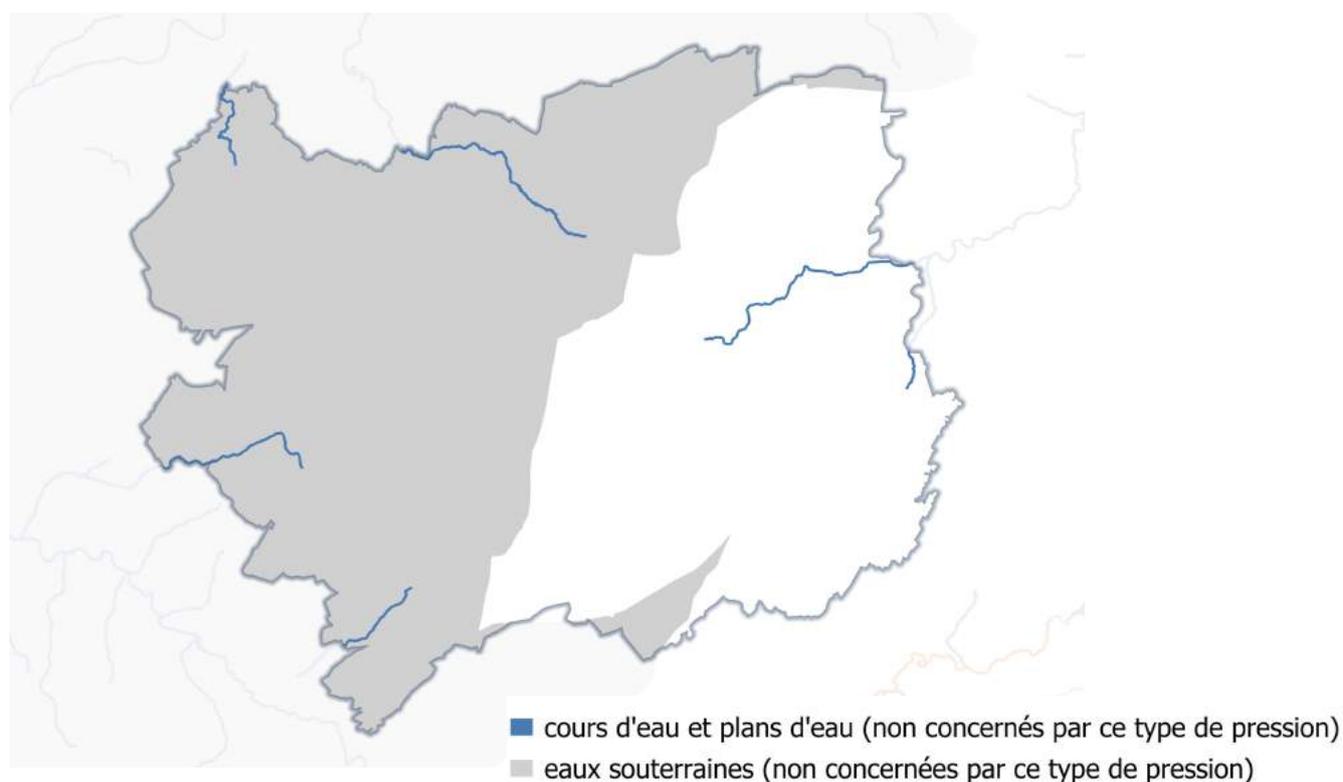
Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels

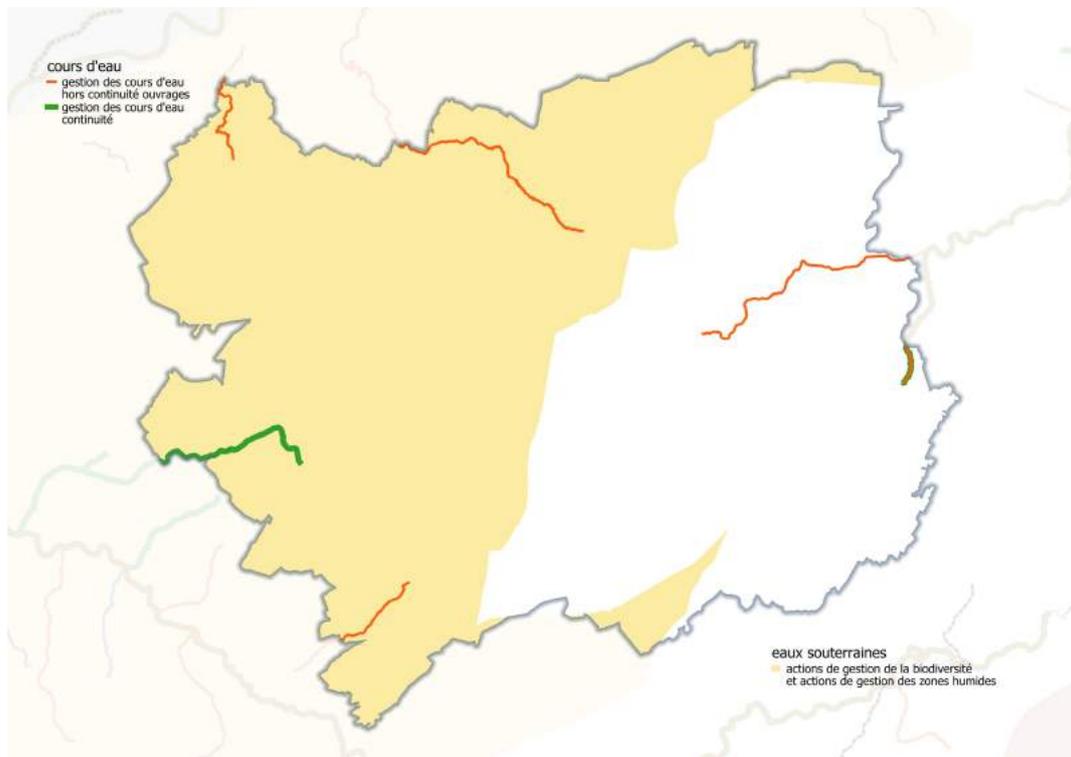


Pressions sur les ressources



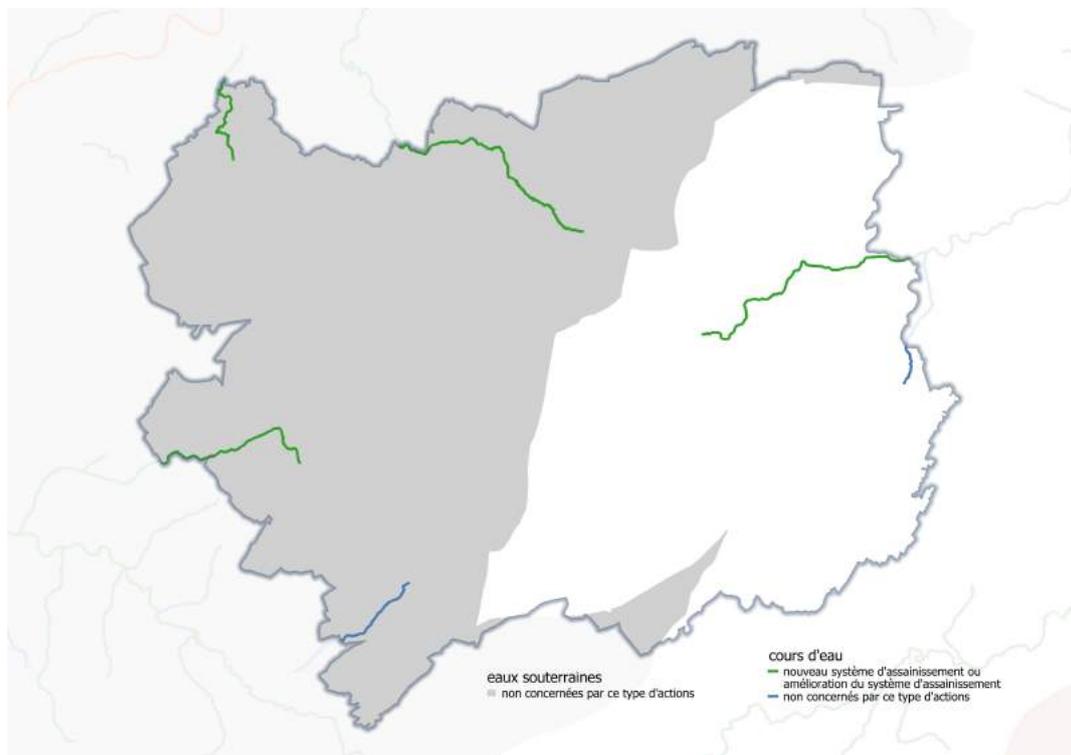
Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



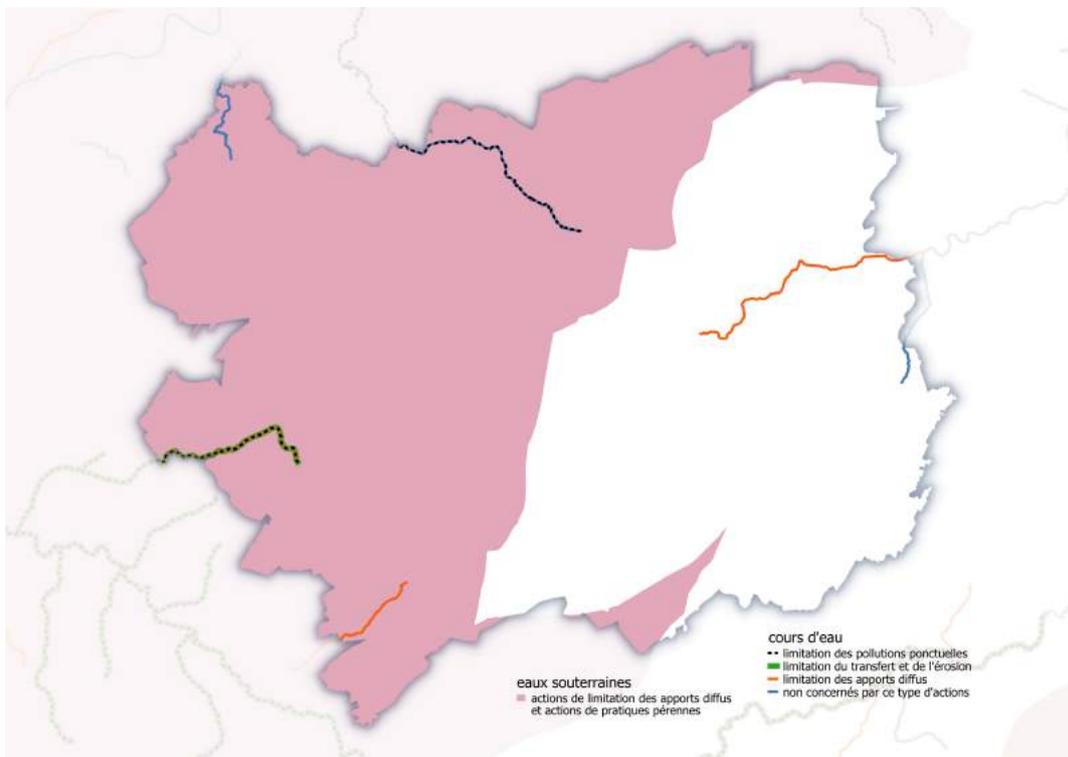
Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



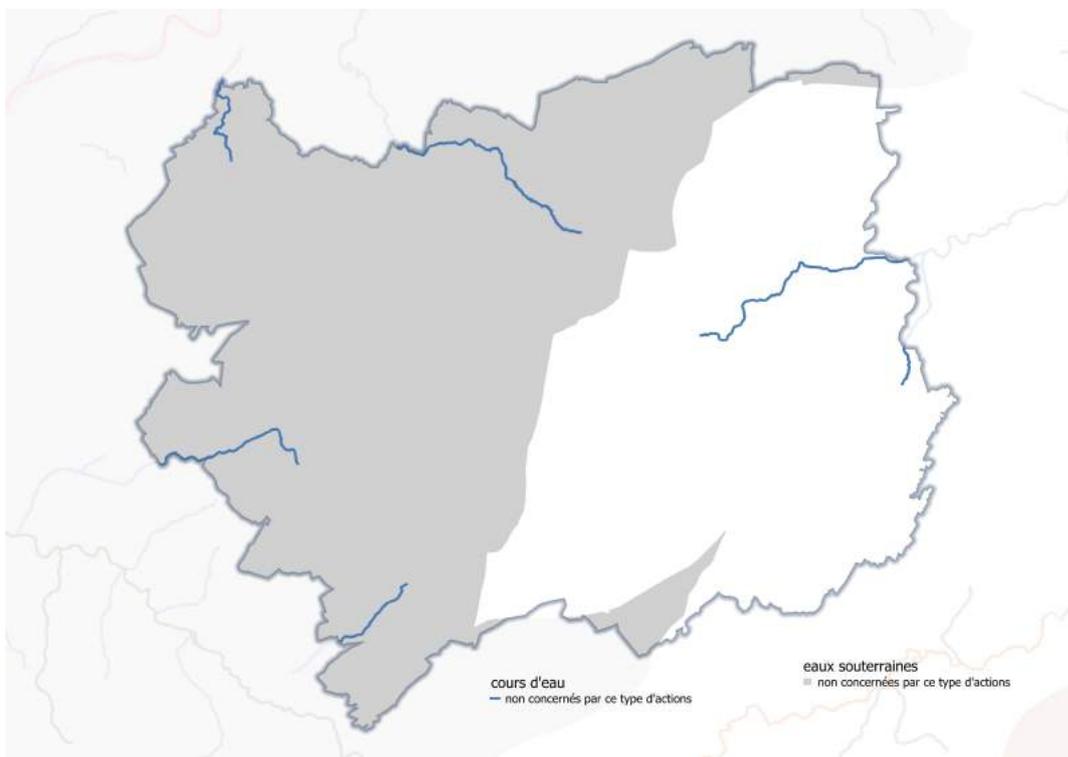
Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

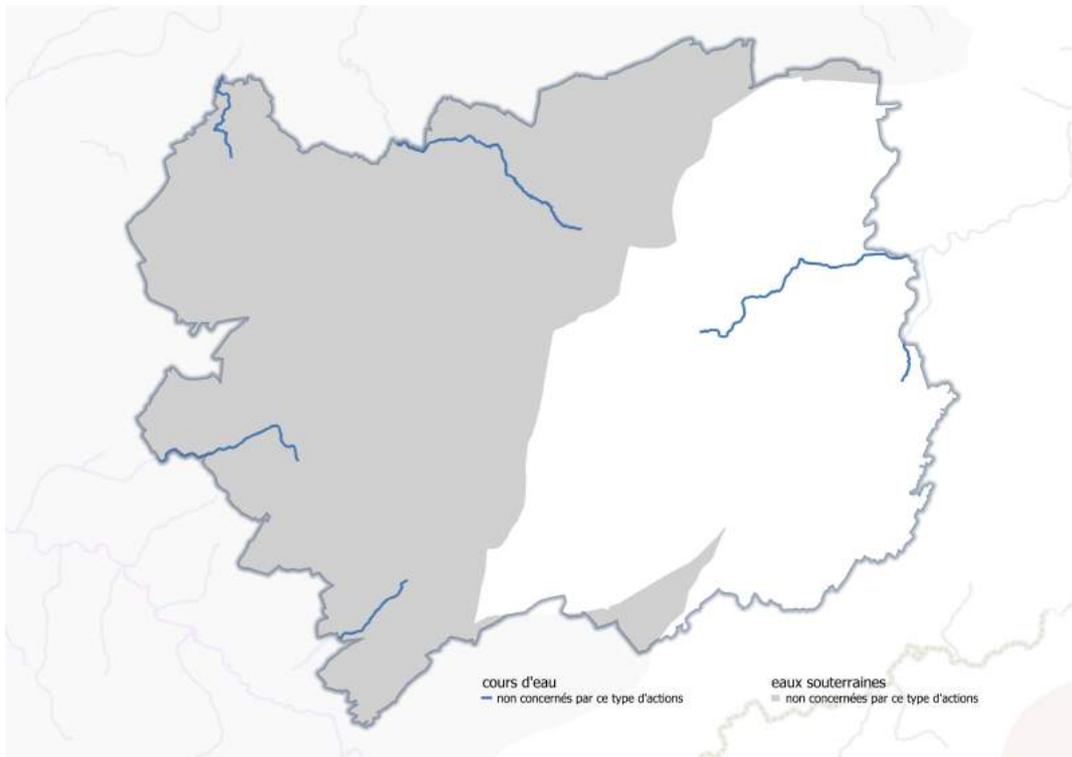
PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture



Communauté de communes des Portes du Haut Doubs

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



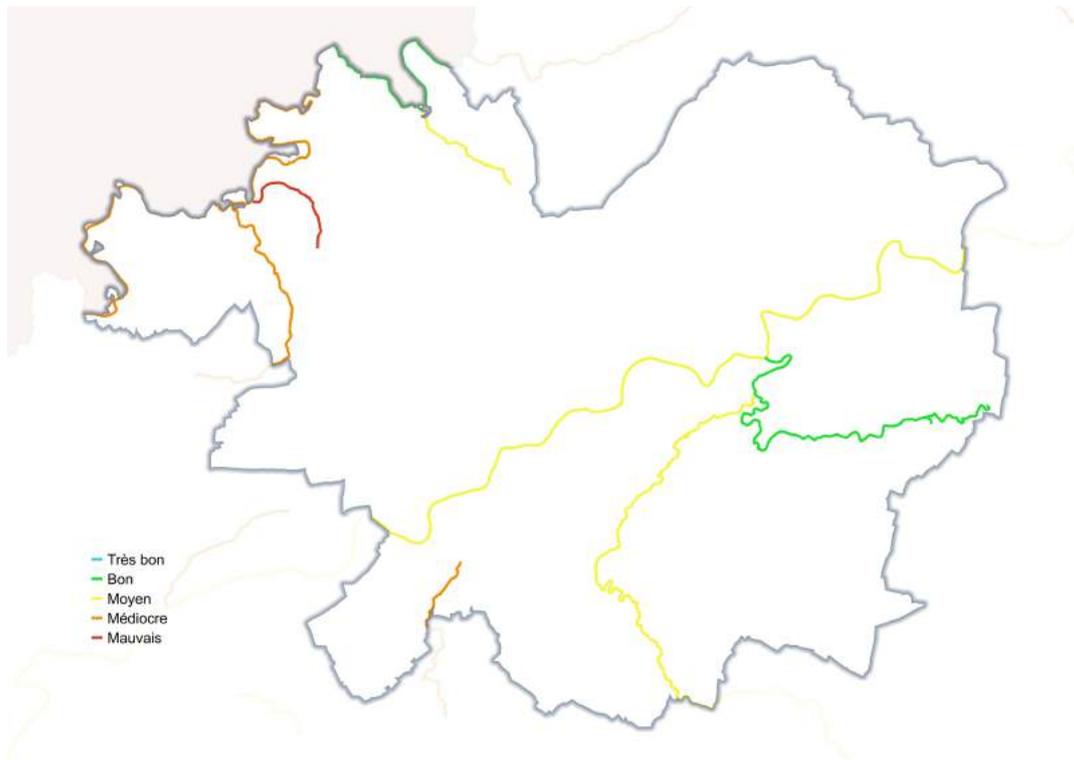


Communauté de communes du Doubs Baumois



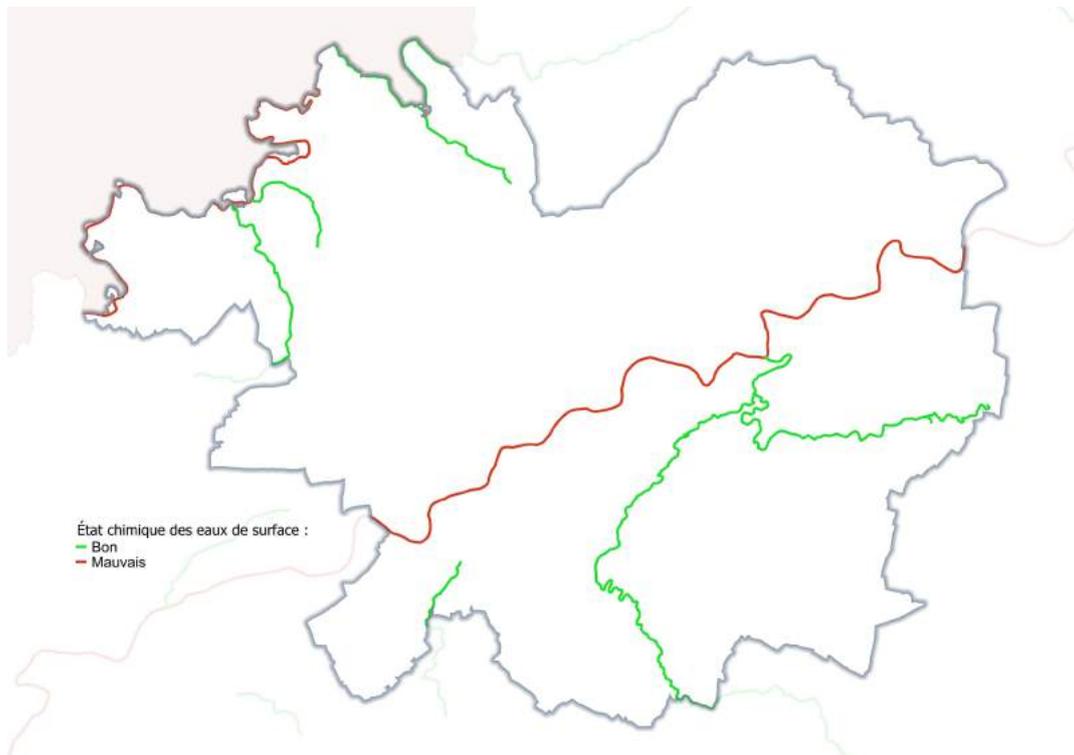
Communauté de communes du Doubs Baumois

État Écologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Communauté de communes du Doubs Baumois

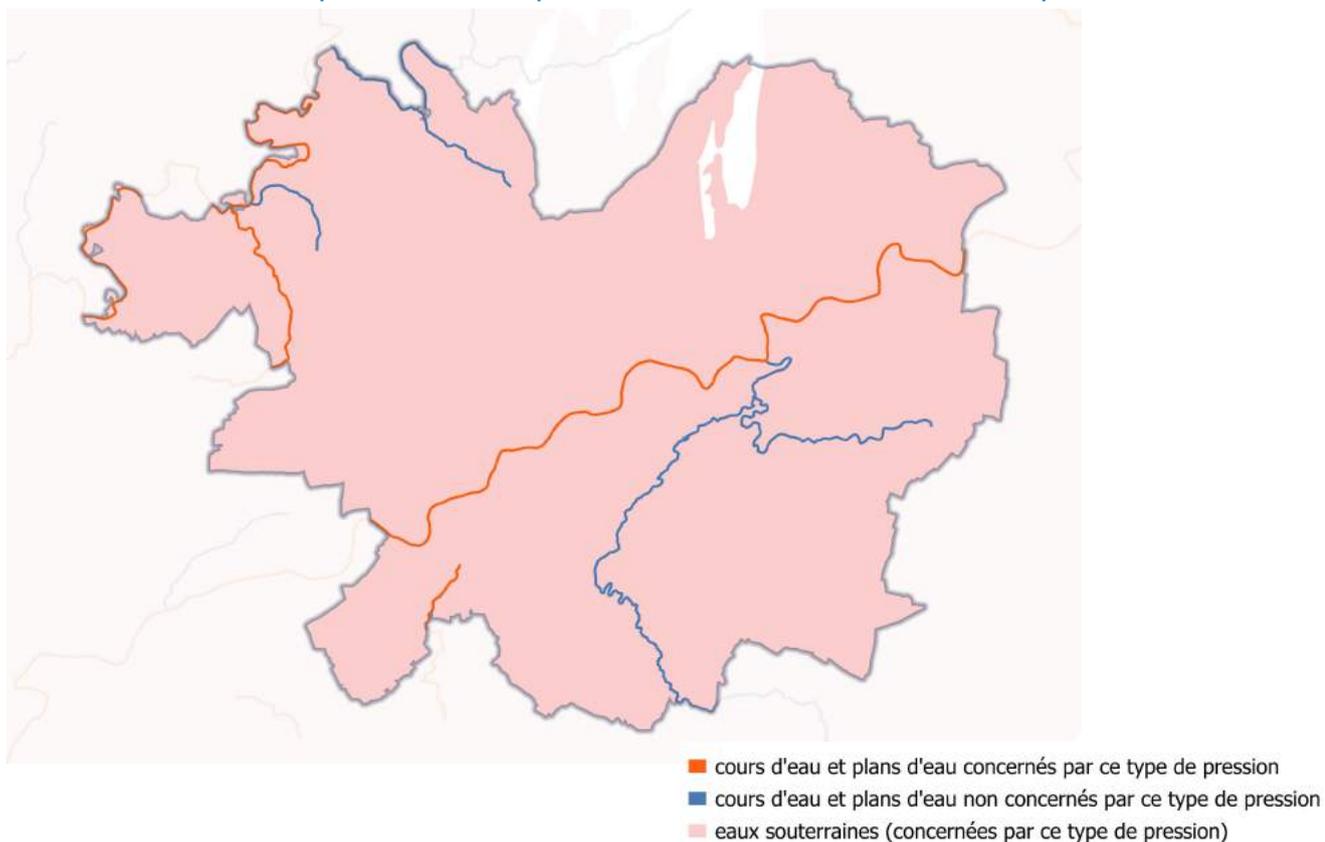
État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Pressions hydromorphologiques

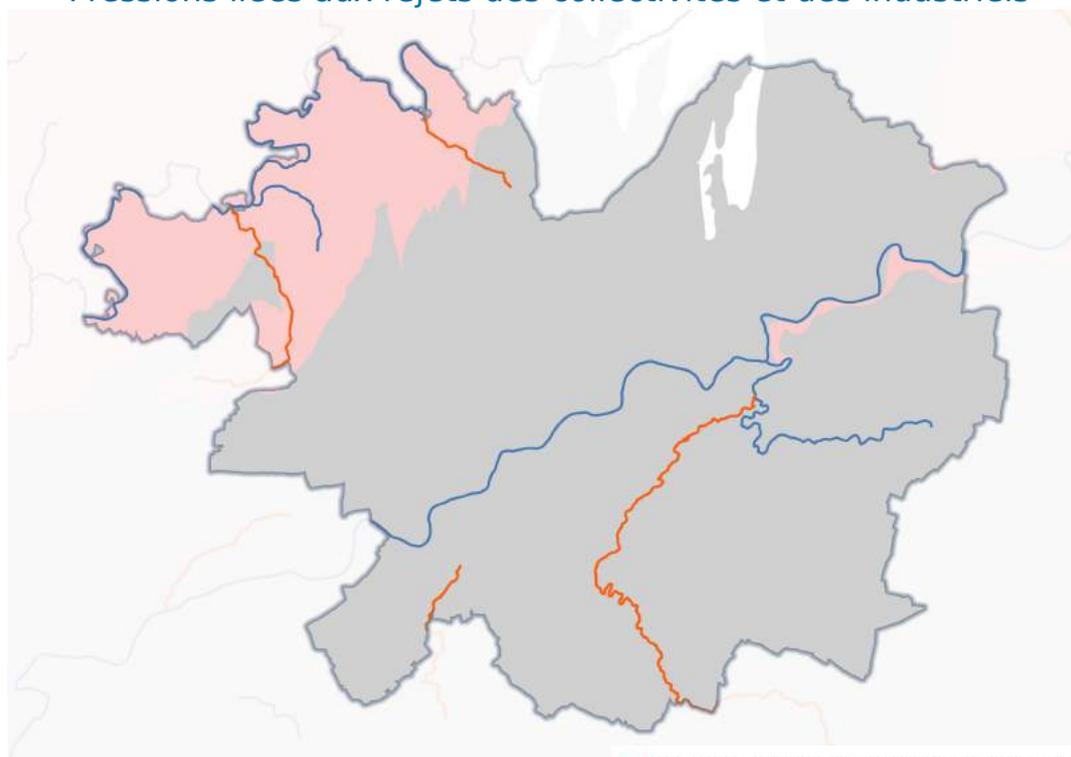


Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



Communauté de communes du Doubs Baumois

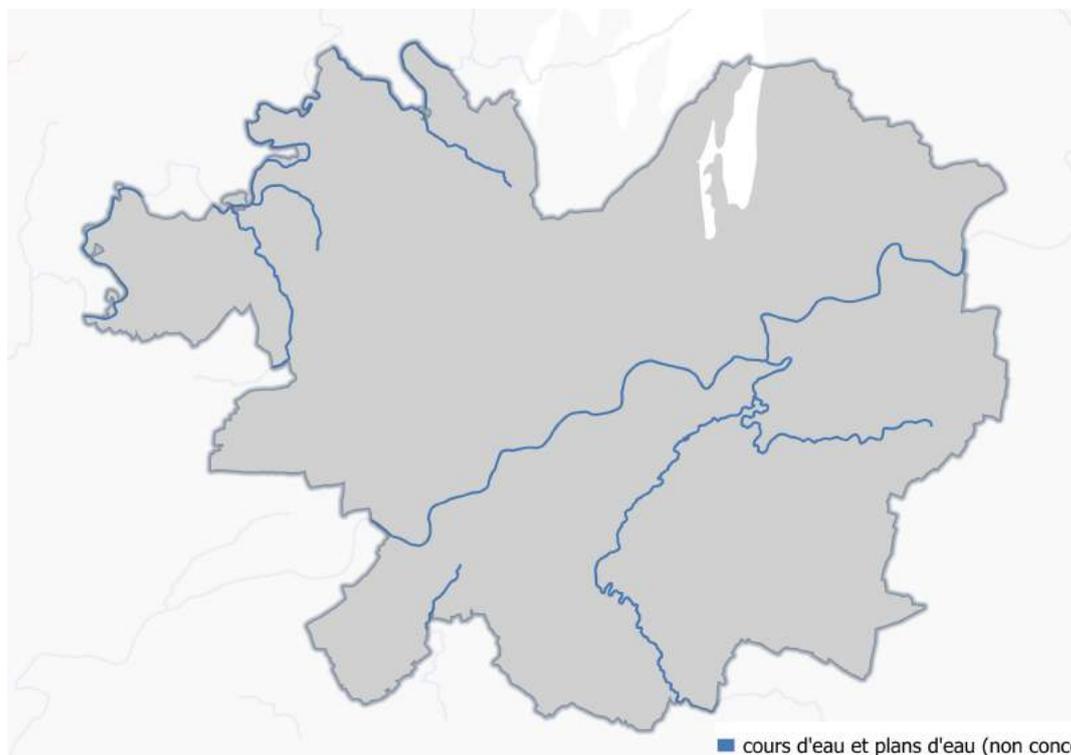
Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



- cours d'eau et plans d'eau concernés par ce type de pression
- cours d'eau et plans d'eau non concernés par ce type de pression
- eaux souterraines concernées par ce type de pression
- eaux souterraines non concernées par ce type de pression

Communauté de communes du Doubs Baumois

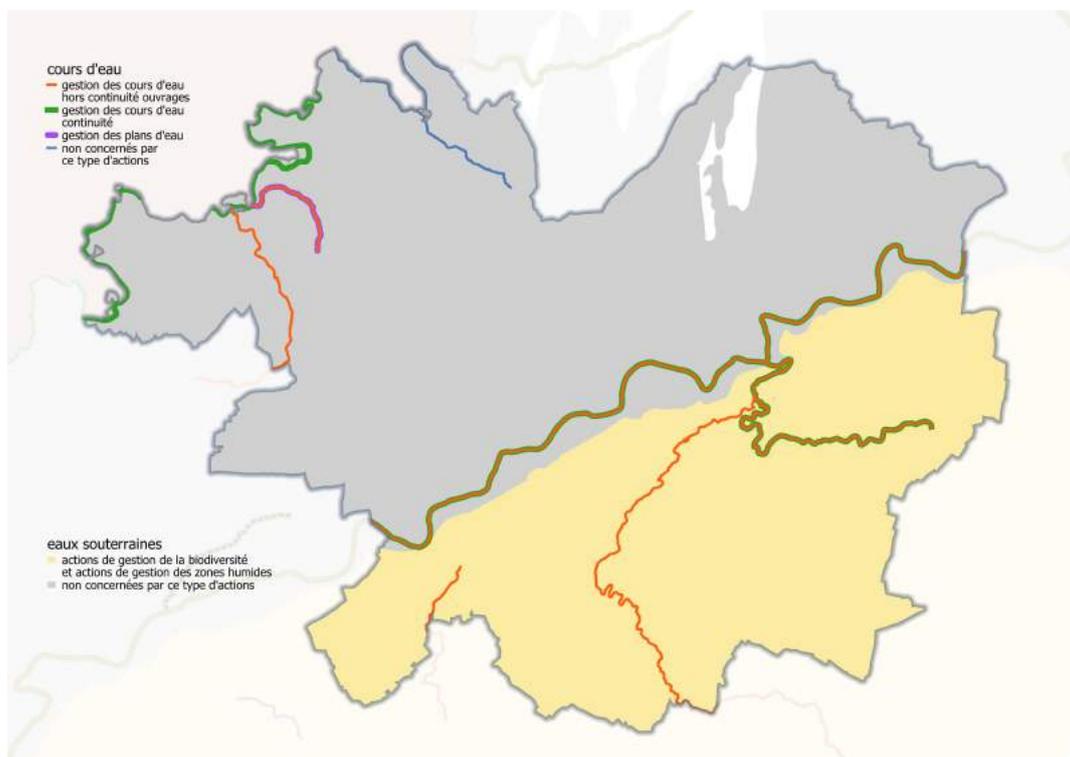
Pressions sur les ressources



- cours d'eau et plans d'eau (non concernés par ce type de pression)
- eaux souterraines (non concernées par ce type de pression)

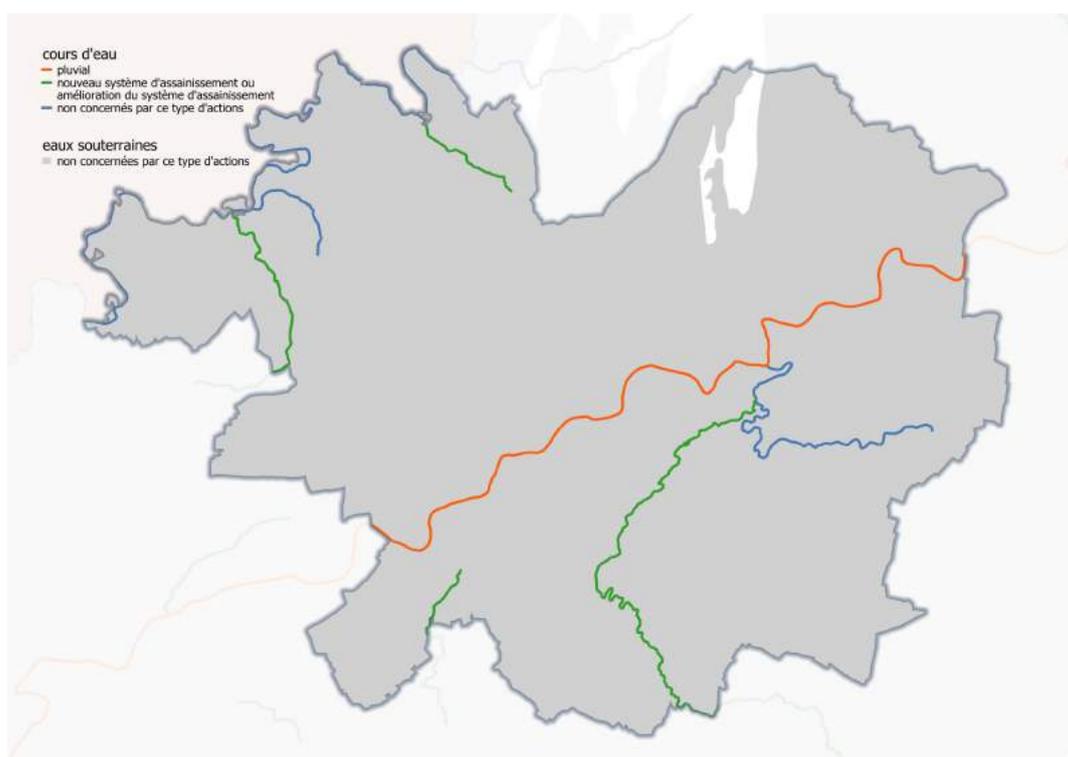
Communauté de communes du Doubs Baumois

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



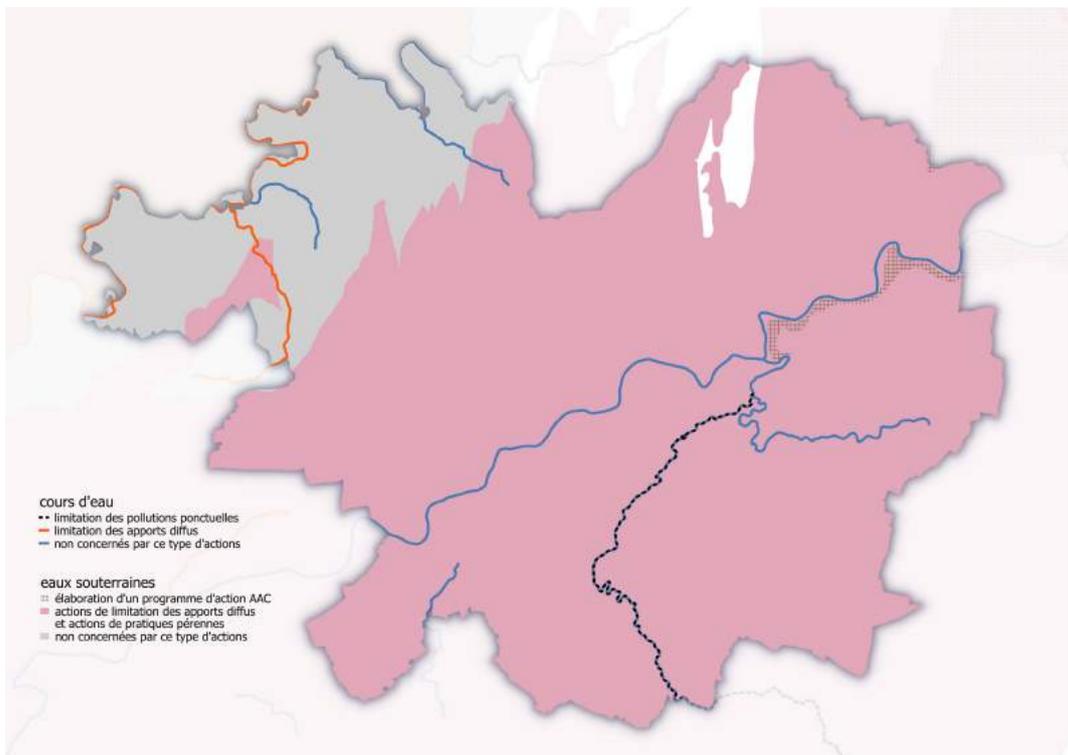
Communauté de communes du Doubs Baumois

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



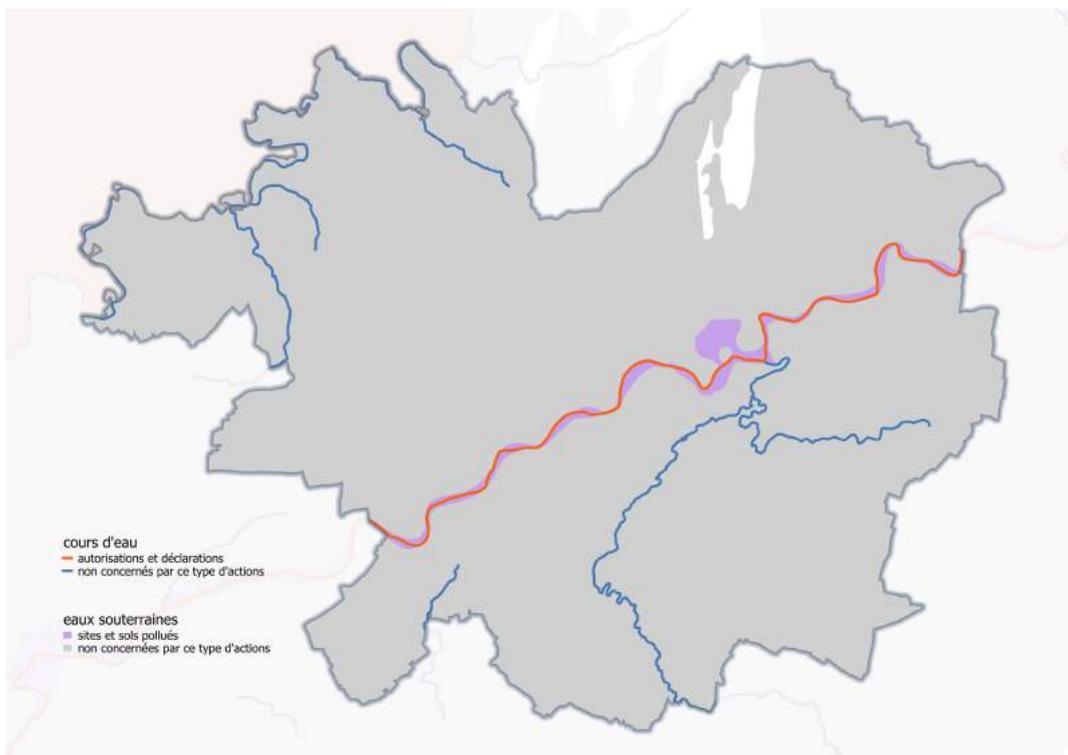
Communauté de communes du Doubs Baumois

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

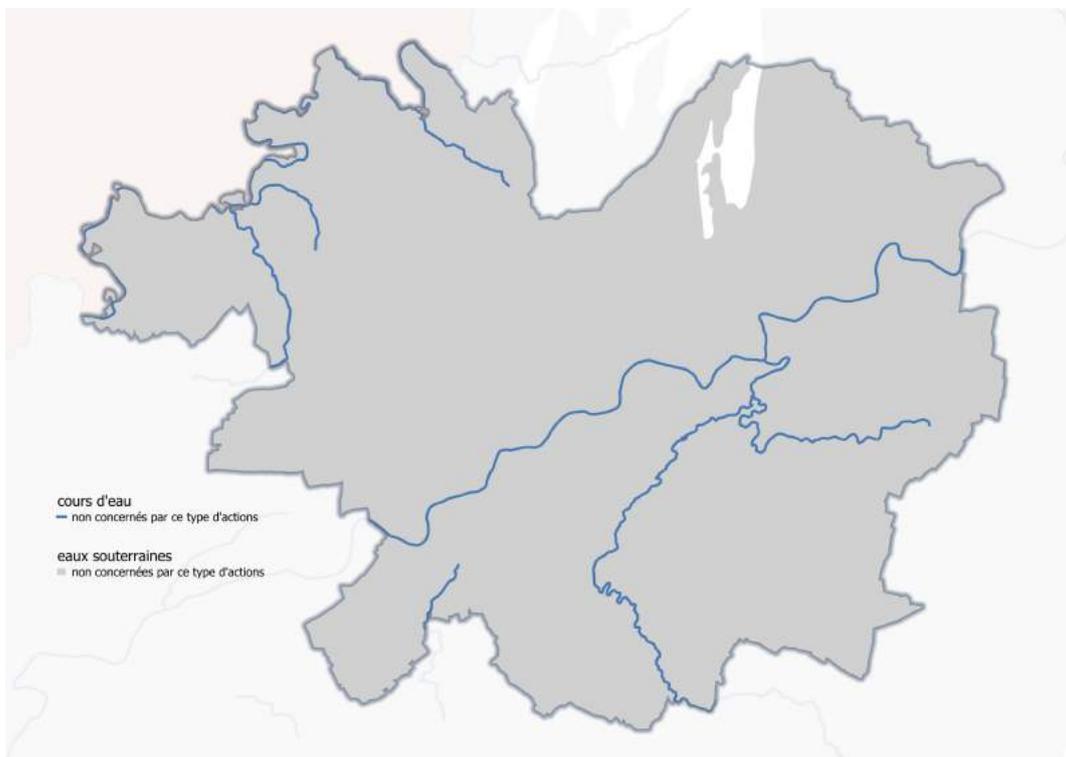


Communauté de communes du Doubs Baumois

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



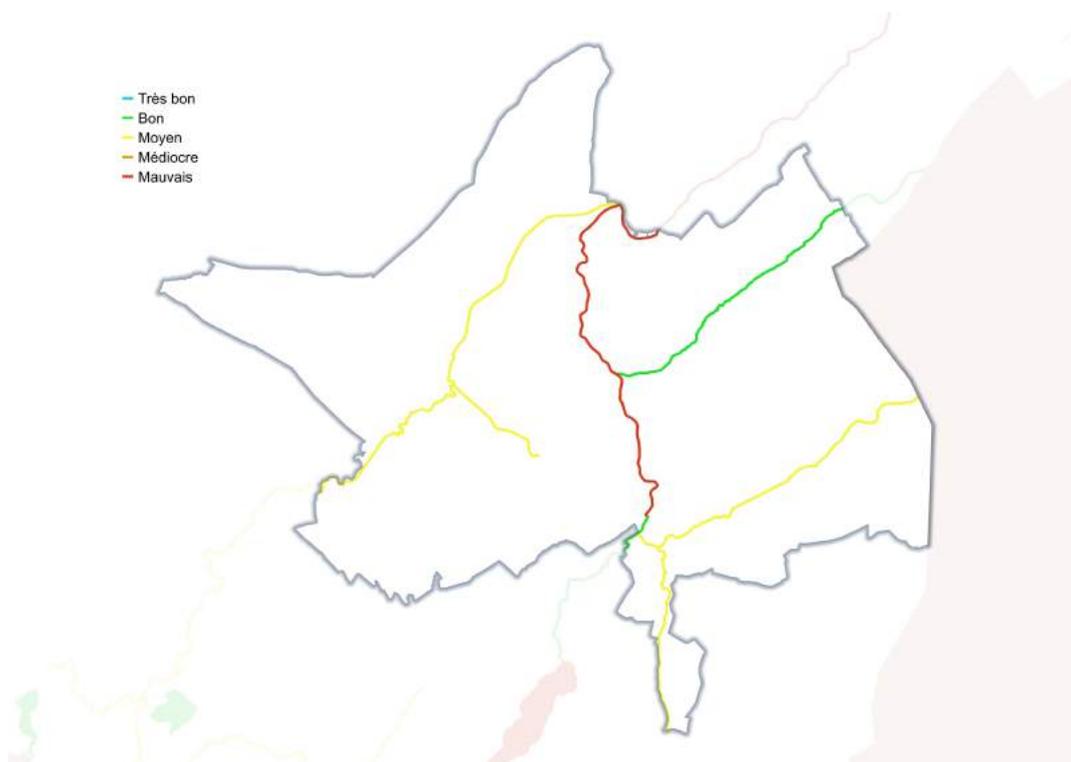
PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



Communauté de communes du Grand Pontarlier



État Écologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE

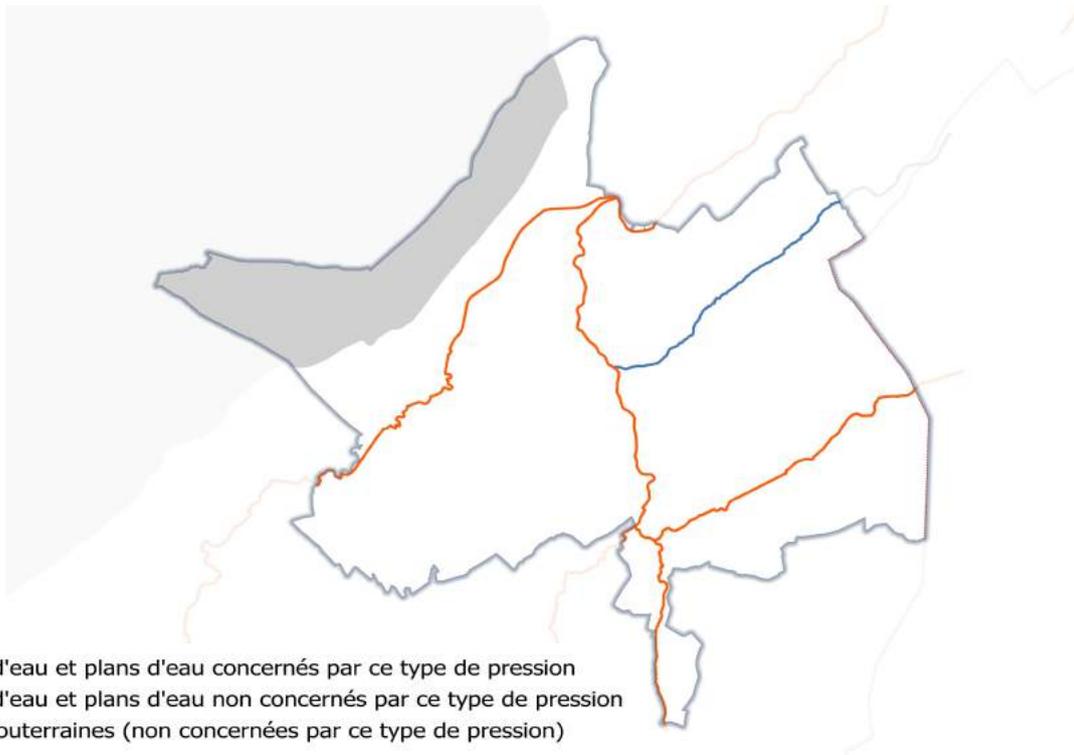


État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



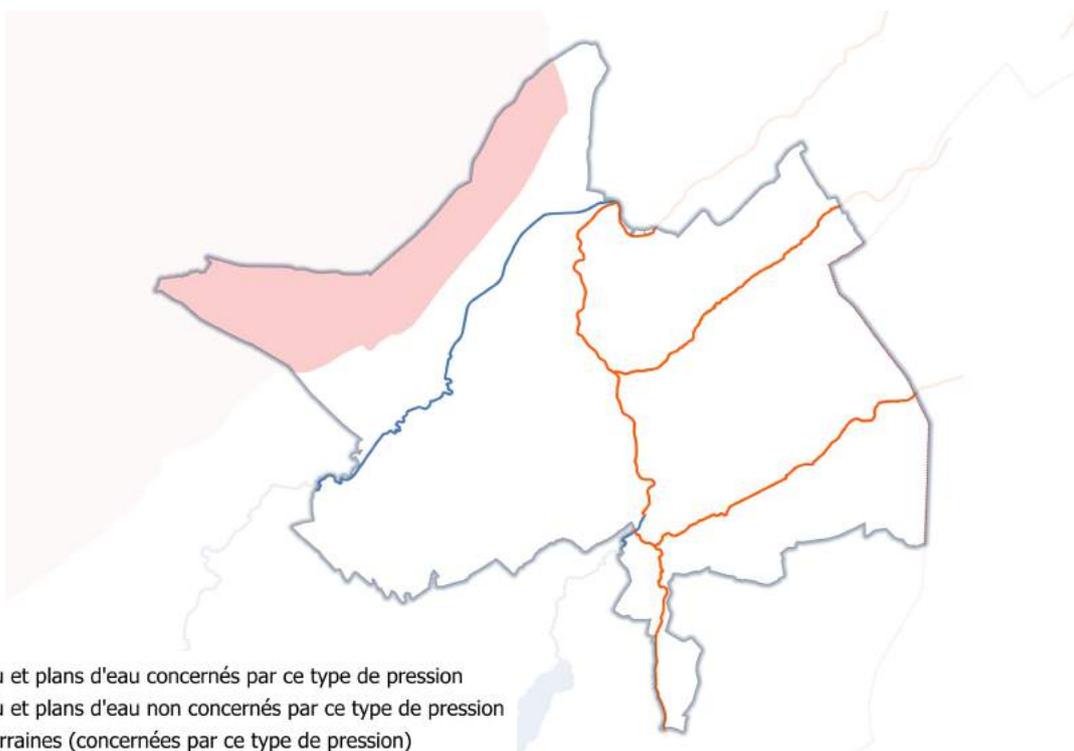
Communauté de communes du Doubs Baumois

Pressions hydromorphologiques

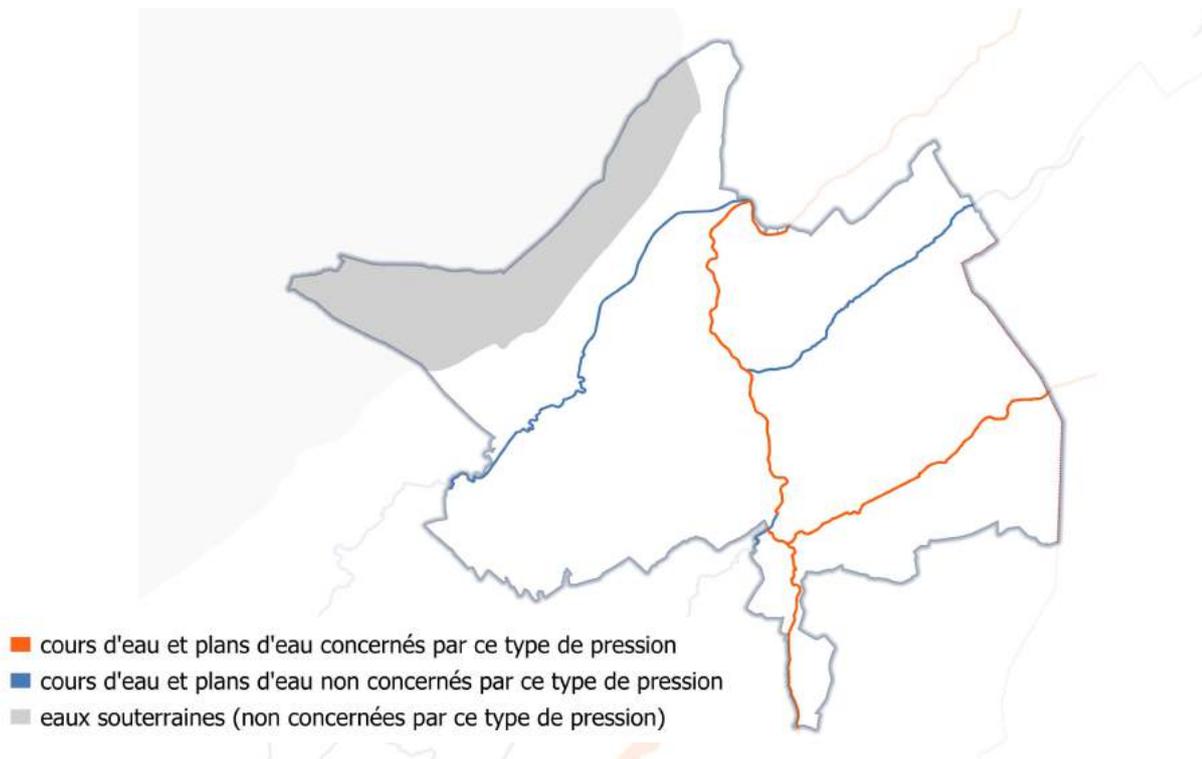


Communauté de communes du Grand Pontarlier

Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques

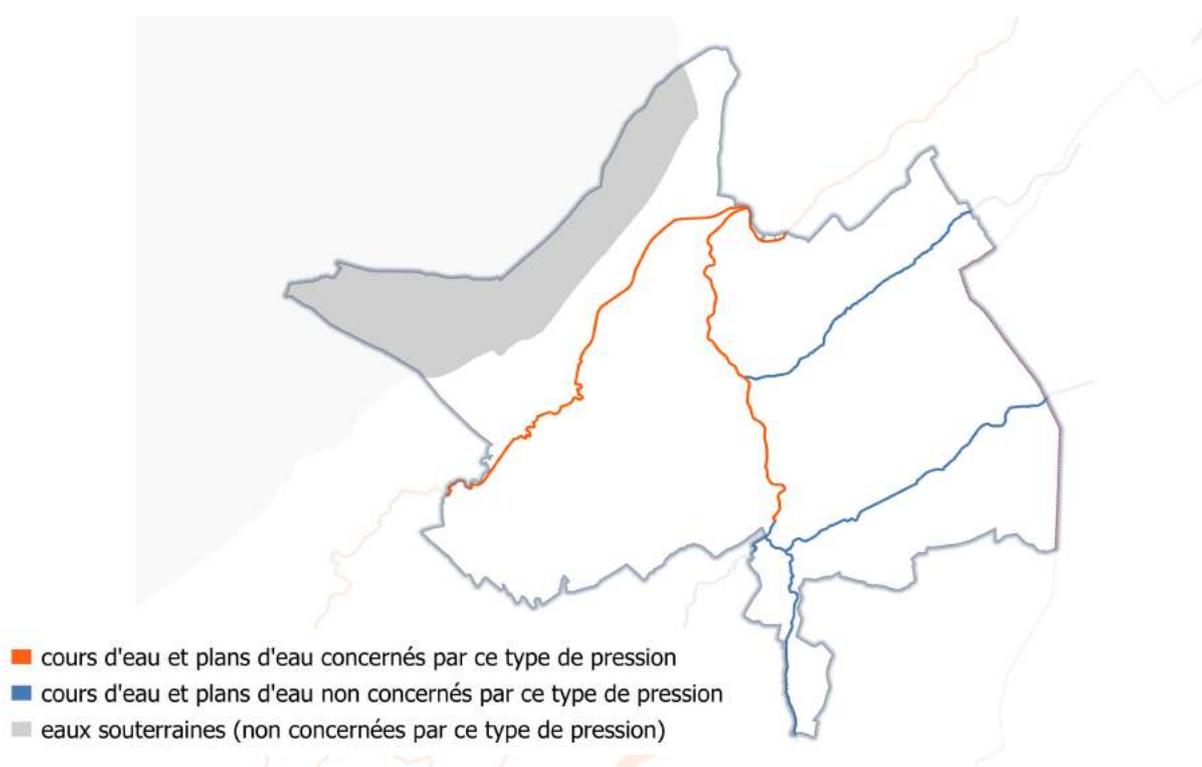


Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



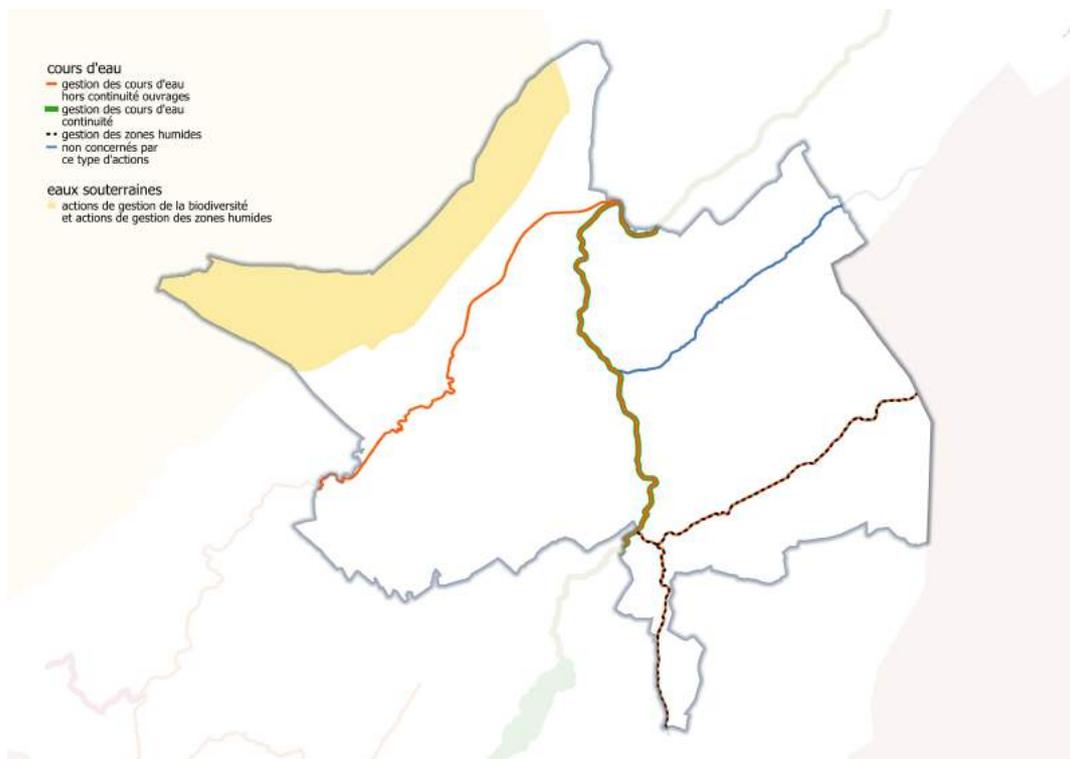
Communauté de communes du Grand Pontarlier

Pressions sur les ressources



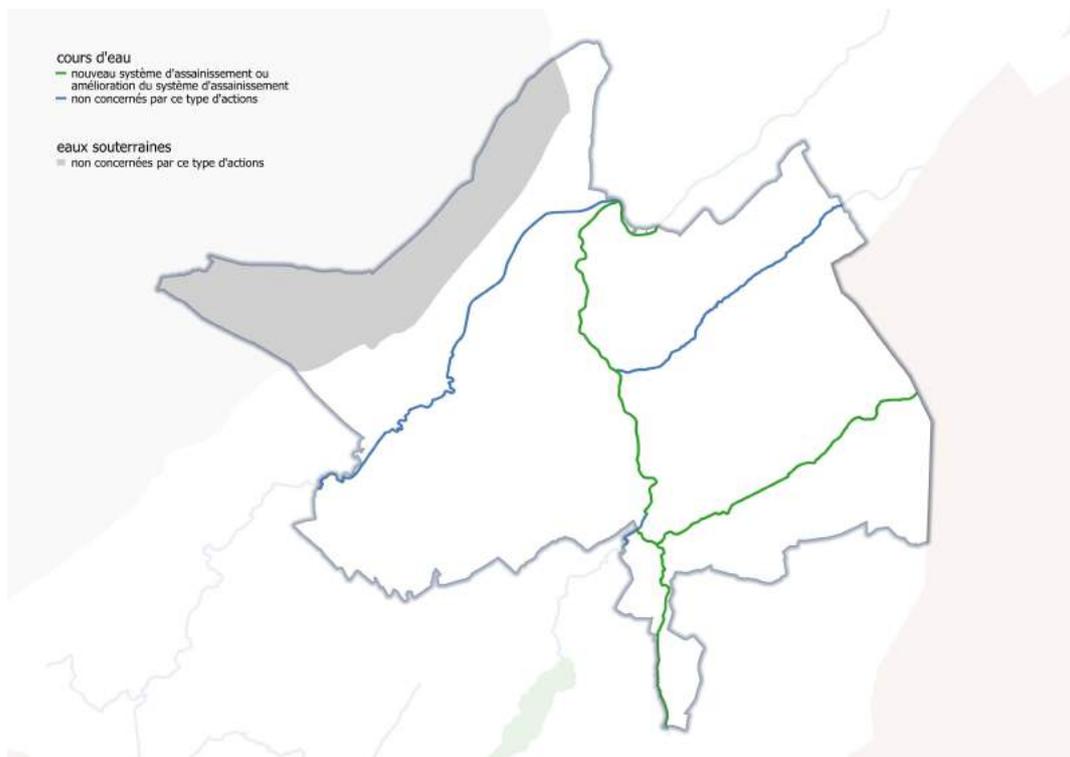
Communauté de communes du Grand Pontarlier

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



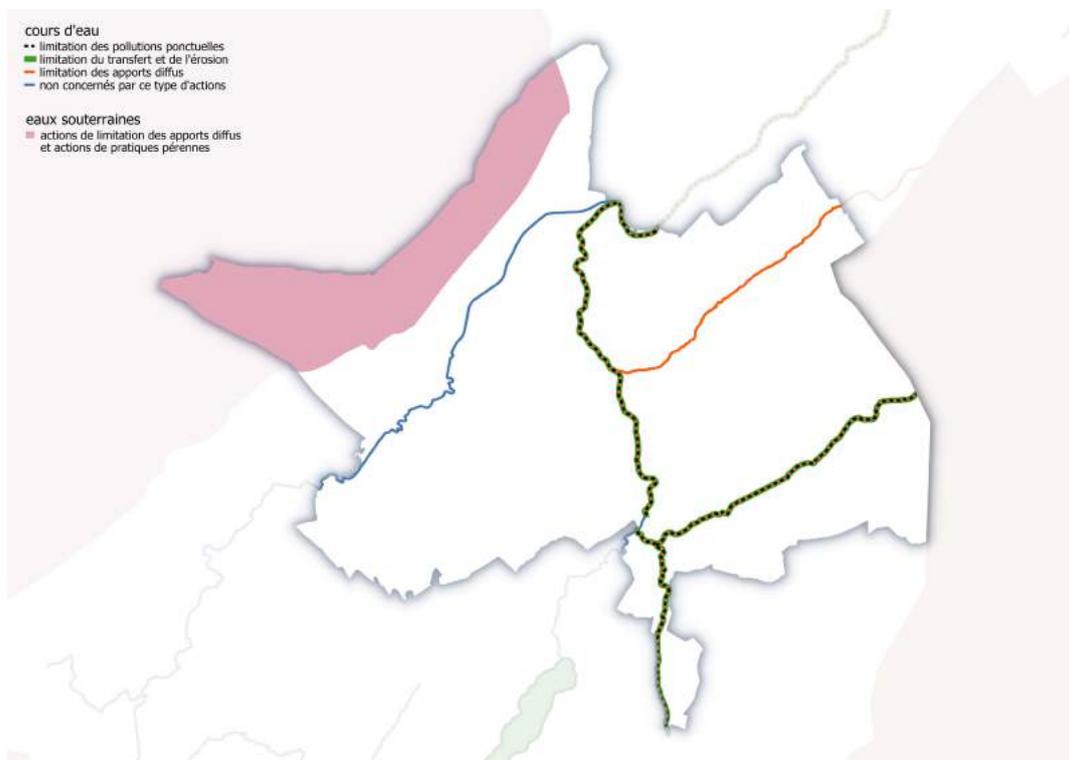
Communauté de communes du Grand Pontarlier

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



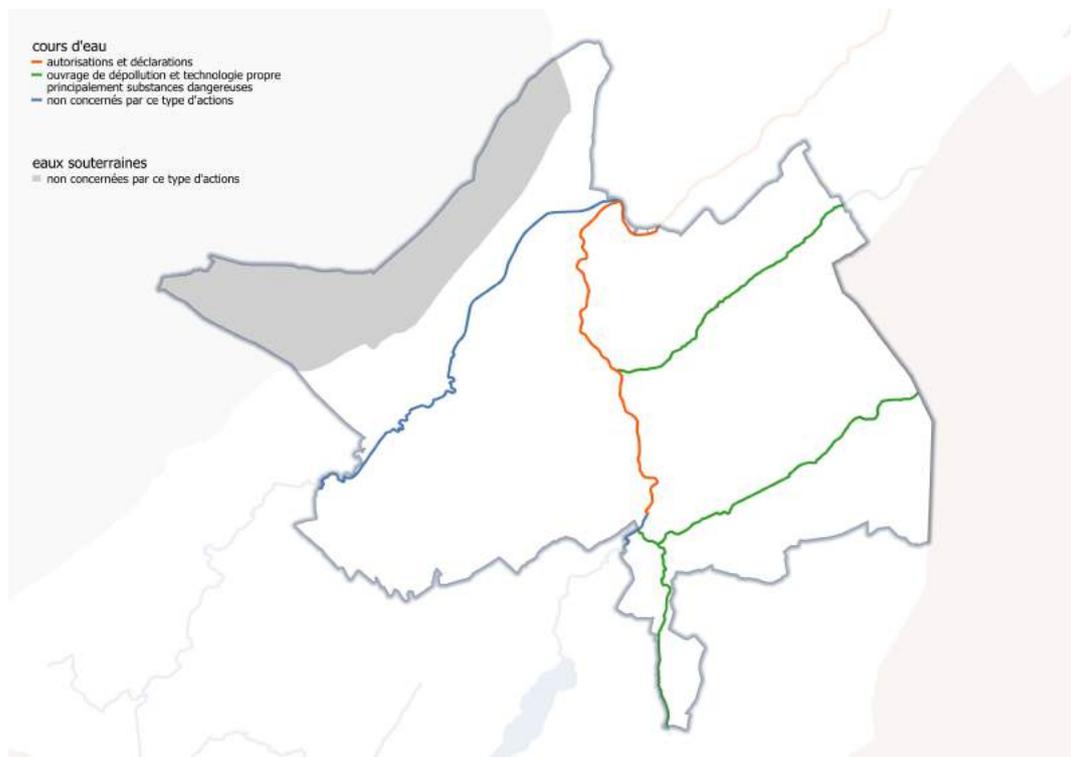
Communauté de communes du Grand Pontarlier

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

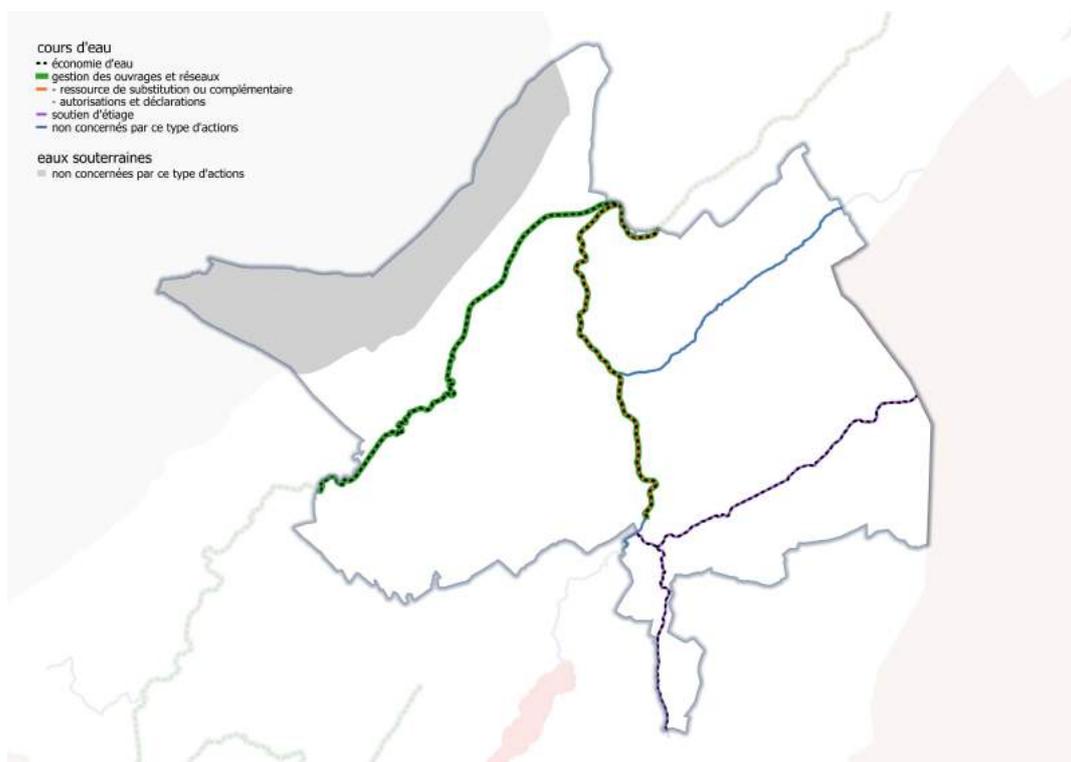


Communauté de communes du Grand Pontarlier

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



Communauté de communes du Grand Pontarlier
PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



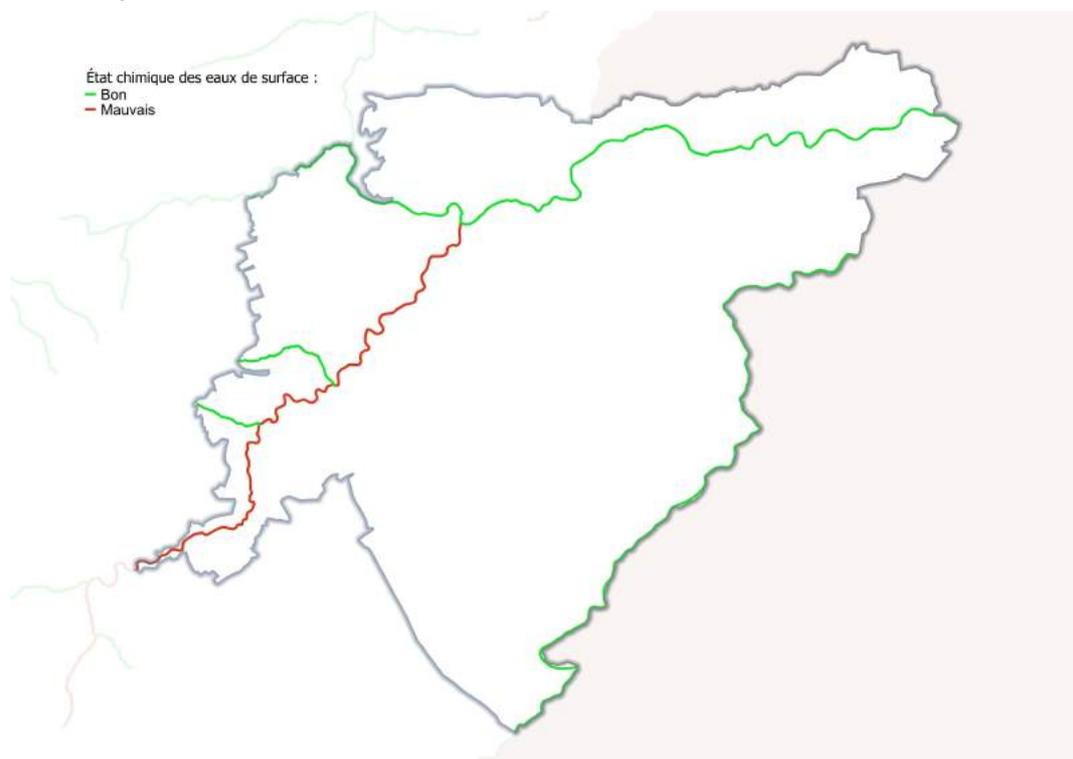
Communauté de communes du Pays de Maîche

État Écologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE

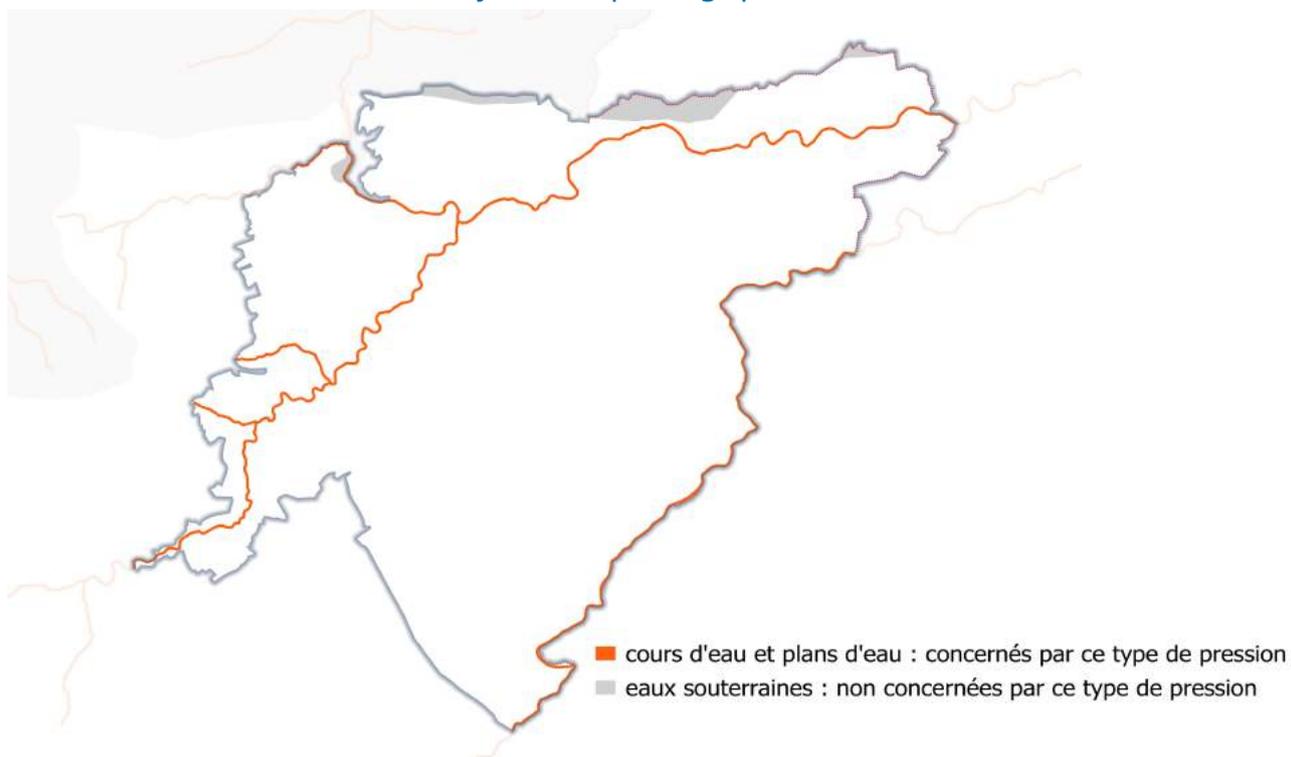


Communauté de communes du du Pays de Maîche

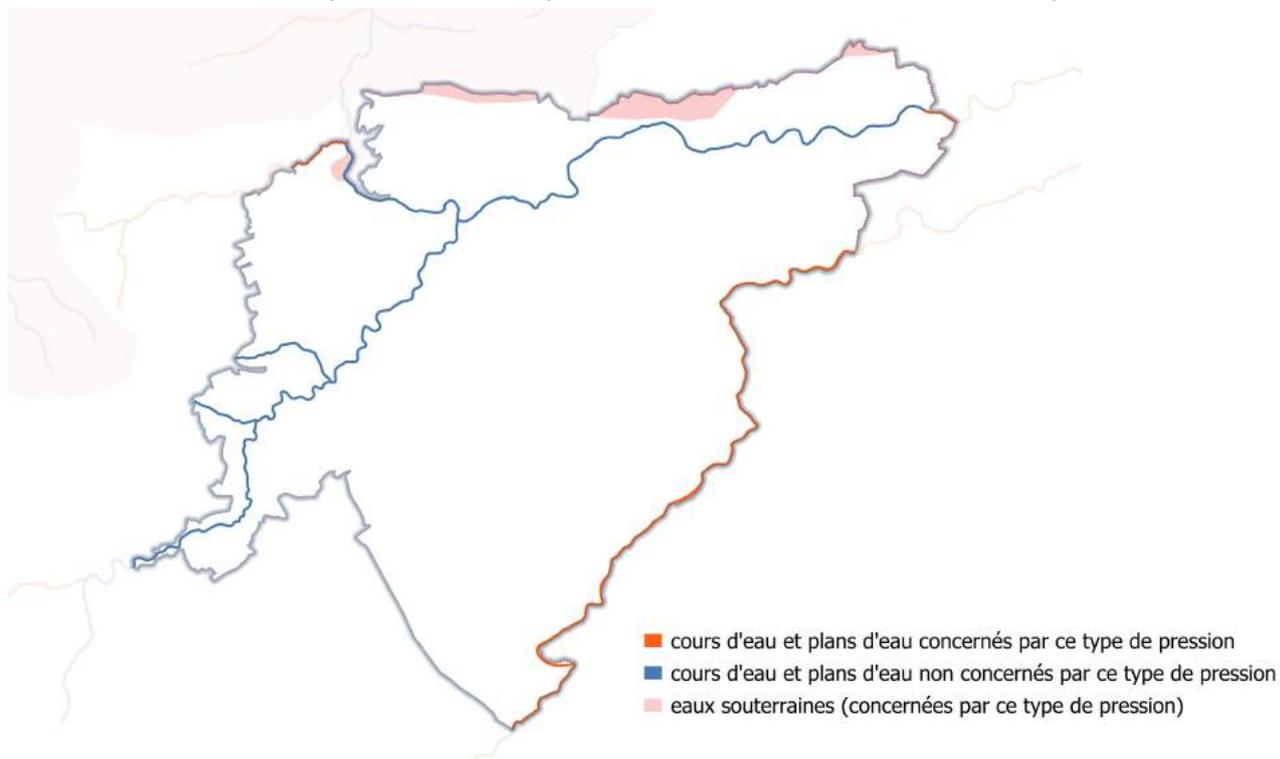
État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



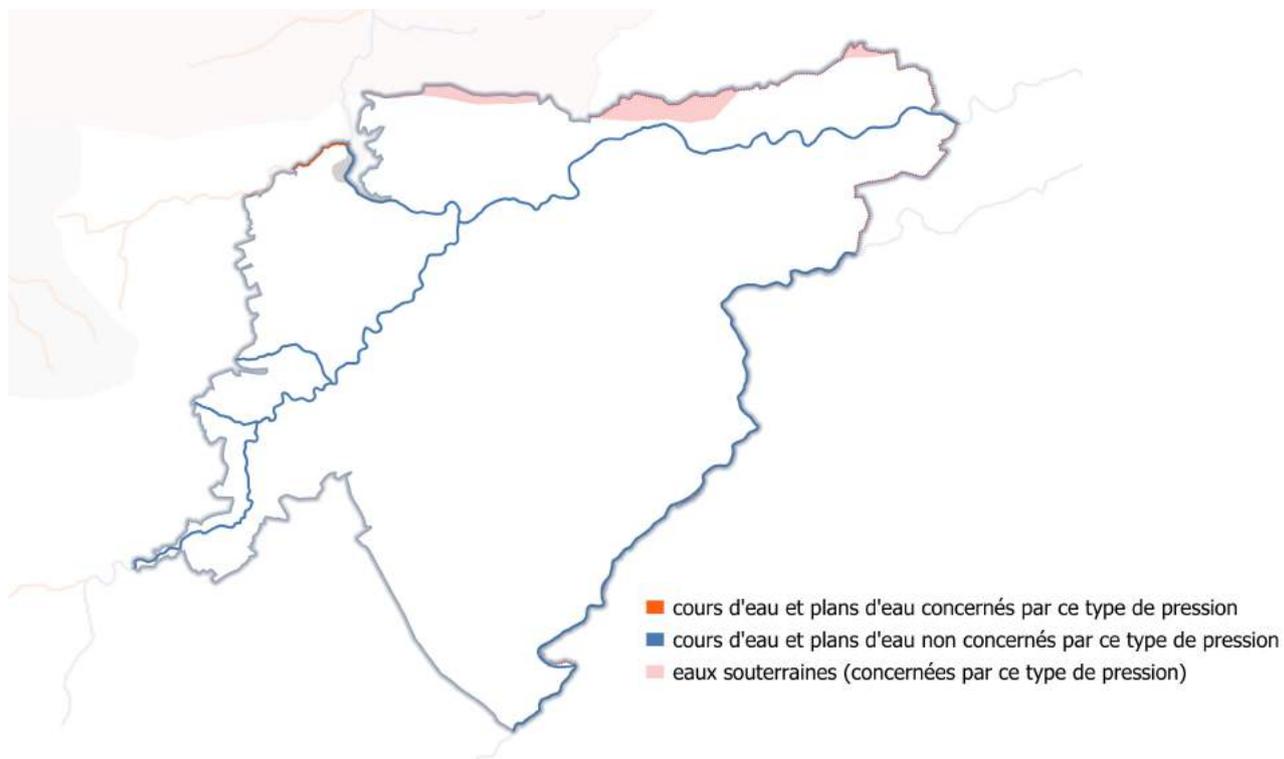
Pressions hydromorphologiques



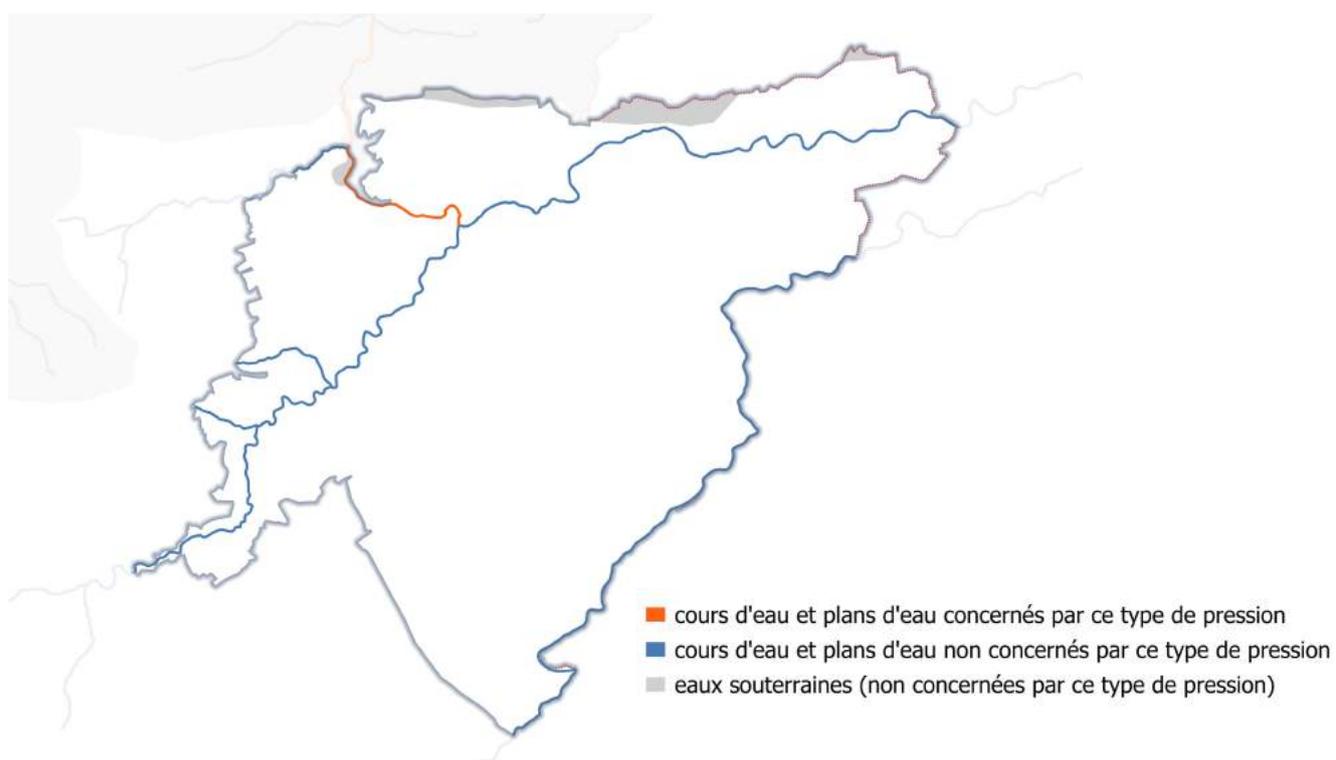
Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels

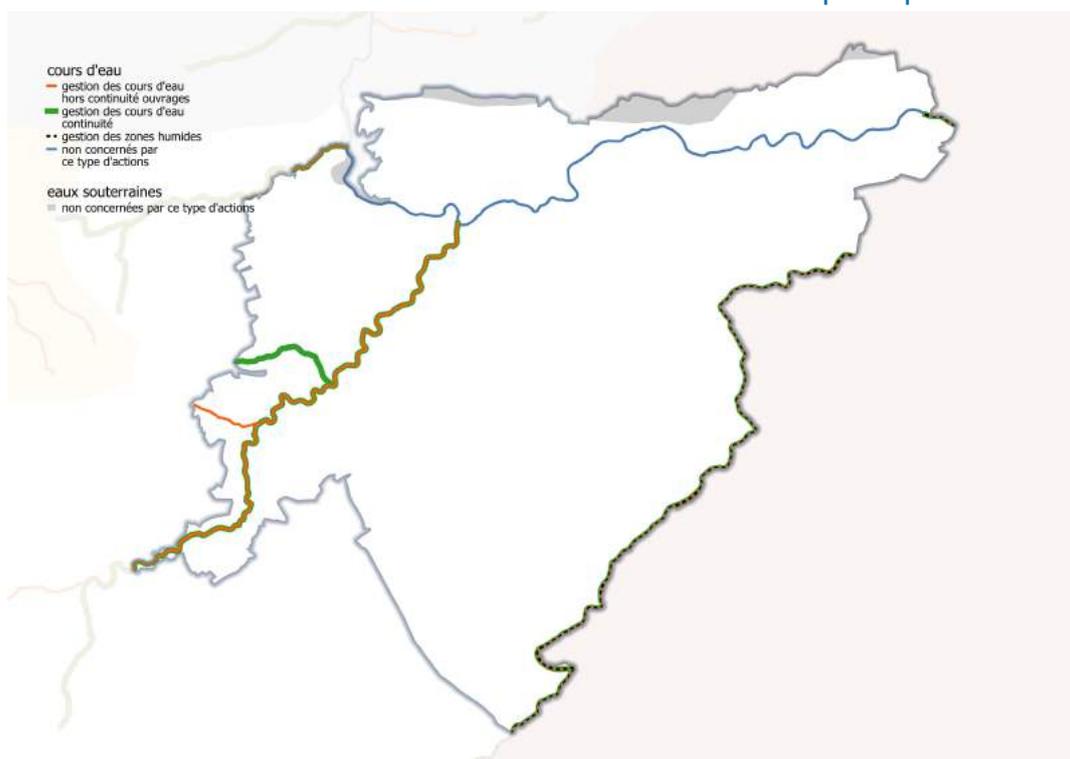


Pressions sur les ressources



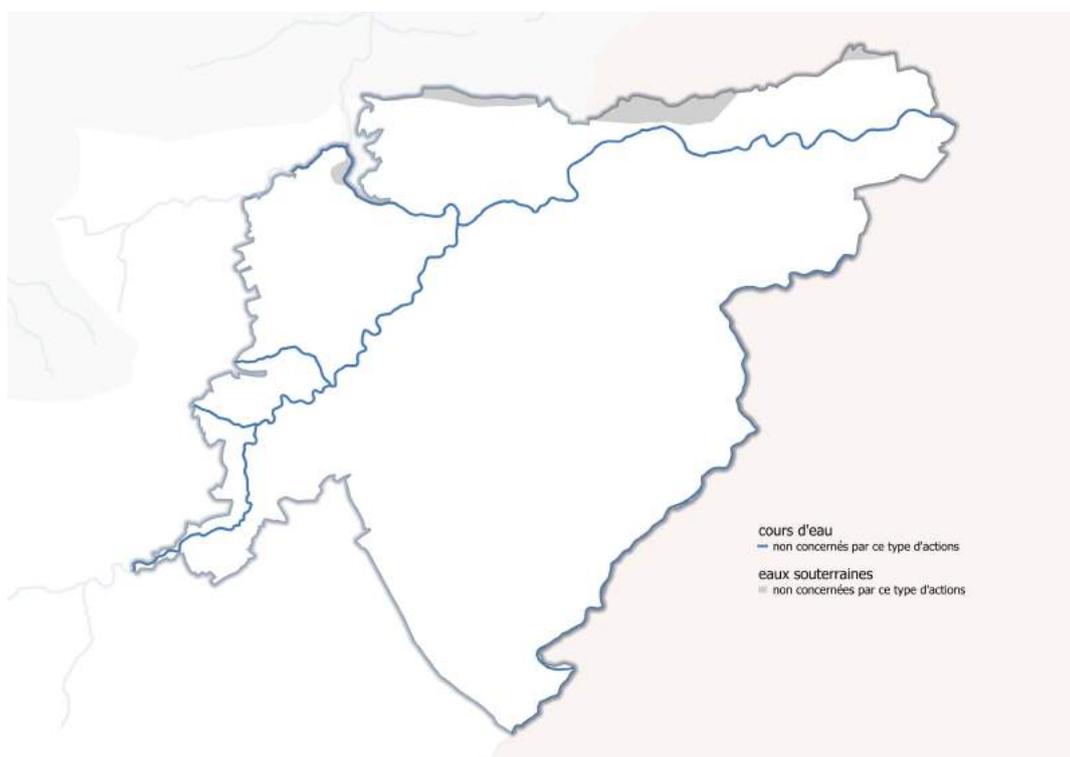
Communauté de communes du Pays de Maîche

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



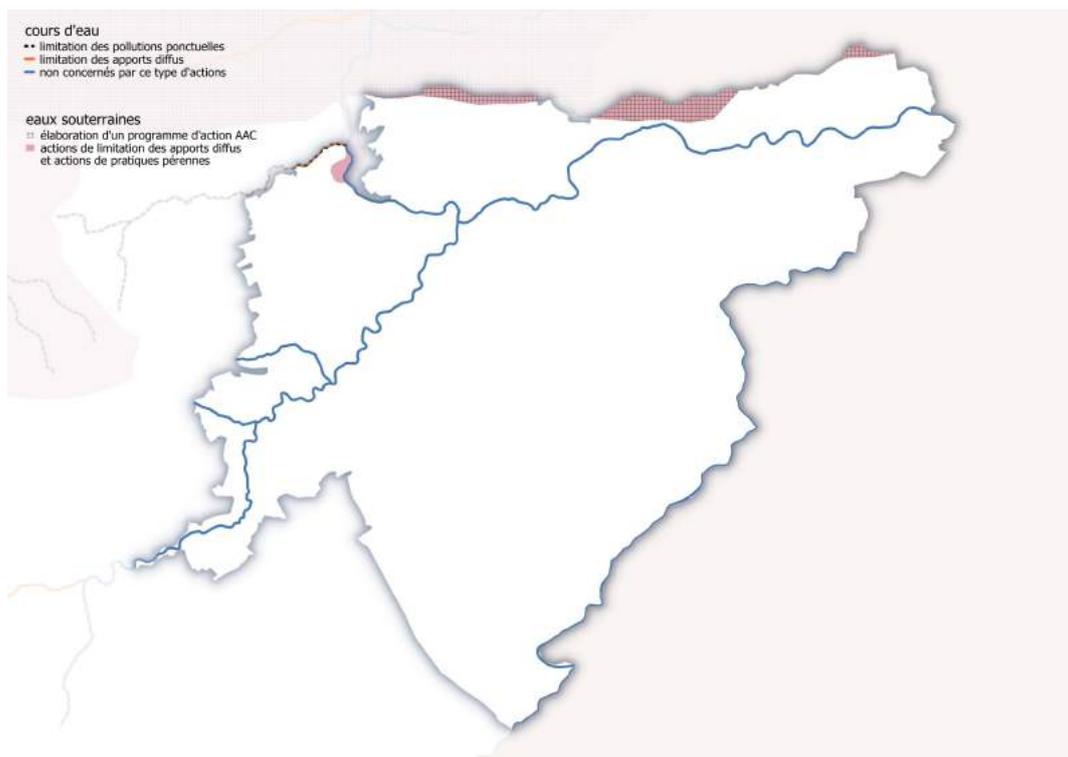
Communauté de communes du Pays de Maîche

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



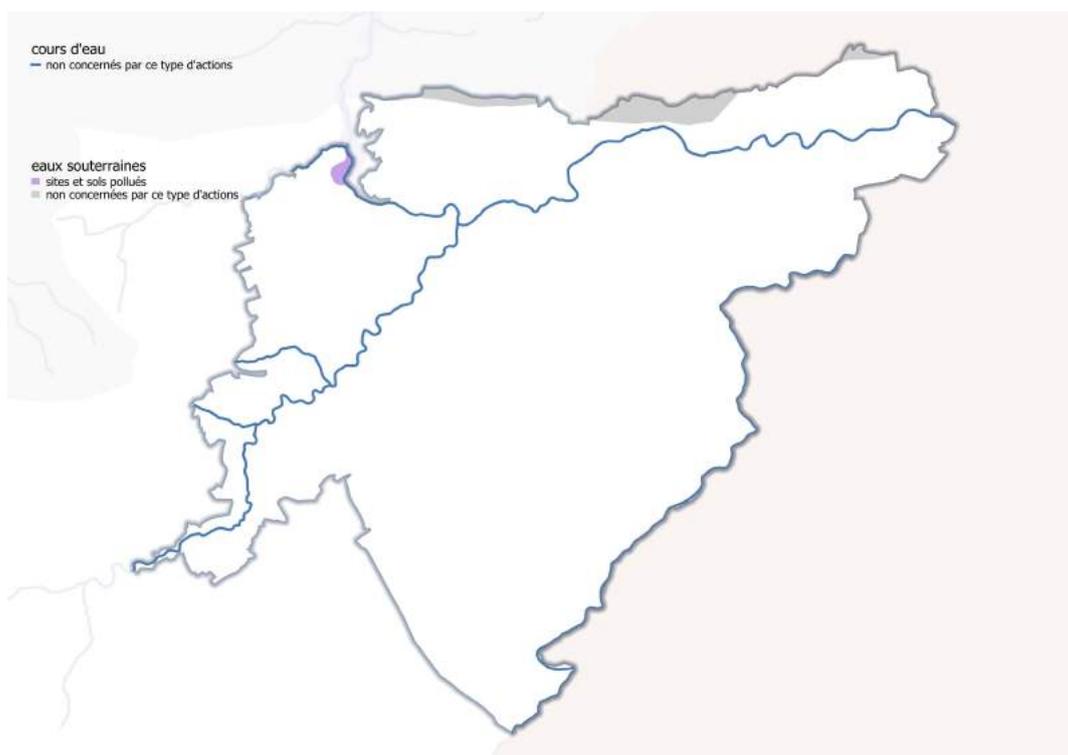
Communauté de communes du Pays de Maîche

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

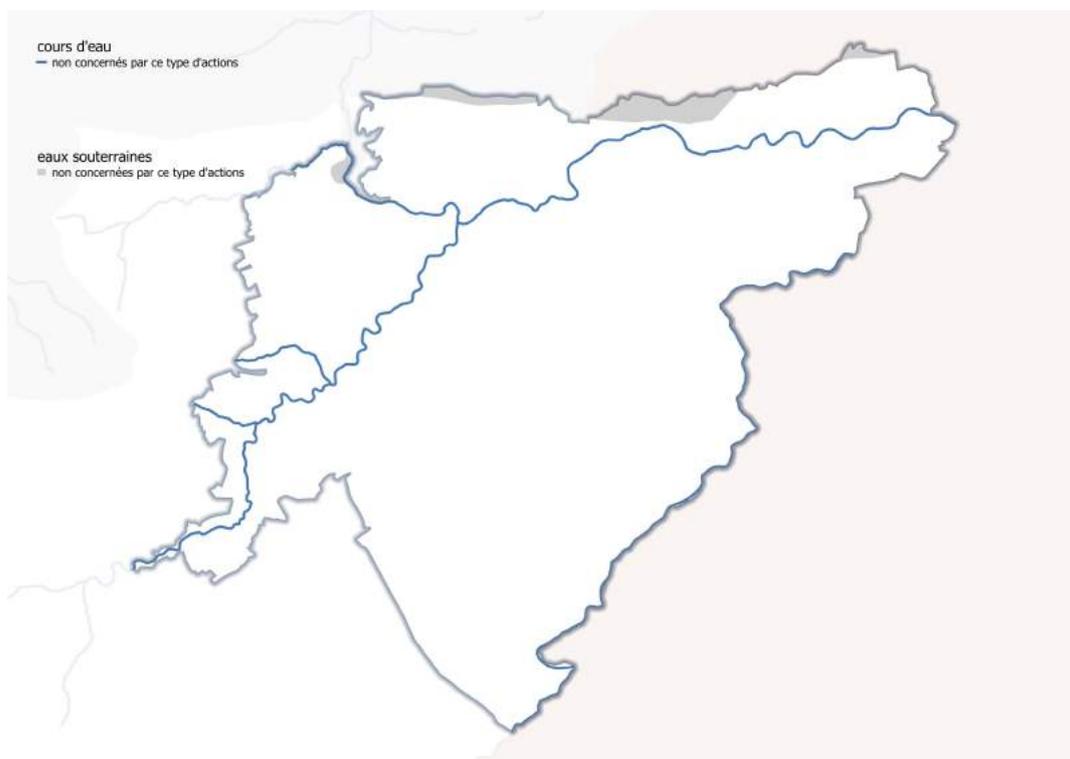


Communauté de communes du Pays de Maîche

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau

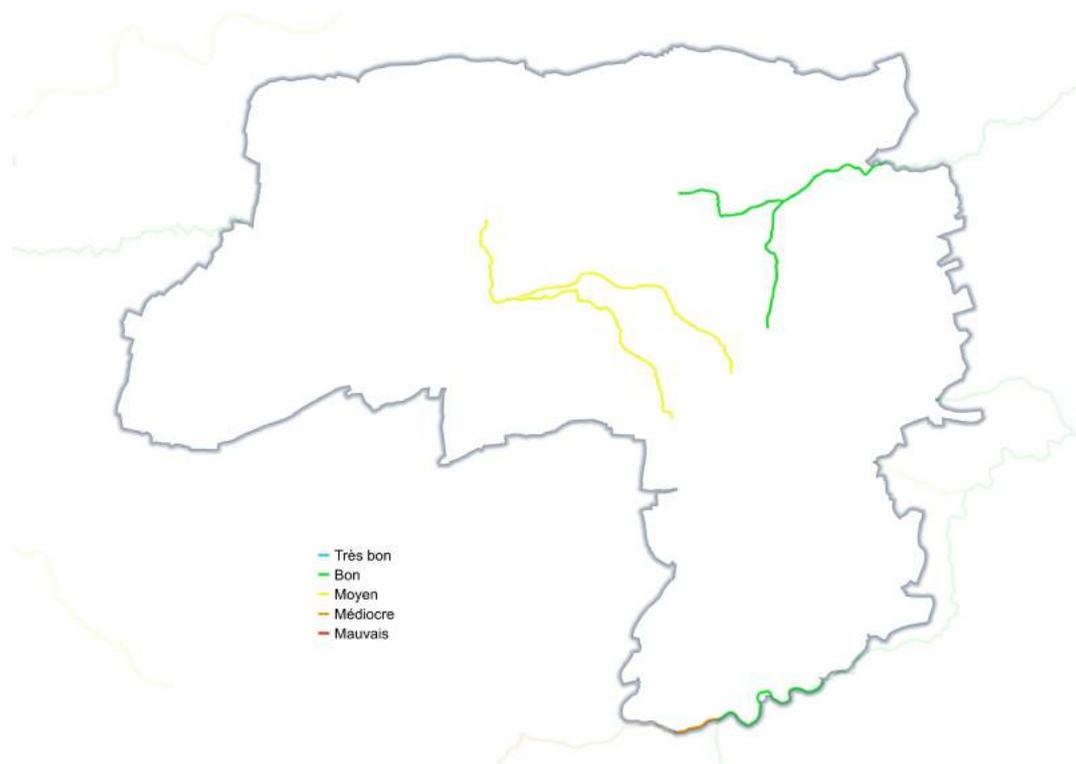


Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe



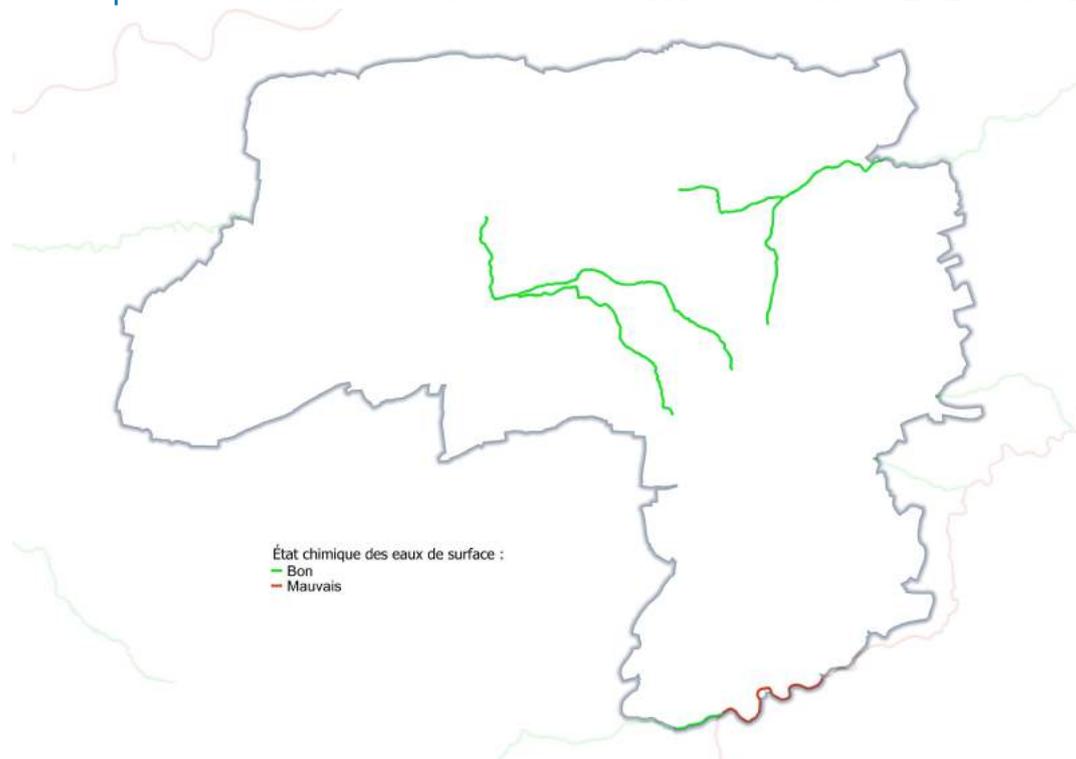
Communauté de communes du Sancey-Belleherbe

État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Communauté de communes du Sancey-Belleherbe

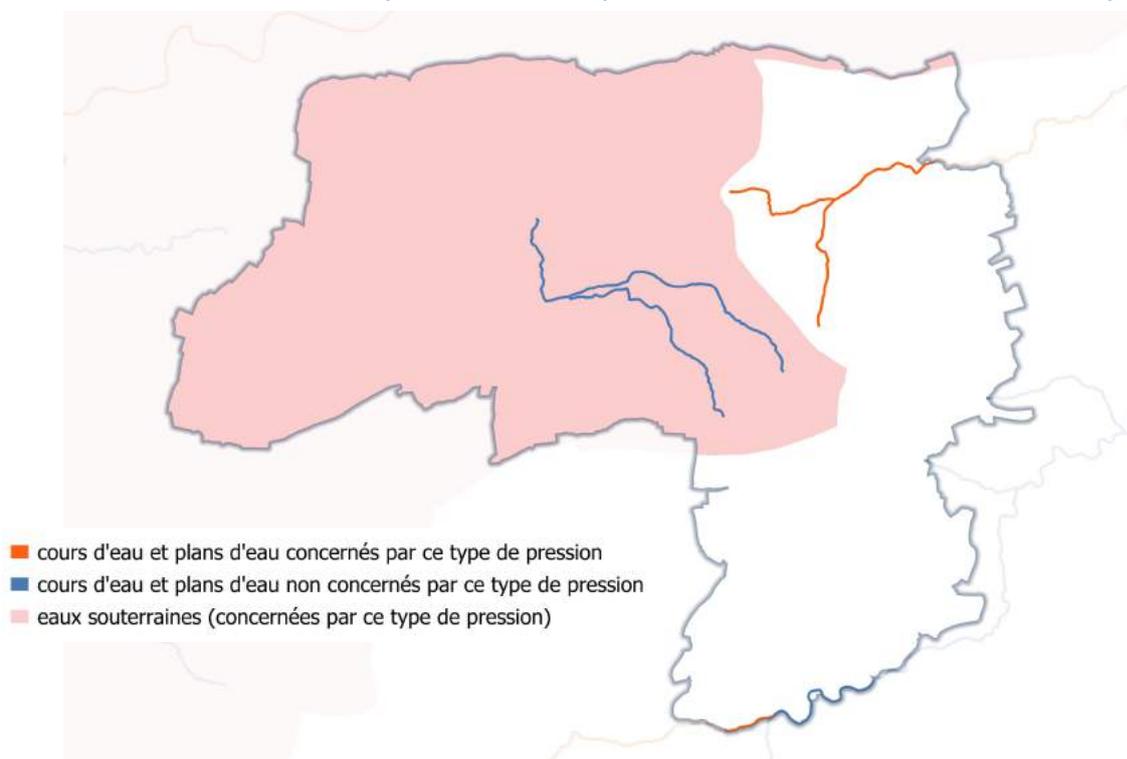
État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Pressions hydromorphologiques

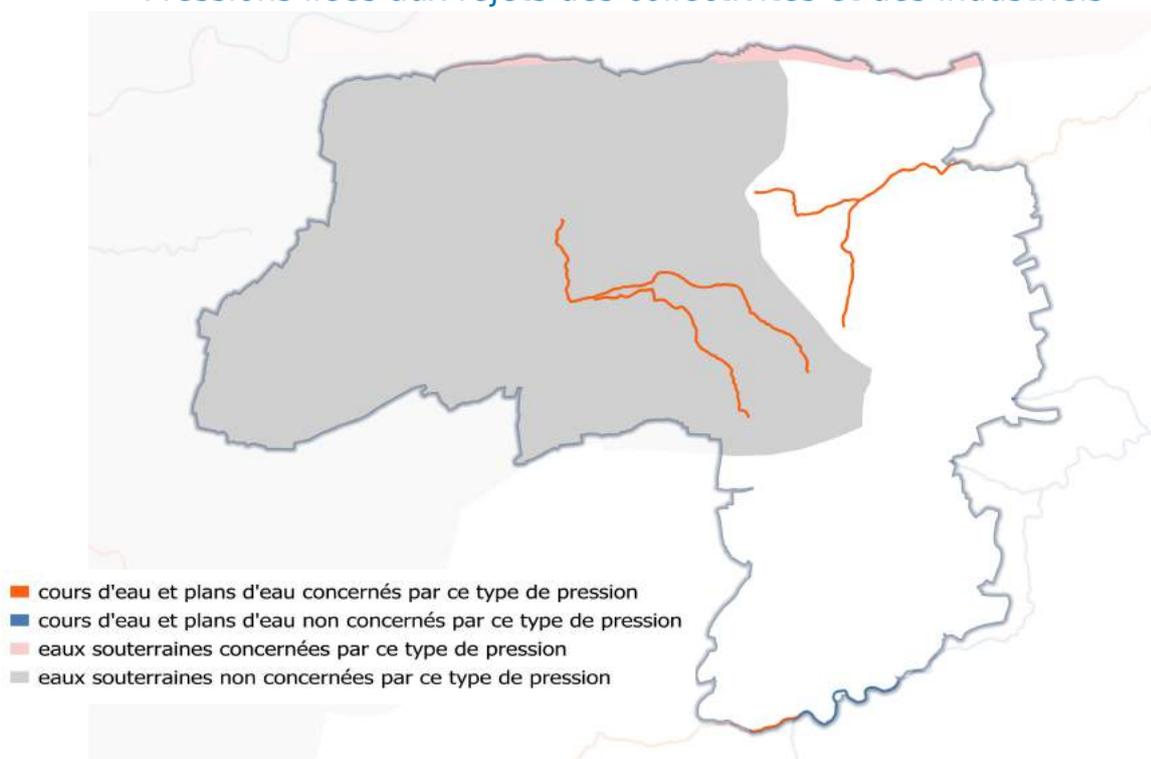


Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



Communauté de communes du Sancey-Belleherbe

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



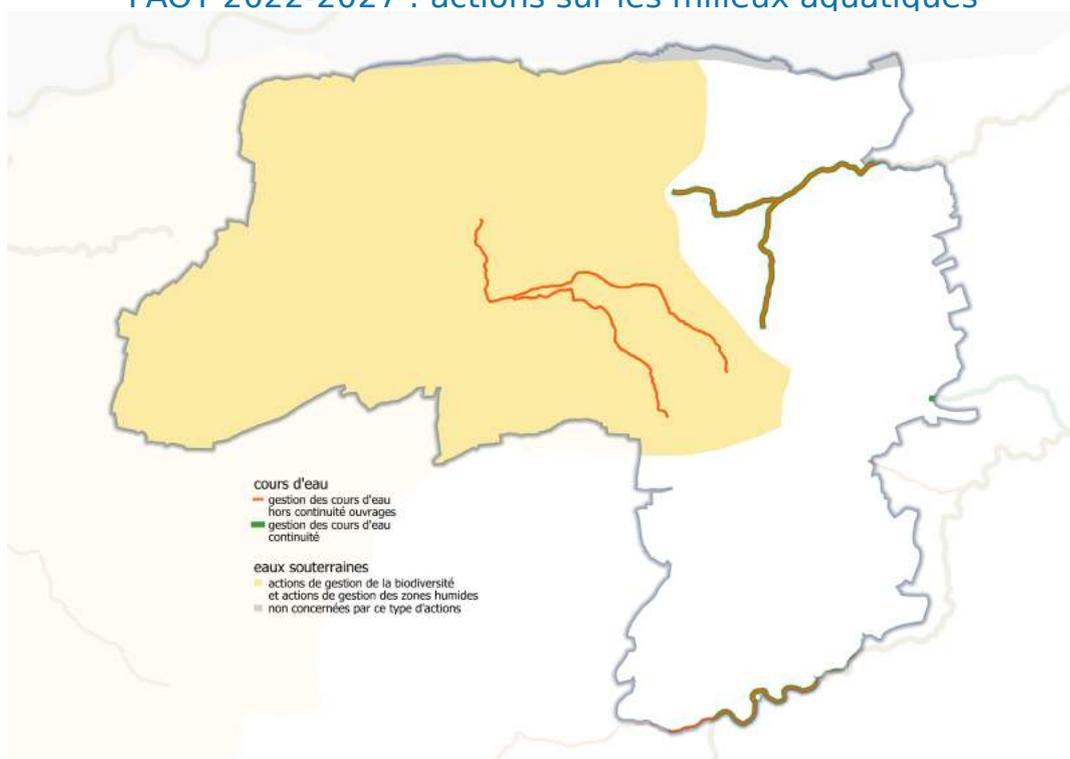
Communauté de communes du Sancey-Belleherbe

Pressions sur les ressources



Communauté de communes du Sancey-Belleherbe

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



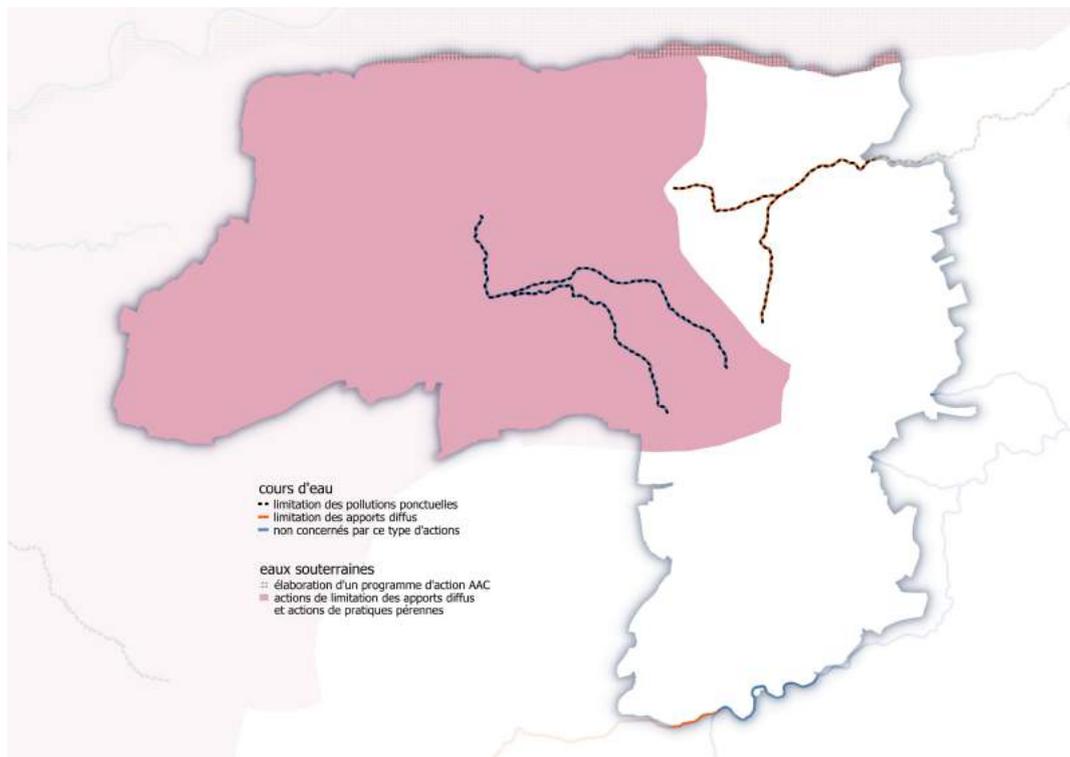
Communauté de communes du Sancey-Belleherbe

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



Communauté de communes du Sancey-Belleherbe

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture



Communauté de communes du Sancey-Belleherbe

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



Communauté de communes du Sancey-Belleherbe

PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau

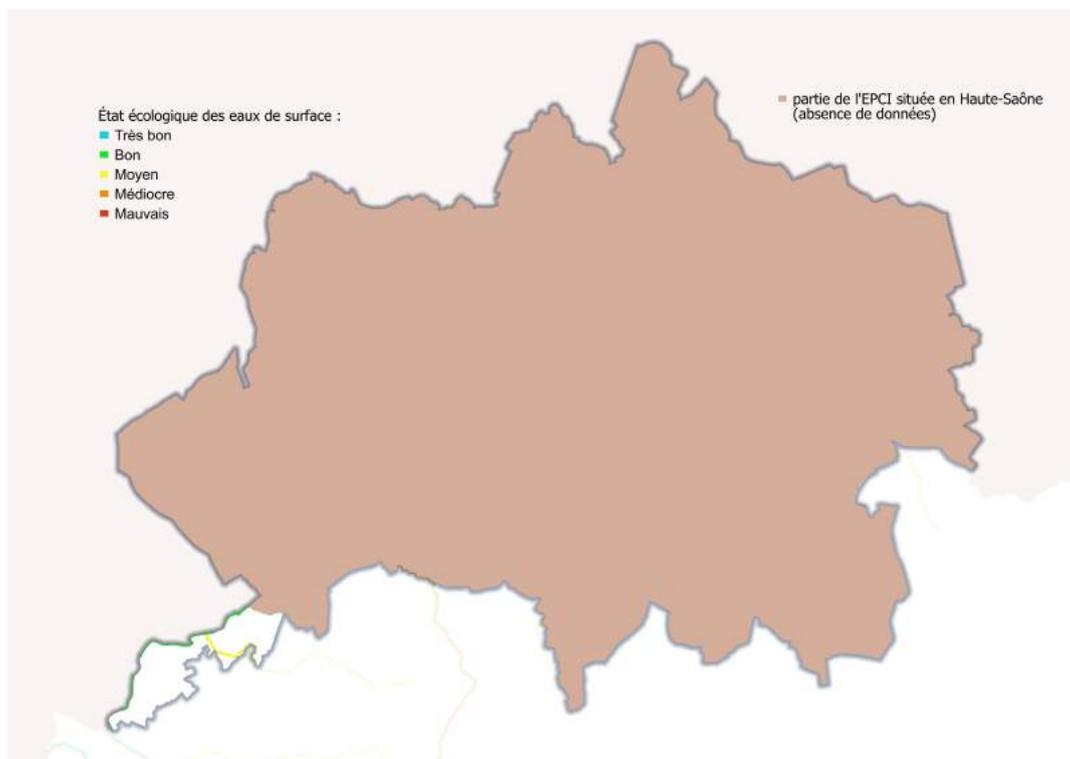


Communauté de communes du Pays de Villersexel



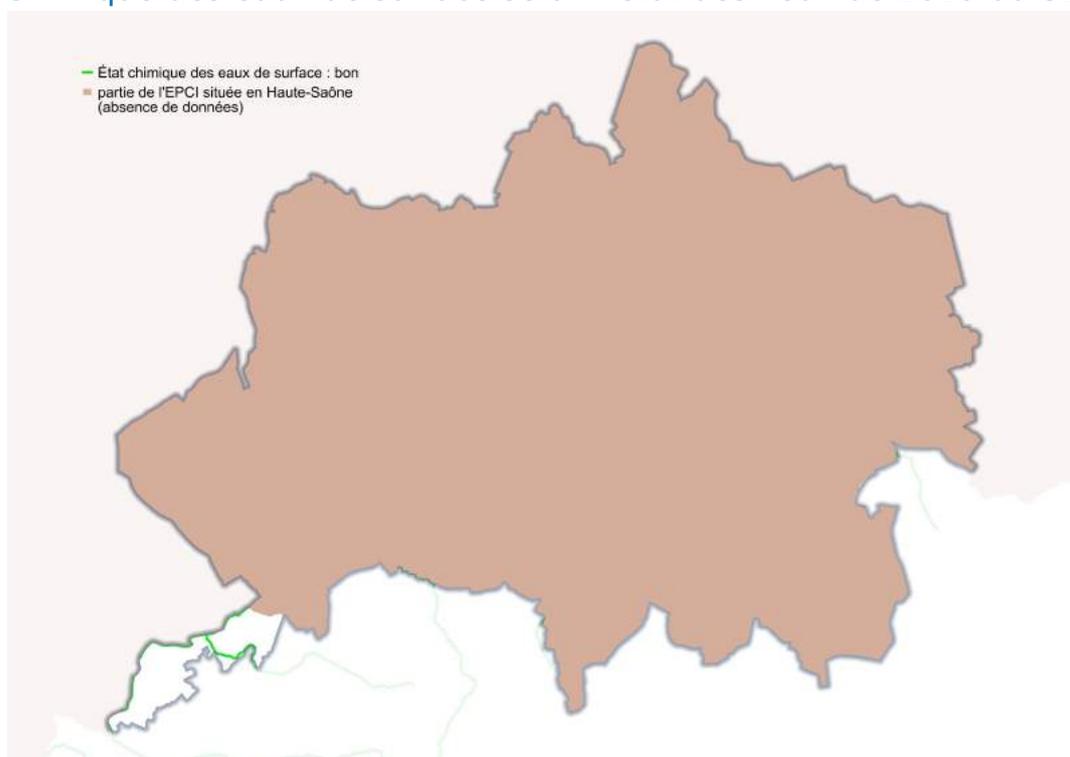
Communauté de communes du Pays de Villersexel

État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



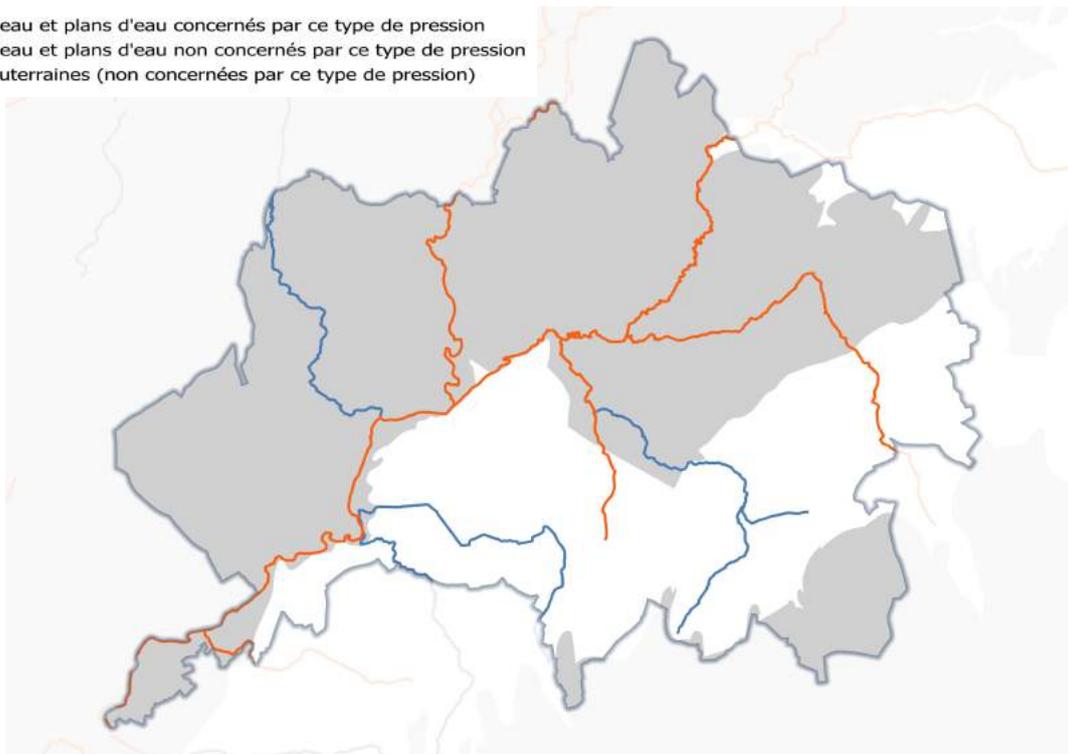
Communauté de communes du Pays de Villersexel

État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Pressions hydromorphologiques

- cours d'eau et plans d'eau concernés par ce type de pression
- cours d'eau et plans d'eau non concernés par ce type de pression
- eaux souterraines (non concernées par ce type de pression)



Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques

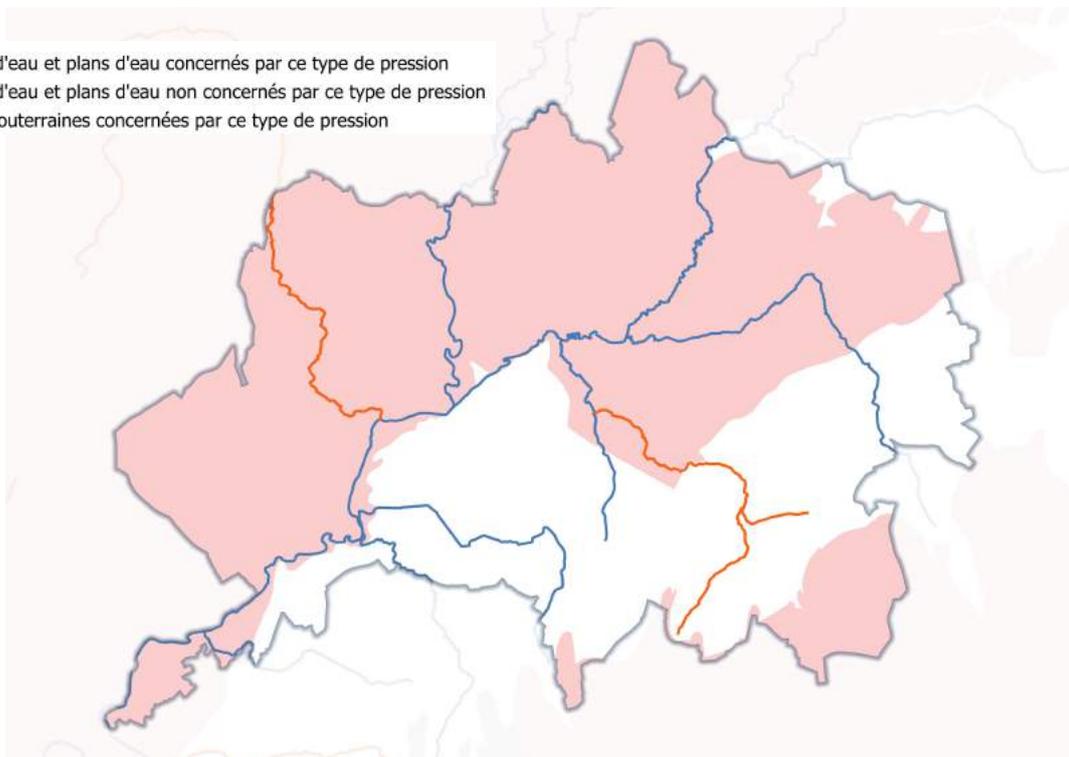
- cours d'eau et plans d'eau concernés par ce type de pression
- cours d'eau et plans d'eau non concernés par ce type de pression
- eaux souterraines concernées par ce type de pression
- eaux souterraines non concernées par ce type de pression



Communauté de communes du Pays de Villersexel

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels

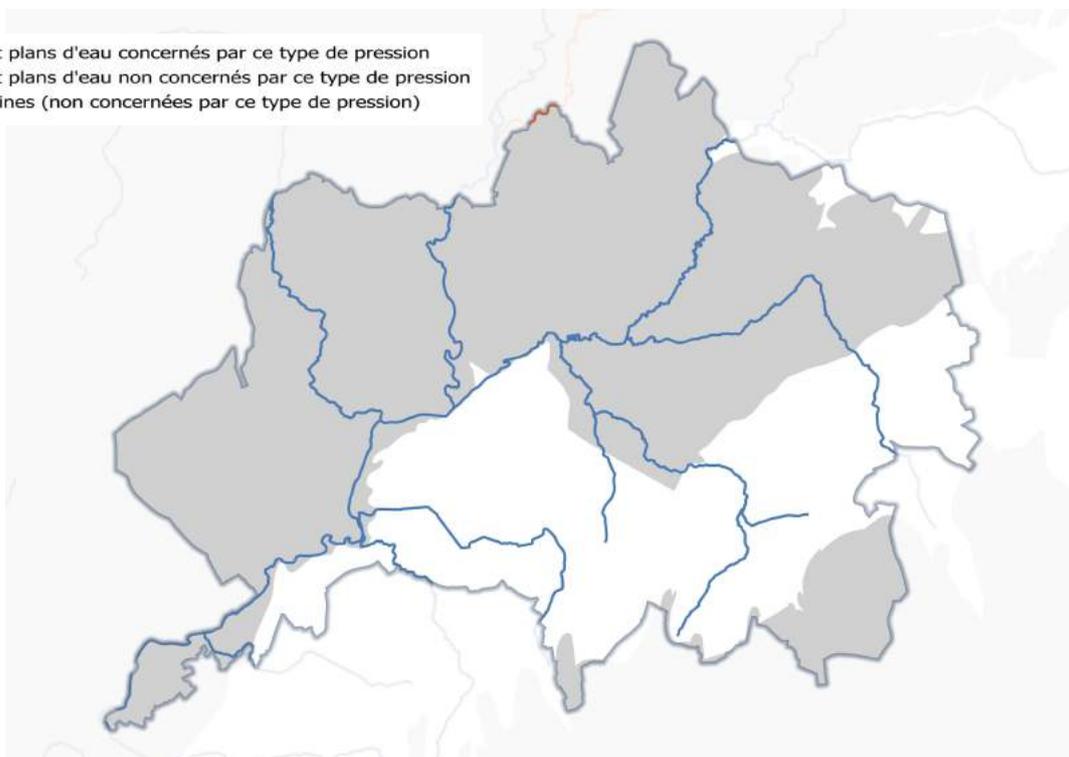
- cours d'eau et plans d'eau concernés par ce type de pression
- cours d'eau et plans d'eau non concernés par ce type de pression
- eaux souterraines concernées par ce type de pression



Communauté de communes du Pays de Villersexel

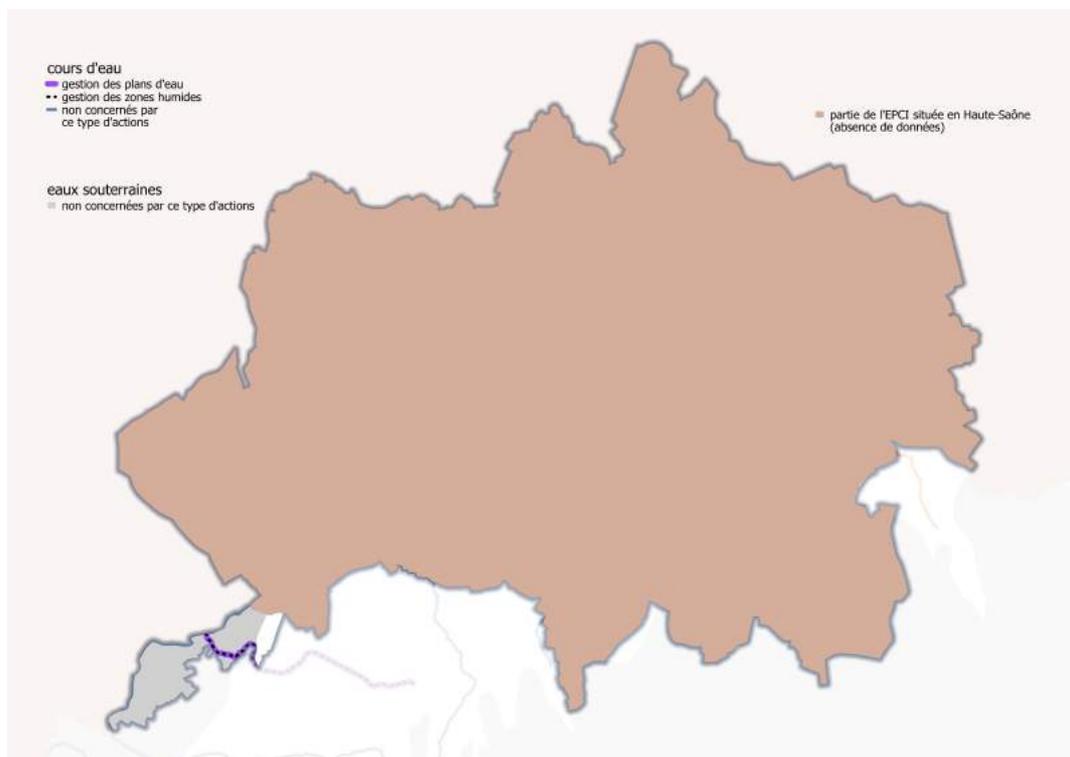
Pressions sur les ressources

- cours d'eau et plans d'eau concernés par ce type de pression
- cours d'eau et plans d'eau non concernés par ce type de pression
- eaux souterraines (non concernées par ce type de pression)



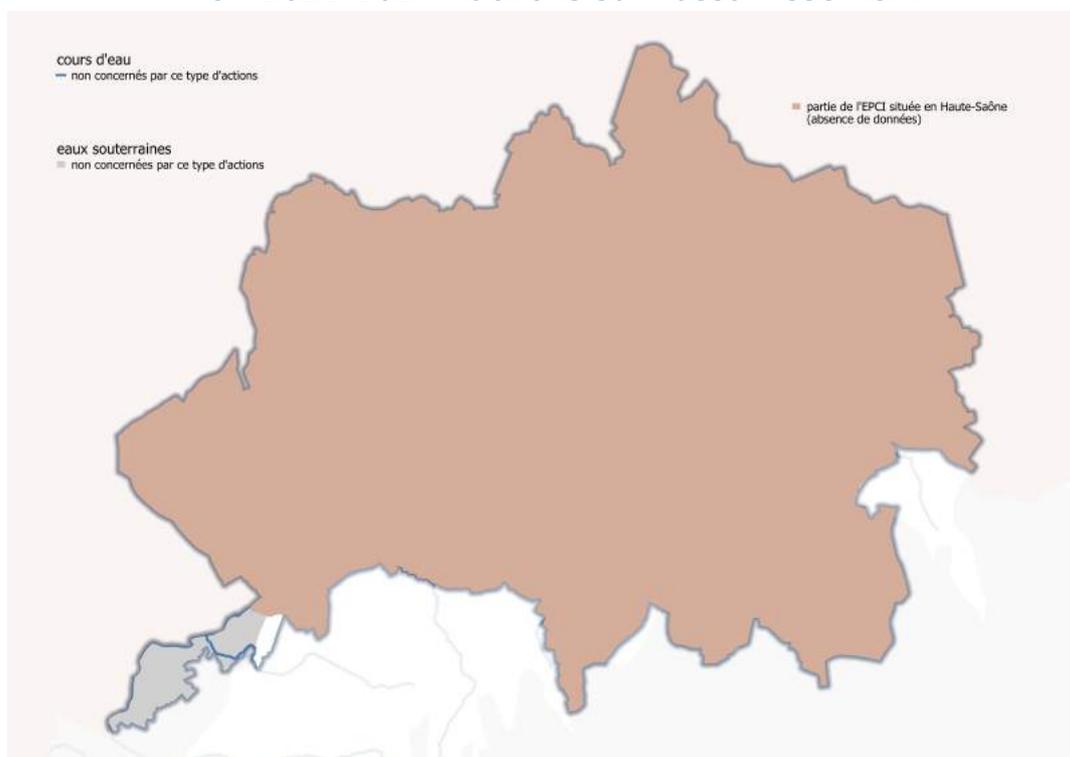
Communauté de communes du Pays de Villersexel

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



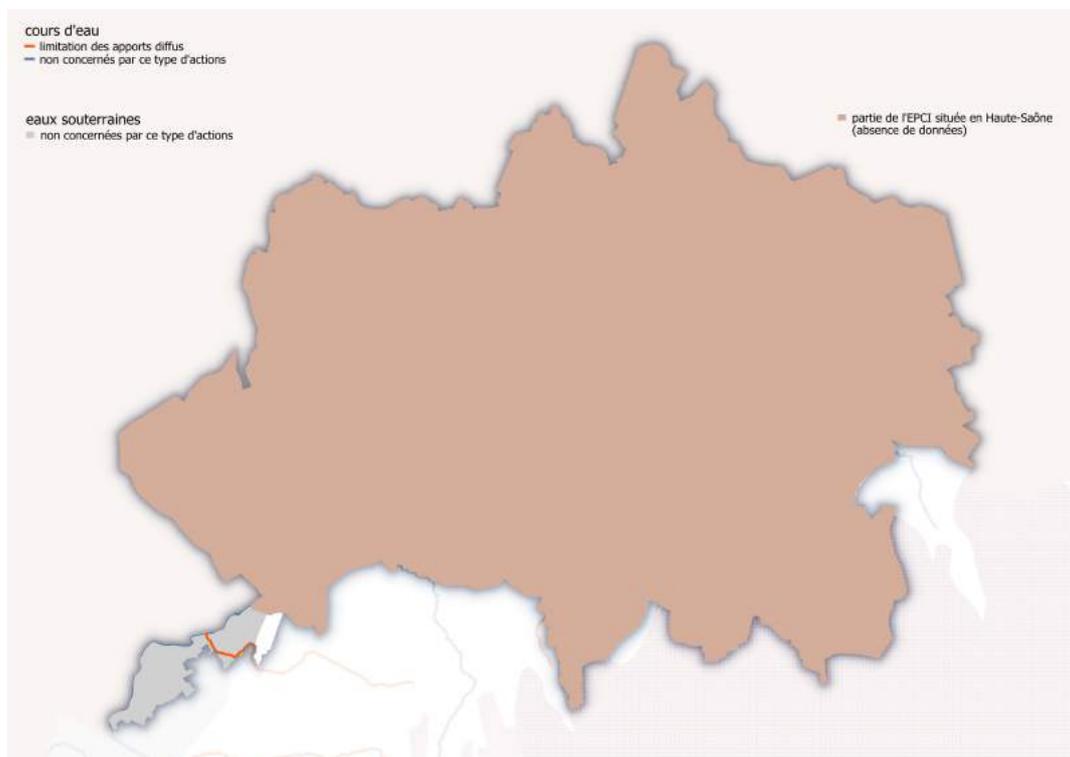
Communauté de communes du Pays de Villersexel

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



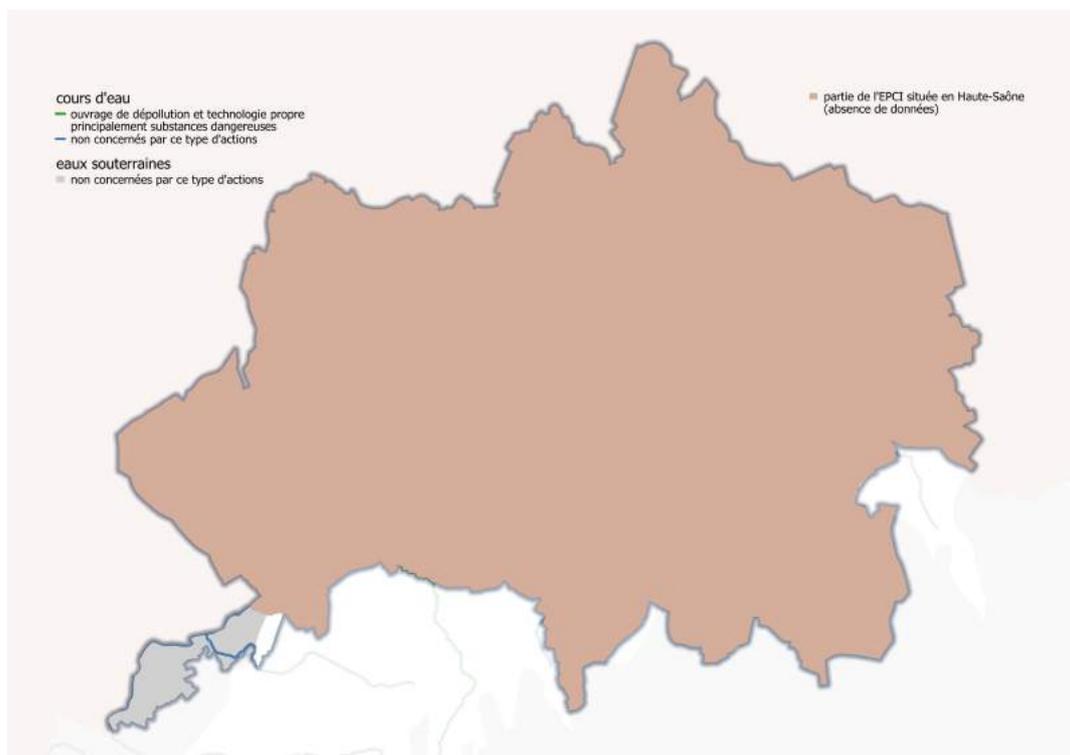
Communauté de communes du Pays de Villersexel

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

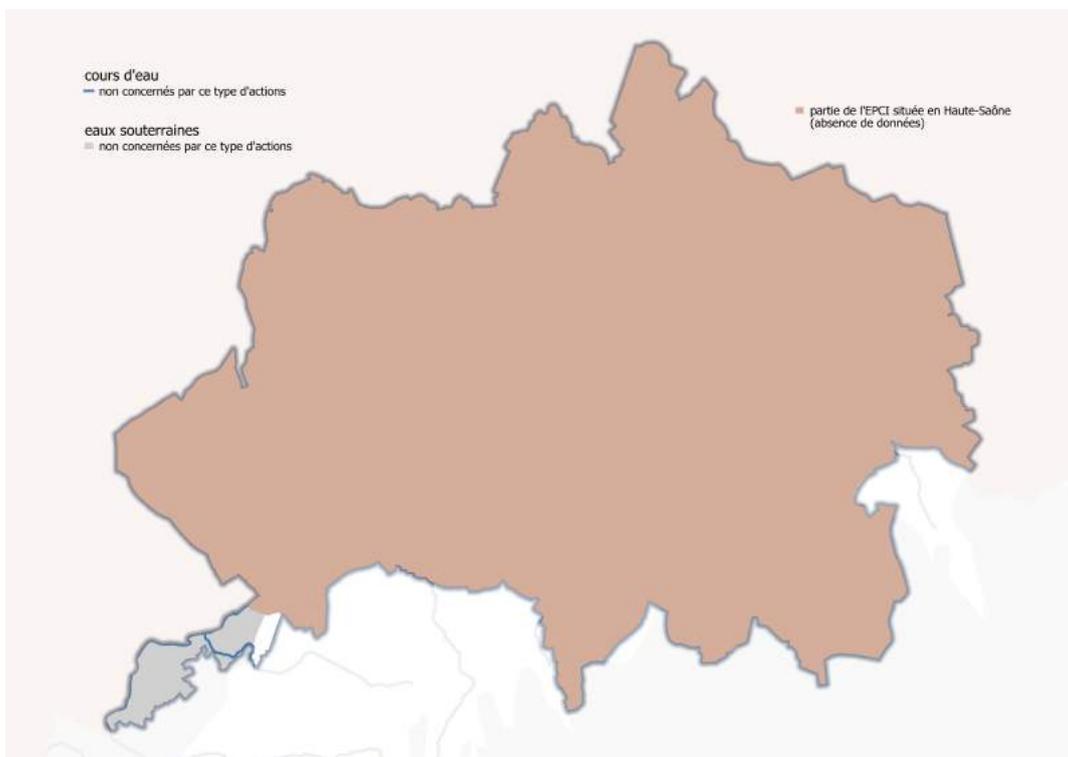


Communauté de communes du Pays de Villersexel

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



Communauté de communes du Pays d'Héricourt



Communauté de commune du Pays d'Héricourt

État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Communauté de communes du Pays d'Héricourt

État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



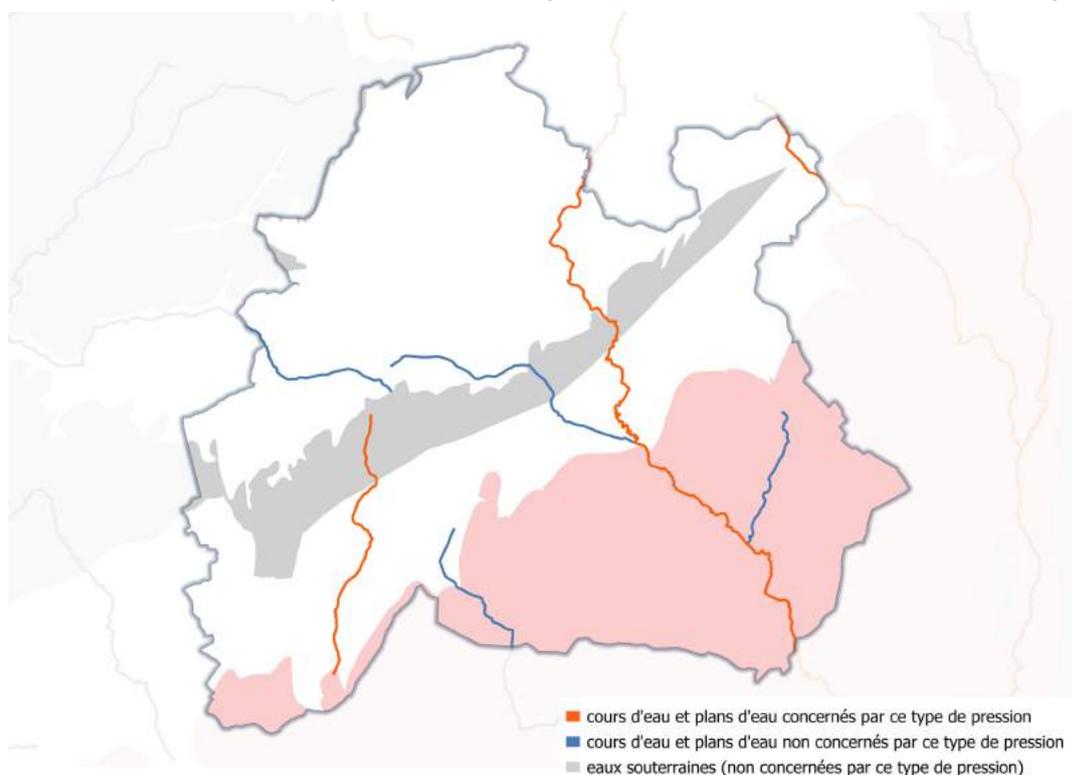
Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Pressions hydromorphologiques



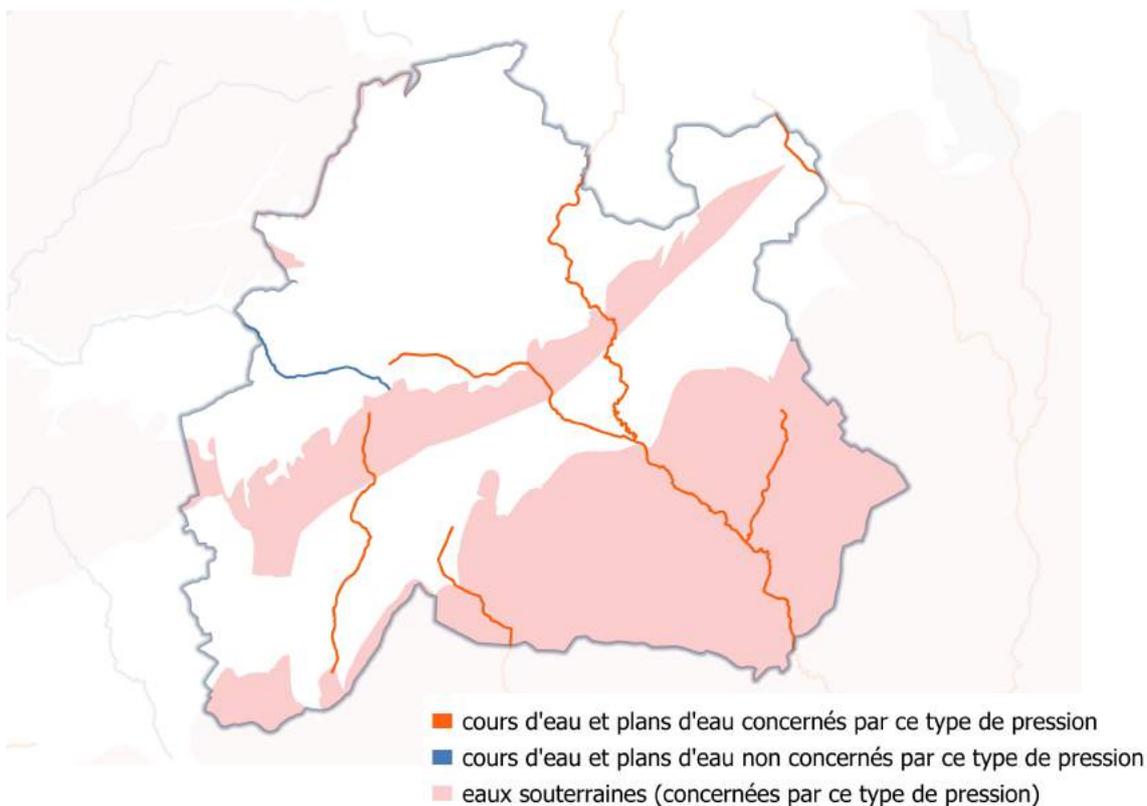
Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



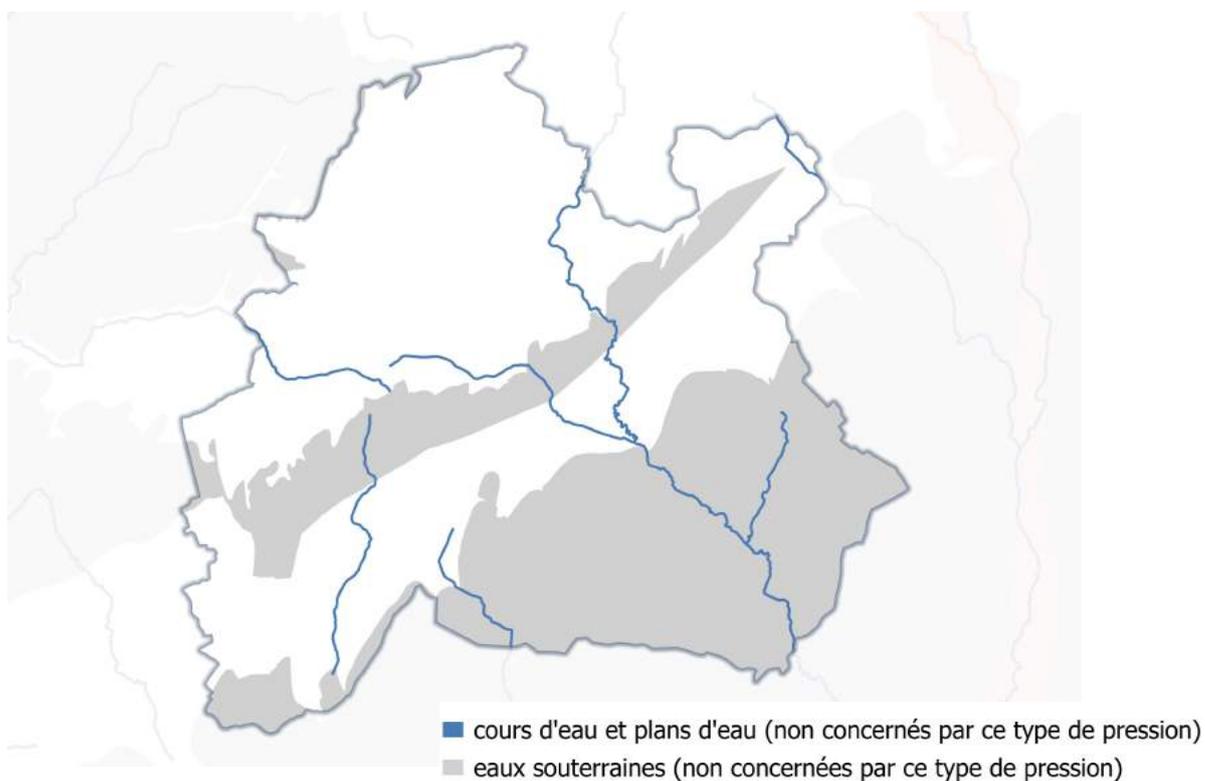
Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



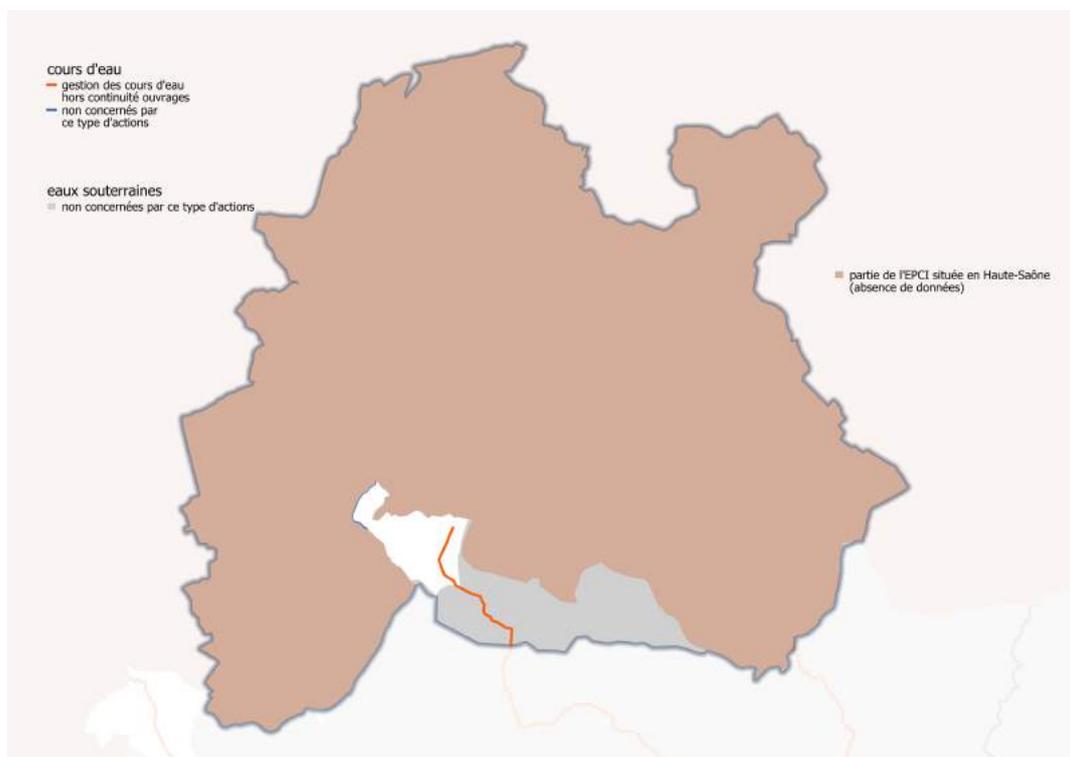
Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Pressions sur les ressources



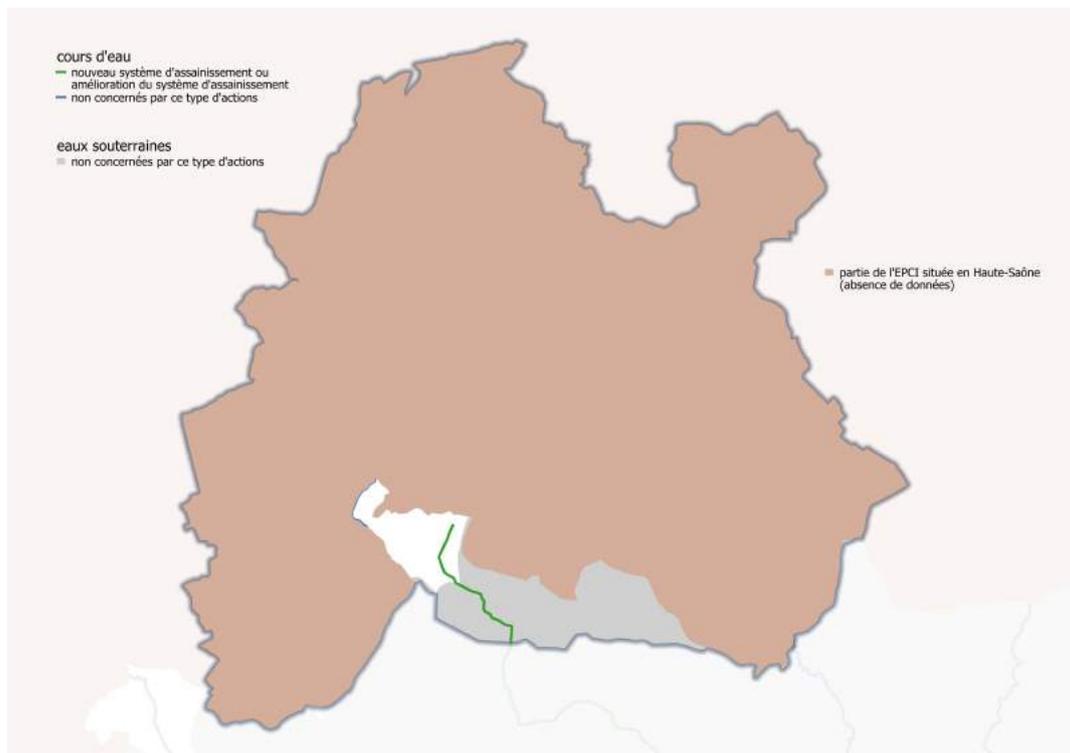
Communauté de communes du Pays d'Héricourt

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



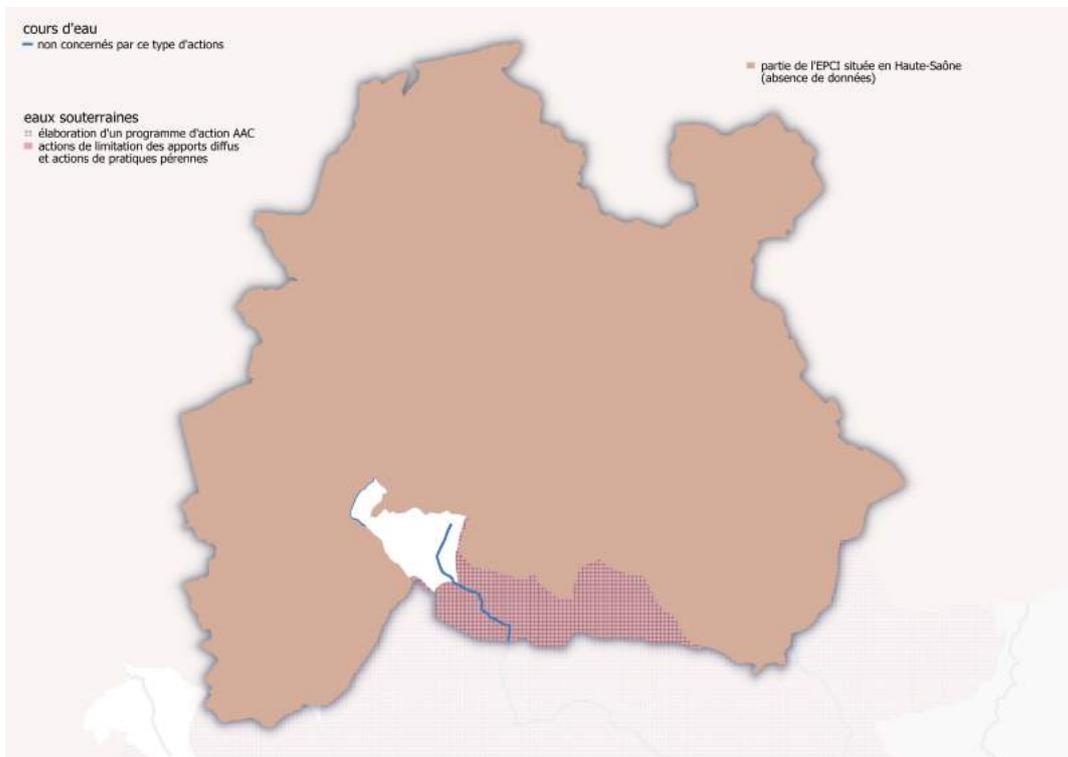
Communauté de communes du Pays d'Héricourt

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



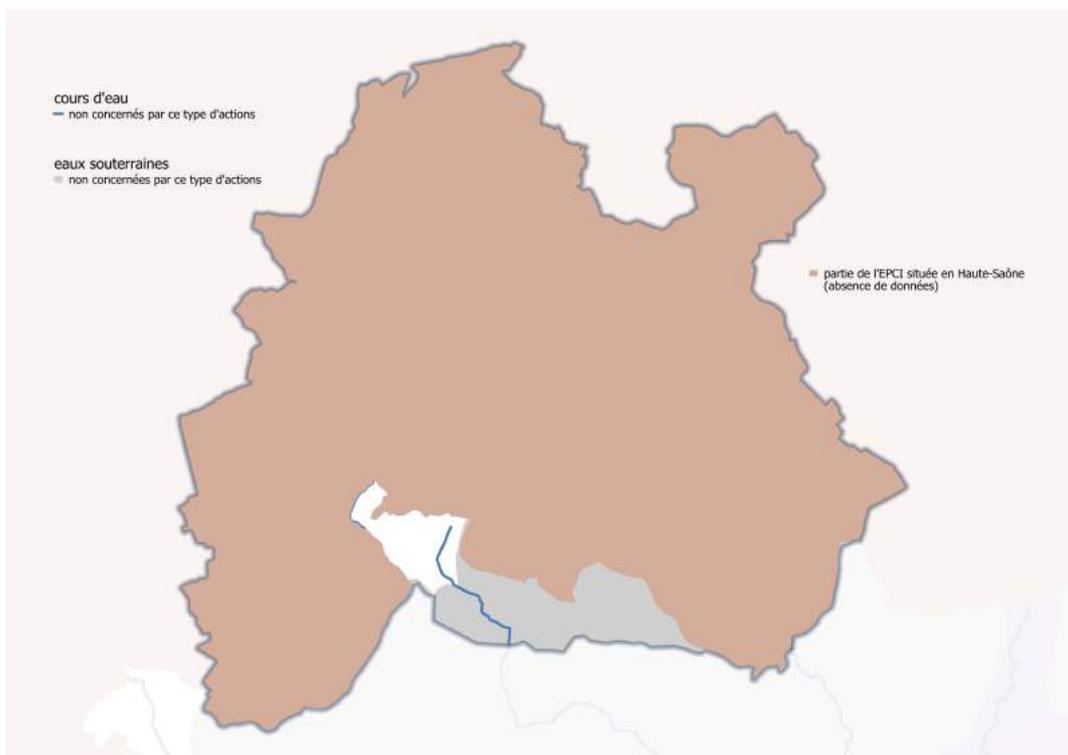
Communauté de communes du Pays d'Héricourt

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

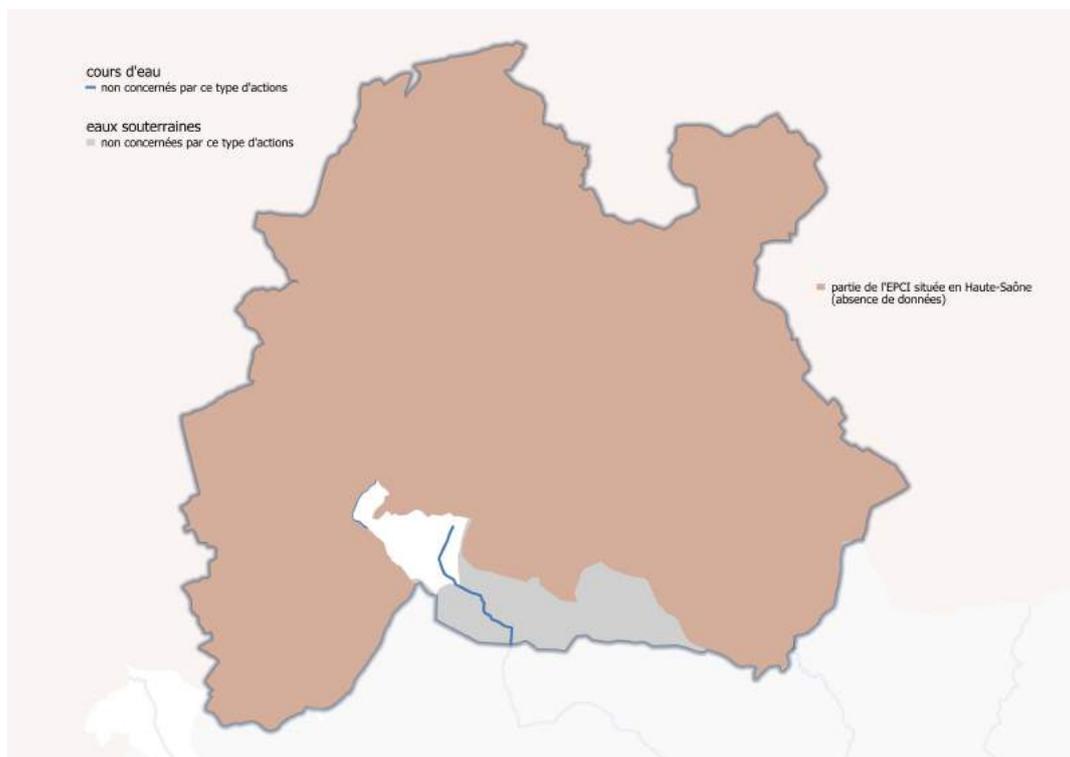


Communauté de communes du Pays d'Héricourt

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau

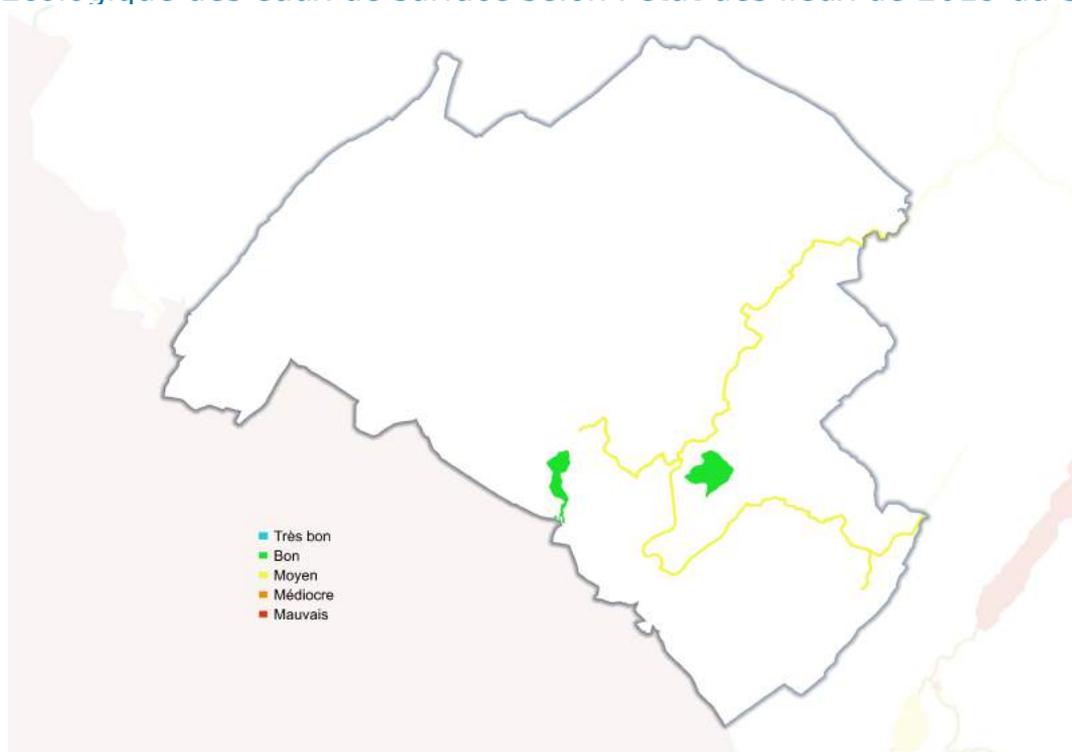


Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon



Communauté de commune du Plateau de Frasnne et du Val du Drugeon

État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE

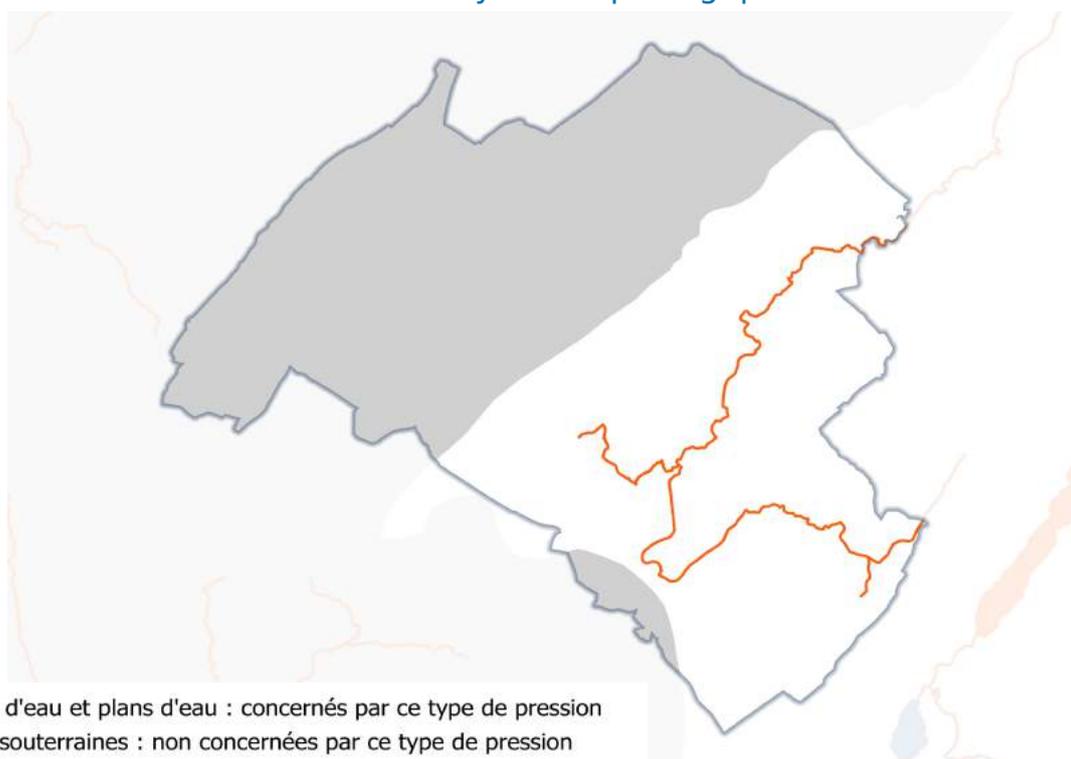


Communauté de communes du Plateau de Frasnne et du Val du Drugeon

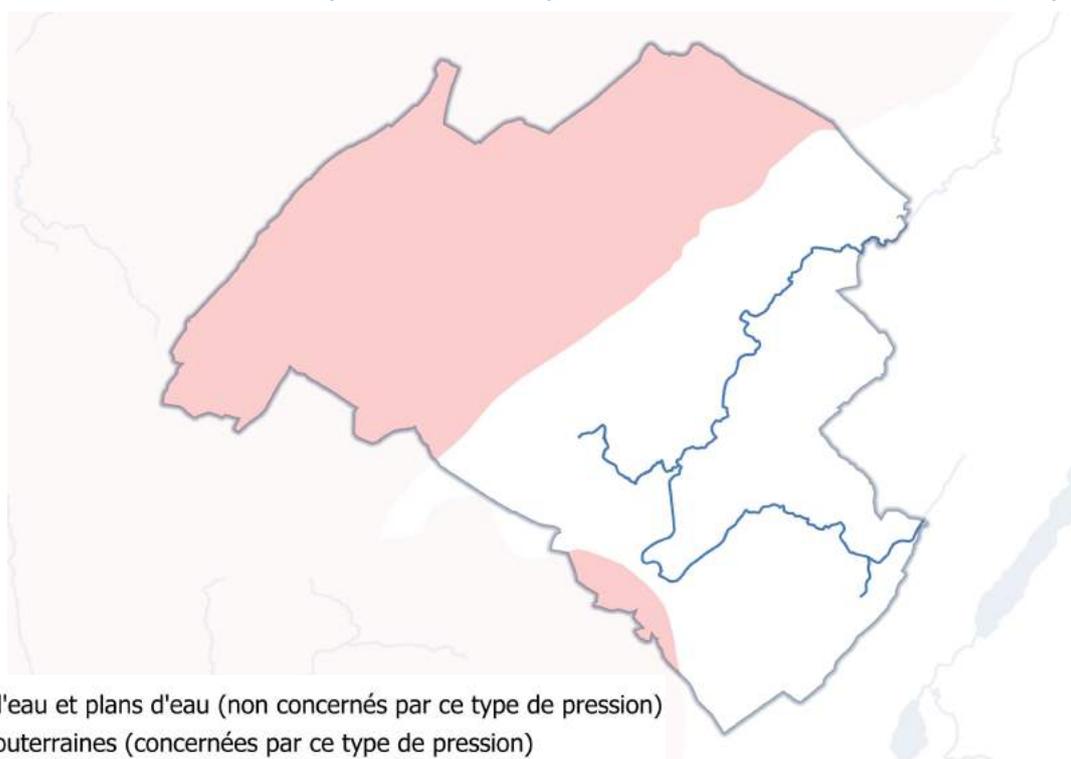
État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Pressions hydromorphologiques

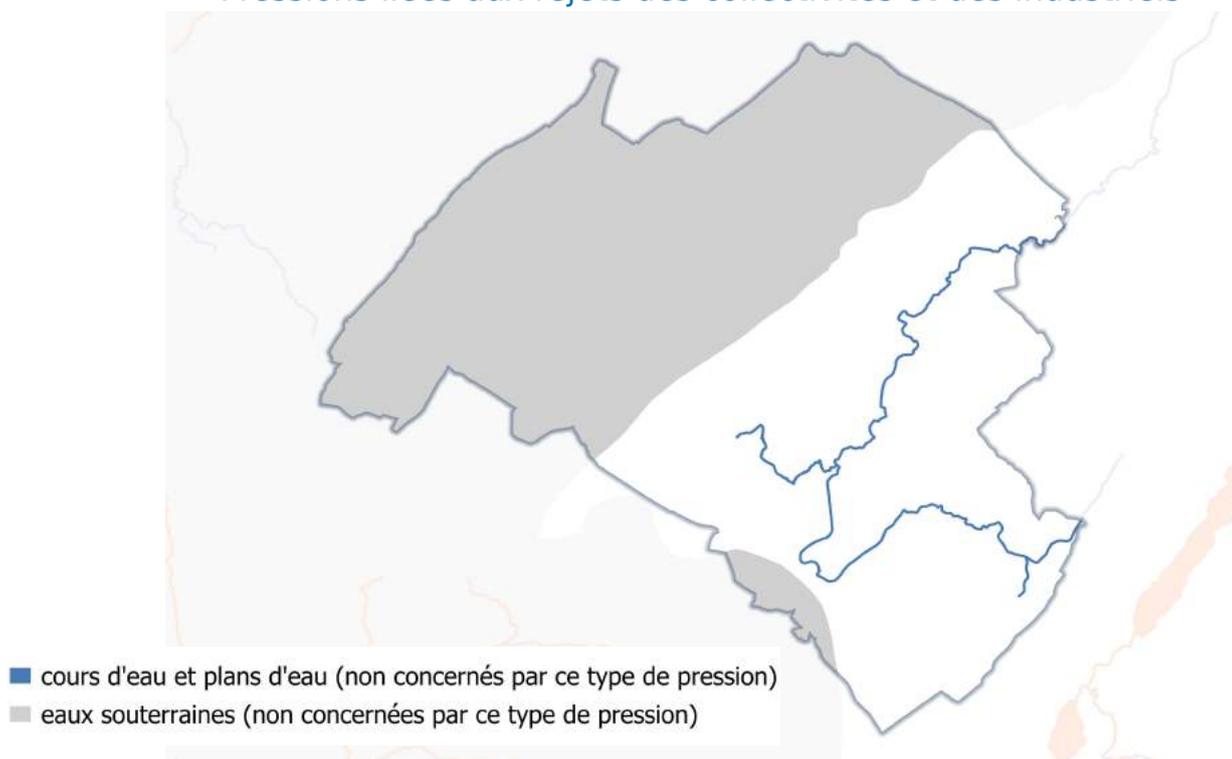


Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



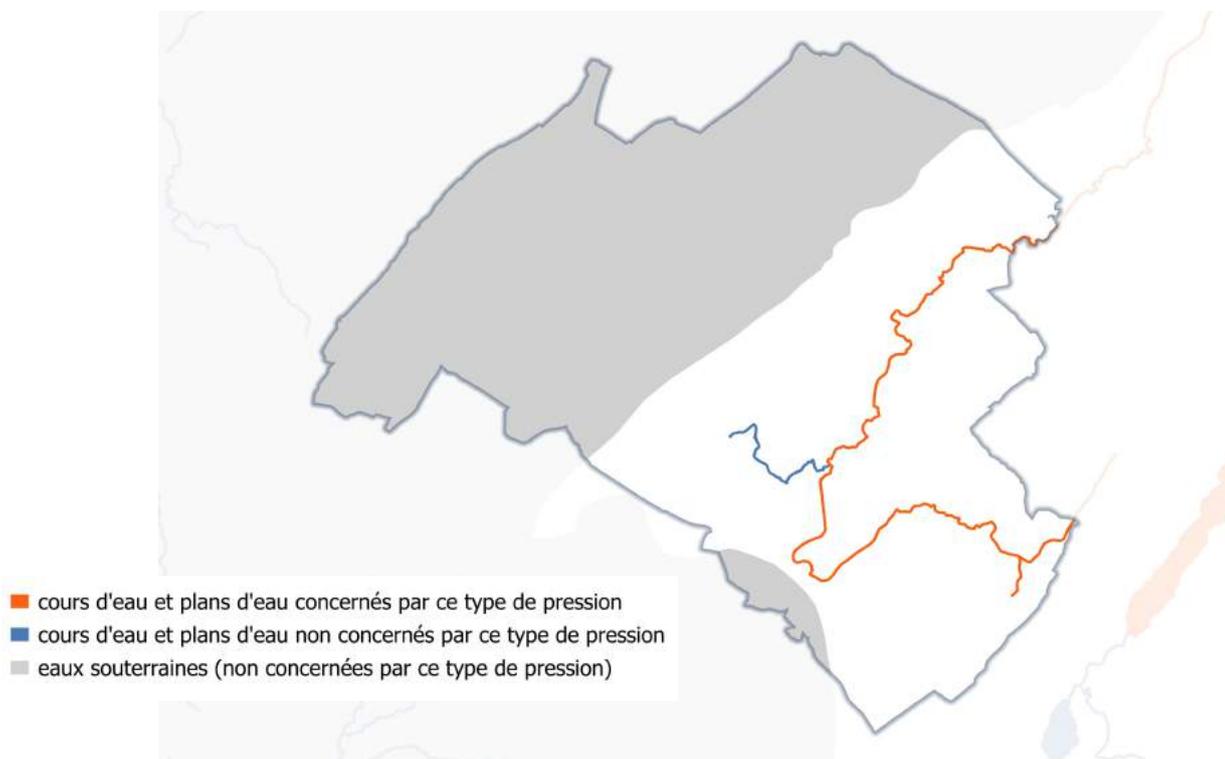
Communauté de communes du Plateau de Frasnne et du Val du Drugeon

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



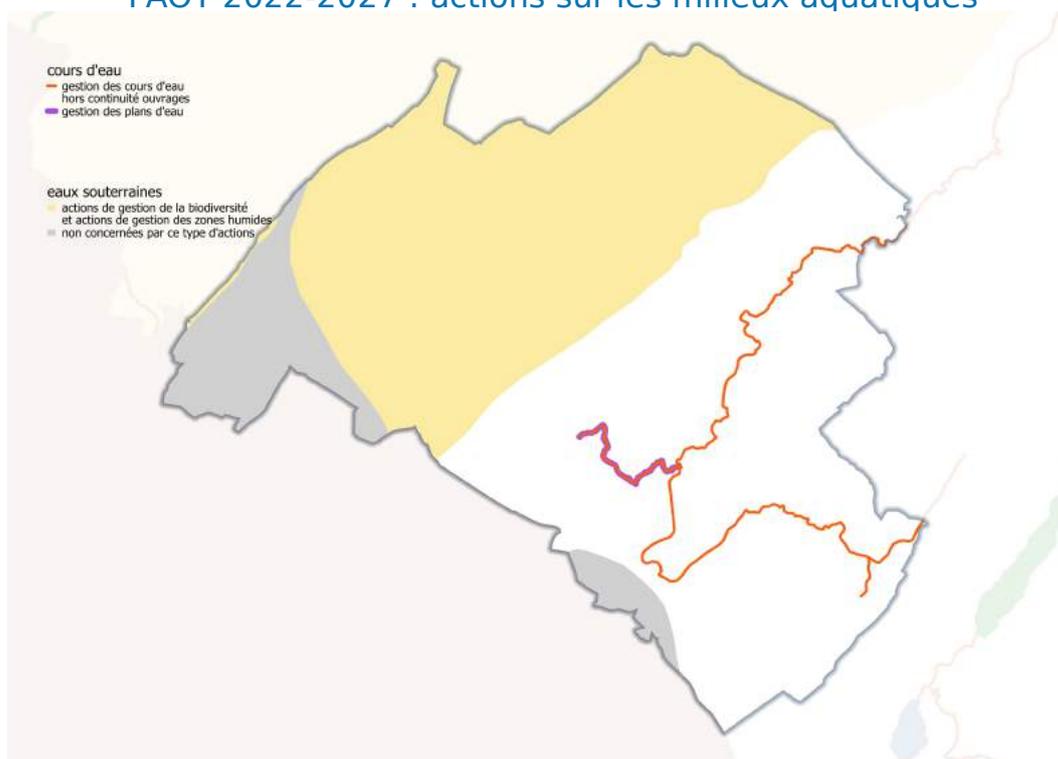
Communauté de communes du Plateau de Frasnne et du Val du Drugeon

Pressions sur les ressources



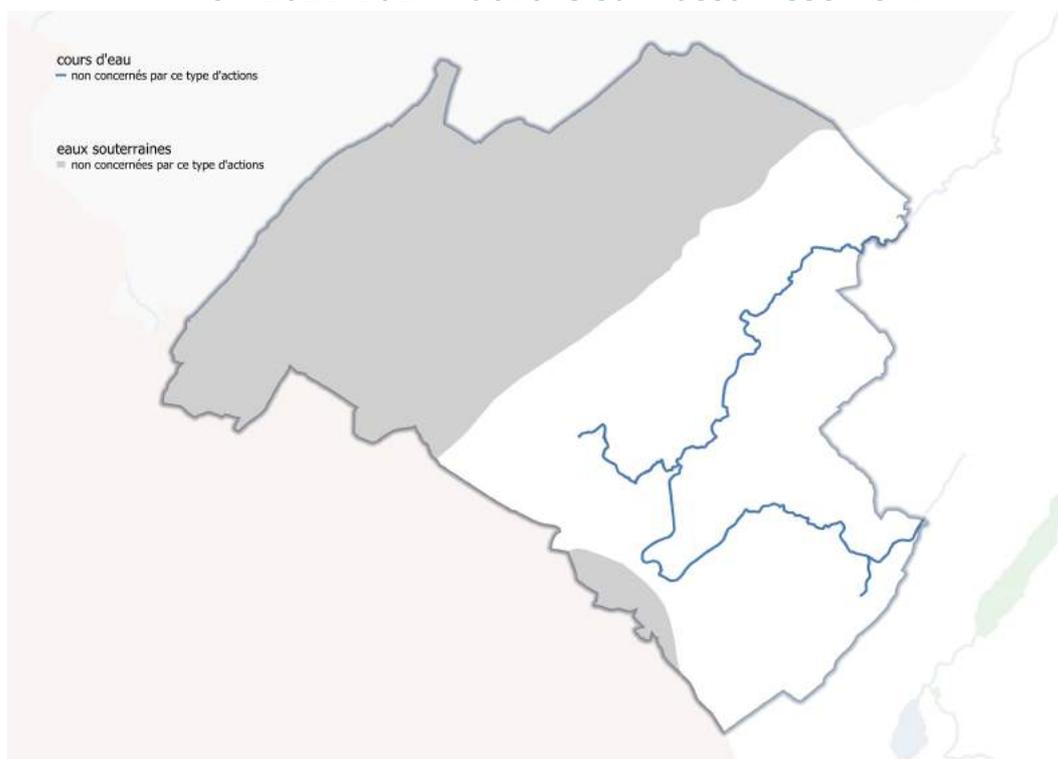
Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



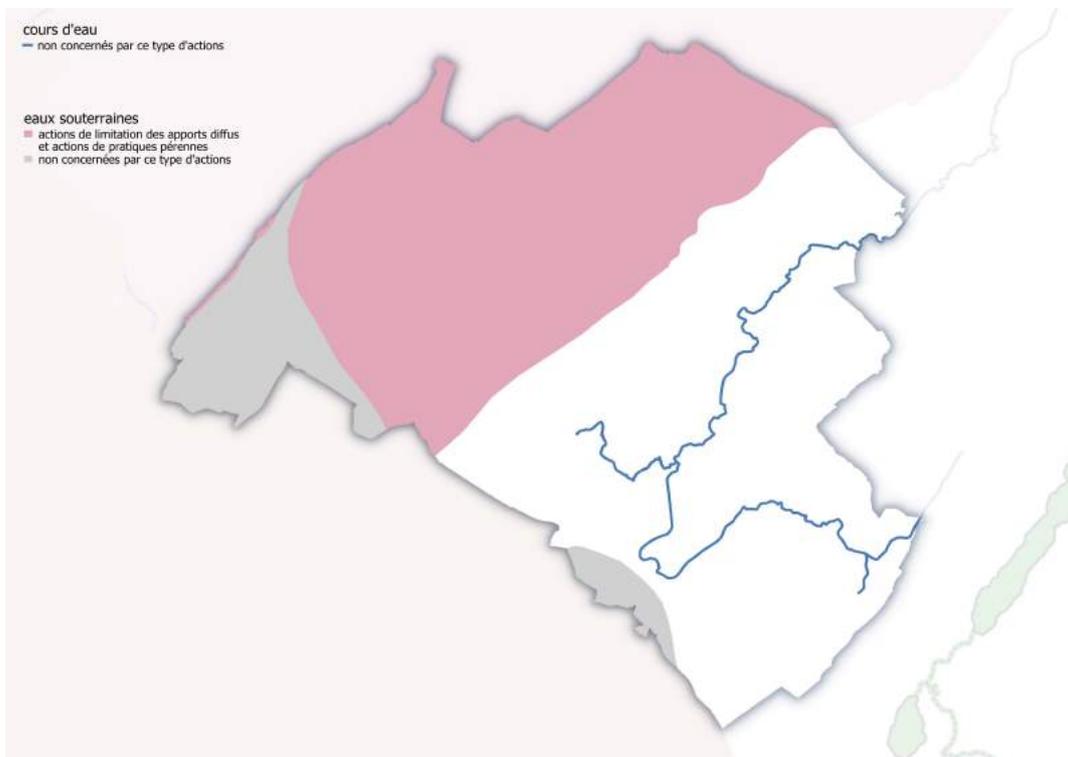
Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



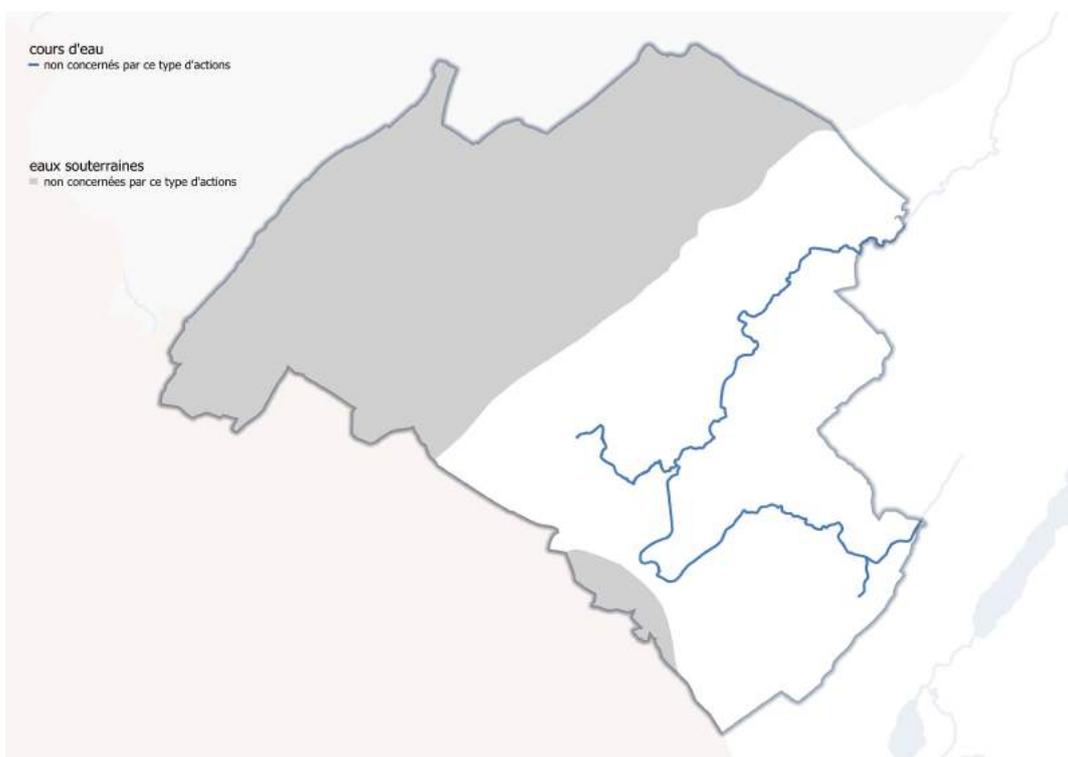
Communauté de communes du Plateau de Frasnne et du Val du Drugeon

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

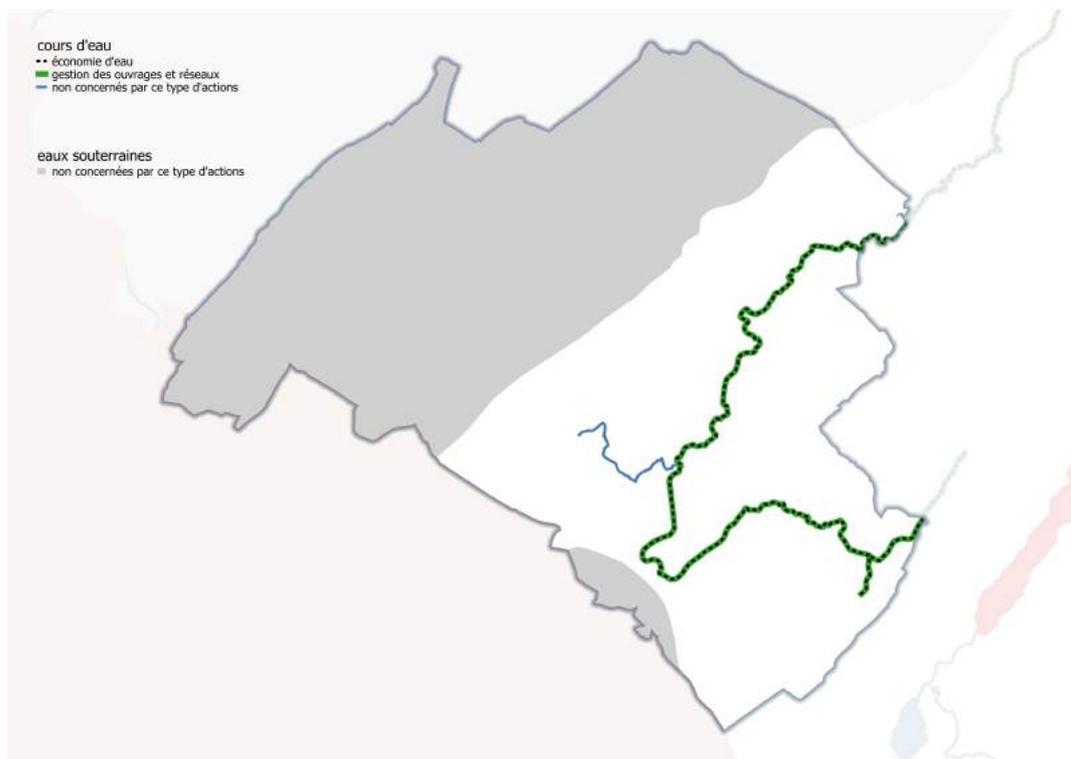


Communauté de communes du Plateau de Frasnne et du Val du Drugeon

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



Communauté de communes du Plateau du Russey



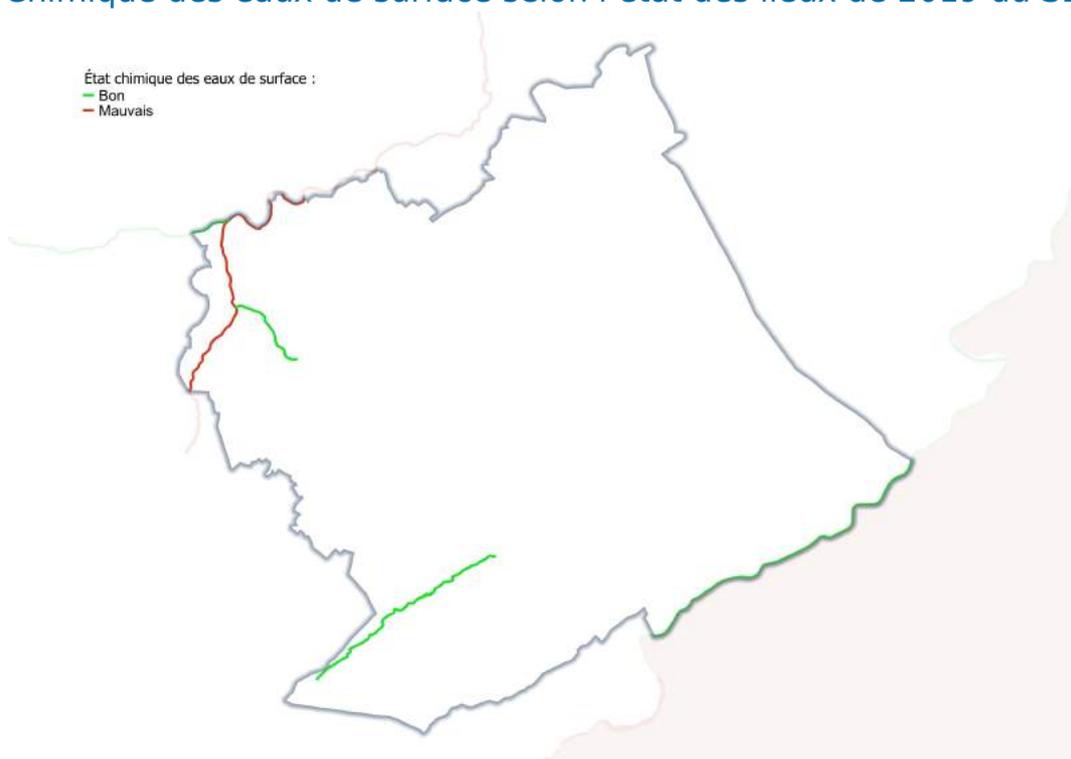
Communauté de commune du Plateau de Russey

État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



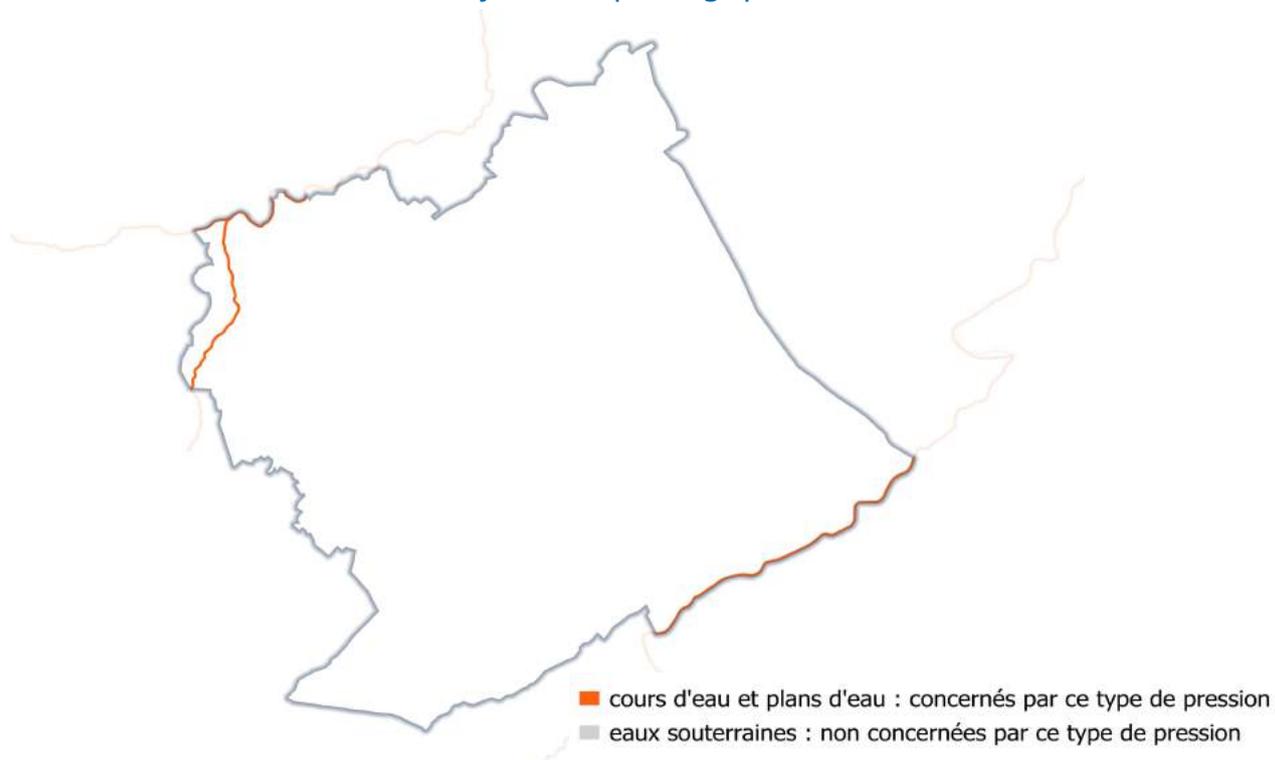
Communauté de communes du Plateau de Russey

État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



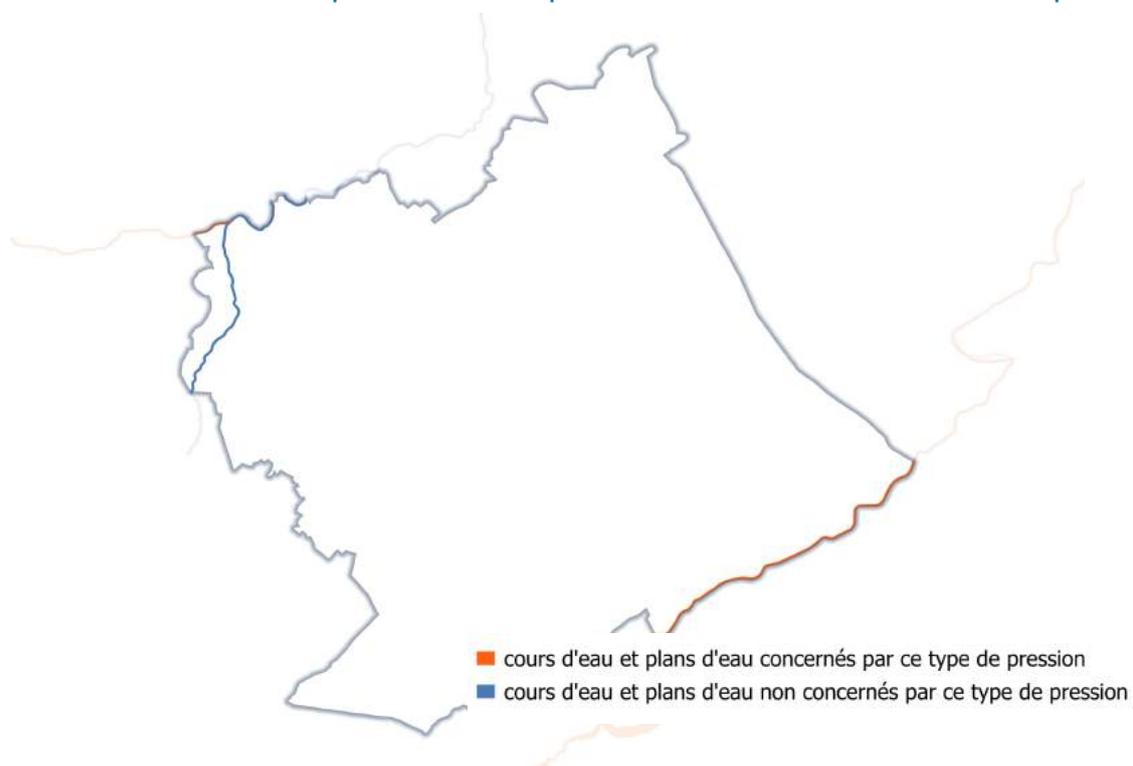
Communauté de communes du Plateau de Russey

Pressions hydromorphologiques



Communauté de communes du Plateau de Russey

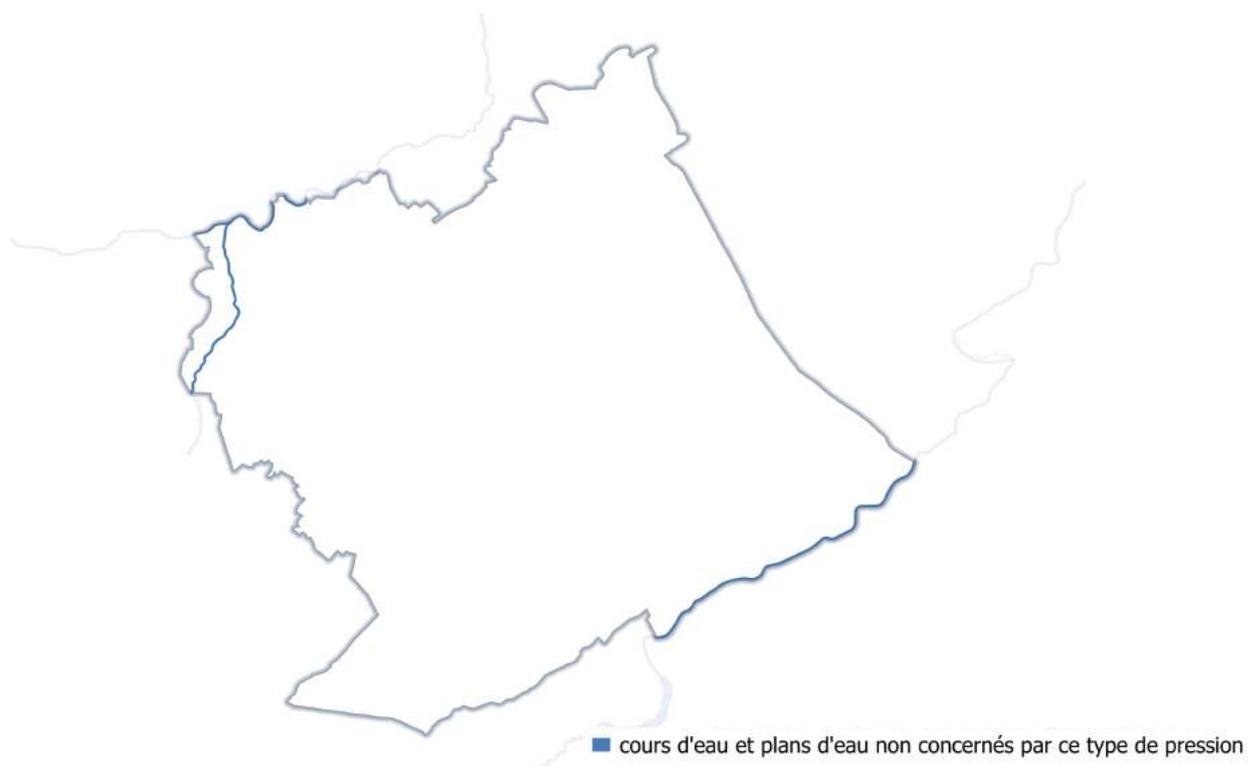
Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



Pressions sur les ressources

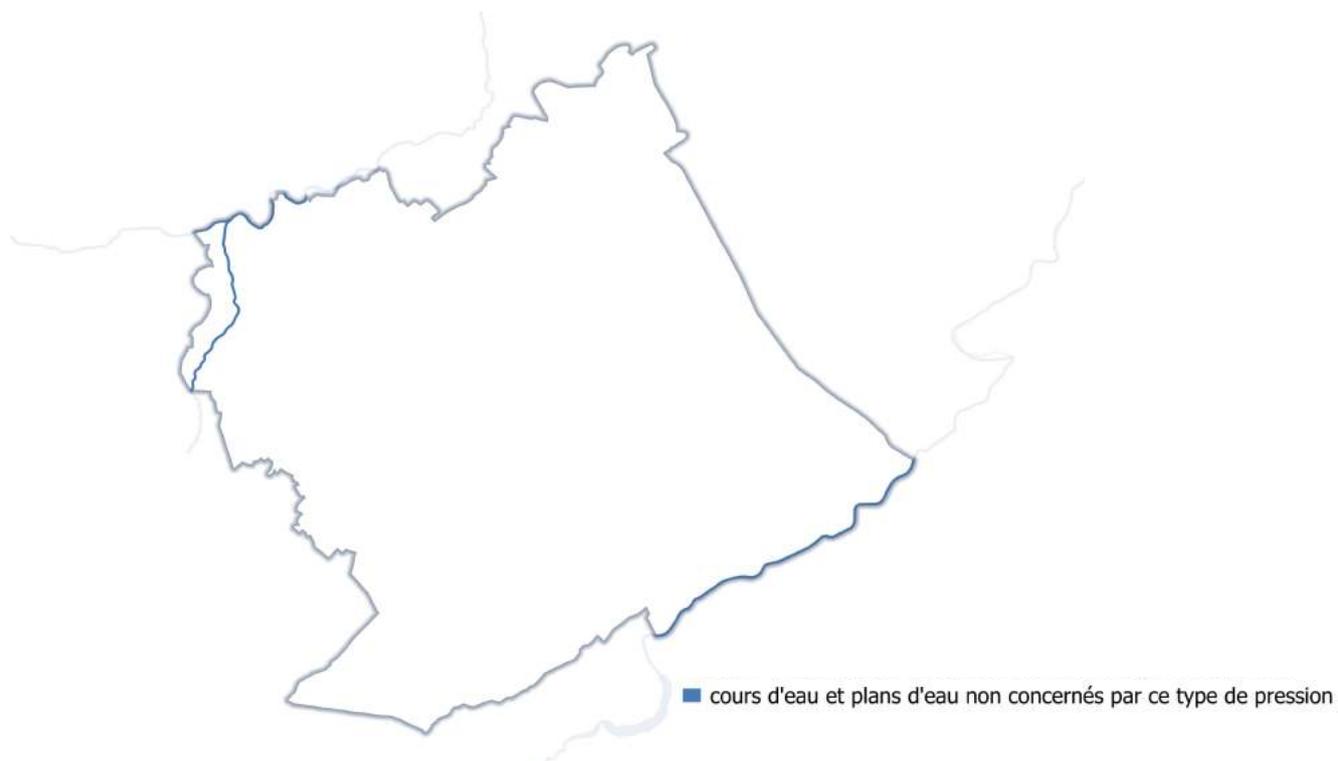
Communauté de communes du Plateau de Russey

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



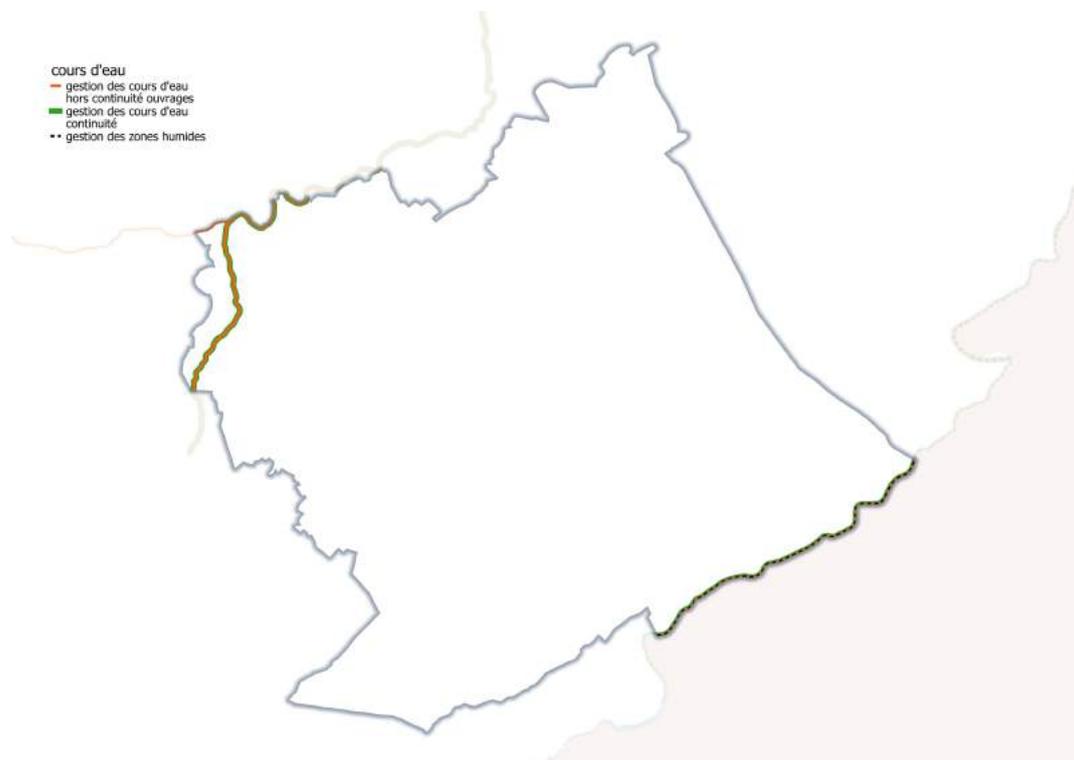
Communauté de communes du Plateau de Russey

Pressions sur la ressource



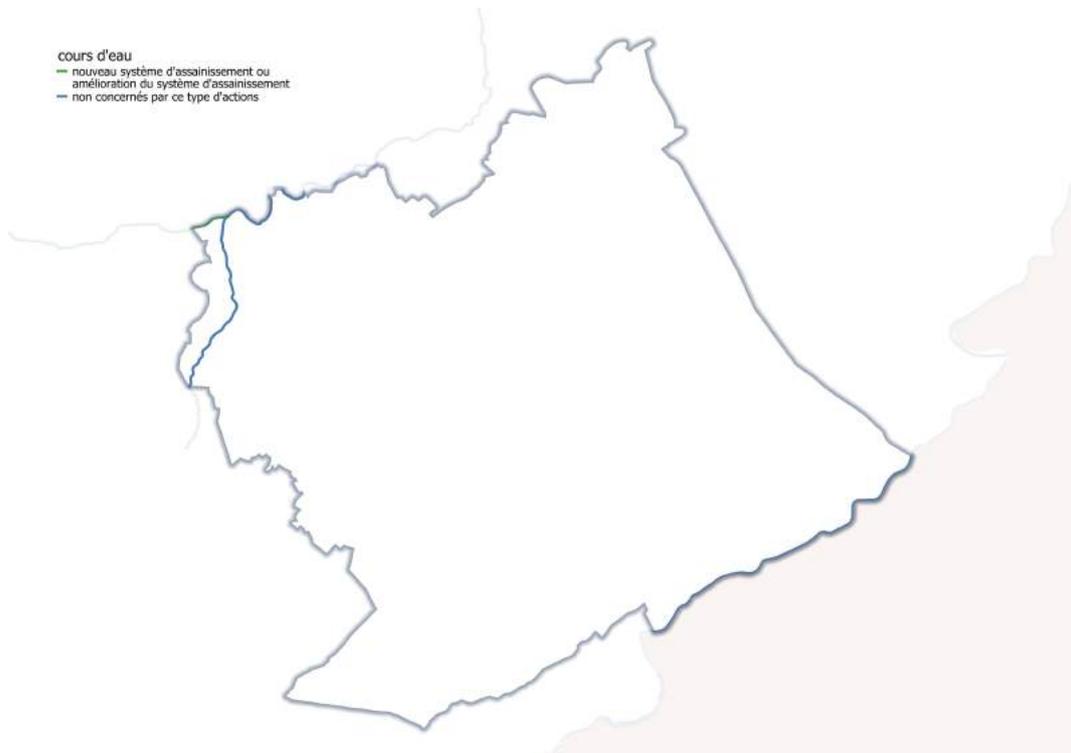
Communauté de communes du Plateau du Russey

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



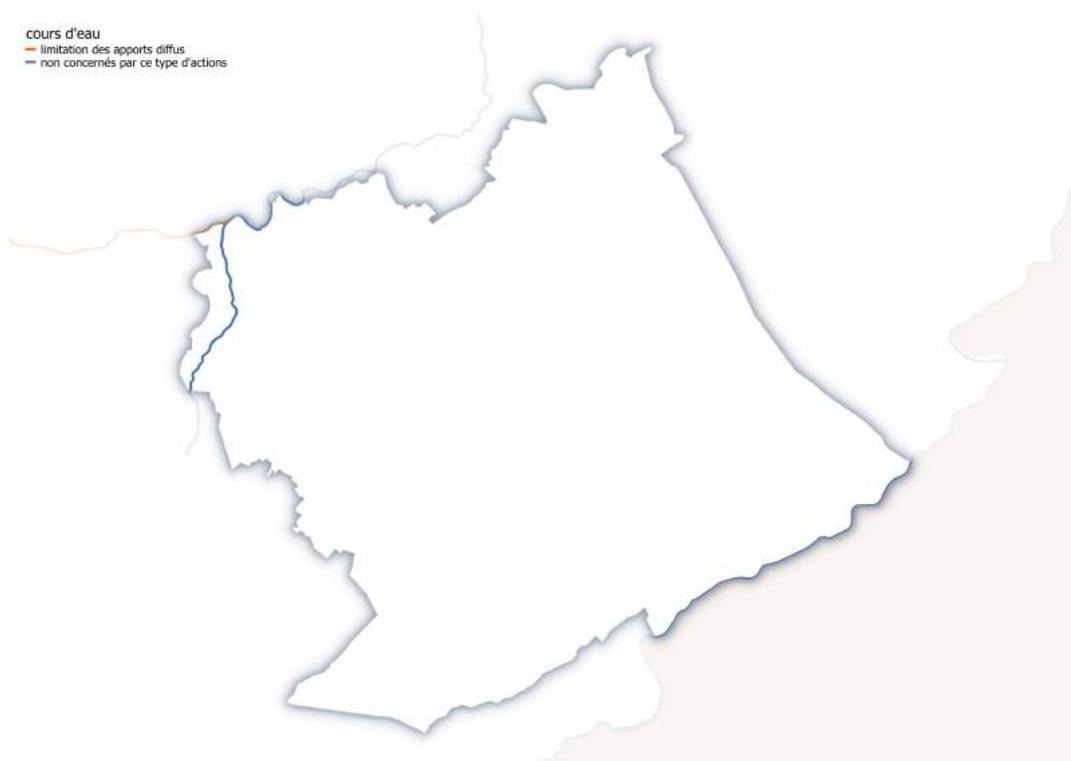
Communauté de communes du Plateau du Russey

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



Communauté de communes du Plateau du Russey

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture



Communauté de communes du Plateau du Russey

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau

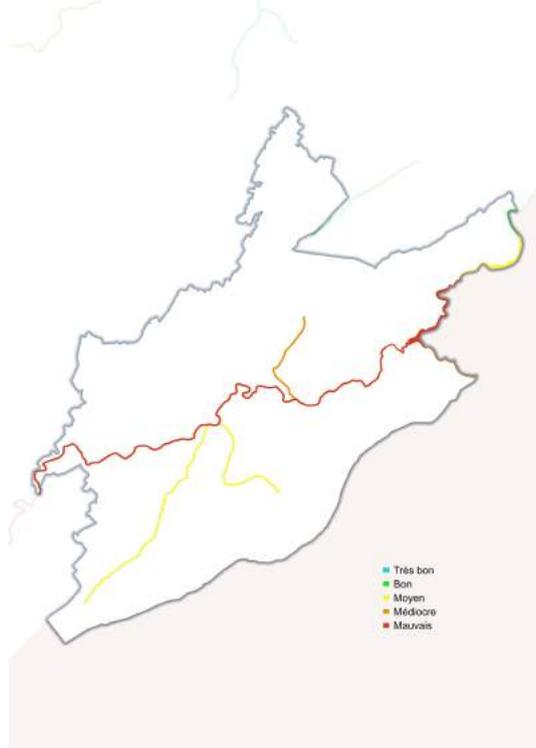


Communauté de communes du Val de Morteau



Communauté de commune du Val de Morteau

État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



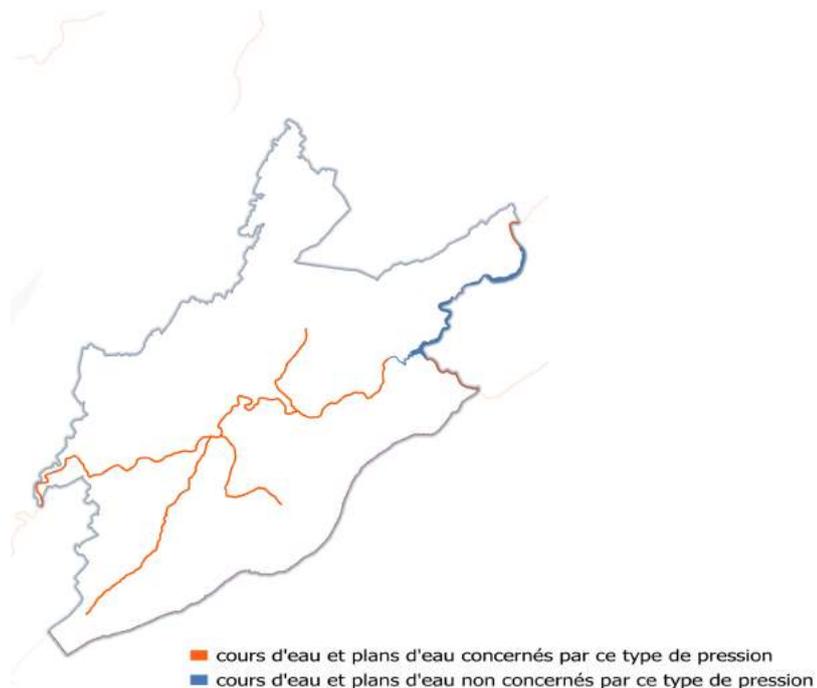
Communauté de communes du Val de Morteau

État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



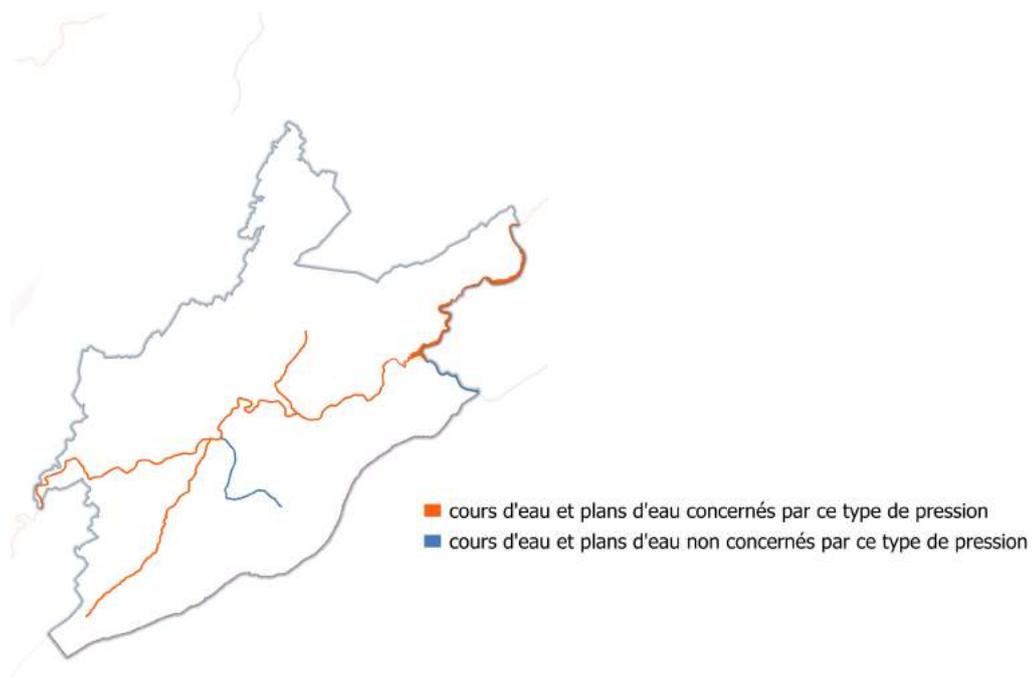
Communauté de communes du Val de Morteau

Pressions hydromorphologiques

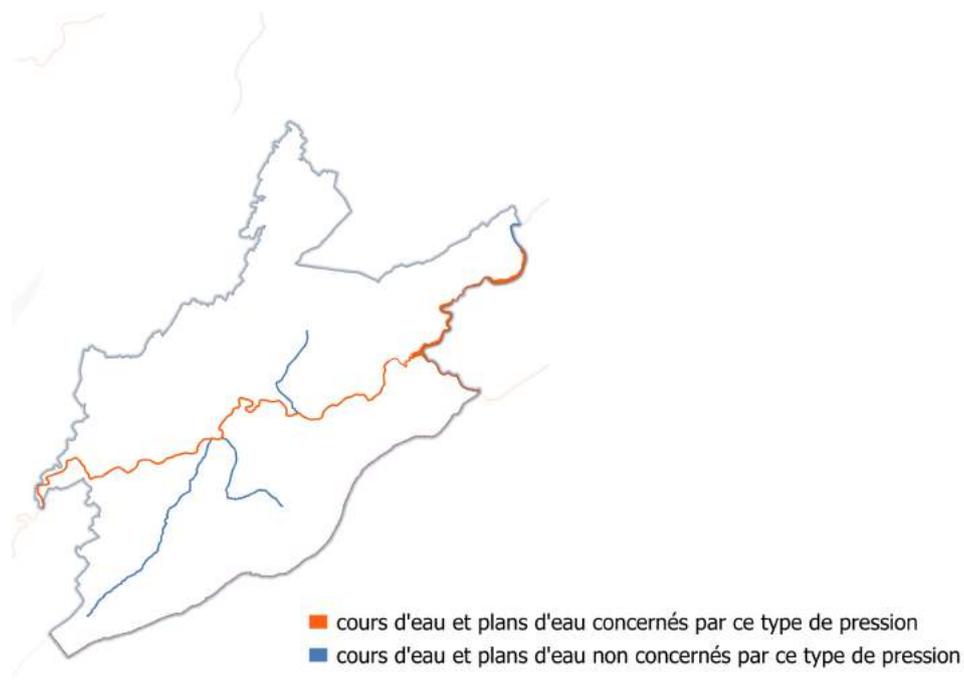


Communauté de communes du Val de Morteau

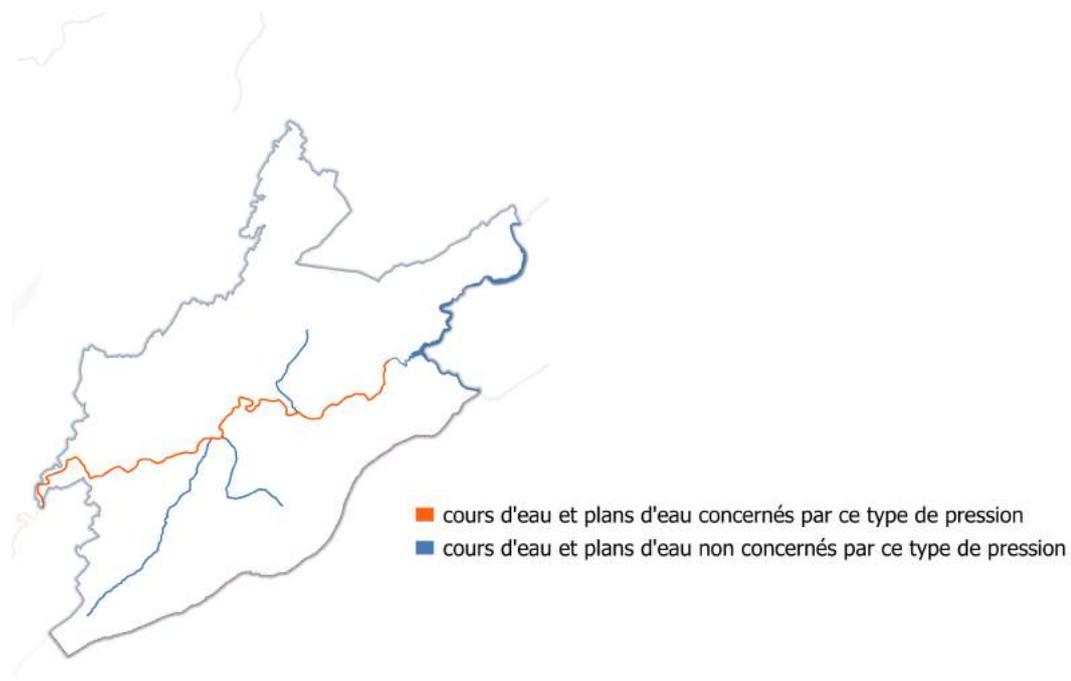
Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels

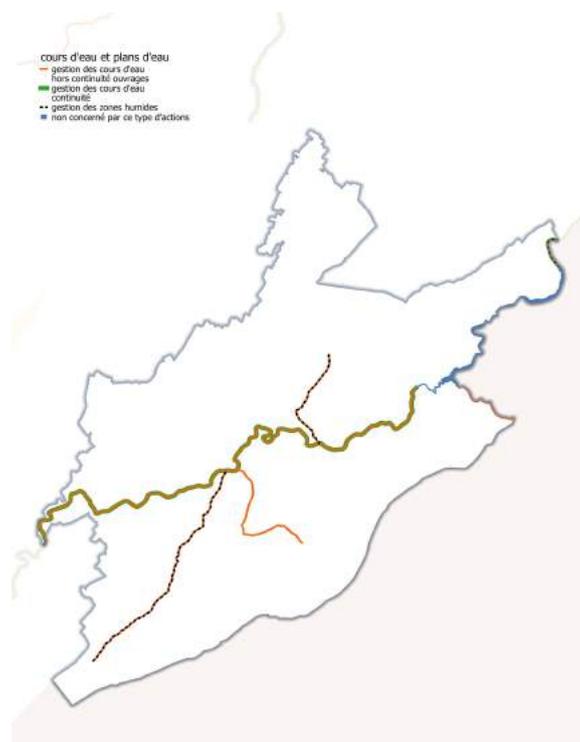


Pressions sur les ressources



Communauté de communes du Val de Morteau

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



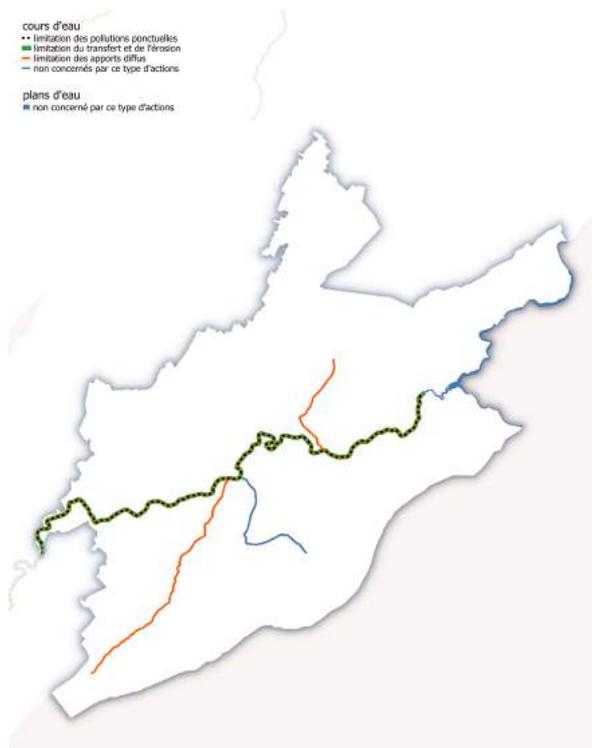
Communauté de communes du Val de Morteau

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



Communauté de communes du Val de Morteau

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture



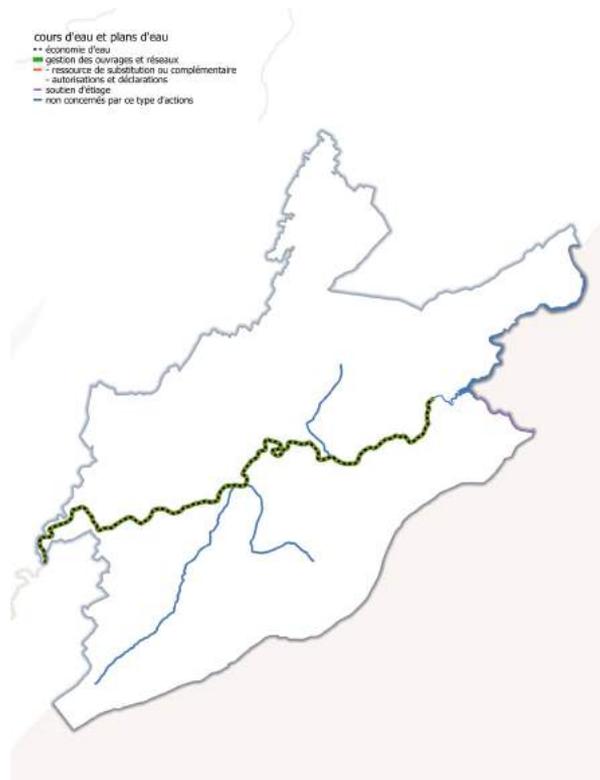
Communauté de communes du Val de Morteau

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



Communauté de communes du Val de Morteau

PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau

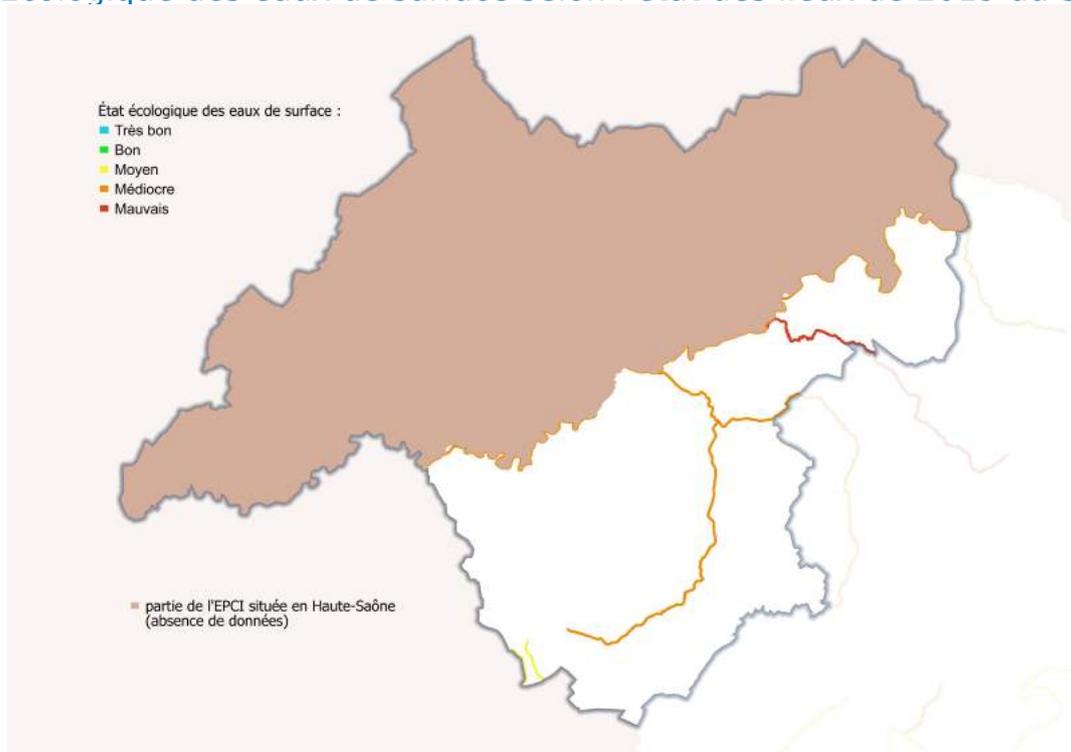


Communauté de communes du Val Marnaysien



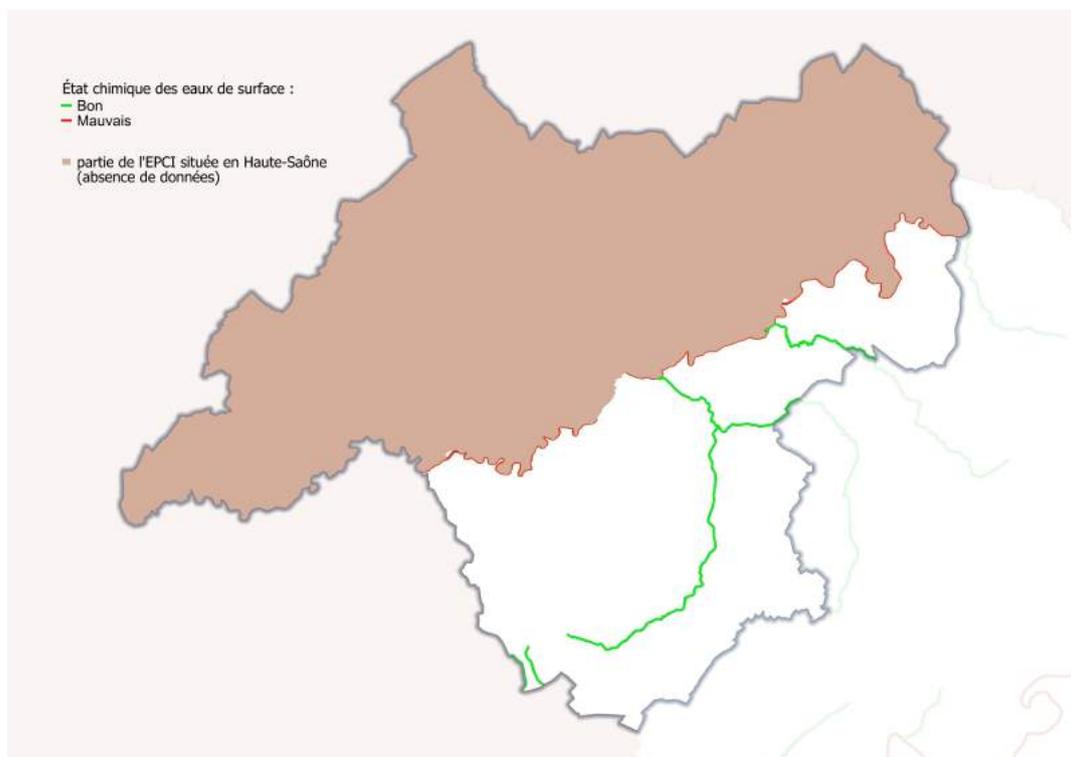
Communauté de commune du Val Marnaysien

État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Communauté de communes du Val Marnaysien

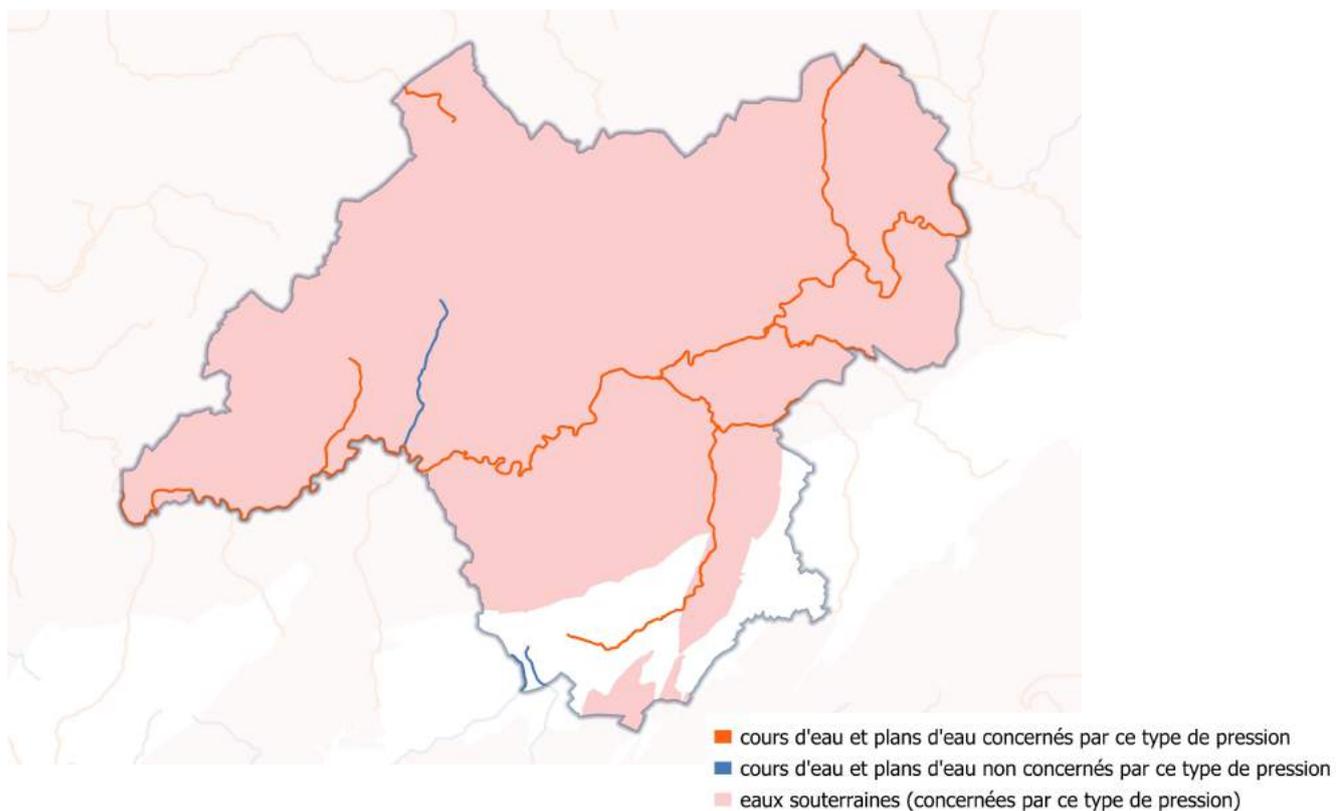
État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



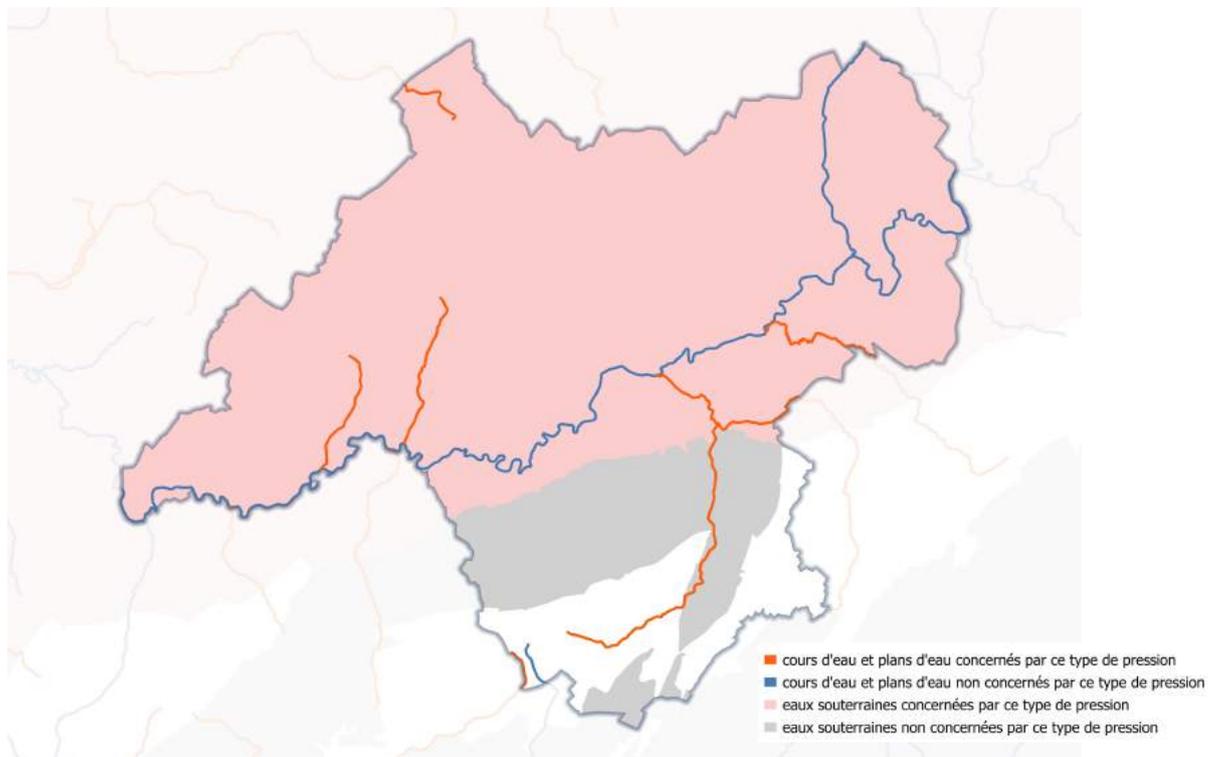
Pressions hydromorphologiques



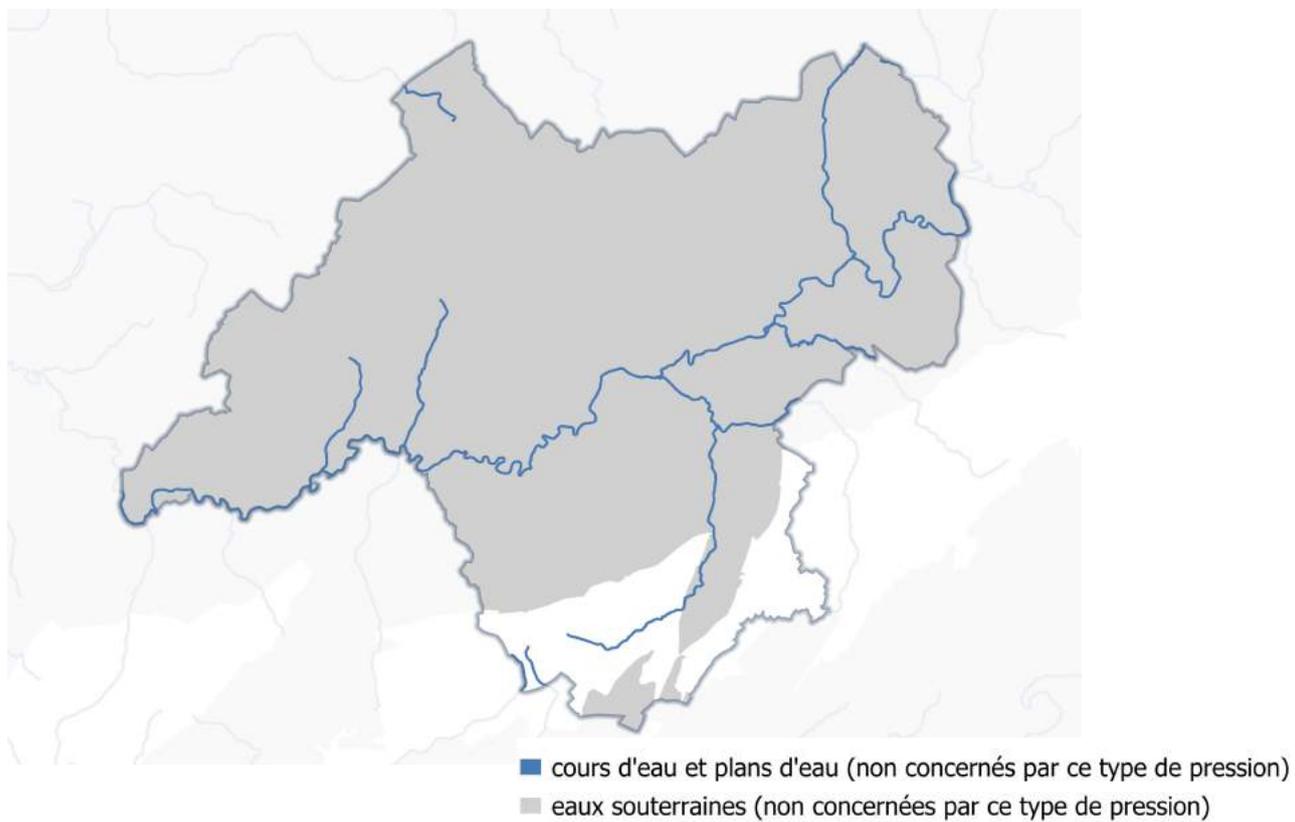
Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels

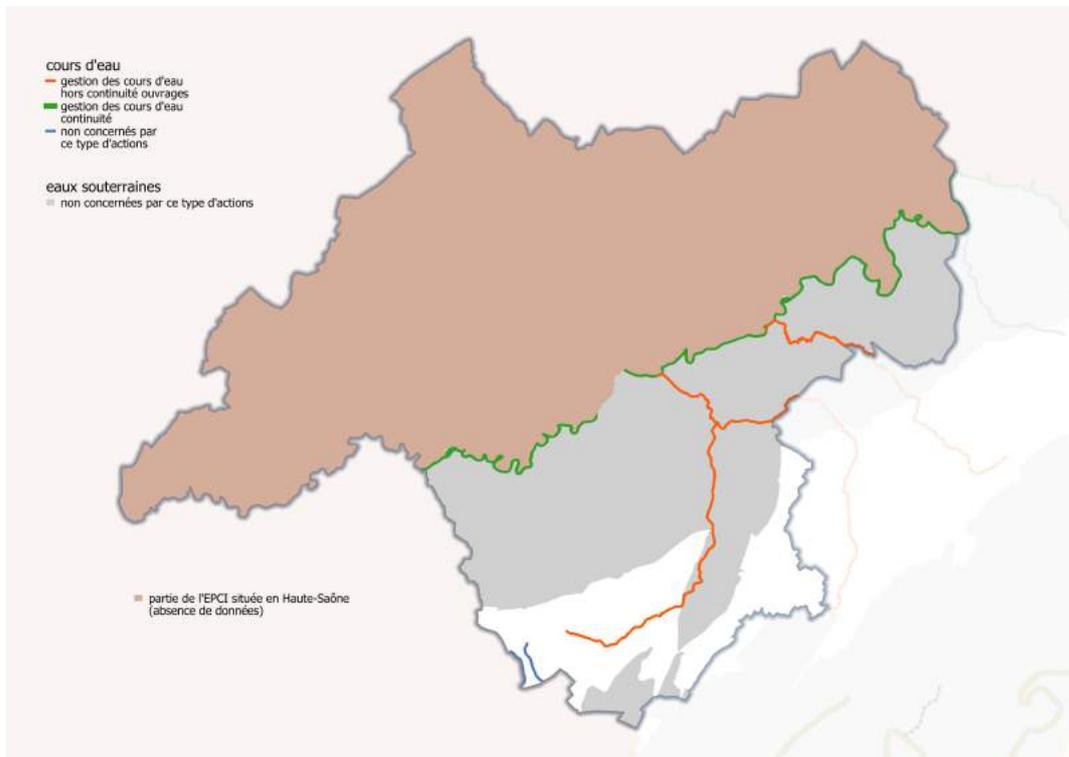


Pressions sur les ressources



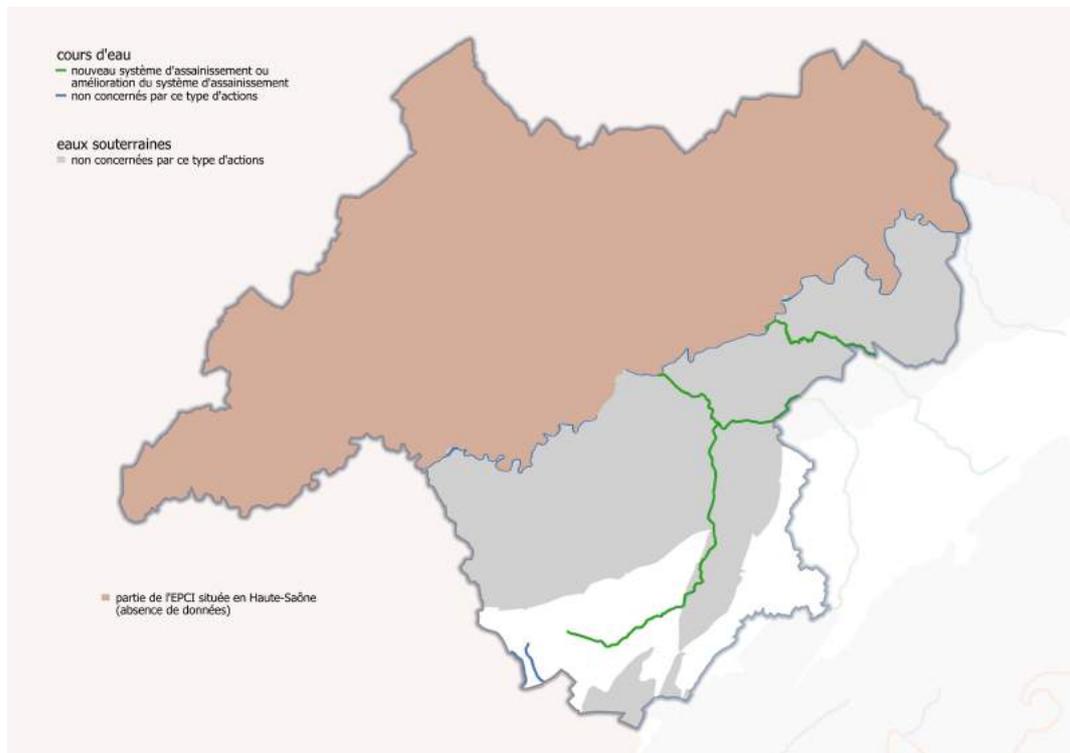
Communauté de communes du Val Marnaysien

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



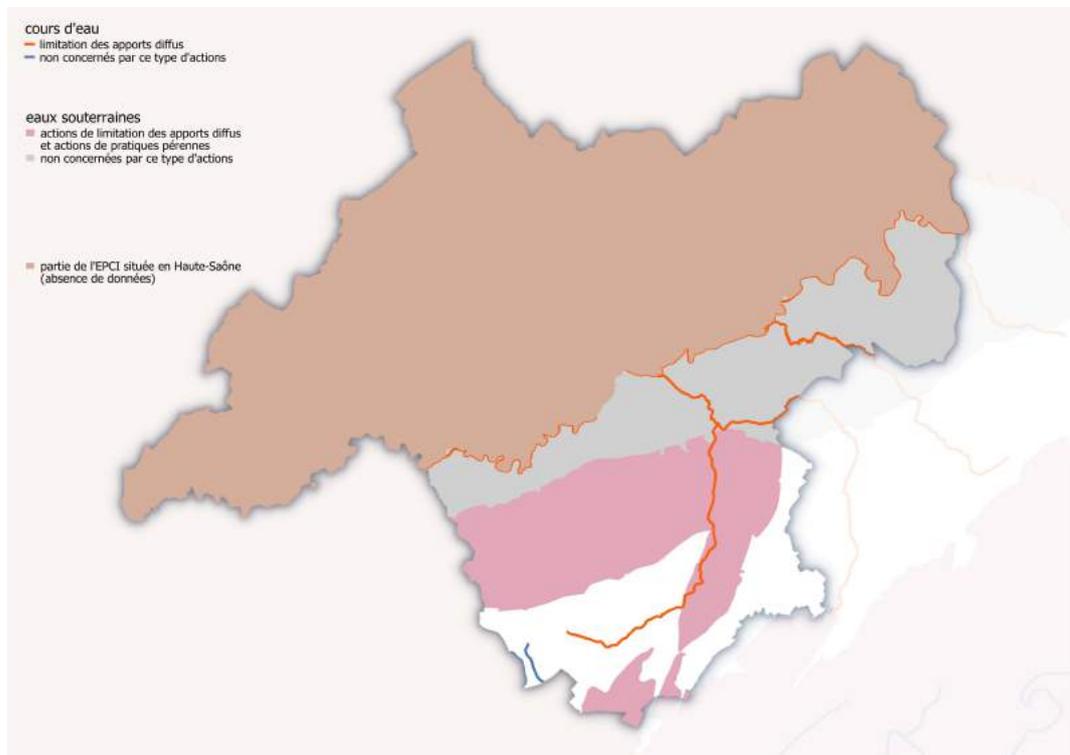
Communauté de communes du Val Marnaysien

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



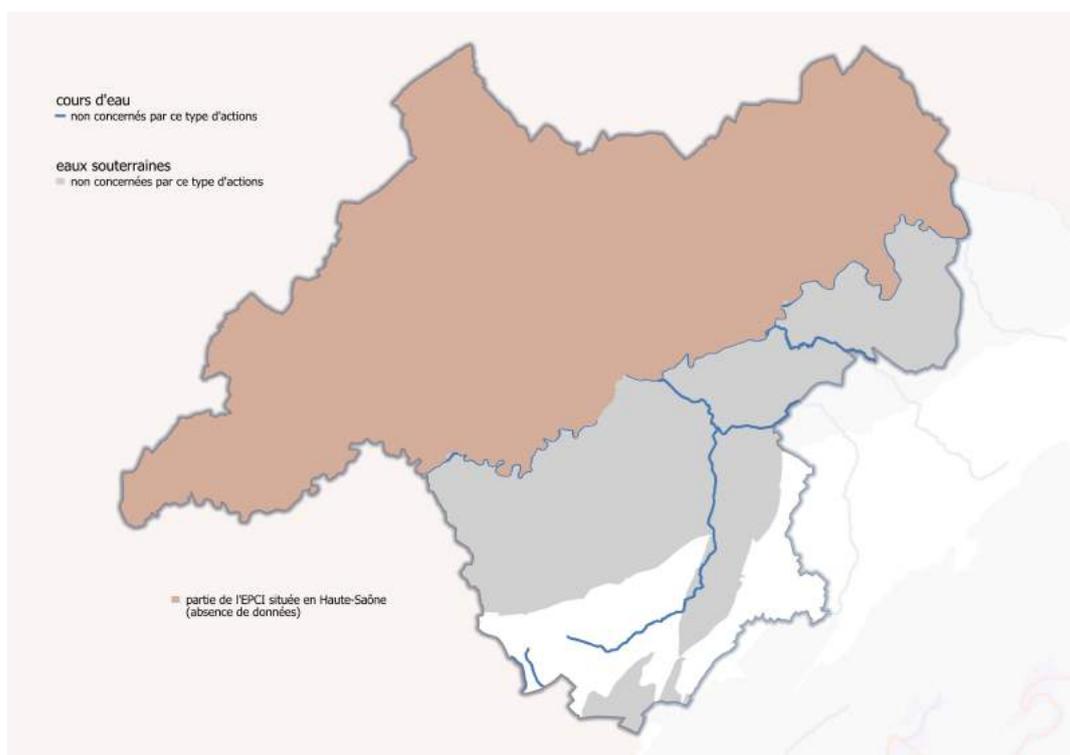
Communauté de communes du Val Marnaysien

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

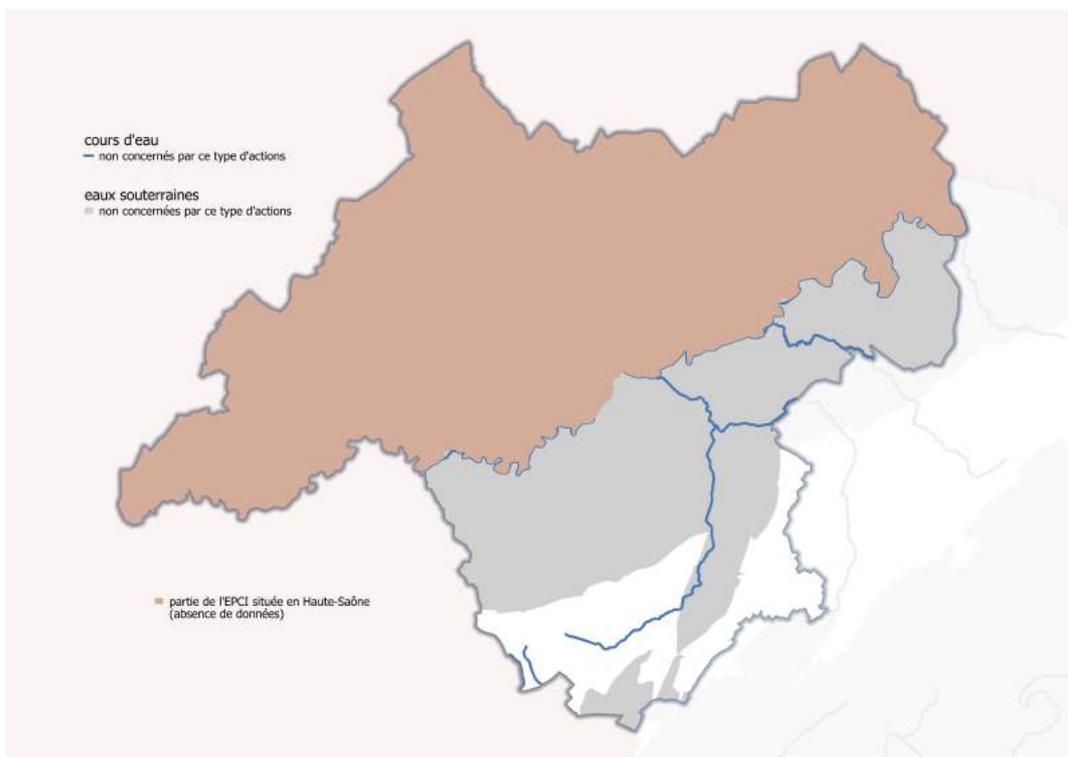


Communauté de communes du Val Marnaysien

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau

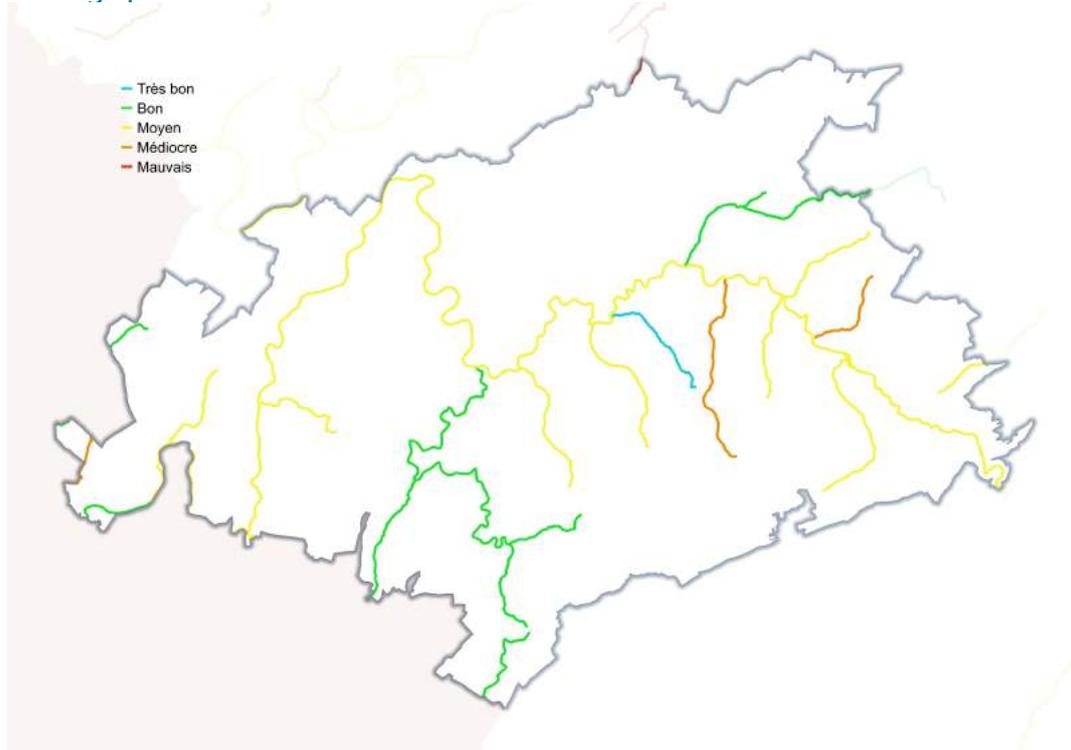


Communauté de communes Loue Lison



Communauté de commune Loue Lison

État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE

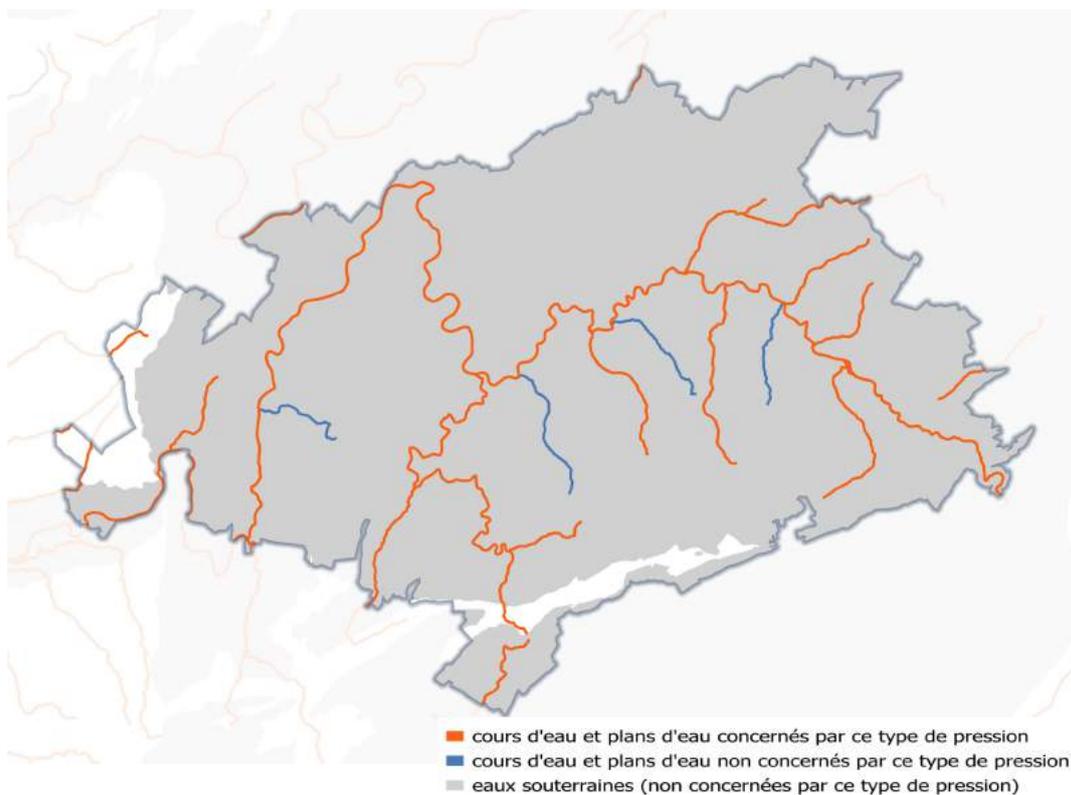


Communauté de communes Loue Lison

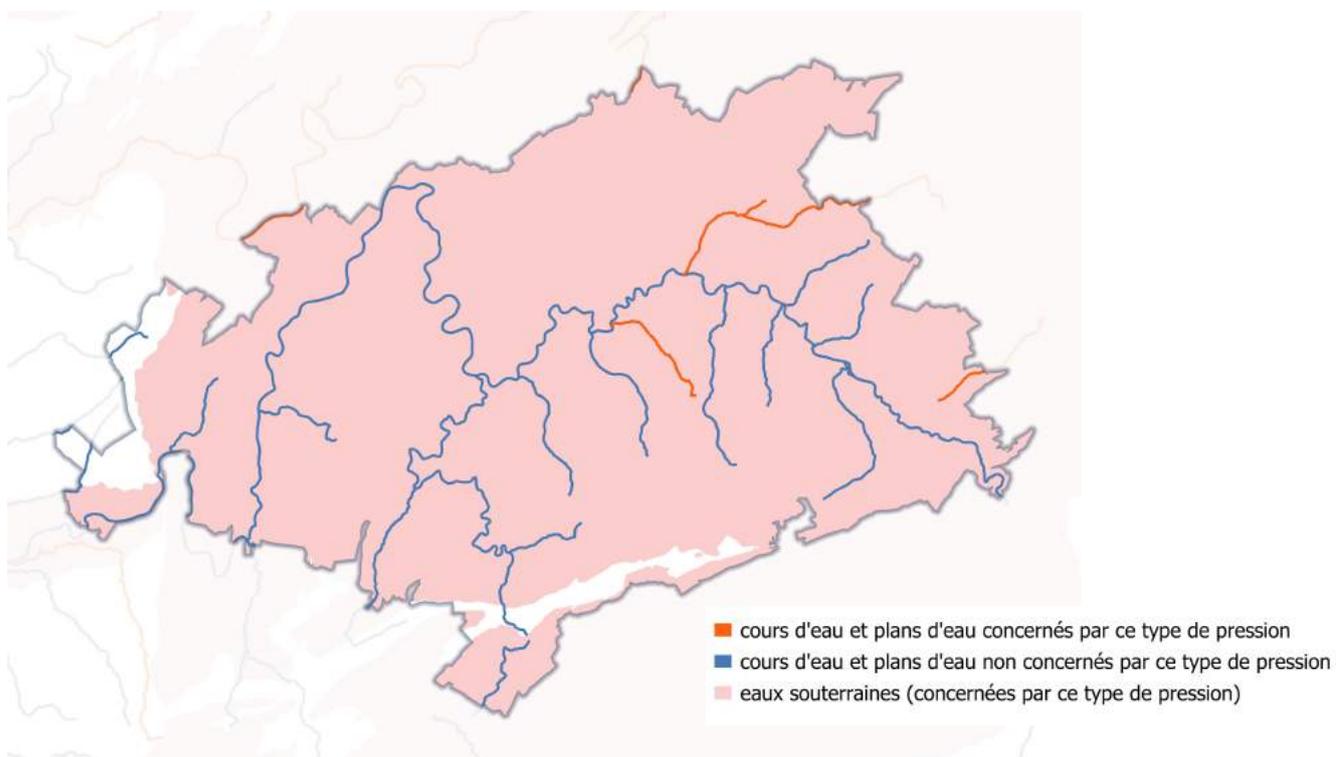
État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



Pressions hydromorphologiques

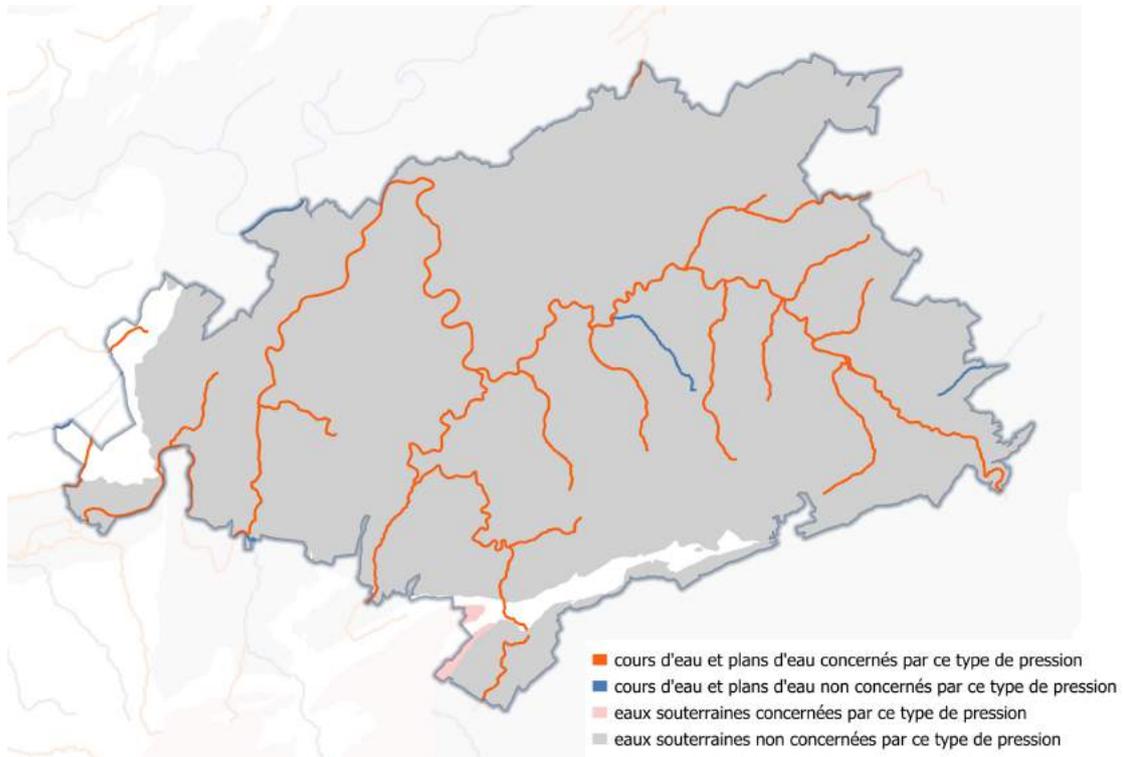


Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



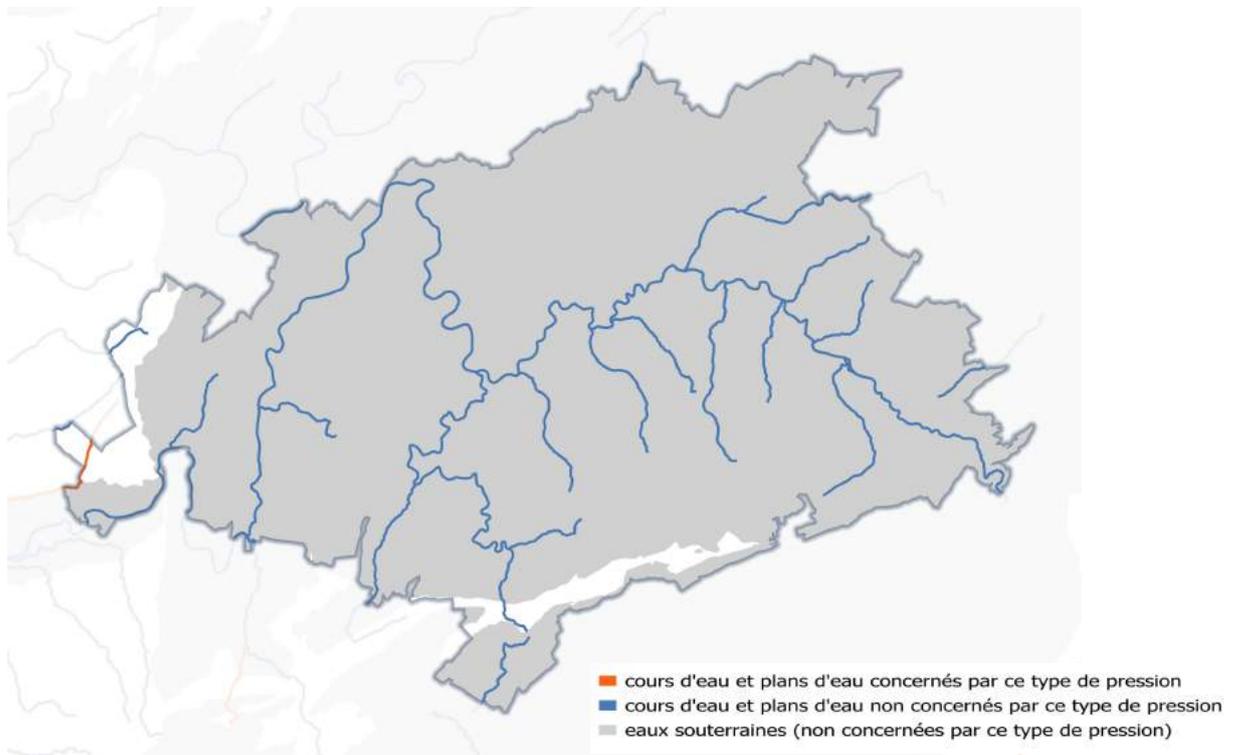
Communauté de communes Loue Lison

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



Communauté de communes du Loue Lison

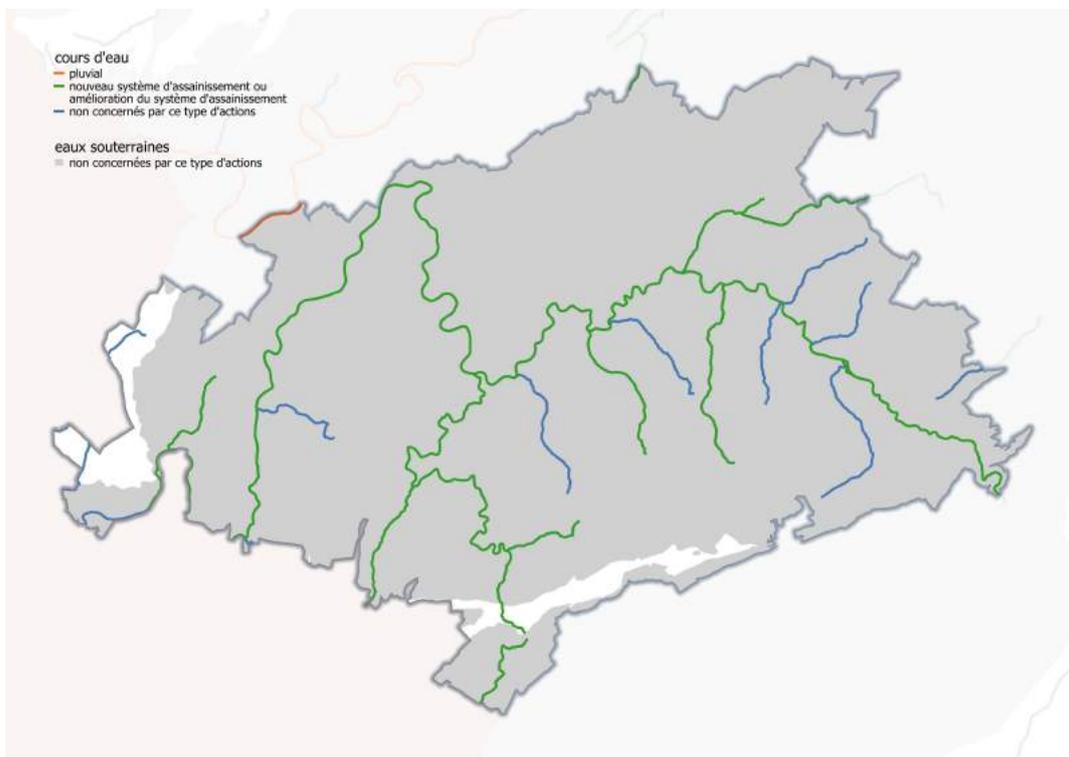
Pressions sur les ressources



PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques

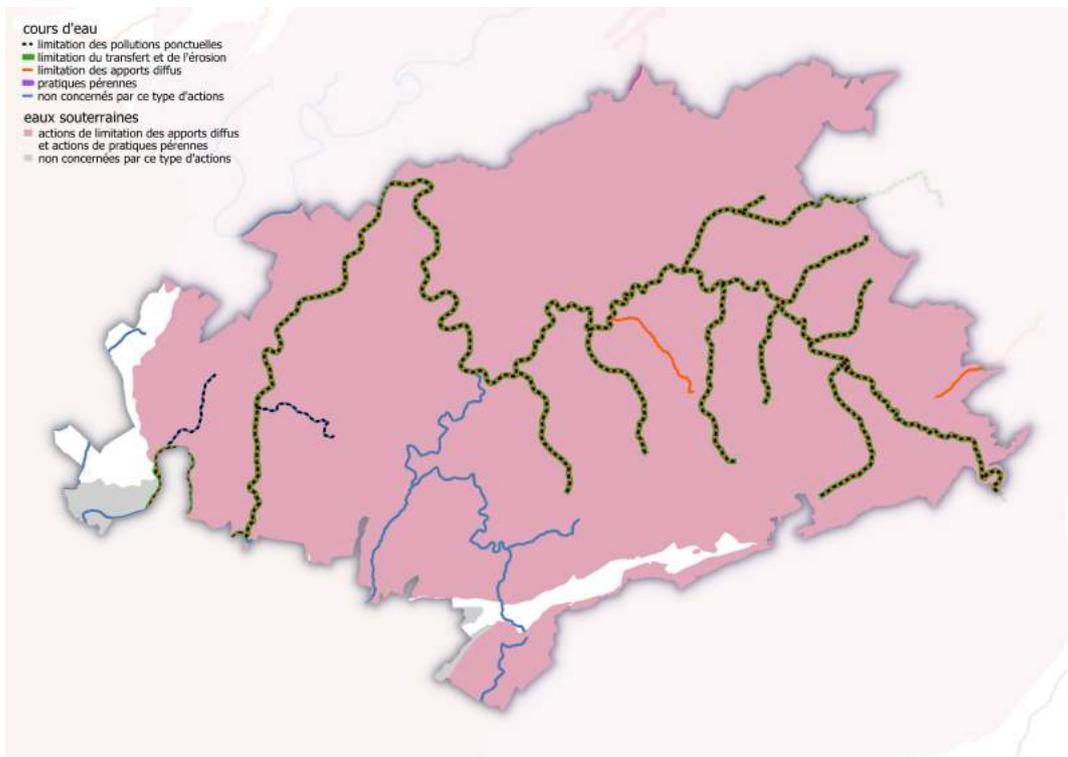


PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



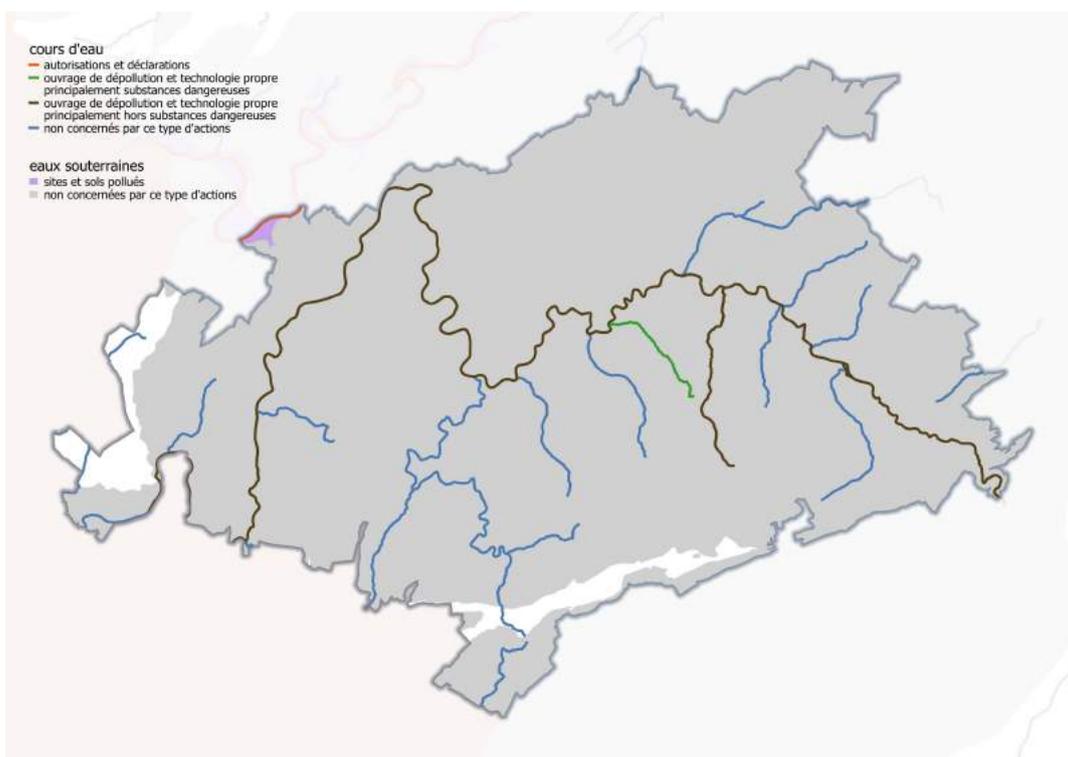
Communauté de communes Loue Lison

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

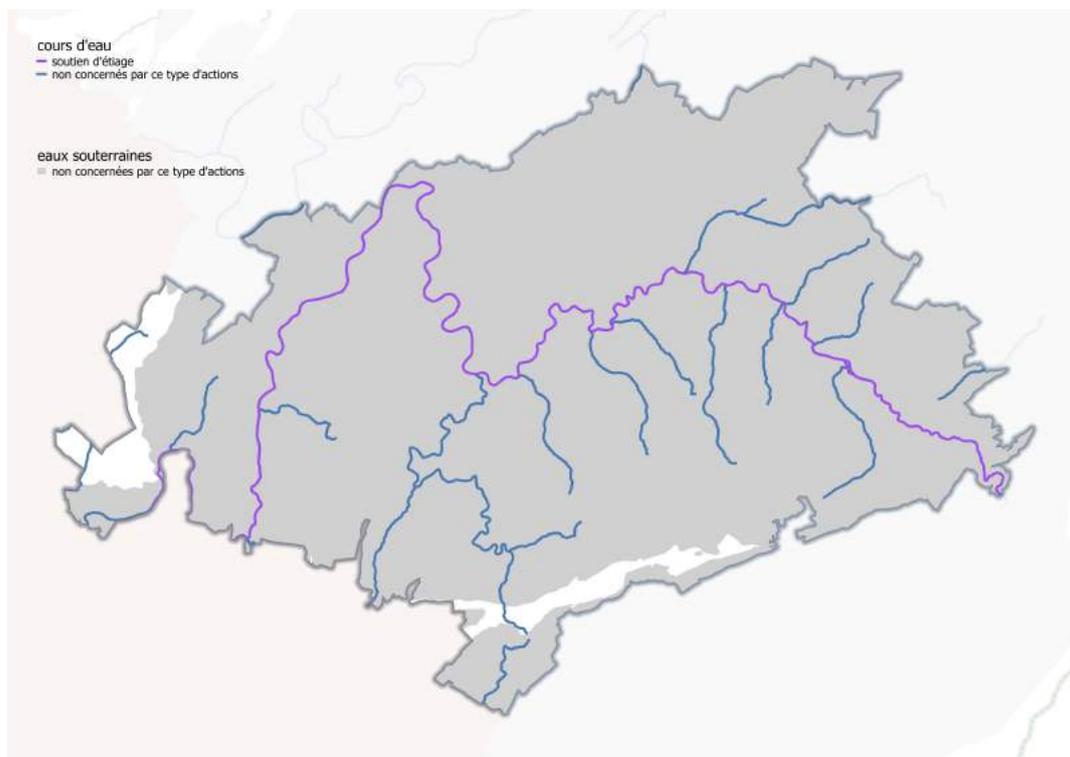


Communauté de communes Loue Lison

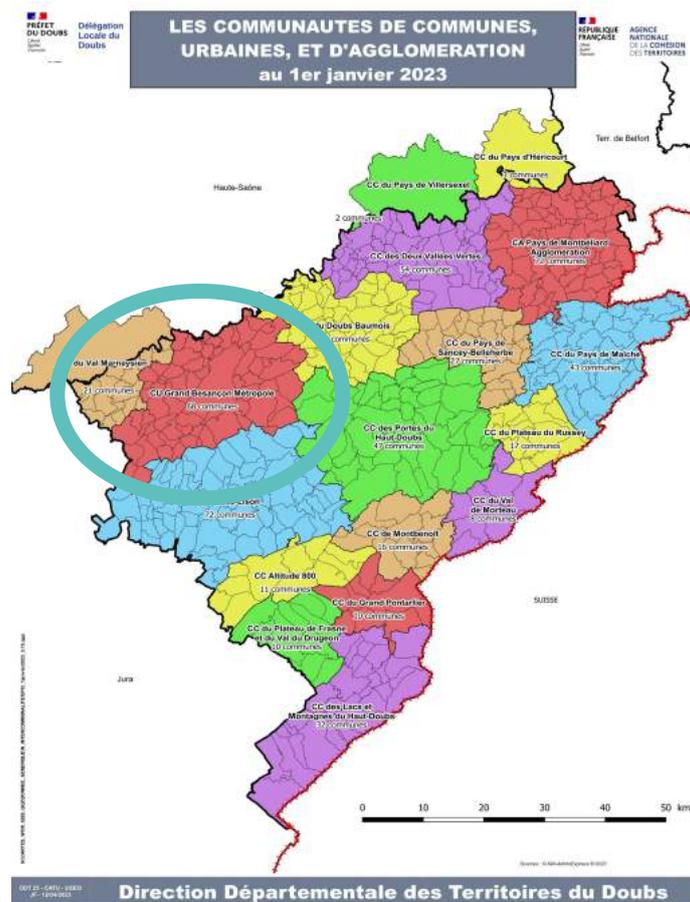
PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



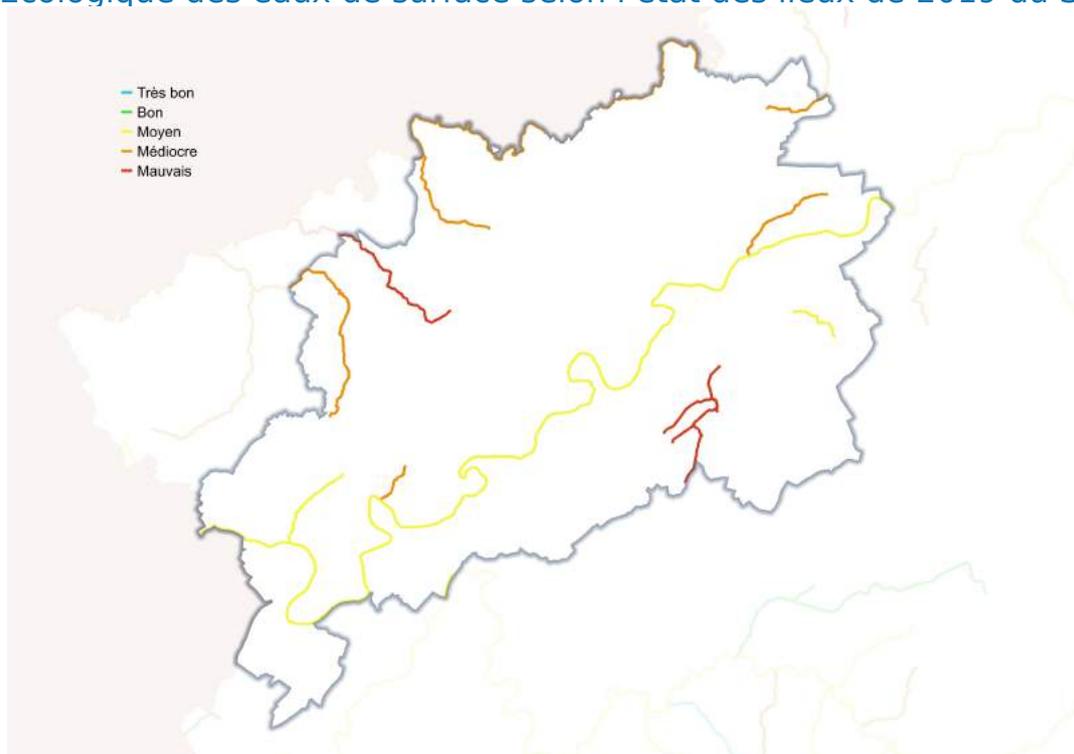
PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



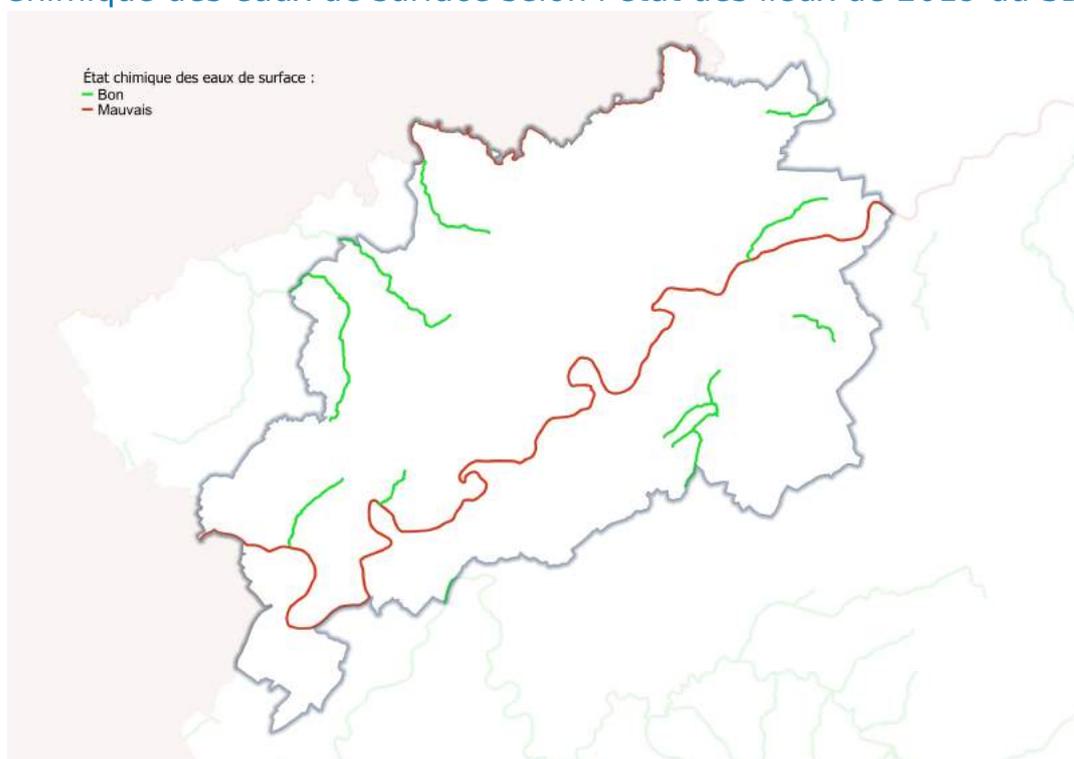
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole



État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE

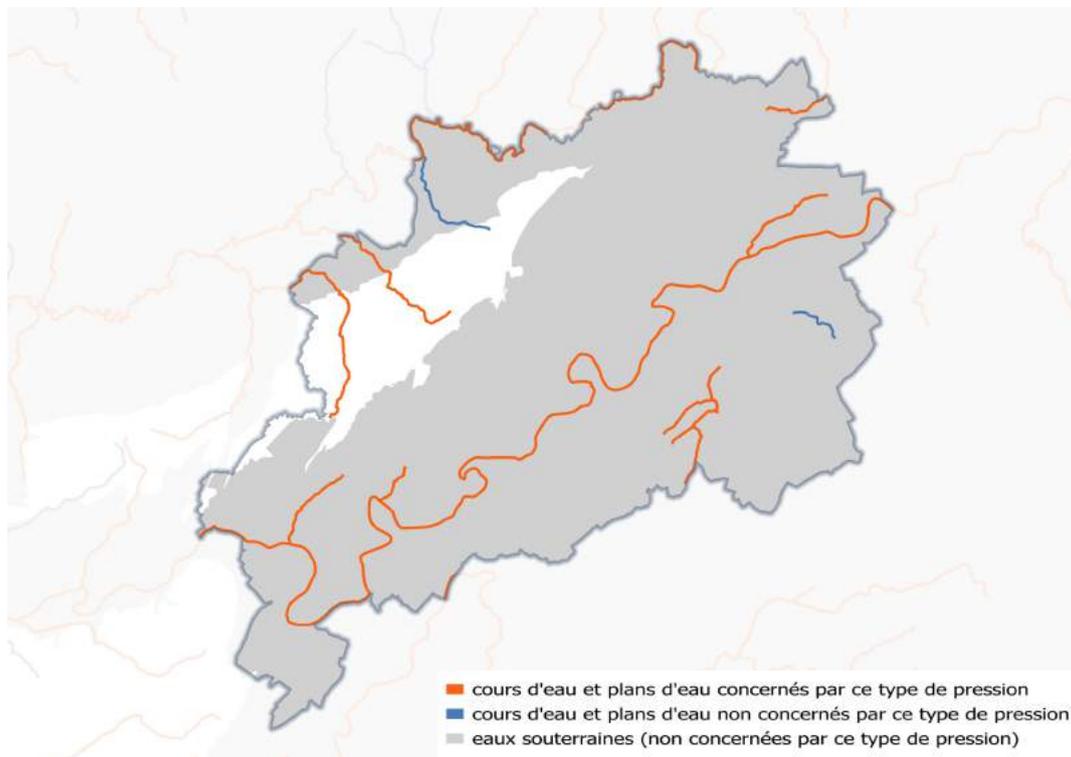


État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



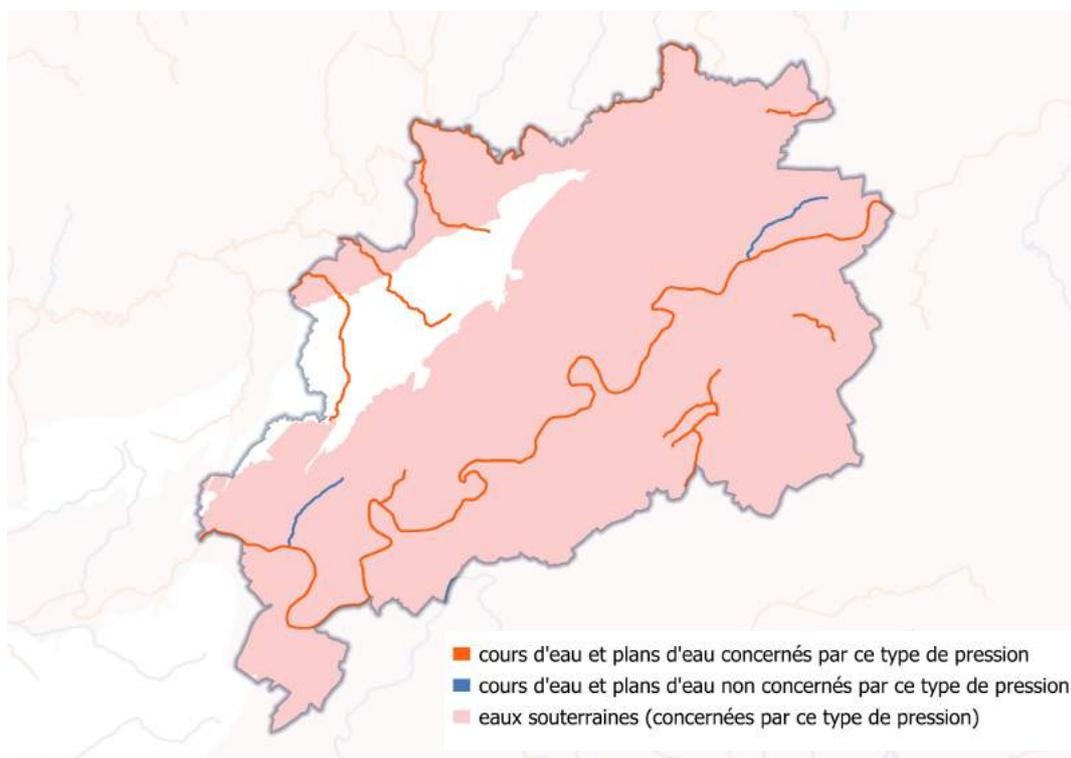
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

Pressions hydromorphologiques



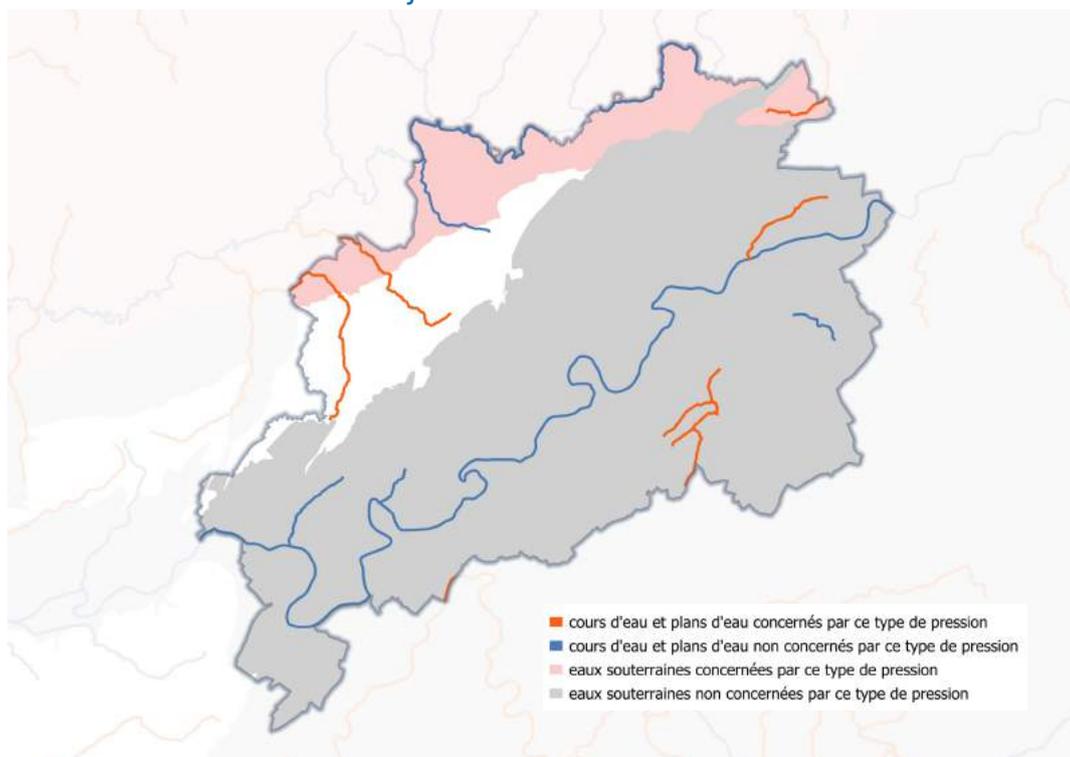
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



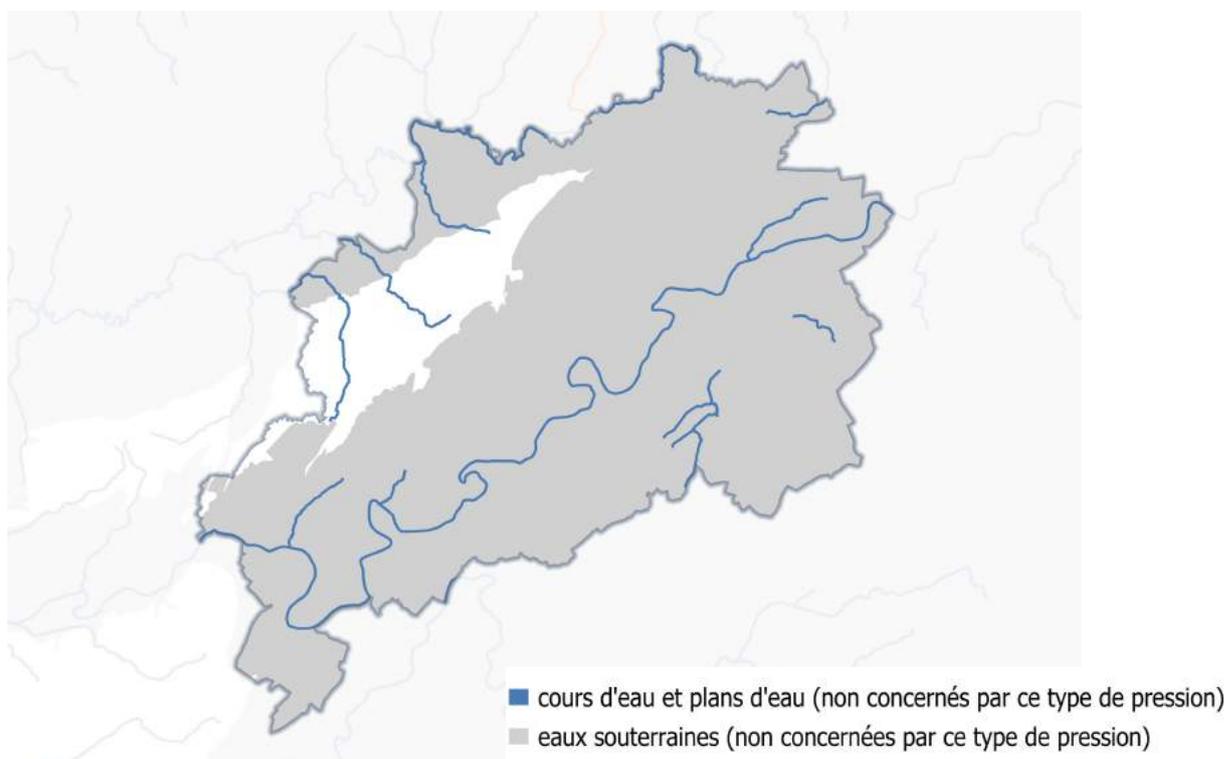
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



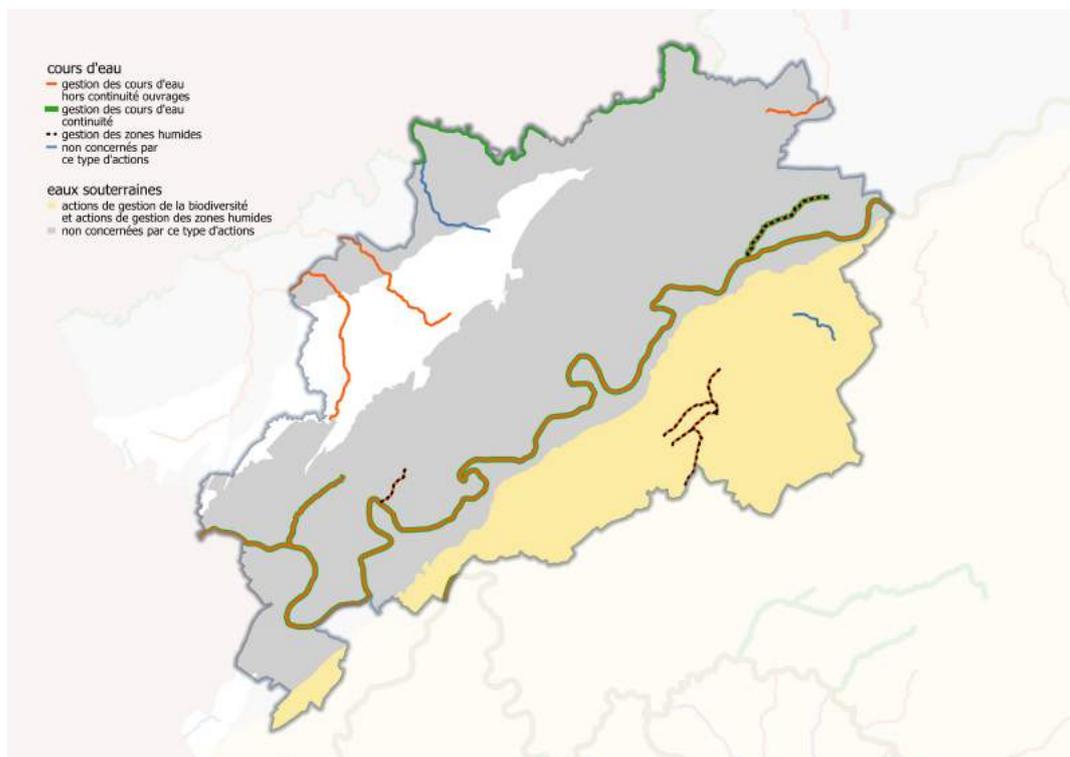
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

Pressions sur les ressources



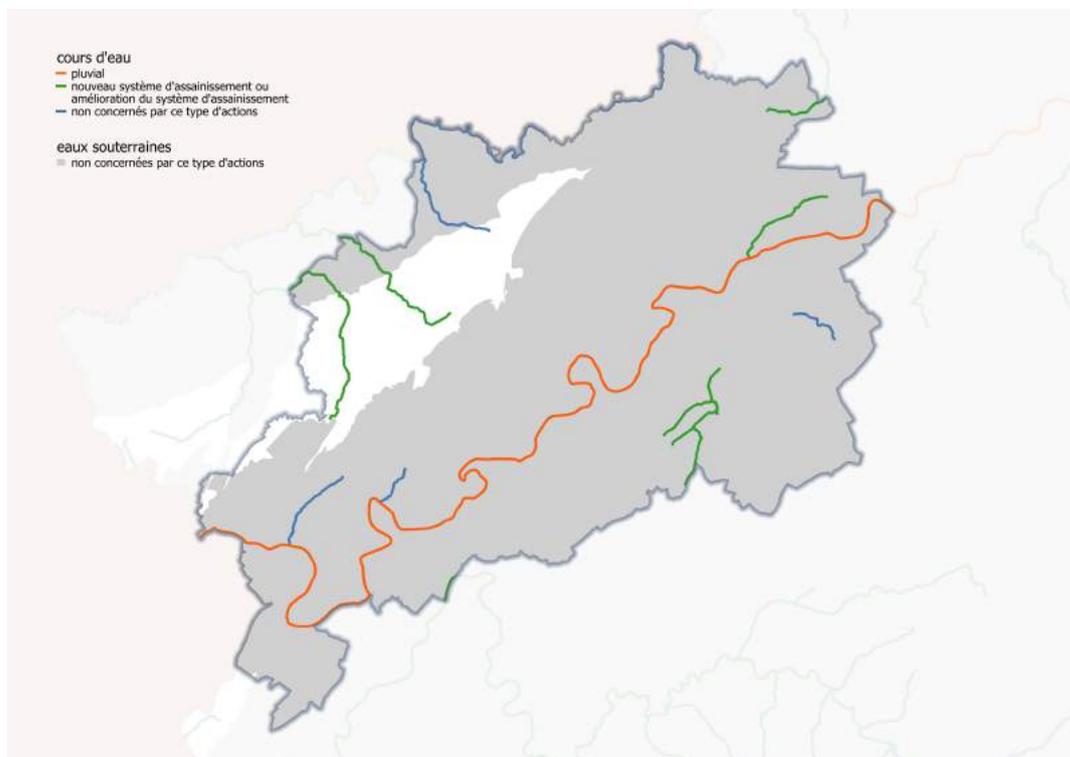
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



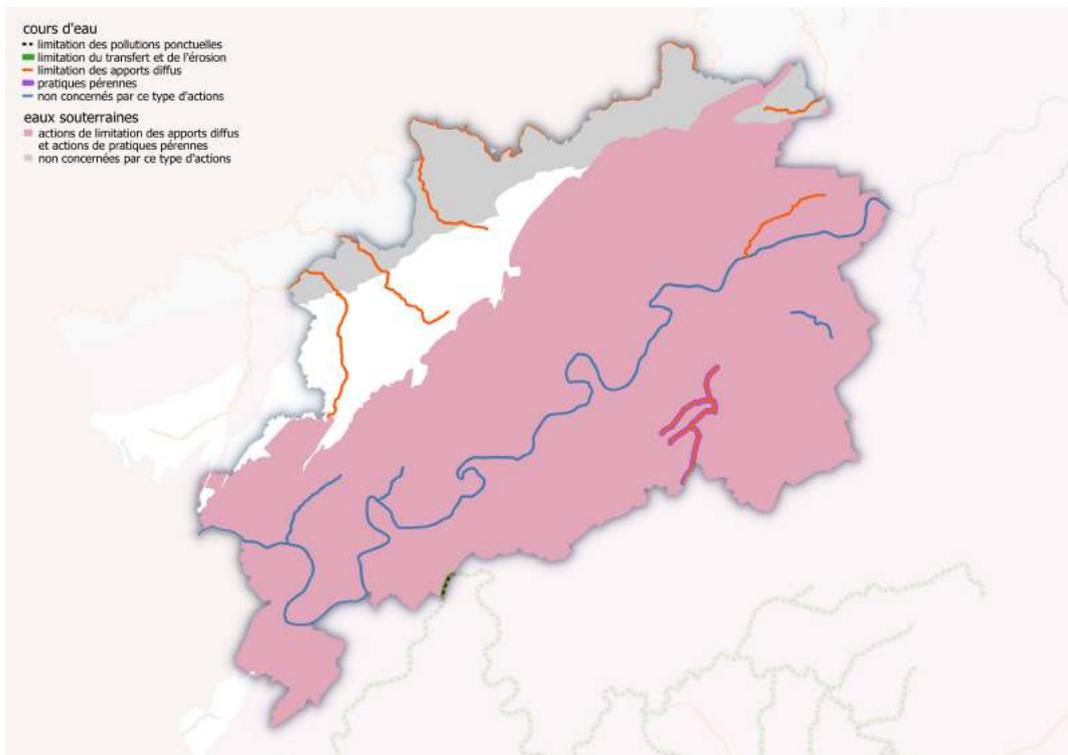
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



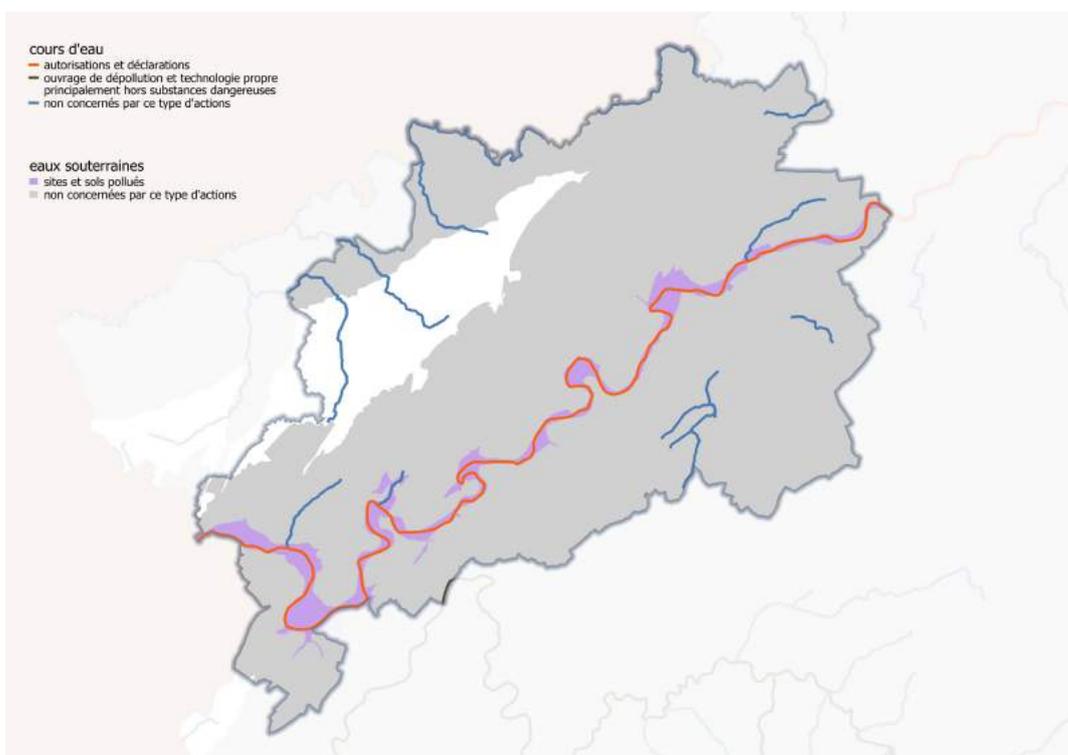
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture

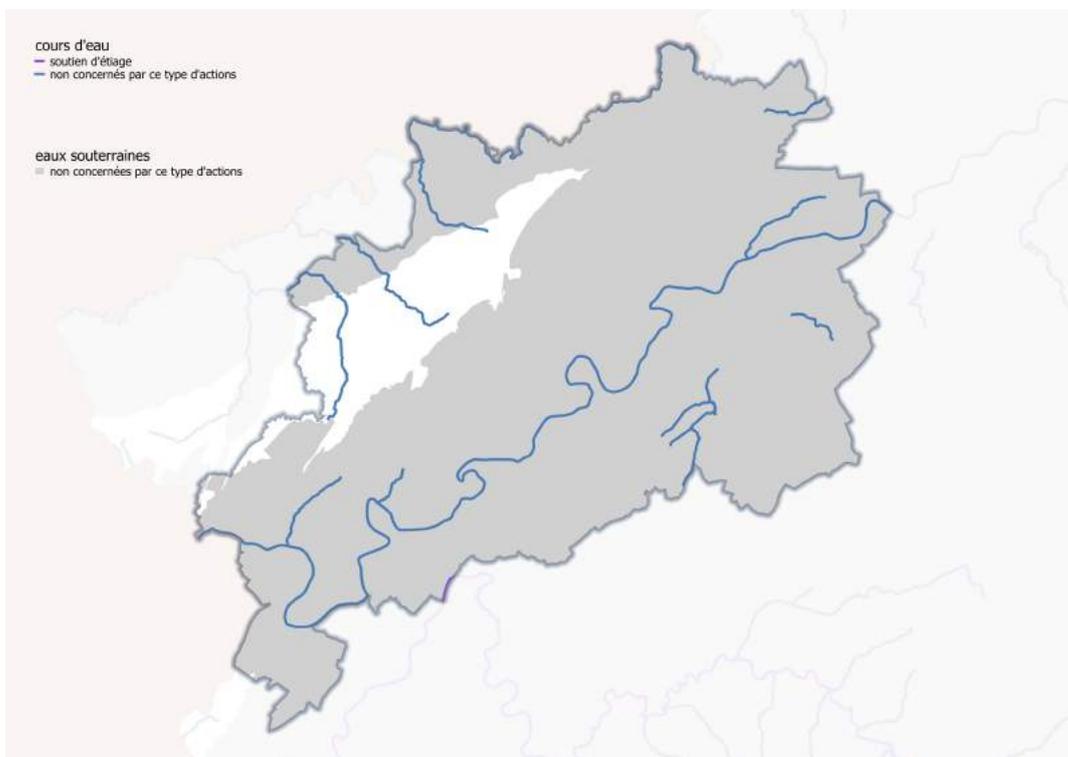


Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

PAOT 2022-2027 : actions sur l'industrie et les collectivités



PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau



Pays de Montbéliard Agglomération



Pays de Montbéliard Agglomération

État Ecologique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



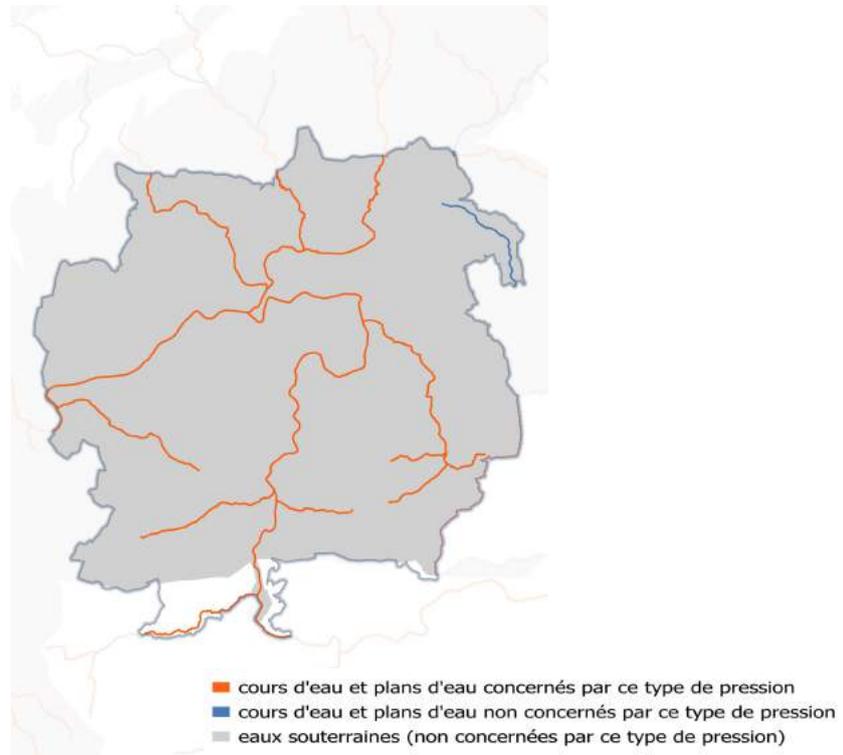
Pays de Montbéliard Agglomération

État Chimique des eaux de surface selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE



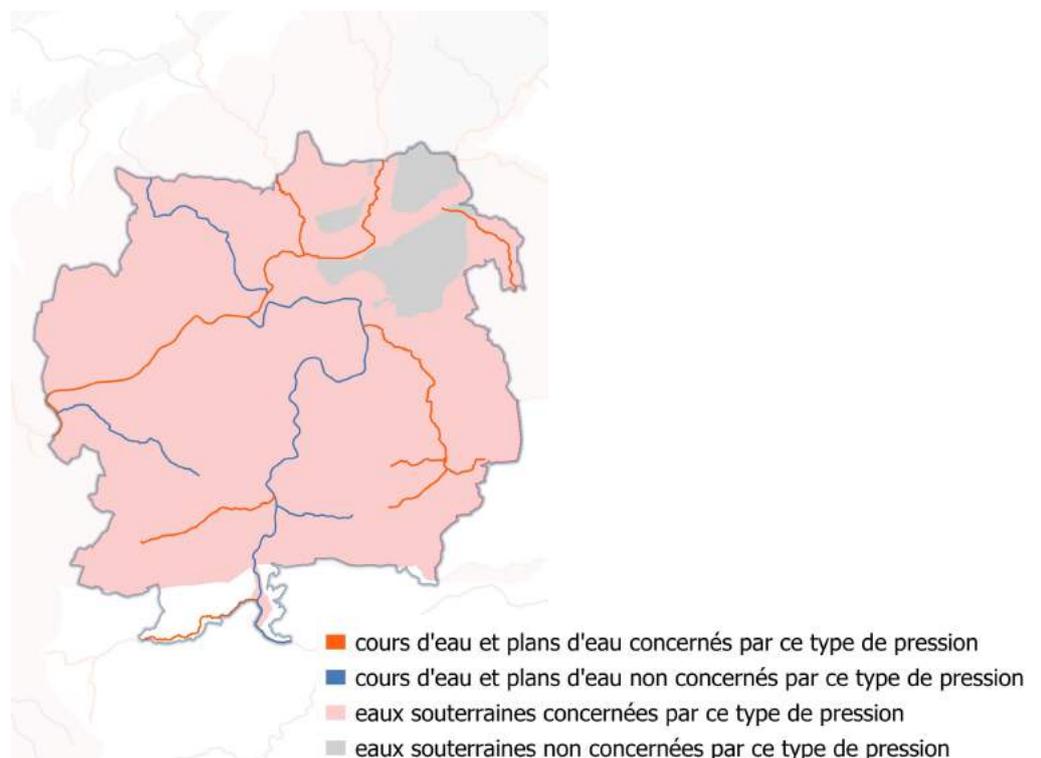
Pays de Montbéliard Agglomération

Pressions hydromorphologiques



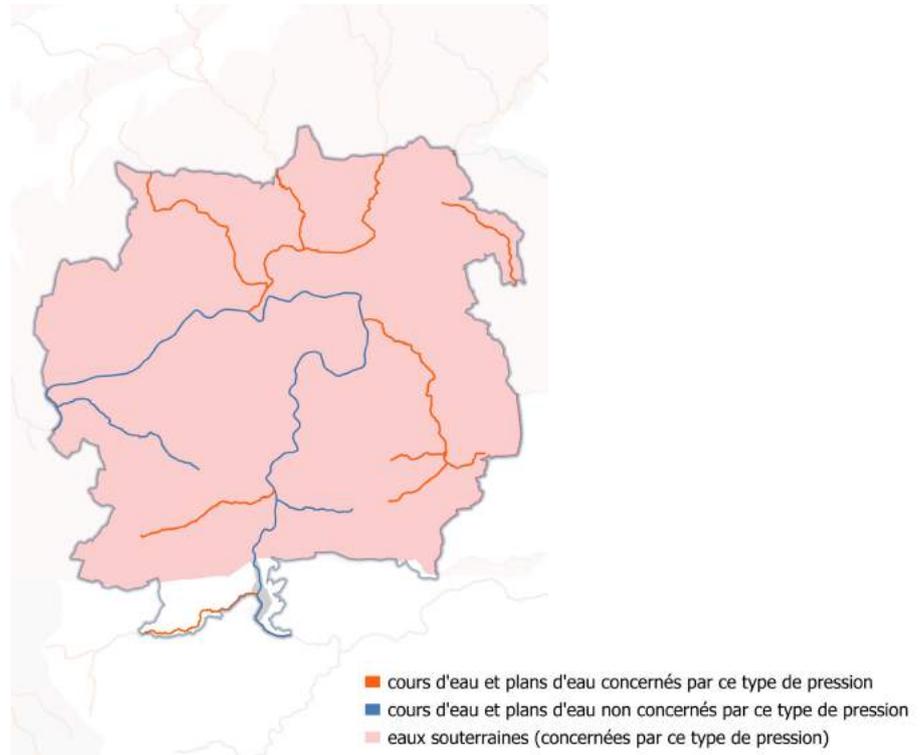
Pays de Montbéliard Agglomération

Pressions liées aux pollutions en pesticides et substances chimiques



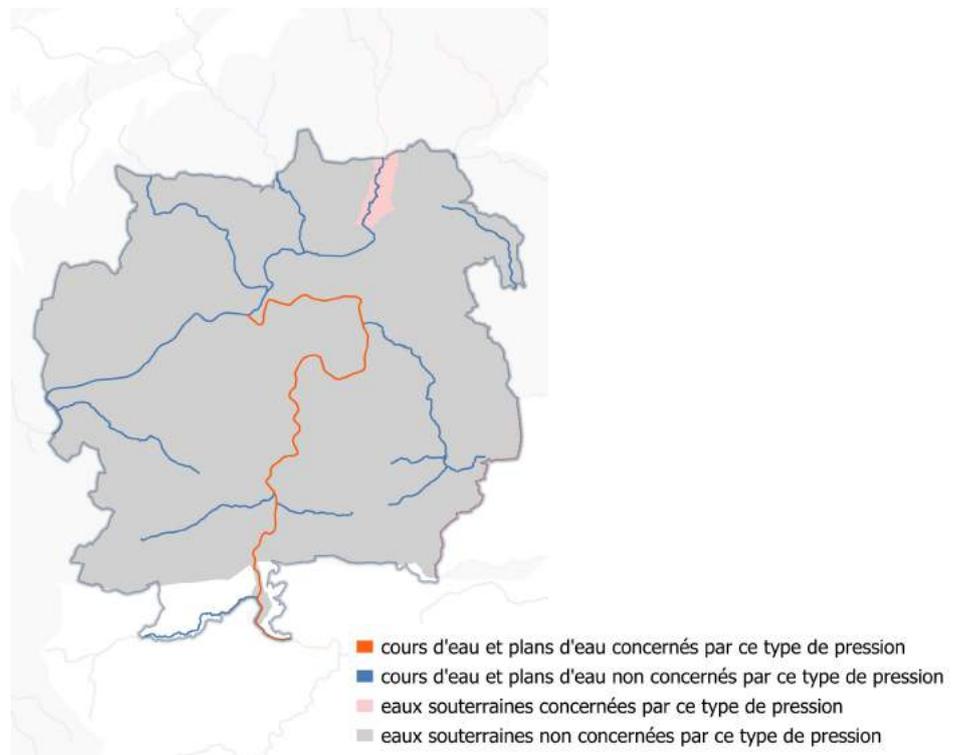
Pays de Montbéliard Agglomération

Pressions liées aux rejets des collectivités et des industriels



Pays de Montbéliard Agglomération

Pressions sur les ressources



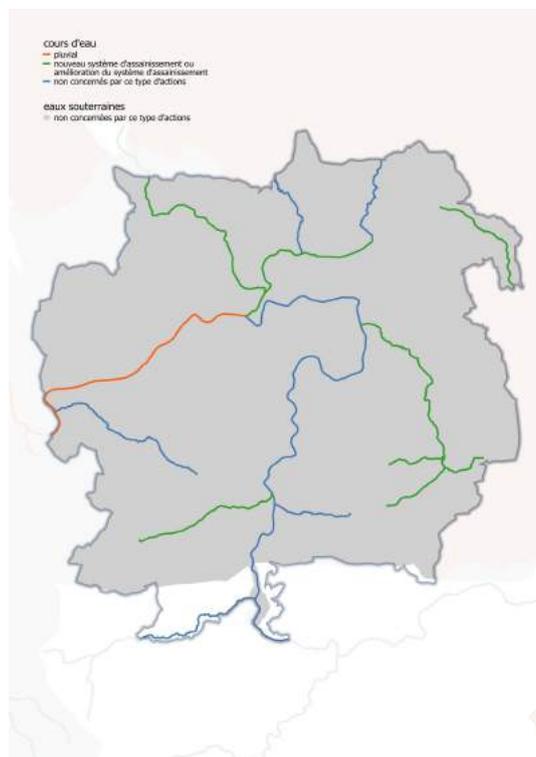
Pays de Montbéliard Agglomération

PAOT 2022-2027 : actions sur les milieux aquatiques



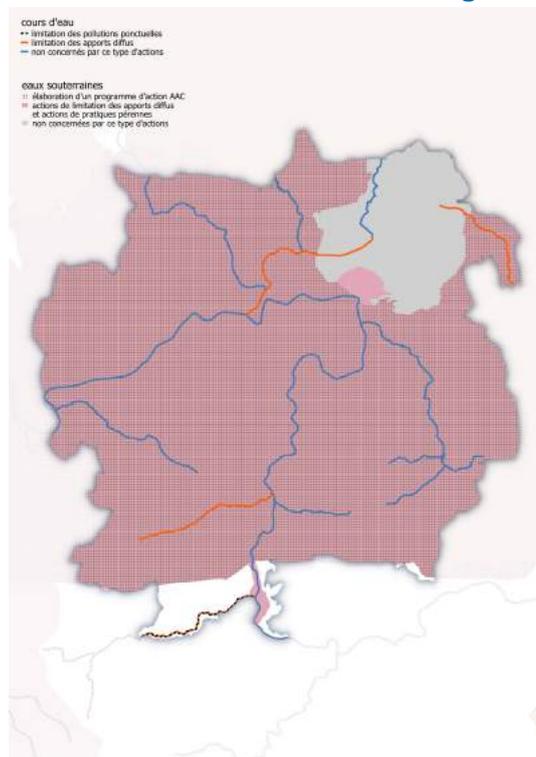
Pays de Montbéliard Agglomération

PAOT 2022-2027 : actions sur l'assainissement



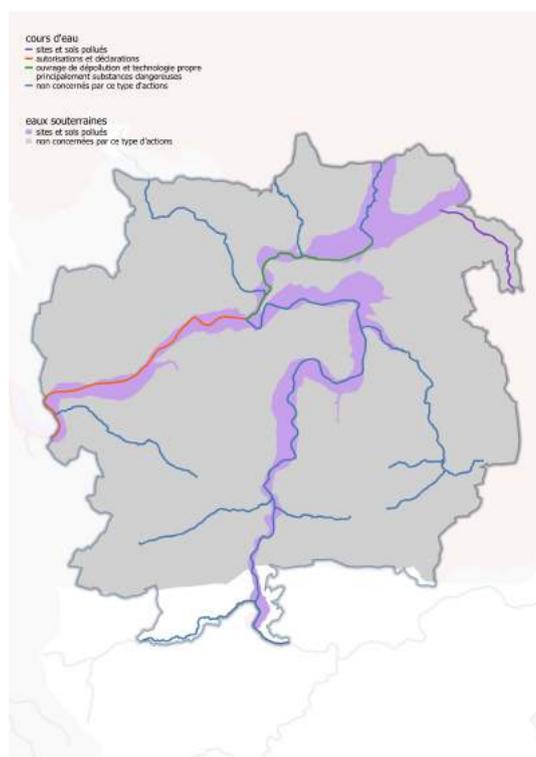
Pays de Montbéliard Agglomération

PAOT 2022-2027 : actions sur l'agriculture



Pays de Montbéliard Agglomération

PAOT 2022-2027 : actions sur les industries



Pays de Montbéliard Agglomération

PAOT 2022-2027 : actions sur les ressources en eau





Direction départementale des territoires du Doubs

Mars 2023

Contact :
DDT/ERNF
ddt-ernf@doubs.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi
BP 91169
25003 BESANÇON CEDEX
Tél. 03 39 59 55 59

www.doubs.gouv.fr

CONCEPTION : ddt-communication@doubs.gouv.fr
Crédit photos-DDT 25
Cartographie : unité géomatique DDT 25